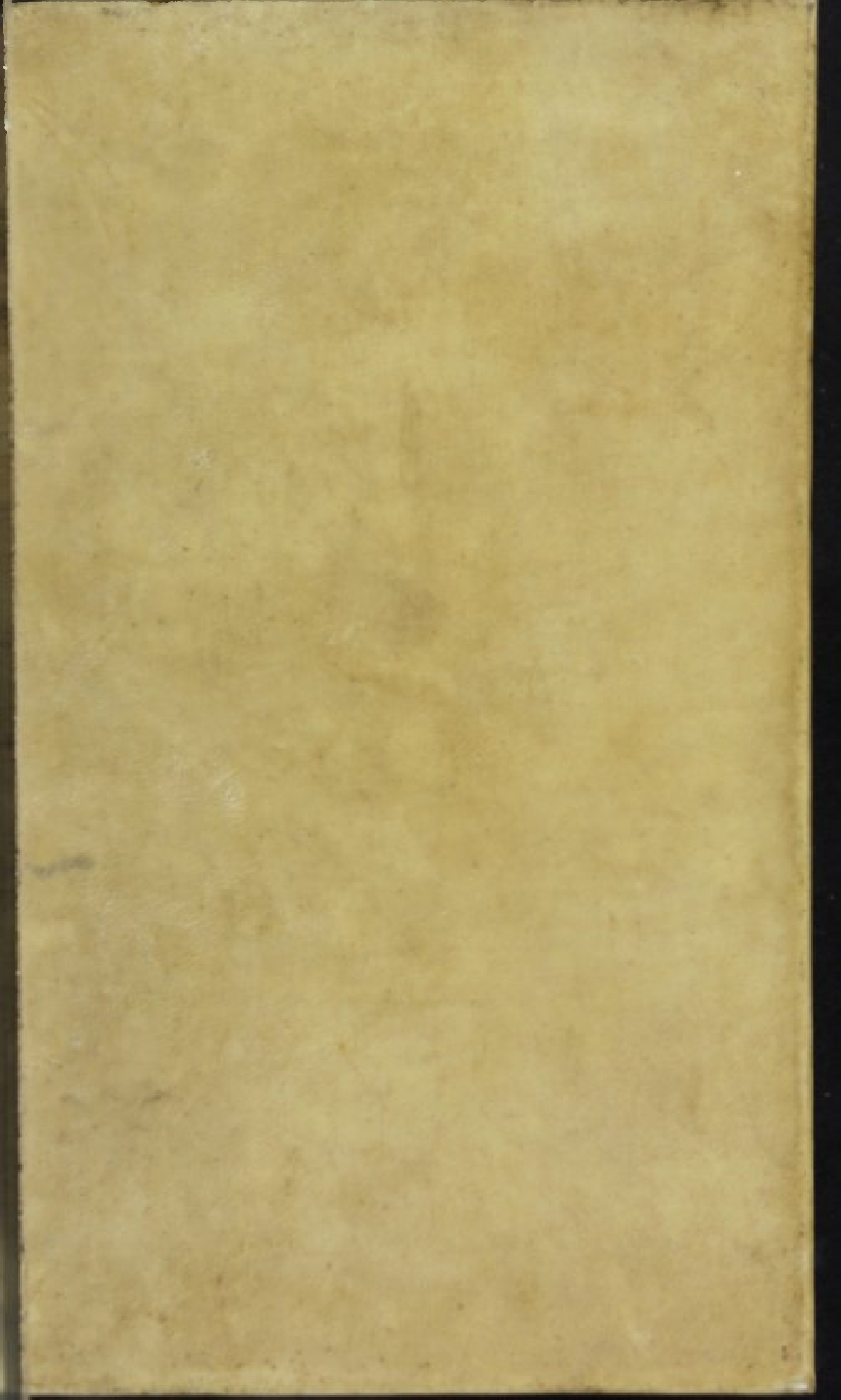
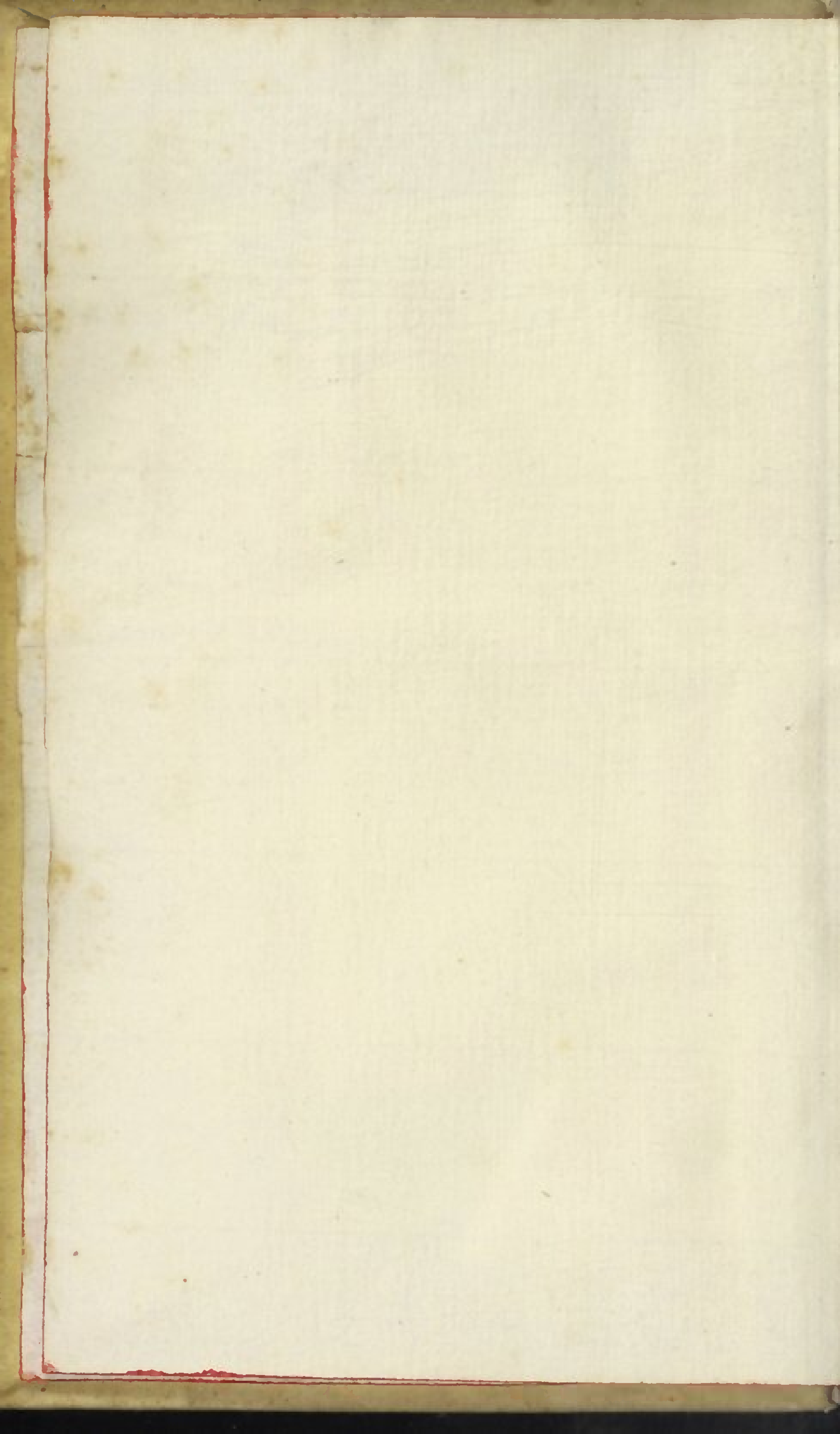




NOUVEAUX
MELANGES
PHILOSOPHIQUES,
HISTORIQUES,
CRITIQUES,
&c. &c. &c.

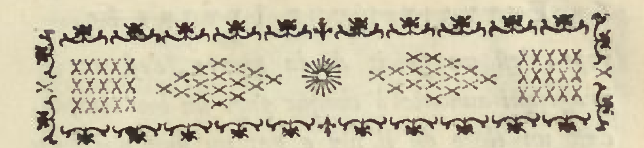
SECONDE PARTIE.

NOUVEAUX
MELANGES
PHILOSOPHIQUES,
HISTORIQUES,
CRITIQUES,
&c. &c.

SECONDE PARTIE.



M. DCC. LXV.



PANEGIRIQUE DE LOUIS XV.

Fondé sur les faits & sur les événemens les plus intéressans, jusques en 1749.

EXTRAIT

D'une Lettre de Mr. le Président de...

CE Panégirique, d'autant plus éloquent qu'il parait ne pas prétendre à l'éloquence, étant fondé uniquement sur les faits, est également glorieux pour le Roi & pour la Nation. Je ne crois pas qu'on puisse lui comparer celui que Pelisson *composa pour* LOUIS XIV; *ce n'était qu'un discours vague, & celui-ci est apuyé sur les événemens les plus grands, sur les anecdotes les plus intéressantes. C'est un tableau de l'Eu-*

 rope,

rope, c'eſt un précis de la guerre, c'eſt un ouvrage qui annonce à chaque page un bon citoyen, c'eſt un éloge où il n'y a pas un mot qui ſente la flatterie ; il devrait avoir été prononcé dans l'Académie, avec la plus grande ſolemnité, & la Capitale doit l'envier aux Provinces où il a été imprimé.



LUDO-



LUDOVICO
DECIMO-QUINTO,
DE
HUMANO GENERE
BENE MERITO.



Ne voix faible & inconnue s'élève; mais elle sera l'interprète de tous les cœurs. Si elle ne l'est pas, elle est téméraire ; si elle flatte, elle est coupable ; car c'est outrager le trône & la patrie, que de louer son Prince des vertus qu'il n'a pas.

On sait assez que ceux qui sont à la tête des peuples, sont jugés par le public avec autant de sévérité, qu'ils sont loués en face avec bassesse ; que tout Prince a pour juges les cœurs de ses sujets ; qu'il ne tient qu'à lui de savoir son arrêt, & de se connaître ainsi lui-même. Il n'a qu'à consulter la voix publique, & sur-tout celle du petit nombre de juges, qui en tout genre entraîne à la longue l'opi-

nion du grand nombre, & qui ſeule ſe fait entendre à la poſtérité.

La réputation eſt la récompenſe des Rois ; la fortune leur a donné tout le reſte ; mais cette réputation eſt différente comme leurs caractères ; plus éclatante chez les uns, plus ſolide chez les autres ; ſouvent accompagnée d'une admiration mêlée de crainte, quelquefois apuyée ſur l'amour ; ici plus promte, ailleurs plus tardive ; rarement pure & univerſelle.

Louïs XII. malheureux dans la guerre & dans la politique, vit les cœurs de ſon peuple ſe tourner vers lui, & fut conſolé.

François I. par ſa valeur, par ſa magnificence, & par la protection des arts qui l'immortaliſe, reſſaiſit la gloire qu'un rival trop puiſſant lui avait enlevée.

Henri IV. ce brave guerrier, ce bon Prince, ce grand homme ſi au-deſſus de ſon ſiècle, ne fut connu de tout le monde qu'après ſa mort ; & c'eſt ce que lui-même avait prédit.

Louïs XIV. frapa tous les yeux, pendant quarante ans, de l'éclat de ſa proſpérité, de ſa grandeur & de ſa gloire, & fit parler en ſa faveur toutes les bouches de la renommée.

Nos acclamations ont donné à *Louïs XV.* un titre qui doit raſſembler en lui bien d'autres titres ; car il n'en eſt pas d'un Souverain comme d'un particulier : on peut aimer un citoyen médiocre ; une nation n'aimera pas longtems un Prince qui ne ſera pas un grand Prince.

Ce tems ſera toûjours préſent à la mémoire, où il commença à gouverner & à combattre ; ce tems,

tems, où les fatigues réunies du cabinet & de la guerre, le mirent au bord du tombeau. On se souvient de ces cris de douleur & de tendresse, de cette désolation, de ces larmes de toute la France, de cette foule consternée, qui se précipitant dans les temples, interrompait, par ses sanglots, les prières publiques, tandis que le Prêtre pleurait en les prononçant, & pouvait les achever à peine.

Au bruit de sa convalescence, avec quel transport nous passâmes de l'excès du désespoir à l'yvresse de la joie ! Jamais les couriers qui ont apporté les nouvelles des plus grandes victoires, ont-ils été reçus comme celui qui vint nous dire : *Il est hors de danger ?* Les témoignages de cet amour venaient de tous côtés au Monarque : ceux qui l'entouraient, lui en parlaient avec des larmes de joie ; il se souleva soudain par un effort dans ce lit de douleur où il languissait encore : *Qu'ai-je donc fait*, s'écria-t-il, *pour être ainsi aimé ?* Ce fut l'expression naïve de ce caractère simple, qui n'ayant de faste ni dans la vertu, ni dans la gloire, savait à peine que sa grande ame fût connue.

Puisqu'il était ainsi aimé, il méritait de l'être. On peut se tromper dans l'admiration, on peut trop se hâter d'élever des monumens de gloire, on peut prendre de la fortune pour du mérite ; mais, quand un peuple entier aime éperdûment, peut-il errer ? Le cœur du Prince sentit ce que voulait dire ce cri de la nation : la crainte universelle de perdre un bon Roi, lui imposait la nécessité d'être le

meil-

meilleur des Rois. Après un triomphe ſi rare, il ne falait pas une vertu commune.

C'eſt à la nation à dire s'il a été fidèle à cet engagement, que ſon cœur prenait avec les nôtres; c'eſt à elle de ſe rendre compte de ſa félicité.

Il ſe trouvait engagé dans une guerre malheureuſe, que ſon Conſeil avait entrepriſe pour ſoutenir un Allié qui depuis s'eſt détaché de nous. Il avait à combattre une Reine intrépide, qu'aucun péril n'avait ébranlée, & qui ſoulevait les nations en faveur de ſa cauſe. Elle avait porté ſon fils dans ſes bras à un peuple toûjours révolté contre ſes peres, & en avait fait un peuple fidele, qu'elle rempliſſait de l'eſprit de ſa vengeance. Elle réuniſſait dans elle les qualités des Empereurs ſes ayeux, & brûlait de cette émulation fatale qui anima, deux cent ans, ſa Maiſon Impériale, contre la Maiſon la plus ancienne & la plus auguſte du Monde.

A cette fille des *Céſars* s'uniſſait un Roi d'Angleterre, qui ſavait gouverner un peuple qui ne ſait point ſervir. Il menait ce peuple valeureux comme un cavalier habile pouſſe à toute bride un courſier fougueux, dont il ne pourrait retenir l'impétuoſité.. Cette nation, la dominatrice de l'Océan, voulait tenir, à main armée, la balance ſur la Terre, afin qu'il n'y eût plus jamais d'équilibre ſur les mers. Fière de l'avantage de pouvoir pénétrer vers nos frontières par les terres de nos voiſins, tandis que nous pouvions entrer à peine dans ſon Iſle; fière de ſes victoires paſſées, de ſes richeſſes préſentes, elle achetait contre nous

des

des ennemis d'un bout de l'Europe à l'autre : elle paraissait inépuisable dans ses ressources, & irréconciliable dans sa haine.

Un Monarque, qui veille à la garde des barrières que la Nature éleva entre la France & l'Italie, & qui semble, du haut des Alpes, pouvoir déterminer la fortune, se déclarait contre nous, après avoir autrefois vaincu avec nous. On avait à redouter en lui un Politique & un guerrier; un Prince qui savait bien choisir ses Ministres & ses Généraux, & qui pouvait se passer d'eux, grand Général lui-même & grand Ministre. L'Autriche se dépouillait de ses terres en sa faveur; l'Angleterre lui prodiguait ses trésors; tout concourait à le mettre en état de nous nuire.

A tant d'ennemis se joignait cette République fondée sur le commerce, sur le travail & sur les armes; cet Etat, qui toûjours prêt d'être submergé par la mer, subsiste en dépit d'elle, & la fait servir à sa grandeur; République supérieure à celle de Carthage, parce qu'avec cent fois moins de territoire, elle a eu les mêmes richesses. Ce peuple haïssait ses anciens protecteurs, & servait la maison de ses anciens oppresseurs; ce peuple, autrefois le rival & le vainqueur de l'Angleterre sur les mers, se jettait dans les bras de ceux même qui ont affaibli son commerce, & refusait l'alliance & la protection de ceux par qui son commerce florissait. Rien ne l'engageait dans la querelle : il pouvait même jouir de la gloire d'être médiateur entre les Maisons de France &

& d'Autriche, entre l'Eſpagne & l'Angleterre; mais la défiance l'aveugla, & ſes propres erreurs l'ont perdu.

Ce peuple ne pouvait croire qu'un Roi de France ne fût pas ambitieux. Le voilà donc qui rompt la neutralité qu'il a promiſe; le voilà qui, dans la crainte d'être opprimé un jour, oſe attaquer un Roi puiſſant, qui lui tendait les bras. En vain *Louïs XV.* leur répète à tous: Je ne veux rien pour moi; je ne demande que la juſtice pour mes Alliés: je veux que le commerce des nations & le vôtre ſoit libre; que la fille de *Charles VI.* jouïſſe de l'héritage immenſe de ſes pères; mais auſſi qu'elle n'envie point la Province de Parme à l'héritier légitime; que Gènes ne ſoit point oprimée; qu'on ne lui raviſſe pas un bien qui lui apartient, & dont elle ne peut jamais abuſer: ces propoſitions étaient ſi modérées, ſi équitables, ſi deſintéreſſées, ſi pures, qu'on ne put le croire. Cette vertu eſt trop rare chez les hommes; & quand elle ſe montre, on la prend d'abord pour de la fauſſeté, ou pour de la faibleſſe.

Il falut donc combattre, ſans que tant de nations liguées ſuſſent en effet pourquoi l'on combattait. La cendre du dernier des Empereurs Autrichiens était arroſée du ſang des nations; & lorſque l'Allemagne elle-même était devenue tranquille, lorſque la cauſe de tant de diviſions ne ſubſiſtait plus, les cruels effets en duraient encore. En vain le Roi voulait la paix, il ne pouvait l'obtenir que par des victoires.

Déja

Déja les villes qu'il avait aſſiégées s'étaient rendues à ſes armes : il vole ſous les remparts de Tournai, avec ſon Fils, ſon unique eſpérance & la nôtre. Il faut combattre contre une armée ſupérieure, dont les Anglais faiſaient la principale force. C'eſt la bataille la plus heureuſe & la plus grande par ſes ſuites qu'on ait donnée depuis *Philippe-Auguſte ;* c'eſt la première depuis *Saint Louïs*, qu'un Roi de France ait gagnée en perſonne contre cette nation belliqueuſe & reſpectable, qui a toûjours été l'ennemie de notre patrie, après en avoir été chaſſée. Mais cette victoire ſi heureuſe, à quoi tenait-elle ? C'eſt ce que lui dit ce grand Général à qui la France a des obligations éternelles. En effet, l'hiſtoire dépoſera que, ſans la préſence du Roi, la bataille de Fontenoy était perdue. On ramenait de tous côtés les canons ; tous les corps avaient été repouſſés les uns après les autres ; le poſte important d'Antouin avait commencé d'être évacué ; la colonne Anglaiſe s'avançait à pas lents, toûjours ferme, toûjours inébranlable, coupant en deux notre armée, faiſant de tous côtés un feu continu, qu'on ne pouvait ni ralentir, ni ſoutenir. Si le Roi eût cédé aux prières de tant de ſerviteurs, qui ne craignaient que pour ſes jours, s'il n'eût demeuré ſur le champ de bataille, s'il n'eût fait revenir ſes canons diſperſés, qu'on retrouva avec tant de peine, aurait-on fait les efforts réunis qui déciderent du ſort de cette journée ? Qui ne ſait à quel exces la préſence du Maître enflamme notre

notre nation, & avec quelle ardeur on se dispute l'honneur de mourir ou de vaincre à ses yeux ? Ce moment en fut un grand exemple. On proposait la retraite, le Roi regardait ses guerriers, & ils vainquirent.

On ne sait que trop quelles funestes horreurs suivent les batailles, combien de blessés restent confondus parmi les morts, combien de soldats, élevant une voix expirante pour demander du secours, reçoivent le dernier coup de la main de leurs propres compagnons, qui leur arrachent de misérables dépouilles, couvertes de sang & de fange ; ceux même qui sont secourus, le sont souvent d'une maniere si précipitée, si inattentive, si dure, que le secours même est funeste ; ils perdent la vie dans de nouveaux tourmens, en accusant la mort de n'avoir pas été assez prompte : mais après la bataille de Fontenoy, on vit un pere qui avait soin de la vie de ses enfans, & tous les blessés furent secourus comme s'ils l'avaient été par leurs frères. L'ordre, la prévoyance, l'attention, la propreté, l'abondance de ces maisons que la charité élève avec tant de fraix, & qu'elle entretient dans le sein de nos villes tranquilles & opulentes, n'étaient pas audessus de ce qu'on vit dans les établissemens préparés à la hâte pour ce jour de sang. Les ennemis prisonniers & blessés devenaient nos compatriotes, nos frères. Jamais tant d'humanité ne succéda si promptement à tant de valeur.

Les Anglais sur-tout en furent touchés ; & cette

cette nation, la rivale de notre vertu guerrière, l'eſt devenue de notre magnanimité. Ainſi un Prince, un ſeul homme, peut, par ſon exemple, rendre meilleurs ſes ſujets & ſes ennemis même : ainſi les barbaries de la guerre ont été adoucies dans l'Europe, autant que le peut permettre la méchanceté humaine ; & ſi vous en exceptez ces brigands étrangers, à qui l'eſpoir ſeul du pillage met les armes à la main, on a vû, depuis le jour de Fontenoy, les nations armées diſputer de générosité.

Il eſt pardonnable à un vainqueur de vouloir tirer avantage de ſa victoire, d'attendre au moins que le vaincu demande la paix, & de la lui faire acheter chérement ; c'eſt la maxime de la politique ordinaire. Quel parti prendra le vainqueur de Fontenoy ? Dès le jour même de la bataille, il ordonne à ſon Sécrétaire d'Etat d'écrire en Hollande qu'il ne demande que la pacification de l'Europe : il propoſe un Congrès ; il proteſte qu'il ne veut pas rendre ſa condition meilleure ; il ſuffit que celle des peuples le ſoit par lui. Le croira-t-on dans la poſtérité ? C'eſt le vainqueur qui demande la paix, & c'eſt le vaincu qui la refuſe. *Louis XV.* ne ſe rebute pas ; il faut au moins feindre de l'écouter. On envoie quelques Plénipotentiaires ; mais ce n'eſt que par une formalité vaine ; on ſe défie de ſes offres : les ennemis lui ſuppoſent de vaſtes projets, parce qu'ils oſaient en avoir encore. Toutes les villes cependant tombent devant lui, devant les Princes de ſon Sang, devant tous les Généraux

néraux qui les affiégent. Des places qui avaient autrefois réfifté trois années, ne tiennent que peu de jours. On triomphe à Mèlle, à Rocoux, à Laufeldt; on trouve par-tout les Anglais, qui fe dévouent, pour leurs Alliés, avec plus de courage que de politique; & par-tout la valeur Françaife l'emporte; ce n'eft qu'un enchaînement de victoires. Nous avons vû un tems où ces feux, ces illuminations, ces monumens paffagers de la gloire, devenus un fpectacle commun, n'attiraient plus l'empreffement de la multitude raffafiée de fuccès.

Quelle eft la fituation enfin où nous étions au commencement de cette dernière campagne, après une guerre fi longue, & qui avait été deux ans fi malheureufe?

Ce Général étranger, naturalifé par tant de victoires, auffi habile que *Turenne*, & encore plus heureux, avait fait de la Flandre entière une de nos provinces.

Du côté de l'Italie, où les obftacles font beaucoup plus grands, où la Nature oppofe tant de barrières, où les batailles font fi rarement décifives, & cependant les reffources fi difficiles, on fe foutenait du moins apres une viciffitude continuelle de fuccès & de pertes. On était encore animé par la gloire de la journée des barricades, par l'efcalade de ces rochers qui touchent aux nues, par ces fameux paffages du Pô.

Un Chef actif & prévoyant, qui conçoit les plus grands projets, & qui difcute les plus petits détails; ce Général, qui, après avoir fauvé

ſauvé l'armée de Prague, par une retraite digne de *Xénophon*, venait de délivrer la Provence ; il diſputait alors les Alpes aux ennemis, il les tenait en allarmes, il les avait chaſſés de Nice, il mettait en ſureté nos frontières. Un génie brillant, audacieux, dans qui tout reſpire la grandeur, la hauteur & les graces ; cet homme qui ſerait encore diſtingué dans l'Europe, quand même il n'aurait aucune occaſion de ſe ſignaler, ſoutenait la liberté de Génes contre les Autrichiens, les Piémontais & les Anglais. Le Roi d'Eſpagne, inébranlable dans ſon alliance, joignait à nos troupes ſes troupes audacieuſes & fidèles, dont la valeur ne s'eſt jamais démentie. Le Royaume de Naples était en ſureté. *Louïs XV.* veillait à la fois ſur tous ſes Alliés, & contenait ou accablait tous ſes ennemis.

Enfin, par une ſuite de l'adminiſtration ſecrette qui donne la vie à ce grand Corps politique de la France, l'Etat n'était épuiſé ni par les tréſors engloutis dans la Bohême & dans la Baviére, ni par les libéralités prodiguées à un Empereur que le Roi avait protégé, ni par ces dépenſes immenſes qu'exigeaient nos nombreuſes armées. L'Autriche & la Savoye, au contraire, ne ſe ſoutenaient que par les Subſides de l'Angleterre ; & l'Angleterre commençait à ſuccomber ſous le fardeau, ſon ſang & ſes tréſors ſe perdaient pour des intérèts qui n'étaient pas les ſiens ; la Hollande ſe ruinait & s'enchainait par opiniâtreté ; des craintes imaginaires lui faiſaient éprouver des malheurs

réels ; & nous victorieux & tranquilles, nous regardions de loin, dans le sein de l'abondance, tous les fléaux de la guerre portés loin de nos Provinces.

Nous avons payé avec zèle tous les impôts, quelques grands qu'ils fussent, parce que nous avons senti qu'ils étaient nécessaires, & établis avec une sage proportion. Aussi (ce qui peut-être n'était jamais arrivé depuis plusieurs siécles) aucun Ministre des Finances n'a excité le moindre murmure, aucun Financier n'a été odieux ; & quand, sur quelques difficultés, le Parlement a fait des remontrances à son Maître, on a cru voir un père de famille qui consulte, sur les intérêts de ses enfans, les interprètes des loix.

Il s'est trouvé un homme qui a soutenu le crédit de la nation par le sien ; crédit fondé à la fois sur l'industrie & sur la probité, qui se perd si aisément, & qui ne se rétablit plus quand il est détruit. C'était un des prodiges de notre siécle ; & ce prodige ne nous frapait pas peut-être assez : nous y étions accoûtumés, comme aux vertus de notre Monarque. Nos camps devant tant de places assiégées, ont été semblables à des villes policées, où régnent l'ordre, l'affluence & la richesse. Ceux qui ont ainsi fait subsister nos armées étaient des hommes dignes de seconder ceux qui nous ont fait vaincre.

Vous pardonnez, Héros équitable, Héros modeste, vous pardonnez sans doute, si on ose mêler l'éloge de vos sujets à celui du père de

la

la patrie? Vous les avez choisis. Quand tous les ressorts d'un Etat se déployent d'un concert unanime, la main qui les dirige, est celle d'un grand homme: peut-être cesserait-il de l'être, s'il voyait d'un œil chagrin & jaloux la justice qui leur est rendue.

Grace à cette administration unique, le Roi n'a jamais éprouvé cette douleur si cruelle pour un bon Prince, de ne pouvoir récompenser ceux qui ont prodigué leur sang pour l'Etat.

Jamais, dans le cours de cette longue guerre, le Ministre n'a ignoré, ni laissé ignorer au Prince, aucune belle action du moindre officier; & toutes nombreuses, toutes communes qu'elles sont devenues, jamais la récompense ne s'est fait attendre. Mais quel pouvoir chez les hommes est assez grand pour mettre un prix à la vie? Il n'en est point; & si le cœur du Maître n'est pas sensible, on n'est mort que pour un ingrat.

Citoyens heureux de la Capitale, plusieurs d'entre vous verront, dans leurs voyages, ces terrains que *Louis XV.* a rendus si célebres, ces plaines sanglantes que vous ne connaissez encore que par les réjouissances paisibles qui ont célébré des victoires si chérement achetées; quand vous aurez reconnu la place où tant de Héros sont morts pour vous, versez des larmes sur leurs tombeaux, imitez votre Roi qui les regrette.

Un de nos Princes écrivait au Roi, de la cime des Alpes, qui étaient ses champs de victoire: *Le Colonel de mon régiment a été tué; vous con-*

connaissez trop, Sire, tout le prix de l'amitié, pour n'être pas touché de ma douleur. Qu'une telle lettre est honorable, & pour qui l'écrit, & pour qui la reçoit! O hommes! aprenez d'un Prince & d'un Roi ce que vaut le sang des hommes, aprenez à aimer.

Quel préjugé s'est répandu sur la terre, que cette amitié, cette précieuse consolation de la vie, est exilée dans les cabanes, qu'elle se plaît chez les malheureux! O erreur! L'amitié est également inconnue, & chez les infortunés occupés uniquement de leurs maux, & chez les heureux souvent endurcis, & dans le travail des campagnes, & dans les occupations des villes, & dans les intrigues des Cours. Par-tout elle est étrangère: elle est comme la vertu, le partage de quelques ames privilégiées; & lorsqu'une de ces belles ames se trouve sur le Trône, ô Providence, qu'il faut vous bénir! Puissent ceux qui croyent que dans les Cours, l'intrigue ou le hazard distribue toûjours les récompenses, lire quelques-unes de ces lettres que le Monarque écrivait après ses victoires! *J'ai perdu*, dit-il dans un de ces billets où le cœur parle, & où le Héros se peint, *j'ai perdu un honnête homme & un brave Officier, que j'estimais & que j'aimais. Je sais qu'il a un frere dans l'état Ecclésiastique, donnez lui le premier Bénéfice, s'il en est digne, comme je le crois.*

Peuples, c'est ainsi que vous êtes gouvernés. Songez quelle est votre gloire au-dehors & votre tranquillité au-dedans; voyez les arts protégés au milieu de la guerre; comparez tous les

tems;

tems ; comptez-les depuis *Charlemagne*, quel ſiécle trouverez-vous comparable à notre âge ? Celui du régne trop court de l'immortel *Henri IV.* depuis la paix de Vervins ; & encore quel affreux levain reſtait des diſcordes de quatre régnes ? Les belles & triomphantes années de *Louïs XIV.* mais quels malheurs les ont ſuivies ? & puiſſe notre bonheur être plus durable ! Enfin, vous trouverez ſoixante ans peut-être de grandeur & de félicité répandues dans plus de neuf ſiécles ; tant le bonheur public eſt rare, tant le chemin eſt lent, qui méne en tout genre à la perfection, tant il eſt difficile de gouverner les hommes & de les ſatisfaire.

On s'eſt plaint (car la vérité ne diſſimule rien, & nous ſommes aſſez grands pour avouer ce qui nous manque), on s'eſt plaint qu'un ſeul reſſort ſe ſoit rencontré faible dans cette vaſte & puiſſante machine ſi habilement conduite. *Louïs XV.* en prenant à la fois le timon de l'Etat & l'épée, ne trouva point dans ſes ports, de ces flottes nombreuſes, de ces grands établiſſemens de marine, qui ſont l'ouvrage dû tems. Un effort précipité ne peut en ce genre ſupléer à ce qui demande tant de prévoyance & une ſi longue aplication. Il n'en eſt pas de nos forces maritimes comme de ces trirémes que les Romains aprirent ſi rapidement à conſtruire & à gouverner. Un ſeul vaiſſeau de guerre eſt un objet plus grand que les flottes qui décidèrent auprès d'Actium de l'Empire du Monde. Tout ce qu'on a pû faire, on l'a fait ; nous avons même armé plus de

vaiſſeaux que n'en avait la Hollande, qu'on apelle encore *Puiſſance maritime*; mais il n'était pas poſſible d'égaler en peu d'années l'Angleterre, qui étant ſi peu de choſe par elle-même ſans l'empire de la mer, regarde depuis ſi longtems cet empire comme le ſeul fondement de ſa puiſſance & comme l'eſſence de ſon gouvernement. Les hommes réuſſiſſent toûjours dans ce qui leur eſt abſolument néceſſaire; ce qui eſt néceſſaire à un Etat, eſt toûjours ce qui en fait la force. Ainſi la Hollande a ſes navires marchands, la Grande-Bretagne ſes armées navales, la France ſes armées de terre.

Le Miniſtre, qui prêtait la main aux rênes du gouvernement dans le commencement de la guerre, était dans cette extrême vieilleſſe où il ne reſte plus que deux objets, le moment qui fuit, & l'éternité. Il avait ſu longtems retenir comme enchaînées ces flottes de nos voiſins toûjours prêtes à couvrir les mers, & à s'élancer contre nous. Ses négociations lui avaient acquis le droit d'eſpérer que ſes yeux, prêts à ſe fermer, ne verraient plus la guerre; mais Dieu, qui prolonge & retranche à ſon gré nos années, frapa *Charles VI.* avant lui; & cette mort imprévue, comme le ſont preſque tous les événemens, fut le ſignal de plus de trois cent mille morts. Enfin, la ſageſſe de ce vieillard reſpectable, ſes ſervices, ſa douceur, ſon égalité, ſon déſintéreſſement perſonnel méritaient nos éloges, & ſon âge nos excuſes. S'il avait pû lire dans l'avenir, il aurait ajouté, à la puiſſance de l'Etat, ce rempart

part de vaiſſeaux, cette force qui peut ſe porter à la fois dans les deux hémiſphères : & que n'aurait-on point exécuté ? Le Héros, auſſi admirable qu'infortuné, qui aborda ſeul dans ſon ancienne patrie, qui ſeul y a formé une armée, qui a gagné tant de combats, qui ne s'eſt affaibli qu'à force de vaincre, aurait recueilli le fruit de ſon audace plus qu'humaine ; & ce Prince, ſupérieur à *Guſtave Vaſa*, ayant commencé comme lui, aurait fini de même.

Mais enfin, quoique ces grandes reſſources nous manquaſſent, notre gloire s'eſt conſervée ſur les mers. Tous nos officiers de marine, combattant avec des forces inférieures, ont fait voir qu'ils euſſent vaincu, s'ils en avaient eu d'égales. Notre commerce a ſouffert, & n'a jamais été interrompu ; nos grands établiſſemens ont ſubſiſté ; nous avons renverſé ceux de nos ennemis aux extrémités de l'Orient. Nous étions par-tout à craindre, & tout tombait devant nous en Flandre.

Dans ces circonſtances heureuſes on vole de la victoire de Laufeldt aux baſtions de Berg-op-zoom. On ſavait que les *Requeſens*, les *Parme*, les *Spinola*, ces Héros de leur ſiécle, en avaient tour à tour levé le ſiége. *Louïs XIV.* lui-même, dont l'armée victorieuſe ſe répandit comme un torrent dans quatre Provinces de la Hollande, ne voulut pas ſe commettre à l'aſſiéger. *Coehorn*, le *Vauban* Hollandais, en avait fait depuis la place de l'Europe la plus forte. La mer & une armée entière la défendaient : *Louïs XV.* en ordonne le ſiége, & nous la pre-

nons d'assaut. Le guerrier, qui avait forcé Osakow dans la Tartarie, déploie ainsi sur cette frontière de la Hollande de nouveaux secrets de l'art de la guerre ; secrets au-dessus des règles de l'art. A cette nouvelle conquête, qui répandit tant de consternation chez les ennemis, & qui étonna tant les vainqueurs, l'Europe pense que *Louïs XV.* cessera d'être si facile ; qu'il fera éclater enfin cette ambition cachée qu'on redoute & qu'on justifie en la supposant toûjours. Il le faut avouer, les ennemis ont fait ce qu'ils ont pu pour la lui inspirer. Ils sont heureux, ils n'ont pas réussi. Il arbore le même olivier sur ces murs écrasés & fumans de sang : il ne propose rien de plus que ce qu'il offrait dans ses premiéres prospérités.

Cet excès de vertu ne persuade pas encore ; il était trop peu vraisemblable : on ne veut point recevoir la loi de celui qui peut l'imposer ; on tremble, & on s'aigrit : le vaincu est aussi obstiné dans sa haine, que le vainqueur est constant dans sa clémence. Qui aurait jamais cru que cette opiniâtreté eût pu se porter jusqu'à chercher des troupes auxiliaires dans ces climats glacés, qui n'aguères n'étaient connus que de nom ? Qui eût pensé que les habitans des bords du Volga & de la mer Caspienne, dussent être apellés aux bords de la Meuse ? Ils viennent cependant ; & cent mille hommes qui couvrent Maestricht, les attendent pour renouveller toutes les horreurs de la guerre. Mais, tandis que les soldats Hyperboréens font cette marche si longue & si pénible, le Général,

char-

chargé du deſtin de la France, confond en une ſeule marche tant de projets. Par quel art a-t-il pu faire paſſer ſon armée à travers l'armée ennemie? Comment Maeſtricht eſt-il tout d'un coup aſſiégé en leur préſence? Par quelle intelligence ſublime les a-t-il diſperſés? Maeſtricht eſt aux abois; on tremble dans Nimégue; les Généraux ennemis ſe reprochent les uns aux autres ce coup fatal qu'aucun d'eux n'a prévu; toutes les reſſources leur manquent à la fois; il ne leur reſte plus qu'à demander cette même paix qu'ils ont tant rejettée. Quelles conditions nous impoſerez-vous? diſent-ils. Les mêmes, répond le Roi victorieux, que je vous ai préſentées depuis quatre années, & que vous auriez acceptées ſi vous m'aviez connu. Il en ſigne les préliminaires: le voile qui couvrait tous les yeux, tombe alors; & les plus ſages de nos ennemis s'écrient: Le père de la France eſt donc le père de l'Europe!

Les Anglais ſur-tout, chez qui la raiſon a toûjours quelque choſe de ſupérieur, quand elle eſt tranquille, rendent comme nous juſtice à la vertu: eux qui s'irritèrent ſi longtems contre la gloire de *Louïs XIV.* chériſſent celle de *Louïs XV.*

Dans tout ce qu'on vient de dire, a-t-on avancé un ſeul fait que la malignité puiſſe ſeulement couvrir du moindre doute? On s'était propoſé un panégirique, on n'a fait qu'un récit ſimple. O force de la vérité! les éloges ne peuvent venir que de vous. Et qu'importe encore des éloges! Nous devons des actions

de

de graces. Quel eſt le citoyen, qui en voyant cet homme ſi grand & ſi ſimple, ne doive s'écrier du fond de ſon cœur ; Si la frontière de ma province eſt en ſûreté, ſi la ville où je ſuis né eſt tranquile, ſi ma famille jouït en paix de ſon patrimoine, ſi le commerce & tous les arts viennent en foule rendre mes jours plus heureux, c'eſt à vous, c'eſt à vos travaux, c'eſt à votre grand cœur que je le dois !

Il y a toûjours des hommes qui contrediſent la voix publique. Des politiques ont demandé pourquoi ce vainqueur ſe contente de la juſtice qu'il fait rendre à ſes Alliés ? pourquoi il s'en tient à faire le bonheur des hommes ? il pouvait d'un mot gagner pluſieurs villes. Oui, il le pouvait, ſans doute : mais lequel vaut le mieux pour un Roi de France, & pour nous, de retenir quelques faibles conquêtes, inutiles à ſa grandeur, en laiſſant dans le cœur de ſes ennemis des ſemences éternelles de diſcorde & de haine, ou bien de ſe contenter du plus beau Royaume de l'Europe, en conquérant des cœurs qui ſemblaient pour jamais aliénés, en fermant ces anciennes plaies que la jalouſie faiſait ſaigner, en devenant l'arbitre des nations ſi longtems conjurées contre nous ? Quel Roi a fait jamais une paix plus utile ? Il faut enfin rendre gloire à la vérité. *Louïs XV.* aprend aux hommes que la plus grande politique eſt d'être vertueux. Que nous reſtet-il à ſouhaiter déſormais, ſinon qu'il ſe reſſemble toûjours à lui-même, & que les Rois à venir lui reſſemblent ?

TRAITÉ

TRAITÉ
SUR LA
TOLÉRANCE,
A L'OCCASION DE LA MORT
DE
JEAN CALAS.

TRAITÉ SUR LA TOLERANCE.

Histoire abrégée de la mort de Jean Calas.

LE meurtre de *Calas*, commis dans Toulouse avec le glaive de la Justice, le 9me Mars 1762. est un des plus singuliers événemens qui méritent l'attention de nôtre âge, & de la postérité. On oublie bientôt cette foule de morts qui a péri dans des batailles sans nombre, non-seulement parce que c'est la fatalité inévitable de la guerre, mais parce que ceux qui meurent par le sort des armes, pouvaient aussi donner la mort à leurs ennemis, & n'ont point péri sans se défendre. Là où le danger & l'avantage sont égaux, l'étonnement cesse, & la pitié même s'affaiblit; mais si un père de famille innocent est livré aux mains de l'erreur, ou de la passion, ou du fanatisme, si l'accusé n'a de défense que sa vertu, si les arbitres de sa vie n'ont à risquer en l'égorgeant que de se tromper, s'ils peuvent tuer impunément par un arrêt; alors le cri public s'éléve, chacun craint pour soi-même; on voit que personne n'est en

sûreté

ſûreté de ſa vie devant un Tribunal érigé pour veiller ſur la vie des citoyens, & toutes les voix ſe réuniſſent pour demander vengeance.

Il s'agiſſait dans cette étrange affaire, de Religion, de ſuicide, de parricide: il s'agiſſait de ſavoir ſi un père & une mère avaient étranglé leur fils pour plaire à Dieu, ſi un frère avait étranglé ſon frère, ſi un ami avait étranglé ſon ami, & ſi les Juges avaient à ſe reprocher d'avoir fait mourir ſur la roue un père innocent, ou d'avoir épargné une mère, un frère, un ami coupables.

Jean Calas, âgé de ſoixante & huit ans, exerçait la profeſſion de négociant à Toulouſe depuis plus de quarante années, & était reconnu de tous ceux qui ont vécu avec lui pour un bon père. Il était Proteſtant, ainſi que ſa femme & tous ſes enfans, excepté un qui avait abjuré l'héréſie, & à qui le père faiſait une petite penſion. Il paraiſſait ſi éloigné de cet abſurde fanatiſme qui rompt tous les liens de la ſocieté, qu'il aprouva la converſion de ſon fils *Louïs Calas*, & qu'il avait depuis trente ans chez lui une ſervante zélée Catholique, laquelle avait élevé tous ſes enfans.

Un des fils de *Jean Calas*, nommé *Marc Antoine*, était un homme de lettres: il paſſait pour un eſprit inquiet, ſombre & violent. Ce jeune homme ne pouvant réuſſir ni à entrer dans le négoce auquel il n'était pas propre, ni à être reçu Avocat parce qu'il falait des certificats de Catholicité qu'il ne put obtenir, réſolut de finir ſa vie, & fit preſſentir ce deſſein à un de ſes amis:

amis: il ſe confirma dans ſa réſolution par la lecture de tout ce qu'on a jamais écrit ſur le ſuicide.

Enfin, un jour, ayant perdu ſon argent au jeu, il choiſit ce jour là même pour exécuter ſon deſſein. Un ami de ſa famille, & le ſien, nommé *Lavaiſſe*, jeune homme de dix-neuf ans, connu par la candeur & la douceur de ſes mœurs, fils d'un Avocat celèbre de Toulouſe, était arrivé * de Bordeaux la veille; il ſoupa par hazard chez les *Calas*. Le père, la mère, *Marc Antoine* leur fils ainé, *Pierre* leur ſecond fils, mangèrent enſemble. Après le ſouper on ſe retira dans un petit ſallon; *Marc Antoine* diſparut: enfin, lorſque le jeune *Lavaiſſe* voulut partir, *Pierre Calas* & lui étant deſcendus, trouvèrent en bas auprès du magazin, *Marc Antoine* en chemiſe, pendu à une porte, & ſon habit plié ſur le comptoir; ſa chemiſe n'était pas ſeulement dérangée; ſes cheveux étaient bien peignés: il n'avait ſur ſon corps aucune playe, aucune meurtriſſure. *a*)

On paſſe ici tous les détails dont les Avocats ont rendu compte: on ne décrira point la douleur & le deſeſpoir du père & de la mère: leurs cris furent entendus des voiſins. *Lavaiſſe* & *Pierre Calas* hors d'eux-mêmes coururent chercher des Chirurgiens & la Juſtice.

Pen-

* 12. Octobre 1761.

a) On ne lui trouva après le tranſport du cadavre à l'hôtel de ville, qu'une petite égratignure au bout du nez, & une petite tache ſur la poitrine, cauſés par quelque inadvertance dans le tranſport du corps.

Pendant qu'ils s'acquittaient de ce devoir, pendant que le père & la mère étaient dans les ſanglots & dans les larmes, le peuple de Touloufe s'attroupait autour de la maiſon. Ce peuple eſt ſuperſtitieux & emporté ; il regarde comme des monſtres ſes frères qui ne ſont pas de la même Religion que lui. C'eſt à Toulouſe qu'on remercia Dieu ſolemnellement de la mort de *Henri trois*, & qu'on fit ſerment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon *Henri quatre*. Cette ville ſolemniſe encor tous les ans par une proceſſion & par des feux de joie, le jour où elle maſſacra quatre mille citoyens hérétiques il y a deux ſiécles. En vain ſix arrêts du Conſeil ont défendu cette odieuſe fête, les Toulouſains l'ont toûjours célébrée comme les jeux floraux.

Quelque fanatique de la populace s'écria que *Jean Calas* avait pendu ſon propre fils *Marc Antoine*. Ce cri répété fut unanime en un moment ; d'autres ajoutèrent que le mort devait le lendemain faire abjuration, que ſa famille & le jeune *Lavaiſſe* l'avaient étranglé, par haine contre la Religion Catholique ; le moment d'après on n'en douta plus ; toute la Ville fut perſuadée que c'eſt un point de Religion chez les Proteſtans, qu'un père & une mère doivent aſſaſſiner leur fils, dès qu'il veut ſe convertir.

Les eſprits une fois émus ne s'arrètent point. On imagina que les Proteſtans du Languedoc s'étaient aſſemblés la veille, qu'ils avaient choiſi à la pluralité des voix un bourreau de la ſecte, que le choix était tombé ſur le jeune *Lavaiſſe* ;

vaiſſe, que ce jeune homme en vingt-quatre heures avait reçu la nouvelle de ſon élection, & était arrivé de Bordeaux pour aider *Jean Calas*, ſa femme & leur fils *Pierre*, à étrangler un ami, un fils, un frère.

Le Sr. *David*, Capitoul de Toulouſe, excité par ces rumeurs, & voulant ſe faire valoir par une promte exécution, fit une procédure contre les regles & les ordonnances. La famille *Calas*, la ſervante Catholique, *Lavaiſſe* furent mis aux fers.

On publia un monitoire non moins vicieux que la procédure. On alla plus loin. *Marc Antoine Calas* était mort Calviniſte ; & s'il avait attenté ſur lui-même, il devait être trainé ſur la claye : on l'inhuma avec la plus grande pompe dans l'Egliſe St. Etienne, malgré le Curé qui proteſtait contre cette profanation.

Il y a dans le Languedoc quatre Confréries de pénitens, la blanche, la bleue, la griſe, & la noire. Les confrères portent un long capuce avec un maſque de drap percé de deux trous pour laiſſer la vue libre : ils ont voulu engager Mr. le Duc de *Fitz-James*, Commandant de la Province, à entrer dans leur corps, & il les a refuſés. Les confrères blancs firent à *Marc Antoine Calas* un ſervice ſolemnel comme à un Martyr. Jamais aucune Egliſe ne célébra la fete d'un Martyr véritable avec plus de pompe ; mais cette pompe fut terrible. On avait élevé au deſſus d'un magnifique catafalque, un ſquelette qu'on faiſait mouvoir, & qui repréſentait *Marc Antoine Calas*, tenant d'une main

une palme, & de l'autre la plume dont il devait ſigner l'abjuration de l'héréſie, & qui écrivait en effet l'arrêt de mort de ſon père.

Alors il ne manqua plus au malheureux qui avait attenté ſur ſoi-même que la canoniſation; tout le peuple le regardait comme un Saint; quelques-uns l'invoquaient, d'autres allaient prier ſur ſa tombe, d'autres lui demandaient des miracles, d'autres racontaient ceux qu'il avait faits. Un moine lui arracha quelques dents pour avoir des reliques durables. Une dévote un peu ſourde, dit qu'elle avait entendu le ſon des cloches. Un prêtre apoplectique fut guéri après avoir pris de l'émétique. On dreſſa des verbaux de ces prodiges. Celui qui écrit cette rélation, poſſède une atteſtation qu'un jeune homme de Toulouſe eſt devenu fou pour avoir prié pluſieurs nuits ſur le tombeau du nouveau Saint, & pour n'avoir pu obtenir un miracle qu'il implorait.

Quelques Magiſtrats étaient de la confrérie des pénitens blancs. Dès ce moment la mort de *Jean Calas* parut infaillible.

Ce qui ſurtout prépara ſon ſuplice, ce fut l'approche de cette fête ſingulière que les Toulouſains célèbrent tous les ans en mémoire d'un maſſacre de quatre mille Huguenots; l'année 1762. était l'année ſéculaire. On dreſſait dans la ville l'apareil de cette ſolemnité: cela même allumait encor l'imagination échaufée du peuple: on diſait publiquement que l'échafaut ſur lequel on rouerait les *Calas* ſerait les plus grand ornement de la fête; on diſait que la Provi-

dence

dence amenait elle-même ces victimes pour être facrifiées à nôtre fainte Religion. Vingt perfonnes ont entendu ces difcours, & de plus violens encore. Et c'eft de nos jours ! & c'eft dans un tems où la Philofophie a fait tant de progrès ! & c'eft lorfque cent Académies écrivent pour infpirer la douceur des mœurs ! Il femble que le fanatifme indigné depuis peu des fuccès de la raifon, fe débatte fous elle avec plus de rage.

Treize Juges s'affemblèrent tous les jours pour terminer le procès. On n'avait, on ne pouvait avoir aucune preuve contre la famille; mais la Religion trompée tenait lieu de preuve. Six Juges perfiftèrent longtems à condamner *Jean Calas*, fon fils, & *Lavaiffe* à la roue, & la femme de *Jean Calas* au bucher. Sept autres plus moderés voulaient au moins qu'on examinat. Les débats furent réitérés & longs. Un des Juges, convaincu de l'innocence des accufés, & de l'impoffibilité du crime, parla vivement en leur faveur; il oppofa le zèle de l'humanité au zèle de la févérité; il devint l'avocat public des *Calas* dans toutes les maifons de Touloufe, où les cris continuels de la Religion abufée demandaient le fang de ces infortunés. Un autre Juge connu par fa violence parlait dans la ville avec autant d'emportement contre les *Calas*, que le premier montrait d'empreffement à les défendre. Enfin l'éclat fut fi grand, qu'ils furent obligés de fe recufer l'un & l'autre; ils fe retirèrent à la campagne.

Mais par un malheur étrange, le Juge favorable

rable aux *Calas* eut la délicateſſe de perſiſter dans ſa récuſation, & l'autre revint donner ſa voix contre ceux qu'il ne devait point juger: ce fut cette voix qui forma la condamnation à la roue; car il y eut huit voix contre cinq, un des ſix Juges oppoſés ayant à la fin, après bien des conteſtations, paſſé au parti le plus ſévère.

Il ſemble que quand il s'agit d'un parricide, & de livrer un père de famille au plus affreux ſuplice, le jugement devrait être unanime, parce que les preuves d'un crime ſi inouï *b*) devraient être d'une évidence ſenſible à tout le monde: le moindre doute dans un cas pareil, doit ſuffire pour faire trembler un Juge qui va ſigner un arrêt de mort. La faibleſſe de nôtre raiſon, & l'inſuffiſance de nos loix ſe font ſentir tous les jours; mais dans quelle occaſion en découvre-t-on mieux la miſère que quand la prépondérance d'une ſeule voix fait rouer un citoyen? Il falait dans Athènes cinquante voix au-delà de la moitié pour oſer prononcer un jugement

b) Je ne connais que deux exemples de pères accuſés dans l'hiſtoire d'avoir aſſaſſiné leurs fils pour la Religion: le premier eſt du père de *Sainte Barbara*, que nous nommons *Ste. Barbe*. Il avait commandé deux fenêtres dans ſa ſalle de bains: *Barbe* en ſon abſence en fit une troiſiéme en l'honneur de la Sainte Trinité: elle fit *du bout du doigt* le ſigne de la croix ſur des colonnes de marbre, & ce ſigne ſe grava profondément dans les colonnes. Son père en colère courut après elle l'épée à la main: mais elle s'enfuit à travers

gement de mort. Qu'en résulte-t-il ? ce que nous savons très inutilement, que les Grecs étaient plus sages & plus humains que nous.

Il paraissait impossible que *Jean Calas*, vieillard de soixante-huit ans, qui avait depuis longtems les jambes enflées & faibles, eût seul étranglé & pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au dessus de l'ordinaire ; il falait absolument qu'il eût été assisté dans cette exécution par sa femme, par son fils *Pierre Calas*, par *Lavaisse*, & par la servante. Ils ne s'étaient pas quittés un seul moment le soir de cette fatale avanture. Mais cette supposition était encor aussi absurde que l'autre : car comment une servante zélée Catholique aurait-elle pu souffrir que des Huguenots assassinassent un jeune homme élevé par elle, pour le punir d'aimer la Religion de cette servante ? Comment *Lavaisse* serait-il venu exprès de Bordeaux pour étrangler son ami dont il ignorait la conversion prétendue ? Comment une mère tendre aurait-elle mis les mains sur son fils ? Comment tous ensemble auraient-ils pû étrangler un jeune homme

travers une montagne, qui s'ouvrit pour elle. Le père fit le tour de la montagne, & rattrapa sa fille ; on la fouetta toute nue, mais Dieu la couvrit d'un nuage blanc ; enfin son père lui trancha la tête. Voilà ce que raporte la *Fleur des Saints*.

Le second exemple est du Prince *Hermenegilde*. Il se révolta contre le Roi son père, lui donna bataille en 584, fut vaincu & tué par un Officier : on en a fait un martyr, parce que son père était Arien.

homme auſſi robuſte qu'eux tous, ſans un combat long & violent, ſans des cris affreux qui auraient appellé tout le voiſinage, ſans des coups réitérés, ſans des meurtriſſures, ſans des habits déchirés ?

Il était évident que ſi le parricide avait pû être commis, tous les accuſés étaient également coupables, parce qu'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment; il était évident qu'ils ne l'étaient pas; il était évident que le père ſeul ne pouvait l'être; & cependant l'arrêt condamna ce père ſeul à expirer ſur la roue.

Le motif de l'arrèt était auſſi inconcevable que tout le reſte. Les Juges qui étaient décidés pour le ſuplice de *Jean Calas* perſuadèrent aux autres que ce vieillard faible ne pourrait réſiſter aux tourmens, & qu'il avouerait ſous les coups des bourreaux ſon crime & celui de ſes complices. Ils furent confondus, quand ce vieillard, en mourant ſur la roue, prit Dieu à témoin de ſon innocence, & le conjura de pardonner à ſes Juges.

Ils furent obligés de rendre un ſecond arrêt contradictoire avec le premier, d'élargir la mère, ſon fils *Pierre*, le jeune *Lavaiſſe* & la ſervante : mais un des Conſeillers leur ayant fait ſentir que cet arrêt démentait l'autre, qu'ils ſe condamnaient eux-mêmes, que tous les accuſés ayant toûjours été enſemble dans le tems qu'on ſupoſait le parricide, l'élargiſſement de tous les ſurvivans prouvait invinciblement l'innocence du père de famille exécuté. Ils prirent alors le parti de bannir *Pierre Calas* ſon fils.

Ce

Ce banniſſement ſemblait auſſi inconſéquent, auſſi abſurde que tout le reſte: car *Pierre Calas* était coupable ou innocent du parricide ; s'il était coupable, il falait le rouer comme ſon père ; s'il était innocent, il ne falait pas le bannir. Mais les Juges effrayés du ſuplice du père, & de la piété attendriſſante avec laquelle il était mort, imaginèrent ſauver leur honneur en laiſſant croire qu'ils faiſaient grace au fils ; comme ſi ce n'eût pas été une prévarication nouvelle de faire grace ; & ils crurent que le banniſſement de ce jeune homme pauvre, & ſans apui, étant ſans conſéquence, n'était pas une grande injuſtice, après celle qu'ils avaient eu le malheur de commettre.

On commença par menacer *Pierre Calas* dans ſon cachot, de le traiter comme ſon père s'il n'abjurait pas ſa Religion. C'eſt ce que ce jeune homme *c*) atteſte par ſerment.

Pierre Calas, en ſortant de la ville, rencontra un Abbé convertiſſeur, qui le fit rentrer dans Toulouſe ; on l'enferma dans un couvent de Dominicains, & là on le contraignit à remplir toutes les fonctions de la Catholicité ; c'était en partie ce qu'on voulait, c'était le prix du ſang de ſon père ; & la Religion qu'on avait cru venger, ſemblait ſatisfaite.

On

c) Un Jacobin vint dans mon cachot, & me menaça du même genre de mort, ſi je n'abjurais pas : c'eſt ce que j'atteſte devant Dieu, 23. Juillet 1762.

Pierre Calas.

On enleva les filles à la mère ; elles furent enfermées dans un couvent. Cette femme presque arrosée du sang de son mari, ayant tenu son fils aîné mort entre ses bras, voyant l'autre banni, privée de ses filles, dépouillée de tout son bien, était seule dans le monde, sans pain, sans espérance, & mourante de l'excès de son malheur. Quelques personnes ayant examiné murement toutes les circonstances de cette avanture horrible, en furent si frapées, qu'elles firent presser la Dame *Calas*, retirée dans une solitude, d'oser venir demander justice aux pieds du Trone. Elle ne pouvait pas alors se soutenir, elle s'éteignait; & d'ailleurs étant née Anglaise, transplantée dans une province de France dès son jeune âge, le nom seul de la ville de Paris l'effrayait. Elle s'imaginait que la capitale du Royaume devait être encor plus barbare que celle de Toulouse. Enfin le devoir de venger la mémoire de son mari l'emporta sur sa faiblesse. Elle arriva à Paris prète d'expirer. Elle fut étonnée d'y trouver de l'accueil, des secours & des larmes.

La raison l'emporte à Paris sur le fanatisme, quelque grand qu'il puisse être, au lieu qu'en province le fanatisme l'emporte presque toûjours sur la raison.

Mr. *De Beaumont*, célèbre Avocat du Parlement

d) On les a contrefaits dans plusieurs villes, & la Dame *Calas* a perdu le fruit de cette générosité.

e) *Dévot* vient du mot Latin *devotus*. Les *devoti* de

ment de Paris, prit d'abord ſa défenſe, & dreſſa une conſultation qui fut ſignée de quinze Avocats. Mr. *Loiſeau*, non moins éloquent, compoſa un mémoire en faveur de la famille. Mr. *Mariette* Avocat au Conſeil, dreſſa une requête juridique, qui portait la conviction dans tous les eſprits.

Ces trois généreux défenſeurs des loix & de l'innocence abandonnèrent à la veuve le profit des éditions de leurs plaidoyers. *d*) Paris & l'Europe entiére s'émurent de pitié, & demandèrent juſtice avec cette femme infortunée. L'arrèt fut prononcé par tout le public longtems avant qu'il pût être ſigné par le Conſeil.

La pitié pénétra juſqu'au Miniſtère, malgré le torrent continuel des affaires, qui ſouvent exclut la pitié, & malgré l'habitude de voir des malheureux, qui peut endurcir le cœur encor davantage. On rendit les filles à la mère. On les vit toutes trois couvertes d'un crèpe & baignées de larmes, en faire répandre à leurs Juges.

Cependant cette famille eut encor quelques ennemis, car il s'agiſſait de Religion. Pluſieurs perſonnes qu'on appelle en France *dévotes e*) dirent hautement qu'il valait bien mieux laiſſer rouer un vieux Calviniſte innocent, que d'expoſer huit Conſeillers de Languedoc à convenir qu'ils s'étaient trompés: on ſe ſervit même de

de l'ancienne Rome étaient ceux qui ſe dévouaient pour le ſalut de la République; c'étaient les *Curtius*, les *Decius*.

de cette expreſſion : „ Il y a plus de Magiſtrats „ que de *Calas* : “ & on inférait de là que la famille *Calas* devait être immolée à l'honneur de la Magiſtrature. On ne ſongeait pas que l'honneur des Juges conſiſte comme celui des autres hommes à réparer leurs fautes. On ne croit pas en France que le Pape aſſiſté de ſes Cardinaux ſoit infaillible : on pourrait croire de même que huit Juges de Toulouſe ne le ſont pas. Tout le reſte des gens ſenſés & deſintéreſſés diſaient que l'arrêt de Toulouſe ſerait caſſé dans toute l'Europe, quand même des conſidérations particuliéres empêcheraient qu'il fût caſſé dans le Conſeil.

Tel était l'état de cette étonnante avanture, lorſqu'elle a fait naître à des perſonnes impartiales, mais ſenſibles, le deſſein de préſenter au public quelques réflexions ſur la tolérance, ſur l'indulgence, ſur la commiſération, que l'Abbé *Houteville* appelle *Dogme monſtrueux*, dans ſa déclamation ampoulée & erronée ſur des faits, & que la raiſon apelle l'apanage de la nature.

Ou les Juges de Toulouſe entraînés par le fanatiſme de la pupulace ont fait rouer un père de famille innocent, ce qui eſt ſans exemple ; ou ce père de famille & ſa femme ont étranglé leur fils aîné, aidés dans ce parricide par un autre fils & par un ami, ce qui n'eſt pas dans la nature. Dans l'un ou dans l'autre cas l'abus de la Religion la plus ſainte a produit un grand crime. Il eſt donc de l'intérêt du genre humain d'examiner ſi la Religion doit être charitable ou barbare.

Conſé-

Conséquences du ſuplice de Jean Calas.

SI les pénitens blancs furent la cauſe du ſuplice d'un innocent, de la ruine totale d'une famille, de ſa diſperſion, & de l'oprobre qui ne devrait être attaché qu'à l'injuſtice, mais qui l'eſt au ſuplice ; ſi cette précipitation des pénitens blancs à célébrer comme un Saint, celui qu'on aurait dû traîner ſur la claie, a fait rouer un père de famille vertueux ; ce malheur doit ſans doute les rendre pénitens en effet pour le reſte de leur vie : eux & les Juges doivent pleurer, mais non pas avec un long habit blanc, & un maſque ſur le viſage qui cacherait leurs larmes.

On reſpecte toutes les Confréries ; elles ſont édifiantes ; mais quelque grand bien qu'elles puiſſent faire à l'Etat, égale-t-il ce mal affreux qu'elles ont cauſé ? Elles ſemblent inſtituées par le zèle qui anime en Languedoc les Catholiques contre ceux que nous nommons *Huguenots.* On dirait qu'on a fait vœu de haïr ſes frères ; car nous avons aſſez de Religion pour haïr & perſécuter, nous n'en avons pas aſſez pour aimer & pour ſecourir. Et que ſerait-ce, ſi ces Confréries étaient gouvernées par des entouſiaſtes, comme l'ont été autrefois quelques Congrégations des Artiſans & des *Meſſieurs*, chez leſquels on réduiſait en art & en ſyſtème l'habitude d'avoir des viſions, comme le dit un de nos plus éloquens & ſavans Magiſtrats ? Que ſerait-ce ſi on établiſſait dans les Confréries ces chambres

bres obſcures, apellées *chambres de méditation*, où l'on faiſait peindre des diables armés de cornes & de griffes, des gouffres de flammes, des croix & des poignards, avec le ſaint nom de JESUS au-deſſus du tableau? Quel ſpectacle pour des yeux déja faſcinés, & pour des imaginations auſſi enflammées que ſoumiſes à leurs directeurs!

Il y a eu des tems, on ne le ſait que trop, où des Confréries ont été dangereuſes. Les Frérots, les Flagellans ont cauſé des troubles. La Ligue commença par de telles aſſociations. Pourquoi ſe diſtinguer ainſi des autres citoyens? s'en croyait-on plus parfait? cela même eſt une inſulte au reſte de la nation. Voulait-on que tous les Chrétiens entraſſent dans la Confrérie? Ce ſerait un beau ſpectacle que l'Europe en capuchon & en maſque, avec deux petits trous ronds au devant des yeux! Penſe-t-on de bonne foi que Dieu préfère cet acoutrement à un juſt'au-corps? Il y a bien plus; cet habit eſt un uniforme de controverſiſtes, qui avertit les adverſaires de ſe mettre ſous les armes; il peut exciter une eſpèce de guerre civile dans les eſprits, & elle finirait peut-être par de funeſtes excès, ſi le Roi & ſes Miniſtres n'étaient auſſi ſages que les fanatiques ſont inſenſés.

On ſait aſſez ce qu'il en a coûté depuis que les Chrétiens diſputent ſur le dogme; le ſang a coulé, ſoit ſur les échaffauts, ſoit dans les batailles, dès le quatriéme ſiècle juſqu'à nos jours. Bornons nous ici aux guerres & aux horreurs que les querelles de la Réforme ont excitées, & voyons

voyons quelle en a été la ſource en France. Peut-être un tableau raccourci & fidèle de tant de calamités ouvrira les yeux de quelques perſonnes peu inſtruites, & touchera des cœurs bien faits.

Idée de la Réforme du ſeiziéme Siécle.

LOrſqu'à la renaiſſance des Lettres, les eſprits commencèrent à s'éclairer, on ſe plaignit généralement des abus ; tout le monde avoue que cette plainte était légitime.

Le Pape *Alexandre VI.* avait acheté publiquement la Tiare, & ſes cinq bâtards en partageaient les avantages. Son fils, le Cardinal Duc de *Borgia*, fit périr, de concert avec le Pape ſon père, les *Vitelli*, les *Urbino*, les *Gravina*, les *Oliveretto*, & cent autres Seigneurs, pour ravir leurs domaines. *Jules II.* animé du même eſprit, excommunia *Louïs XII.*, donna ſon Royaume au premier occupant, & lui-même le caſque en tête, & la cuiraſſe ſur le dos, mit à feu & à ſang une partie de l'Italie. *Léon X.* pour payer ſes plaiſirs, trafiqua des indulgences, comme on vend des denrées dans un marché public. Ceux qui s'élevèrent contre tant de brigandages, n'avaient du moins aucun tort dans la morale ; voyons s'ils en avaient contre nous dans la politique.

Ils diſaient que JESUS-CHRIST n'ayant jamais exigé d'annates, ni de réſerves, ni vendu des diſpenſes pour ce monde, & des indulgences pour l'autre, on pouvait ſe diſpenſer de payer

payer à un Prince étranger le prix de toutes ces choses. Quand les annates, les procès en Cour de Rome, & les dispenses qui subsistent encor aujourd'hui, ne nous coûteraient que cinq cent mille francs par an, il est clair que nous avons payé depuis *François I.* en deux cent cinquante années cent vingt millions; & en évaluant les différens prix du marc d'argent, cette somme en compose une d'environ deux cent cinquante millions d'aujourd'hui. On peut donc convenir sans blasphème, que les hérétiques en proposant l'abolition de ces impôts singuliers, dont la postérité s'étonnera, ne faisaient pas en cela un grand mal au Royaume, & qu'ils étaient plutôt bons calculateurs que mauvais sujets. Ajoutons qu'ils étaient les seuls qui sussent la langue Grecque, & qui connussent l'antiquité. Ne dissimulons point que malgré leurs erreurs, nous leur devons le dévelopement de l'esprit humain, longtems enseveli dans la plus épaisse barbarie.

Mais

a) Ils renouvellaient le sentiment de *Bérenger* sur l'Eucharistie; ils niaient qu'un corps pût être en cent mille endroits différens, même par la toute-puissance divine; ils niaient que les attributs pussent subsister sans sujet; ils croyaient qu'il était absolument impossible que ce qui est pain & vin aux yeux, au goût, à l'estomach, fût anéanti dans le moment même qu'il existe; ils soutenaient toutes ces erreurs condamnées autrefois dans *Bérenger.* Ils se fondaient sur plusieurs passages des premiers Péres de l'Eglise, & surtout de *St. Justin*, qui dit expressément dans son dialogue contre *Typhon*; „ L'oblation de fine farine est la figure de l'Eucharistie,

„ que

Mais comme ils niaient le Purgatoire, dont on ne doit pas douter, & qui d'ailleurs raportait beaucoup aux moines; comme ils ne révéraient pas des reliques qu'on doit révérer, mais qui raportaient encor davantage; enfin, comme ils attaquaient des dogmes très respectés, *a*) on ne leur répondit d'abord qu'en les faisant brûler. Le Roi qui les protégeait, & les soudoyait en Allemagne, marcha dans Paris à la tête d'une procession, après laquelle on exécuta plusieurs de ces malheureux; & voici quelle fut cette exécution. On les suspendait au bout d'une longue poutre qui jouait en bascule sur un arbre de bout; un grand feu était allumé sous eux, on les y plongeait, & on les relevait alternativement; ils éprouvaient les tourmens & la mort par degrés, jusqu'à-ce qu'ils expirassent par le plus long & le plus affreux suplice que jamais ait inventé la barbarie.

Peu de tems avant la mort de *François I.* quel-

„ que JESUS-CHRIST nous ordonne de faire en mé-
„ moire de sa passion. " καὶ ἡ τῆς σεμιδάλεως &c. τύπος ὢν τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας, ὃν εἰς ἀνάμνησιν τοῦ πάθους &c. Ἰησοῦς χριστὸς ὁ κύριος ἡμῶν παρέδωκε ποιεῖν.

Ils rapellaient tout ce qu'on avait dit dans les premiers siécles contre le culte des reliques; ils citaient ces paroles de *Vigilantius*: „ Est-il nécessaire que vous res-
„ pectiez, ou même que vous adoriez une vile pous-
„ sière? les ames des Martyrs aiment-elles encor leurs
„ cendres? Les coutumes des idolâtres se sont intro-
„ duites dans l'Eglise; on commence à allumer des
„ flambeaux en plein midi; nous pouvons pendant
„ notre

quelques membres du Parlement de Provence, animés par des Ecclésiastiques contre les habitans de Mérindol & de Cabriere, demandèrent au Roi des troupes pour apuier l'exécution de dix-neuf personnes de ce pays condamnées par eux; ils en firent égorger six mille, sans pardonner ni au sexe, ni à la vieillesse, ni à l'enfance; ils réduisirent trente bourgs en cendres. Ces peuples, jusqu'alors inconnus, avaient tort sans doute d'être nés Vaudois, c'était leur seule iniquité. Ils étaient établis depuis trois cent ans dans des déserts, & sur des montagnes qu'ils avaient rendu fertiles par un

„ notre vie prier les uns pour les autres; mais après „ la mort, à quoi servent ces prières?

Mais ils ne disaient pas combien *St Jérôme* s'était élevé contre ces paroles de *Vigilantius.* Enfin, ils voulaient tout rapeller aux tems Apostoliques, & ne voulaient pas convenir que l'Eglise s'étant étendue & fortifiée, il avait falu nécessairement étendre & fortifier sa discipline: ils condamnaient les richesses, qui semblaient pourtant nécessaires pour soutenir la majesté du culte.

b) Le véridique & respectable Président de *Thou* parle ainsi de ces hommes si innocens & si infortunés: *Homines esse qui trecentis circiter abhinc annis asperum & incultum solum vectigale à dominis acceperint, quod improbo labore & assiduo cultu frugum ferax & aptum pecori reddiderint; patientissimos eos laboris & inediæ, à litibus abhorrentes, erga egenos munificos, tributa principi & sua jura dominis sedulò & summa fide pendere; Dei cultum assiduis precibus & morum innocentiam præ se ferre, ceterum raro divorum templa adire, nisi si quando ad vicina suis finibus oppida mercandi aut negotiorum causa divertant;*

un travail incroyable. Leur vie paſtorale & tranquille retraçait l'innocence attribuée aux premiers âges du monde. Les villes voiſines n'étaient connues d'eux que par le trafic des fruits qu'ils allaient vendre ; ils ignoraient les procès & la guerre ; ils ne ſe défendirent pas ; on les égorgea comme des animaux fugitifs qu'on tue dans une enceinte *b*).

Après la mort de *François I.* Prince plus connu cependant par ſes galanteries & par ſes malheurs que par ſes cruautés, le ſuplice de mille hérétiques, ſurtout celui du Conſeiller au Parlement

tant ; quò ſi quandoque pedem inſerant , non dei , divorumque ſtatuis advolvi , nec cereos eis aut donaria ulla ponere ; non ſacerdotes ab eis rogari ut pro ſe , aut propinquorum manibus rem divinam faciant , non cruce frontem inſigniri uti aliorum moris eſt : cùm cœlum intonat non ſe luſtrali aqua aſpergere , ſed ſublatis in cœlum oculis dei opem implorare ; non religionis ergo peregrè proficiſci , non per vias antè crucium ſimulacra caput aperire ; ſacra alio ritu , & populari lingua celebrare , non denique Pontifici aut Epiſcopis honorem deferre . ſed quoſdam è ſuo numero delectos pro antiſtitibus & doctoribus habere. Hæc uti ad Franciſcum relata VI. Eid feb. anni &c.

Madame *de Cental* , à qui apartenait une partie des terres ravagées , & ſur leſquelles on ne voyait plus que les cadavres de ſes habitans , demanda juſtice au Roi *Henri II.* qui la renvoya au Parlement de Paris. L'Avocat-général de Provence nommé *Guerin* , principal auteur des maſſacres , fut ſeul condamné à perdre la tête ; *De Thou* dit , qu'il porta ſeul la peine des autres coupables , *quòd aulicorum favore deſtitueretur* , parce qu'il n'avait pas d'amis à la Cour.

ment *Dubourg*, & enfin, le maſſacre de Vaſſy, armèrent les perſécutés, dont la ſecte s'était multipliée à la lueur des buchers, & ſous le fer des bourreaux; la rage ſuccéda à la patience; ils imitèrent les cruautés de leurs ennemis: neuf guerres civiles remplirent la France de carnage; une paix plus funeſte que la guerre produiſit la *St. Barthelemi*, dont il n'y avait aucun exemple dans les annales des crimes.

La Ligue aſſaſſina *Henri III.* & *Henri IV.* par les mains d'un frère Jacobin, & d'un monſtre qui avait été frère Feuillant. Il y a des gens qui prétendent que l'humanité, l'indulgence, & la liberté de conſcience ſont des choſes horribles; mais en bonne foi, auraient-elles produit des calamités comparables?

Si la Tolérance eſt dangereuſe? & chez quels peuples elle eſt permiſe?

QUelques-uns ont dit que ſi l'on uſait d'une indulgence paternelle envers nos frères errans qui prient Dieu en mauvais Français, ce ſerait leur mettre les armes à la main, qu'on verrait de nouvelles batailles de Jarnac, de Moncontour, de Coutras, de Dreux, de St. Denis &c. C'eſt ce que j'ignore, parce que je ne ſuis pas prophète; mais il me ſemble que ce n'eſt pas raiſonner conſéquemment que de dire, *Ces hommes ſe ſont ſoulevés quand je leur ai fait du*

du mal, donc ils se soulèveront quand je leur ferai du bien.

J'oserais prendre la liberté d'inviter ceux qui sont à la tête du Gouvernement, & ceux qui sont destinés aux grandes places, à vouloir bien examiner mûrement, si l'on doit craindre en effet que la douceur produise les mêmes révoltes que la cruauté a fait naître, si ce qui est arrivé dans certaines circonstances doit arriver dans d'autres, si les tems, l'opinion, les mœurs sont toûjours les mêmes ?

Les Huguenots, sans doute, ont été enyvrés de fanatisme, & souillés de sang comme nous : mais la génération présente est-elle aussi barbare que leurs pères ? le tems, la raison qui fait tant de progrès, les bons livres, la douceur de la société, n'ont-ils point pénétré chez ceux qui conduisent l'esprit de ces peuples ? & ne nous apercevons-nous pas que presque toute l'Europe a changé de face depuis environ cinquante années ?

Le Gouvernement s'est fortifié partout, tandis que les mœurs se sont adoucies. La police générale, soutenue d'armées nombreuses toûjours existantes, ne permet pas d'ailleurs de craindre le retour de ces tems anarchiques, où des paysans Calvinistes combattaient des paysans Catholiques, enrégimentés à la hâte entre les semailles & les moissons.

D'autres tems, d'autres soins. Il serait absurde de décimer aujourd'hui la Sorbonne, parce qu'elle présenta requête autrefois pour faire bruler la *pucelle d'Orléans* ; parce qu'elle déclara

Henri III. déchu du droit de régner, qu'elle l'excommunia, qu'elle profcrivit le grand *Henri IV.* On ne recherchera pas, fans doute, les autres Corps du Royaume qui commirent les mêmes excès dans ces tems de frénéfie; cela ferait non-feulement injufte, mais il y aurait autant de folie qu'à purger tous les habitans de Marfeille, parce qu'ils ont eu la pefte en 1720.

Irons-nous faccager Rome, comme firent les troupes de *Charles-Quint*, parce que *Sixte-Quint* en 1585. accorda neuf ans d'indulgence à tous les Français qui prendraient les armes contre leur Souverain? & n'eft-ce pas affez d'empêcher Rome de fe porter jamais à des excès femblables?

La fureur qu'infpirent l'efprit dogmatique & l'abus de la Religion Chrétienne mal entendue,

a) *François Gomar* était un Théologien Proteftant; il foutint contre *Arminius* fon collègue, que Dieu a deftiné de toute éternité la plus grande partie des hommes à être brulés éternellement: ce dogme infernal fut foutenu comme il devait l'être par la perfécution. Le grand Penfionnaire *Barneveldt*, qui était du parti contraire à *Gomar*, eut la tête tranchée à l'âge de 72 ans, le 13. May 1619. *pour avoir contrifté au poffible l'Eglife de Dieu.*

b) Un déclamateur dans l'apologie de la révocation de l'Edit de Nantes, dit en parlant de l'Angleterre: *une fauffe religion devait produire néceffairement de tels fruits; il en reftait un feul à meurir, ces infulaires le recueillent, c'eft le mépris des nations.* Il faut avouer que l'auteur prend mal fon tems pour dire que les Anglais

due, a répandu autant de ſang, a produit autant de déſaſtres en Allemagne, en Angleterre, & même en Hollande, qu'en France : cependant aujourd'hui la différence des Religions ne cauſe aucun trouble dans ces Etats : le Juif, le Catholique, le Grec, le Luthérien, le Calviniſte, l'Anabatiſte, le Socinien, le Mennoniſte, le Morave & tant d'autres, vivent en frères dans ces contrées, & contribuent également au bien de la ſocieté.

On ne craint plus en Hollande que les diſputes d'un *a)* *Gomar* ſur la prédeſtination faſſent trancher la tête au grand Penſionnaire. On ne craint plus à Londres que les querelles des Presbytériens & des Epiſcopaux pour une Liturgie & pour un ſurplis, répandent le ſang d'un Roi ſur un échaffaut *b)*. L'Irlande peuplée & enrichie ne verra plus ſes citoyens Catholiques ſacrifier à Dieu pendant deux mois ſes

glais ſont mépriſables & mépriſés de toute la terre. Ce n'eſt pas, ce me ſemble, lorſqu'une nation ſignale ſa bravoure & ſa généroſité, lorſqu'elle eſt victorieuſe dans les quatre parties du monde, qu'on eſt bien reçu à dire qu'elle eſt mépriſable & mépriſée. C'eſt dans un chapitre ſur l'intolérance, qu'on trouve ce ſingulier paſſage. Ceux qui prêchent l'intolérance méritent d'écrire ainſi. Cet abominable livre, qui ſemble fait par le fou de *Verberies*, eſt d'un homme ſans miſſion ; car quel Paſteur écrirait ainſi ? La fureur eſt pouſſée dans ce livre, juſqu'à juſtifier la *St. Barthelemi.* On croirait qu'un tel ouvrage rempli de ſi affreux paradoxes devrait être entre les mains de tout le monde, au moins par ſa ſingularité, cependant à peine eſt-il connu.

ſes citoyens Proteſtans, les enterrer vivans, ſuſpendre les mères à des gibets, attacher les filles au cou de leurs mères & les voir expirer enſemble, ouvrir le ventre des femmes enceintes, en tirer les enfans à demi formés, & les donner à manger aux porcs & aux chiens; mettre un poignard dans la main de leurs priſonniers garottés, & conduire leurs bras dans le ſein de leurs femmes, de leurs pères, de leurs mères, de leurs filles; s'imaginant en faire mutuellement des parricides, & les damner tous en les exterminant tous. C'eſt ce que raporte *Rapin Toyras*, Officier en Irlande, preſque contemporain: c'eſt ce que raportent toutes les annales, toutes les hiſtoires d'Angleterre, & ce qui ſans doute ne ſera jamais imité. La Philoſophie, la ſeule Philoſophie, cette ſœur de la Religion, a deſarmé des mains que la ſuperſtition avait ſi longtems enſanglantées, & l'eſprit humain au réveil de ſon yvreſſe s'eſt étonné des excès où l'avait emporté le fanatiſme.

Nous-mêmes, nous avons en France une Province opulente où le Luthéraniſme l'emporte ſur le Catholiciſme. L'Univerſité d'Alzace eſt entre les mains des Luthériens: ils occupent une partie des Charges municipales; jamais la moindre querelle religieuſe n'a dérangé le repos de cette Province depuis qu'elle apartient à nos Rois. Pourquoi? c'eſt qu'on n'y a perſécuté perſonne. Ne cherchez point à gêner les cœurs, & tous les cœurs ſeront à vous.

Je ne dis pas que tous ceux qui ne ſont point de la Religion du Prince doivent partager les places

places & les honneurs de ceux qui ſont de la Religion dominante. En Angleterre, les Catholiques regardés comme attachés au parti du Prétendant, ne peuvent parvenir aux emplois; ils payent même double taxe; mais ils jouiſſent d'ailleurs de tous les droits des citoyens.

On a ſoupçonné quelques Evêques Français de penſer qu'il n'eſt ni de leur honneur, ni de leur intérêt, d'avoir dans leur Diocèſe des Calviniſtes; & que c'eſt là le plus grand obſtacle à la tolérance; je ne le puis croire. Le corps des Evêques en France eſt composé de gens de qualité qui penſent & qui agiſſent avec une nobleſſe digne de leur naiſſance; ils ſont charitables & généreux, c'eſt une juſtice qu'on doit leur rendre: ils doivent penſer que certainement leurs diocéſains fugitifs ne ſe convertiront pas dans les pays étrangers, & que retournés auprès de leurs Paſteurs ils pourraient être éclairés par leurs inſtructions, & touchés par leurs exemples; il y aurait de l'honneur à les convertir, le temporel n'y perdrait pas, & plus il y aurait de citoyens, plus les terres des Prélats raporteraient.

Un Evêque de Varmie en Pologne avait un Anabatiſte pour fermier, & un Socinien pour receveur; on lui propoſa de chaſſer & de pourſuivre l'un parce qu'il ne croyait pas la conſubſtantiabilité, & l'autre parce qu'il ne batiſait ſon fils qu'à quinze ans; il répondit qu'ils ſeraient éternellement damnés dans l'autre monde, mais que dans ce monde-ci ils lui étaient tres néceſſaires.

Sortons de notre petite ſphère, & examinons le reſte de notre globe. Le Grand Seigneur gouverne en paix vingt peuples de différentes Religions ; deux cent mille Grecs vivent avec ſécurité dans Conſtantinople; le Muphti même nomme & préſente à l'Empereur le Patriarche Grec ; on y ſouffre un Patriarche Latin. Le Sultan nomme des Evêques Latins pour quelques iles de la Grèce, * & voici la formule dont il ſe ſert : *Je lui commande d'aller réſider Evêque dans l'ile de Chio, ſelon leur ancienne coutume & leurs vaines cérémonies.* Cet Empire eſt rempli de Jacobites, de Neſtoriens, de Monotélites ; il y a des Cophtes, des Chrétiens de *St. Jean*, des Juifs, des Guèbres, des Banians. Les annales Turques ne font mention d'aucune révolte excitée par aucune de ces Religions.

Allez dans l'Inde, dans la Perſe, dans la Tartarie, vous y verrez la même tolérance & la même tranquillité. *Pierre le Grand* a favoriſé tous les cultes dans ſon vaſte Empire : le commerce & l'agriculture y ont gagné, & le Corps politique n'en a jamais ſouffert.

Le Gouvernement de la Chine n'a jamais adopté, depuis plus de quatre mille ans qu'il eſt connu, que le culte des *Noachides*, l'adoration ſimple d'un ſeul Dieu : cependant il tolère les ſuperſtitions de *Fo*, & une multitude de Bonzes, qui ſerait dangereuſe, ſi la ſageſſe des tribunaux ne les avait pas toujours contenus.

Il

* Voyez *Ricaut.*

Il eſt vrai que le grand Empereur *Yont-Chin*, le plus ſage & le plus magnanime peut-être qu'ait eu la Chine, a chaſſé les Jéſuites ; mais ce n'était pas parce qu'il était intolérant, c'était au contraire parce que les Jéſuites l'étaient. Ils raportent eux-mêmes dans leurs lettres curieuſes, les paroles que leur dit ce bon Prince : *Je ſais que votre Religion eſt intolérante ; je ſais ce que vous avez fait aux Manilles & au Japon ; vous avez trompé mon père, n'eſpérez pas me tromper de même.* Qu'on liſe tout le diſcours qu'il daigna leur tenir, on le trouvera le plus ſage & le plus clément des hommes. Pouvait-il en effet retenir des Phyſiciens d'Europe, qui ſous prétexte de montrer des thermomètres & des éolipiles à la Cour, avaient ſoulevé déja un Prince du ſang ? & qu'aurait dit cet Empereur s'il avait lû nos hiſtoires, s'il avait connu nos tems de la ligue, & de la conſpiration des poudres ?

C'en était aſſez pour lui d'être informé des querelles indécentes des Jéſuites, des Dominicains, des Capucins, des Prêtres ſéculiers envoyés du bout du monde dans ſes Etats : ils venaient prêcher la vérité, & ils s'anathématiſaient les uns les autres. L'Empereur ne fit donc que renvoyer des perturbateurs étrangers : mais avec quelle bonté les renvoya-t-il ? quels ſoins paternels n'eut-il pas d'eux pour leur voyage, & pour empêcher qu'on ne les inſultât ſur la route ? Leur banniſſement même fut un exemple de tolérance & d'humanité.

Les

* Les Japonois étaient les plus tolérans de tous les hommes ; douze Religions paisibles étaient établies dans leur Empire : les Jésuites vinrent faire la treiziéme ; mais bientôt n'en voulant pas souffrir d'autre, on sait ce qui en résulta ; une guerre civile, non moins affreuse que celles de la Ligue, désola ce pays. La Religion Chrétienne fut noyée enfin dans des flots de sang ; les Japonois fermèrent leur Empire au reste du monde, & ne nous regardèrent que comme des bêtes farouches, semblables à celles dont les Anglais ont purgé leur ile. C'est en vain que le Ministre *Colbert* sentant le besoin que nous avions des Japonois, qui n'ont nul besoin de nous, tenta d'établir un commerce avec leur Empire ; il les trouva inflexibles.

Ainsi donc notre Continent entier nous prouve qu'il ne faut ni annoncer, ni exercer l'intolérance.

Jettez les yeux sur l'autre hémisphère, voyez la Caroline, dont le sage *Lock* fut le Législateur ; il suffit de sept pères de famille pour établir un culte public aprouvé par la loi : cette liberté n'a fait naître aucun désordre. Dieu nous préserve de citer cet exemple pour engager la France à l'imiter ! on ne le raporte que pour faire voir que l'excès le plus grand où

* Voyez *Kempfer* & toutes les rélations du Japon.

b) Mr. *de la Bourdonnaie*, Intendant de Rouen, dit que la manufacture de chapeaux est tombée à Caudebec & à Neufchâtel par la fuite des réfugiés. Mr. *Foucaut*, Inten-

où puisse aller la tolérance, n'a pas été suivi de la plus légère dissension : mais ce qui est très-utile & très-bon dans une colonie naissante, n'est pas convenable dans un ancien Royaume.

Que dirons-nous des *Primitifs* que l'on a nommés *Quakres* par dérision, & qui avec des usages peut-être ridicules, ont été si vertueux, & ont enseigné inutilement la paix au reste des hommes? Ils sont en Pensilvanie au nombre de cent mille; la discorde, la controverse sont ignorées dans l'heureuse patrie qu'ils se sont faite : & le nom seul de leur ville de Philadelphie, qui leur rapelle à tout moment que les hommes sont frères, est l'exemple & la honte des peuples qui ne connaissent pas encor la tolérance.

Enfin cette tolérance n'a jamais excité de guerre civile; l'intolérance a couvert la terre de carnage. Qu'on juge maintenant entre ces deux rivales, entre la mère qui veut qu'on égorge son fils, & la mère qui le cède pourvû qu'il vive.

Je ne parle ici que de l'intérêt des nations, & en respectant comme je le dois la Théologie, je n'envisage dans cet article que le bien physique & moral de la société. Je suplie tout lecteur impartial de peser ces vérités, de les rectifier & de les étendre. Des lecteurs attentifs qui se communiquent leurs pensées, vont toûjours plus loin que l'auteur (*b*). Com-

Intendant de Caën, dit que le commerce est tombé de moitié dans la Généralité. Mr. *de Maupeou*, Intendant de Poitiers, dit que la manufacture de droguet est anéantie.

Comment la Tolérance peut être admiſe ?

J'Oſe ſupoſer qu'un Miniſtre éclairé & magnanime, un Prélat humain & ſage, un Prince qui ſait que ſon intérêt conſiſte dans le grand nombre de ſes ſujets, & ſa gloire dans leur bonheur, daigne jetter les yeux ſur cet écrit informe & défectueux ; il y ſuplée par ſes propres lumières ; il ſe dit à lui-même, Que riſquerai-je à voir la terre cultivée & ornée par plus de mains laborieuſes, les tributs augmentés, l'Etat plus floriſſant ?

L'Allemagne ſerait un déſert couvert des oſſemens des Catholiques, Evangeliques, Réformés, Anabatiſtes, égorgés les uns par les autres, ſi la paix de Weſtphalie n'avait pas procuré enfin la liberté de conſcience.

Nous avons des Juifs à Bordeaux, à Metz, en Alzace ; nous avons des Luthériens, des Moliniſtes, des Janſéniſtes ; ne pouvons-nous pas ſouffrir & contenir des Calviniſtes à peu pres aux mêmes conditions que les Catholiques ſont tolérés à Londres ? Plus il y a de ſectes, moins

antie. Mr. *de Bezons*, Intendant de Bordeaux, ſe plaint que le commerce de Clerac & de Nerac ne ſubſiſte preſque plus. Mr. *de Miroménil*, Intendant de Touraine, dit que le commerce de Tours eſt diminué de dix millions par année ; & tout cela par la perſécution. Voyez les mémoires des Intendans en 1698. Comptez ſurtout le nombre des officiers de terre & de mer, & des matelots, qui ont été obligés d'aller ſervir contre la France,

moins chacune eſt dangereuſe ; la multiplicité les affaiblit ; toutes ſont réprimées par de juſtes loix, qui défendent les aſſemblées tumultueuſes, les injures, les ſéditions, & qui ſont toujours en vigueur par la force coactive.

Nous ſavons que pluſieurs chefs de famille, qui ont élevé de grandes fortunes dans les pays étrangers, ſont prêts à retourner dans leur patrie ; ils ne demandent que la protection de la loi naturelle, la validité de leurs mariages, la certitude de l'état de leurs enfans, le droit d'hériter de leurs pères, la franchiſe de leurs perſonnes ; point de temples publics, point de droit aux charges municipales, aux dignités : les Catholiques n'en ont ni à Londres, ni en pluſieurs autres pays. Il ne s'agit plus de donner des priviléges immenſes, des places de ſûreté à une faction, mais de laiſſer vivre un peuple paiſible, d'adoucir des édits, autrefois peut-être néceſſaires, & qui ne le ſont plus ; ce n'eſt pas à nous d'indiquer au Miniſtère ce qu'il peut faire ; il ſuffit de l'implorer pour des infortunés.

Que de moyens de les rendre utiles, & d'em-

ce, & ſouvent avec un funeſte avantage : & voyez ſi l'intolérance n'a pas cauſé quelque mal à l'Etat.

On n'a pas ici la témérité de propoſer des vues à des Miniſtres dont on connait le génie & les grands ſentimens, & dont le cœur eſt auſſi noble que la naiſſance : ils verront aſſez que le rétabliſſement de la marine demande quelque indulgence pour les habitans de nos côtes.

d'empêcher qu'ils ne ſoient jamais dangereux ! La prudence du Miniſtère & du Conſeil, apuiée de la force, trouvera bien aiſément ces moyens, que tant d'autres nations employent ſi heureuſement.

Il y a des fanatiques encor dans la populace Calviniſte ; mais il eſt conſtant qu'il y en a davantage dans la populace convulſionnaire. La lie des inſenſés de *St. Médard* eſt comptée pour rien dans la nation, celle des Prophètes Calviniſtes eſt anéantie. Le grand moyen de diminuer le nombre des maniaques, s'il en reſte, eſt d'abandonner cette maladie de l'eſprit au régime de la raiſon, qui éclaire lentement, mais infailliblement, les hommes. Cette raiſon eſt douce, elle eſt humaine, elle inſpire l'indulgence, elle étouffe la diſcorde, elle affermit la vertu, elle rend aimable l'obéiſſance aux loix, plus encor que la force ne les maintient. Et comptera-t-on pour rien le ridicule attaché aujourd'hui à l'entouſiaſme par tous les honnêtes gens ? Ce ridicule eſt une puiſſante barrière contre les extravagances de tous les ſectaires. Les tems paſſés ſont comme s'ils n'avaient jamais été. Il faut toûjours partir du point où l'on eſt, & de celui où les nations ſont parvenues.

Il a été un tems où l'on ſe crut obligé de rendre des arrêts contre ceux qui enſeignaient une doctrine contraire aux catégories d'*Ariſtote*, à l'horreur du vuide, aux quiddités, & à l'univerſel de la part de la choſe. Nous avons en Europe plus de cent volumes de juriſprudence

dence ſur la ſorcellerie, & ſur la manière de diſtinguer les faux ſorciers des véritables. L'excommunication des ſauterelles, & des inſectes nuiſibles aux moiſſons, a été très en uſage, & ſubſiſte encor dans pluſieurs rituels; l'uſage eſt paſſé, on laiſſe en paix *Ariſtote*, les ſorciers & les ſauterelles. Les exemples de ces graves démences, autrefois ſi importantes, ſont innombrables; il en revient d'autres de tems en tems; mais quand elles ont fait leur effet, quand on en eſt raſſaſié, elles s'anéantiſſent. Si quelqu'un s'aviſait aujourd'hui d'être Carpocratien, ou Eutichéen, ou Monothélite, Monophiſite, Neſtorien, Manichéen &c. qu'arriverait-il? on en rirait comme d'un homme habillé à l'antique avec une fraiſe & un pourpoint.

La nation commençait à entr'ouvrir les yeux, lorſque les Jéſuites *Le Tellier* & *Doucin* fabriquèrent la bulle *Unigénitus* qu'ils envoyèrent à Rome; ils crurent être encor dans ces tems d'ignorance, où les peuples adoptaient ſans examen les aſſertions les plus abſurdes. Ils oſérent proſcrire cette propoſition, qui eſt d'une vérité univerſelle dans tous les cas & dans tous les tems: *La crainte d'une excommunication injuſte ne doit point empêcher de faire ſon devoir*: c'était proſcrire la raiſon, les libertés de l'Egliſe Gallicane, & le fondement de la morale; c'était dire aux hommes, Dieu vous ordonne de ne jamais faire vôtre devoir, dès que vous craindrez l'injuſtice. On n'a jamais heurté le ſens commun plus effrontément. Les conſulteurs de Rome n'y prirent pas garde. On perſuada à la

Cour

Cour de Rome que cette bulle était nécessaire, & que la nation la désirait; elle fut signée, scélée & envoyée; on en sait les suites; certainement si on les avait prévues, on aurait mitigé la bulle. Les querelles ont été vives, la prudence & la bonté du Roi les a enfin apaisées.

Il en est de même dans une grande partie des points qui divisent les Protestans & nous; il y en a quelques-uns qui ne sont d'aucune conséquence; il y en a d'autres plus graves, mais sur lesquels la fureur de la dispute est tellement amortie, que les Protestans eux-mêmes ne prêchent aujourd'hui la controverse en aucune de leurs églises.

C'est donc ce tems de dégout, de satieté, ou plutôt de raison, qu'on peut saisir comme une époque & un gage de la tranquillité publique. La controverse est une maladie épidémique qui est sur sa fin, & cette peste dont on est guéri, ne demande plus qu'un régime doux. Enfin l'intérêt de l'Etat est que des fils expatriés reviennent avec modestie dans la maison de leur père; l'humanité le demande, la raison le conseille, & la politique ne peut s'en effrayer.

Si l'Intolérance est de droit naturel & de droit humain?

LE droit naturel est celui que la nature indique à tous les hommes. Vous avez élevé vôtre

vôtre enfant ; il vous doit du respect comme à son père, de la reconnaissance comme à son bienfaiteur. Vous avez droit aux productions de la terre que vous avez cultivée par vos mains ; vous avez donné & reçu une promesse, elle doit être tenue.

Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que sur ce droit de nature ; & le grand principe, le principe universel de l'un & de l'autre, est dans toute la terre : *Ne fai pas ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît.* Or on ne voit pas comment, suivant ce principe, un homme pourrait dire à un autre, *Croi ce que je crois, & ce que tu ne peux croire, ou tu périras* : C'est ce qu'on dit en Portugal, en Espagne, à Goa. On se contente à présent dans quelques autres pays de dire ; *Croi, ou je t'abhorre ; croi, ou je te ferai tout le mal que je pourrai ; monstre, tu n'as pas ma Religion, tu n'as donc point de Religion ; il faut que tu sois en horreur à tes voisins, à ta ville, à ta province.*

S'il était de droit humain de se conduire ainsi, il faudrait donc que le Japonois détestât le Chinois, qui aurait en exécration le Siamois ; celui-ci poursuivrait les Gangarides, qui tomberaient sur les habitans de l'Indus ; un Mogol arracherait le cœur au premier Malabare qu'il trouverait ; le Malabare pourrait égorger le Persan, qui pourrait massacrer le Turc ; & tous ensemble se jetteraient sur les Chrétiens, qui se sont si longtems dévorés les uns les autres.

Le droit de l'intolérance eſt donc abſurde & barbare; c'eſt le droit des tigres; & il eſt bien plus horrible, car les tigres ne déchirent que pour manger, & nous nous ſommes exterminés pour des paragraphes.

Si l'Intolérance a été connuë des Grecs ?

LES peuples dont l'hiſtoire nous a donné quelques faibles connaiſſances, ont tous regardé leurs différentes Religions comme des nœuds qui les uniſſaient tous enſemble; c'était une aſſociation du genre humain. Il y avait une eſpèce de droit d'hoſpitalité entre les Dieux comme entre les hommes. Un étranger arrivait - il dans une ville ? il commençait par adorer les Dieux du pays; on ne manquait jamais de vénérer les Dieux mêmes de ſes ennemis. Les Troyens adreſſaient des prières aux Dieux qui combattaient pour les Grecs.

Alexandre alla conſulter dans les déſerts de la Libie le Dieu *Ammon*, auquel les Grecs donnèrent le nom de *Zeus*, & les Latins de *Jupiter*, quoique les uns & les autres euſſent leur *Jupiter* & leur *Zeus* chez eux. Lorſqu'on aſſiégeait une ville, on faiſait un ſacrifice & des prières aux Dieux de la ville, pour ſe les rendre favorables. Ainſi, au milieu même de la guerre, la Religion réuniſſait les hommes, & adouciſſait quelquefois leurs fureurs, ſi quelquefois elle leur commandait des actions inhumaines & horribles.

Je

Je peux me tromper, mais il me parait que de tous les anciens peuples policés, aucun n'a gêné la liberté de penser. Tous avaient une Religion; mais il me semble qu'ils en usaient avec les hommes comme avec leurs Dieux; ils reconnaissaient tous un Dieu suprême, mais ils lui associaient une quantité prodigieuse de Divinités inférieures; ils n'avaient qu'un culte, mais ils permettaient une foule de systêmes particuliers.

Les Grecs, par exemple, quelque religieux qu'ils fussent, trouvaient bon que les Epicuriens niassent la Providence, & l'existence de l'ame. Je ne parle pas des autres sectes, qui toutes blessaient les idées saines qu'on doit avoir de l'Etre Créateur, & qui toutes étaient tolérées.

Socrate qui aprocha le plus près de la connaissance du Créateur, en porta, dit-on, la peine, & mourut martyr de la Divinité; c'est le seul que les Grecs ayent fait mourir pour ses opinions. Si ce fut en effet la cause de sa condamnation, cela n'est pas à l'honneur de l'intolérance, puisqu'on ne punit que celui qui seul rendit gloire à Dieu, & qu'on honorat tous ceux qui donnaient de la Divinité les notions les plus indignes. Les ennemis de la tolérance ne doivent pas, à mon avis, se prévaloir de l'exemple odieux des juges de *Socrate.*

Il est évident, d'ailleurs, qu'il fut la victime d'un parti furieux animé contre lui. Il s'était fait des ennemis irréconciliables des sophistes, des orateurs, des poetes, qui enseignaient dans les écoles, & mêm. de tous les précep-

teurs qui avaient ſoin des enfans de diſtinction. Il avoue lui-même dans ſon diſcours raporté par *Platon*, qu'il allait de maiſon en maiſon prouver à ces précepteurs qu'ils n'étaient que des ignorans : cette conduite n'était pas digne de celui qu'un oracle avait déclaré le plus ſage des hommes. On déchaina contre lui un prêtre, & un Conſeiller des cinq cent, qui l'accuſèrent; j'avoue que je ne ſais pas préciſément de quoi, je ne vois que du vague dans ſon apologie; on lui fait dire en général, qu'on lui imputait d'inſpirer aux jeunes gens des maximes contre la Religion & le Gouvernement. C'eſt ainſi qu'en uſent tous les jours les calomniateurs dans le monde : mais il faut dans un tribunal des faits avérés, des chefs d'accuſation précis & circonſtantiés; c'eſt ce que le procès de *Socrate* ne nous fournit point; nous ſavons ſeulement qu'il eut d'abord deux cent vingt voix pour lui. Le tribunal des cinq cent poſſédait donc deux cent vingt philoſophes; c'eſt beaucoup; je doute qu'on les trouvrt ailleurs. Enfin, la pluralité fut pour la cigue; mais auſſi, ſongeons que les Athéniens revenus à eux-mêmes eurent les accuſateurs & les juges en horreur; que *Mélitus*, le principal auteur de cet arrêt, fut condamné à mort pour cette injuſtice; que les autres furent bannis, & qu'on éleva un temple à *Socrate*. Jamais la Philoſophie ne fut ſi bien vengée, ni tant honorée. L'exemple de *Socrate* eſt au fonds le plus terrible argument qu'on puiſſe alléguer contre l'intolérance. Les Athéniens avaient un autel dédié

dédié aux Dieux étrangers, aux Dieux qu'ils ne pouvaient connaître. Y a-t-il une plus forte preuve, non-feulement d'indulgence pour toutes les nations, mais encor de refpect pour leurs cultes?

Un honnête homme qui n'eft ennemi ni de la raifon, ni de la littérature, ni de la probité, ni de la patrie, en juftifiant depuis peu la *Saint Barthelemi*, cite la guerre des Phocéens nommée *la guerre facrée*, comme fi cette guerre avait été allumée pour le culte, pour le dogme, pour des argumens de Théologie; il s'agiffait de favoir à qui appartiendrait un champ: c'eft le fujet de toutes les guerres. Des gerbes de bled ne font pas un fymbole de créance; jamais aucune ville Grecque ne combattit pour des opinions. D'ailleurs que prétend cet homme modefte & doux? veut-il que nous faffions une guerre facrée?

Si les Romains ont été tolérans?

CHez les anciens Romains, depuis *Romulus* jufqu'aux tems où les Chrétiens difputèrent avec les prêtres de l'Empire, vous ne voyez pas un feul homme perfécuté pour fes fentimens. *Cicéron* douta de tout; *Lucrèce* nia tout; & on ne leur en fit pas le plus léger reproche: la licence même alla fi loin, que *Pline* le naturalifte commence fon livre par nier un Dieu, & par dire que s'il en eft un, c'eft le Soleil.

Cicéron dit, en parlant des Enfers, *Non eſt anus tam excors quæ credat* : „ Il n'y a pas même de „ vieille aſſez imbécille pour les croire. “ *Juvenal* dit : *Nec pueri credunt* : „ Les enfans n'en croyent „ rien. “ On chantait ſur le théatre de Rome : *Poſt mortem nihil eſt, ipſaque mors nihil* : „ Rien „ n'eſt après la mort, la mort même n'eſt rien. “ Abhorrons ces maximes, & tout au plus, pardonnons les à un peuple que les Evangiles n'éclairaient pas ; elles ſont fauſſes, elles ſont impies ; mais concluons que les Romains étaient très tolérans, puiſqu'elles n'excitèrent jamais le moindre murmure.

Le grand principe du Sénat & du peuple Romain était : *Deorum offenſa diis curæ* ; „ C'eſt „ aux Dieux ſeuls à ſe ſoucier des offenſes fai„ tes aux Dieux. “ Ce peuple Roi ne ſongeait qu'à conquérir, à gouverner, & à policer l'Univers. Ils ont été nos légiſlateurs comme nos vainqueurs ; & jamais *Céſar*, qui nous donna des fers, des loix & des jeux, ne voulut nous forcer à quitter nos Druides pour lui, tout grand Pontife qu'il était d'une nation notre Souveraine.

Les Romains ne profeſſaient pas tous les cultes, ils ne donnaient pas à tous la ſanction publique, mais ils les permirent tous. Ils n'eurent aucun objet matériel de culte ſous *Numa*, point de ſimulacres, point de ſtatues ; bientôt ils en élevèrent aux Dieux *Majorum Gentium*, que les Grecs leur firent connaître. La loi des douze tables, *Deos peregrinos ne colunto*, ſe réduiſit à n'accorder le culte public qu'aux Divinités

vinités ſupérieures ou inférieures aprouvées par le Sénat. *Iſis* eut un temple dans Rome, juſqu'au tems où *Tibère* le démolit, lorſque les prêtres de ce temple corrompus par l'argent de *Mundus*, le firent coucher dans le temple ſous le nom du Dieu *Anubis* avec une femme nommée *Pauline.* Il eſt vrai que *Joſephe* eſt le ſeul qui raporte cette hiſtoire; il n'était pas contemporain, il était crédule & exagérateur. Il y a peu d'aparence que dans un tems auſſi éclairé que celui de *Tibère*, une Dame de la première condition eût été aſſez imbécille pour croire avoir les faveurs du Dieu *Anubis.*

Mais que cette anecdote ſoit vraie ou fauſſe, il demeure certain que la ſuperſtition Egyptienne avait élevé un temple à Rome avec le conſentement public. Les Juifs y commerçaient dès le tems de la guerre Punique; ils y avaient des ſynagogues du tems d'*Auguſte*, & ils les conſervèrent preſque toujours, ainſi que dans Rome moderne. Y a-t-il un plus grand exemple que la tolérance était regardée par les Romains comme la loi la plus ſacrée du droit des gens?

On nous dit qu'auſſi-tôt que les Chrétiens parurent, ils furent perſécutés par ces mêmes Romains qui ne perſécutaient perſonne. Il me parait évident que ce fait eſt très faux; je n'en veux pour preuve que *St. Paul* lui-même. Les Actes des Apôtres nous apprennent que *St. Paul* étant accuſé par les Juifs de vouloir détruire la Loi Moſaïque par JESUS-CHRIST, *St. Jaques* propoſa à *St. Paul* de ſe faire raſer la tê-

Ch. 21. & 22.

 te,

te, & d'aller ſe purifier dans le temple avec quatre Juifs, *afin que tout le monde ſache que tout ce que l'on dit de vous eſt faux, & que vous continuez à garder la Loi de Moïſe.*

Paul Chrétien alla donc s'acquitter de toutes les cérémonies Judaïques pendant ſept jours; mais les ſept jours n'étaient pas encor écoulés, quand des Juifs d'*Aſie* le reconnurent; & voyant qu'il était entré dans le temple, non-ſeulement avec des Juifs, mais avec des Gentils, ils crièrent à la profanation: on le ſaiſit, on le mena devant le Gouverneur *Félix*, & enſuite on s'adreſſa au tribunal de *Feſtus.* Les Juifs en foule demandèrent ſa mort; *Feſtus* leur répondit, *Ce n'eſt point la coutume des Romains de condamner un homme avant que l'accuſé ait ſes accuſateurs devant lui, & qu'on lui ait donné la liberté de ſe défendre.*

Act. ch. 25.

Ces paroles ſont d'autant plus remarquables dans ce Magiſtrat Romain, qu'il parait n'avoir eu nulle conſidération pour *St. Paul*, n'avoir ſenti pour lui que du mépris; trompé par les fauſſes lumières de ſa raiſon, il le prit pour un fou; il lui dit à lui-même qu'il était en démence, *multæ te litteræ ad inſaniam convertunt. Feſtus* n'écouta donc que l'équité de la loi Romaine, en donnant ſa protection à un inconnu qu'il ne pouvait eſtimer.

Act. ch. 26. v. 34.

Voilà

a) Quoique les Juifs n'euſſent pas le droit du glaive depuis qu'*Archelaüs* avait été relégué chez les Allobroges, & que la Judée était gouvernée en province de l'Em-

Voilà le St. Eſprit lui-même, qui déclare que les Romains n'étaient pas perſécuteurs, & qu'ils étaient juſtes. Ce ne ſont pas les Romains qui ſe ſoulevèrent contre *St. Paul*, ce furent les Juifs. *St. Jaques*, frère de JESUS, fut lapidé par l'ordre d'un Juif Saducéen, & non d'un Romain : les Juifs ſeuls lapidèrent *St. Etienne*; *a*) & lorſque *St. Paul* gardait les manteaux des exécuteurs, certes il n'agiſſait pas en citoyen Romain.

Les premiers Chrétiens n'avaient rien ſans doute à démêler avec les Romains; ils n'avaient d'ennemis que les Juifs dont ils commençaient à ſe ſéparer. On ſait quelle haine implacable portent tous les ſectaires à ceux qui abandonnent leur ſecte. Il y eut ſans doute du tumulte dans les ſynagogues de Rome. *Suétone* dit, dans la vie de Claude, *Judæos impulſore Chriſto aſſidue tumultuantes Roma expulit.* Il ſe trompait, en diſant que c'était à l'inſtigation de CHRIST : il ne pouvait pas être inſtruit des détails d'un peuple auſſi mépriſé à Rome que l'était le peuple Juif, mais il ne ſe trompait pas ſur l'occaſion de ces querelles. *Suétone* écrivait ſous *Adrien* dans le ſecond ſiécle; les Chrétiens n'étaient pas alors diſtingués des Juifs aux yeux des Romains. Le paſſage de *Suétone* fait voir que les Romains, loin d'oprimer les premiers Chré-

l'Empire; cependant les Romains fermaient ſouvent les yeux quand les Juifs exerçaient le jugement du zèle, c'eſt-à-dire, quand dans une émeute ſubite ils lapidaient par zèle celui qu'ils croyaient avoir blaſphémé.

Chrétiens, réprimaient alors les Juifs qui les persécutaient. Ils voulaient que la synagogue de Rome eût pour ses frères séparés la même indulgence que le Sénat avait pour elle ; & les Juifs chassés revinrent bientôt après ; ils parvinrent même aux honneurs malgré les loix qui les en excluaient : c'est *Dion Cassius* & *Ulpien* qui nous l'aprennent *b*). Est-il possible qu'après la ruine de Jérusalem les Empereurs eussent prodigué des dignités aux Juifs, & qu'ils eussent persécuté, livré aux bourreaux & aux bêtes, des

b) Ulpianus l—— tit. II. *Eis qui judaïcam superstitionem sequuntur honores adipisci permiserunt &c.*

c) Tacite dit : *Quos per flagitia invisos vulgus Christianos appellabat.*

Il est bien difficile que le nom de Chrétien fût déja connu à Rome ; *Tacite* écrivait sous *Vespasien* & sous *Domitien* ; il parlait des Chrétiens comme on en parlait de son tems. J'oserais dire que ces mots, *odio humani generis convicti*, pourraient bien signifier, dans le stile de *Tacite*, *convaincus d'être haïs du genre-humain*, autant que *convaincus de haïr le genre humain.*

En effet que faisaient à Rome ces premiers missionnaires ? Ils tâchaient de gagner quelques ames ; ils leur enseignaient la morale la plus pure ; ils ne s'élevaient contre aucune Puissance ; l'humilité de leur cœur était extrême, comme celle de leur état & de leur situation ; à peine étaient-ils connus, à peine étaient-ils séparés des autres Juifs ; comment le genre-humain, qui les ignorait, pouvait-il les haïr ? & comment pouvaient-ils être convaincus de détester le genre-humain ?

Lorsque Londres brûla, on en accusa les Catholiques ; mais c'était après des guerres de Religion, c'était après la conspiration des poudres, dont plusieurs Catholiques indignes de l'être avaient été convaincus.

Les

des Chrétiens qu'on regardait comme une secte de Juifs !

Néron, dit-on, les persécuta. *Tacite* nous aprend qu'ils furent accusés de l'incendie de Rome, & qu'on les abandonna à la fureur du peuple. S'agissait-il de leur créance dans une telle accusation? Non sans doute. Dirons-nous que les Chinois, que les Hollandais égorgèrent il y a quelques années dans les fauxbourgs de Batavia, furent immolés à la Religion? Quelque envie qu'on ait de se tromper, il est impossible d'attribuer à l'intolérance le désastre arrivé sous *Néron* à quelques malheureux demi-Juifs & demi-Chrétiens. c)

Les premiers Chrétiens du tems de *Néron* ne se trouvaient pas assurément dans les mêmes termes. Il est très difficile de percer dans les ténèbres de l'histoire; *Tacite* n'apporte aucune raison du soupçon qu'on eut que *Néron* lui-même eût voulu mettre Rome en cendres. On aurait été bien mieux fondé de soupçonner *Charles II.* d'avoir brûlé Londres : le sang du Roi son père, exécuté sur un échaffaut aux yeux du peuple qui demandait sa mort, pouvait au moins servir d'excuse à *Charles II.* Mais *Néron* n'avait ni excuse, ni prétexte, ni intérêt. Ces rumeurs insensées peuvent être en tout pays le partage du peuple : nous en avons entendu de nos jours d'aussi folles & d'aussi injustes.

Tacite qui connait si bien le naturel des Princes, devait connaitre aussi celui du peuple, toujours vain, toujours outré dans ses opinions violentes & passagères, incapable de rien voir, & capable de tout dire, de tout croire, & de tout oublier.

Philon dit que *Sejan les persécuta sous Tibère; mais qu'après la mort de Sejan, l'Empereur les rétablit dans tous leurs droits.* Ils avaient celui des citoyens Romains, tout

tout méprifés qu'ils étaient des citoyens Romains : ils avaient part aux diftributions de bled ; & même, lorfque la diftribution fe faifait un jour de Sabath, on remettait la leur à un autre jour : c'était probablement en confidération des fommes d'argent qu'ils avaient données à l'Etat ; car en tout pays ils ont acheté la tolérance, & fe font dédommagés bien vite de ce qu'elle avait couté.

Ce paffage de *Philon* explique parfaitement celui de *Tacite*, qui dit qu'on envoya quatre mille Juifs ou Egyptiens en Sardaigne, & que fi l'intempérie du climat les eût fait périr, c'eût été une perte légère, *vile damnum*.

J'ajouterai à cette remarque, que *Philon* regarde *Tibère* comme un Prince fage & jufte. Je crois bien qu'il n'était jufte qu'autant que cette juftice s'accordait avec fes intérêts ; mais le bien que *Philon* en dit, me fait un peu douter des horreurs que *Tacite* & *Suétone* lui reprochent. Il ne me parait point vraifemblable qu'un vieillard infirme de foixante & dix ans, fe foit retiré dans l'île de Caprée pour s'y livrer à des débauches recherchées qui font à peine dans la nature, & qui étaient même inconnues à la jeuneffe de Rome la plus effrénée ; ni *Tacite*, ni *Suétone*, n'avaient connu cet Empereur ; ils recueillaient avec plaifir des bruits populaires. *Octave*, *Tibère*, & leurs fucceffeurs avaient été odieux, parce qu'ils régnaient fur un peuple qui devait être libre : les hiftoriens fe plaifaient à les diffamer, & on croyait ces hiftoriens fur leur parole, parce qu'alors on manquait de mémoires, de journaux du tems, de documens : auffi les hiftoriens ne citent perfonne ; on ne pouvait les contredire, ils diffamaient qui ils voulaient, & décidaient à leur gré du jugement de la poftérité. C'eft au lecteur fage de voir jufqu'à quel point on doit fe défier de la véracité des hiftoriens, quelle créance on doit avoir pour les faits publics atteftés par des auteurs graves, nés dans une nation éclairée, & quelles bornes on doit mettre à fa crédulité fur des anecdotes que ces mêmes auteurs raportent fans aucune preuve.

Des

Des Martyrs.

IL y eut dans la ſuite des Martyrs Chrétiens. Il eſt bien difficile de ſavoir préciſément pour quelles raiſons ces Martyrs furent condamnés : mais j'oſe croire qu'aucun ne le fut ſous les premiers *Céſars*, pour ſa ſeule Religion : on les tolérait toutes ; comment aurait-on pu rechercher & pourſuivre des hommes obſcurs, qui avaient un culte particulier, dans le tems qu'on permettait tous les autres ?

Les *Titus*, les *Trajans*, les *Antonins*, les *Décius* n'étaient pas des barbares : peut-on imaginer qu'ils auraient privé les ſeuls Chrétiens d'une liberté dont jouïſſait toute la terre ? Les aurait-on ſeulement oſé accuſer d'avoir des myſtères ſecrets, tandis que les myſtères d'*Iſis*, ceux de *Mitras*, ceux de la Déeſſe de Sirie, tous étrangers au culte Romain, étaient permis ſans contradiction ? Il faut bien que la perſécution ait eu d'autres cauſes, & que les haines particulières, ſoutenues par la raiſon d'Etat, ayent répandu le ſang des Chrétiens.

Par exemple, lorſque *St. Laurent* refuſe au Préfet de Rome *Cornelius Secularis* l'argent des Chrétiens qu'il avait en ſa garde, il eſt naturel que le Préfet & l'Empereur ſoient irrités ; ils ne ſavaient pas que *St. Laurent* avait diſtribué cet argent aux pauvres, & qu'il avait fait une œuvre charitable & ſainte ; ils le regardèrent

rent comme un réfractaire, & le firent périr. *a*)

Confidérons le martyre de *St. Polyeucte.* Le condamna-t-on pour la Religion feule ? Il va dans le temple, où l'on rend aux Dieux des actions de graces pour la victoire de l'Empereur *Décius*; il y infulte les Sacrificateurs, il renverfe & brife les autels & les ftatues : quel eft le pays au monde où l'on pardonnerait un pareil attentat? Le Chrétien qui déchira publiquement l'Edit de l'Empereur *Dioclétien*, & qui attira fur fes frères la grande perfécution, dans les deux dernières années du règne de ce Prince, n'avait pas un zèle felon la fcience; & il était bien malheureux d'être la caufe du defaftre de fon parti. Ce zèle inconfidéré qui éclata fouvent, & qui fut même condamné par plufieurs Pères de l'Eglife, a été probablement la fource de toutes les perfécutions.

Je ne compare point, fans doute, les premiers Sacramentaires aux premiers Chrétiens; je ne mets point l'erreur à côté de la vérité; mais *Farel* prédéceffeur de *Jean Calvin*, fit dans Arles la même chofe que *St. Polyeucte* avait fait en Arménie.

a) Nous refpectons affurément tout ce que l'Eglife rend refpectable; nous invoquons les Sts. Martyrs; mais en réverant *St. Laurent*, ne peut-on pas douter que *St. Sixte* lui ait dit, *Vous me fuivrez dans trois jours*? que dans ce court intervalle le Préfet de Rome lui ait fait demander l'argent des Chrétiens? que le Diacre *Laurent* ait eu le tems de faire affembler tous les pauvres de la ville, qu'il ait marché devant le Préfet pour le mener à l'endroit où étaient ces pauvres, qu'on lui ait fait fon procès,

ménie. On portait dans les rues la ſtatue de *St. Antoine* l'hermite en proceſſion ; *Farel* tombe avec quelques-uns des ſiens ſur les moines qui portaient *St. Antoine*, les bat, les diſperſe, & jette *St. Antoine* dans la rivière. Il méritait la mort qu'il ne reçut pas, parce qu'il eut le tems de s'enfuir. S'il s'était contenté de crier à ces moines, qu'il ne croyait pas qu'un corbeau eût aporté la moitié d'un pain à *St. Antoine* l'hermite, ni que *St. Antoine* eût eu des converſations avec des centaures & des ſatires, il aurait mérité une forte reprimande, parce qu'il troublait l'ordre ; mais ſi le ſoir après la proceſſion, il avait examiné paiſiblement l'hiſtoire du corbeau, des centaures & des ſatires, on n'aurait rien eu à lui reprocher.

Quoi ! les Romains auraient ſouffert que l'infame *Antinoüs* fût mis au rang des ſeconds Dieux, & ils auraient déchiré, livré aux bêtes tous ceux auxquels on n'aurait reproché que d'avoir paiſiblement adoré un juſte ! Quoi ! ils auraient reconnu un Dieu ſuprême *b*), un Dieu Sou-

procès, qu'il ait ſubi la queſtion, que le Préfet ait commandé à un forgeron un gril aſſez grand pour y rotir un homme, que le premier Magiſtrat de Rome ait aſſiſté lui-même à cet étrange ſuplice ; que *St. Laurent* ſur ce gril ait dit : „ Je ſuis aſſez cuit d'un côté, fai moi „ retourner de l'autre, ſi tu veux me manger ? Ce gril n'eſt guères dans le génie des Romains ; & comment ſe peut-il faire qu'aucun auteur Payen n'ait parlé d'aucune de ces avantures ?

b) Il n'y a qu'à ouvrir *Virgile* pour voir que les Ro-

Souverain, Maître de tous les Dieux ſecondaires, atteſté par cette formule, *Deus optimus maximus*; & ils auraient recherché ceux qui adoraient un Dieu unique!

Il n'eſt pas croyable que jamais il y eût une Inquiſition contre les Chrétiens ſous les Empereurs, c'eſt-à-dire, qu'on ſoit venu chez eux les interroger ſur leur créance. On ne troubla jamais ſur cet article ni Juif, ni Sirien, ni Egyptien, ni Bardes, ni Druides, ni Philoſophes. Les Martyrs furent donc ceux qui s'élevèrent contre les faux Dieux. C'était une choſe très ſage, très pieuſe de n'y pas croire; mais enfin, ſi non contens d'adorer un Dieu en eſprit & en vérité, ils éclatèrent violemment contre le culte reçu, quelque abſurde qu'il pût être, on eſt forcé d'avouer qu'eux-mêmes étaient intolérans.

Ch. 39. *Tertullien*, dans ſon Apologétique, avoue qu'on

Romains reconnaiſſaient un Dieu ſuprême, Souverain de tous les êtres céleſtes.

O! quis res hominumque deûmque
Æternis regis imperiis, & fulmine terres,
O pater, ô hominum divûmque æterna poteſtas &c.

Horace s'exprime bien plus fortement:

Unde nil majus generatur ipſo,
Nec viget quidquam ſimile, aut ſecundum.

On ne chantait autre choſe que l'unité de Dieu dans les myſtères auxquels preſque tous les Romains étaient initiés. Voyez la belle hymne d'*Orphée*, liſez la lettre de *Maxime de Madaure* à *St. Auguſtin*, dans laquelle il

qu'on regardait les Chrétiens comme des factieux; l'accuſation était injuſte, mais elle prouvait que ce n'était pas la Religion ſeule des Chrétiens, qui excitait le zèle des Magiſtrats. Il avoue que les Chrétiens refuſaient d'orner leurs portes de branches de laurier dans les réjouiſſances publiques pour les victoires des Empereurs : on pouvait aiſément prendre cette affectation condamnable pour un crime de lèze-majeſté. Chap. 35.

La première ſévérité juridique exercée contre les Chrétiens, fut celle de *Domitien*; mais elle ſe borna à un exil qui ne dura pas une année : *facile cæptum repreſſit reſtitutis quos ipſe relegaverat*, dit *Tertullien*. *Lactance*, dont le ſtile eſt ſi emporté, convient que depuis *Domitien* juſqu'à *Décius* l'Egliſe fut tranquille & floriſſante. Cette longue paix, dit-il, fut interrompue quand cet Chap. 3.

il dit, qu'*il n'y a que des imbécilles qui puiſſent ne pas reconnaître un Dieu Souverain*. *Longinien*, étant Payen, écrit au même *St. Auguſtin*, que *Dieu eſt unique, incompréhenſible, ineffable*. *Lactance* lui-même, qu'on ne peut accuſer d'être trop indulgent, avoue dans ſon livre V. que *les Romains ſoumettent tous les Dieux au Dieu ſuprême, illos ſubjicit & mancipat Deo*. *Tertullien* même, dans ſon apologetique, avoue que tout l'Empire reconnaiſſait un Dieu maître du monde, dont la puiſſance & la majeſté ſont infinies, *principem mundi perfectæ potentiæ & majeſtatis*. Ouvrez ſurtout *Platon*, le maître de Cicéron dans la philoſophie, vous y verrez qu'*il n'y a qu'un Dieu*, qu'*il faut l'adorer, l'aimer, travailler à lui reſſembler par la ſainteté & par la juſtice*. *Epictète* dans les fers, *Marc-Antoine* ſur le trône, diſent la même choſe en cent endroits.

cet exécrable animal *Décius* opprima l'Eglise : *post multos annos extitit execrabile animal Decius qui vexaret ecclesiam.*

On ne veut point discuter ici le sentiment du savant *Dodwel* sur le petit nombre des martyrs ; mais si les Romains avaient tant persécuté la Religion Chrétienne, si le Sénat avait fait mourir tant d'innocens par des suplices inusités, s'ils avaient plongé des Chrétiens dans l'huile bouillante, s'ils avaient exposé des filles toutes nues aux bêtes dans le Cirque, comment auraient-ils laissé en paix tous les premiers Evêques de Rome ? *St. Irénée* ne compte pour Martyr parmi ces Evêques que le seul *Télesphore*, dans l'an 139. de l'ère vulgaire, & on n'a aucune preuve que ce *Télesphore* ait été mis à mort. *Zéphirin* gouverna le troupeau de Rome pendant dix-huit années, & mourut paisiblement l'an 219. Il est vrai que dans les anciens martyrologes, on place presque tous les premiers Papes ; mais le mot de *Martyr* n'était pris alors que suivant sa véritable signification : *martyre* voulait dire *témoignage*, & non pas *suplice.*

Il est difficile d'accorder cette fureur de persécution avec la liberté qu'eurent les Chrétiens d'assembler cinquante-six Conciles, que les écrivains Ecclésiastiques comptent dans les trois premiers siécles.

Il y eut des persécutions ; mais si elles avaient été aussi violentes qu'on le dit, il est vraisembla-

c) Cette assertion doit être prouvée. Il faut convenir que depuis que l'histoire a succédé à la fable, on ne voit

blable que *Tertullien*, qui écrivit avec tant de force contre le culte reçu, ne ſerait pas mort dans ſon lit. On ſait bien que les Empereurs ne lurent pas ſon Apologétique, qu'un écrit obſcur composé en Afrique ne parvient pas à ceux qui ſont chargés du gouvernement du monde ; mais il devait être connu de ceux qui aprochaient le Proconſul d'Afrique ; il devait attirer beaucoup de haine à l'auteur ; cependant il ne ſouffrit point le martyre.

Origène enſeigna publiquement dans Alexandrie, & ne fut point mis à mort. Ce même *Origène* qui parlait avec tant de liberté aux Payens & aux Chrétiens, qui annonçait JESUS aux uns, qui niait un Dieu en trois perſonnes aux autres, avoüe expreſſément dans ſon troiſiéme livre contre *Celſe*, qu'*il y a eu très peu de martyrs, & encor de loin à loin ; cependant*, dit-il, *les Chrétiens ne négligent rien pour faire embraſſer leur Religion par tout le monde ; ils courent dans les villes, dans les bourgs, dans les villages.*

Il eſt certain que ces courſes continuelles pouvaient être aiſément accuſées de ſédition par les prêtres ennemis, & pourtant ces miſſions ſont tolérées malgré le peuple Egyptien, toûjours turbulent, ſéditieux & lâche, peuple qui avait déchiré un Romain pour avoir tué un chat, peuple en tout tems mépriſable, quoi qu'en diſent les admirateurs des pyramides. *c*)

Qui devait plus ſoulever contre lui les prêtres

voit dans les Egyptiens qu'un peuple auſſi lâche que ſuperſtitieux. *Cambyſe* s'empare de l'Egypte par une ſeule ba-

tres & le gouvernement que *St. Grégoire Taumaturge*, diciple d'*Origène?* *Grégoire* avait vû

pen-

bataille : *Alexandre* y donne des loix ſans eſſuier un ſeul combat, ſans qu'aucune ville oſe attendre un ſiége : les *Ptolomées* s'en emparent ſans coup férir ; *Céſar* & *Auguſte* la ſubjuguent auſſi aiſément. *Omar* prend toute l'Egypte en une ſeule campagne ; les Mammelucs, peuples de la Colchide & des environs du mont Caucaſe, en ſont les maitres après *Omar* ; ce ſont eux, & non les Egyptiens, qui défont l'armée de *St. Louïs*, & qui prennent ce Roi priſonnier. Enfin, les Mammelucs étant devenus Egyptiens, c'eſt-à-dire, mous, lâches, inappliqués, volages, comme les habitans naturels de ce climat, ils paſſent en trois mois ſous le joug de *Selim I.* qui fait pendre leur Soudan, & qui laiſſe cette province annexée à l'Empire des Turcs, juſqu'à ce que d'autres barbares s'en emparent un jour.

Hérodote raporte que dans les tems fabuleux, un Roi Egyptien nommé *Séſoſtris* ſortit de ſon pays dans le deſſein formel de conquérir l'univers : il eſt viſible qu'un tel deſſein n'eſt digne que de *Pycrocole* ou de *Don-Quichote* ; & ſans compter que le nom de *Séſoſtris* n'eſt point Egyptien, on peut mettre cet événement, ainſi que tous les faits antérieurs, au rang des *mille & une nuits.* Rien n'eſt plus commun chez les peuples conquis, que de débiter des fables ſur leur ancienne grandeur, comme dans certains pays, certaines miſérables familles ſe font deſcendre d'antiques Souverains. Les prêtres d'Egypte contèrent à *Hérodote* que ce Roi qu'il appelle *Séſoſtris*, était allé ſubjuguer la Colchide ; c'eſt comme ſi on diſait qu'un Roi de France partit de la Touraine pour aller ſubjuguer la Norvège.

On a beau répéter tous ces contes dans mille & mille volumes, ils n'en ſont pas plus vraiſemblables ; il eſt bien plus naturel que les habitans robuſtes & féroces du Caucaſe, les Colcidiens, & les autres Scythes,

pendant la nuit un vieillard envoyé de Dieu, accompagné d'une femme resplendissante de lumière :

thes, qui vinrent tant de fois ravager l'Asie, pénétrèrent jusqu'en Egypte : & si les prêtres de Colchos raportèrent ensuite chez eux la mode de la circoncision, ce n'est pas une preuve qu'ils ayent été subjugués par les Egyptiens. *Diodore* de Sicile raporte que tous les Rois vaincus par *Sésostris* venaient tous les ans du fond de leurs Royaumes lui aporter leurs tribus, & que *Sésostris* se servait d'eux comme de chevaux de carosse, qu'il les faisait atteler à son char pour aller au temple. Ces histoires de *Gargantua* sont tous les jours fidélement copiées. Assurément ces Rois étaient bien bons de venir de si loin servir ainsi de chevaux.

Quant aux pyramides, & aux autres antiquités, elles ne prouvent autre chose que l'orgueil, & le mauvais goût des Princes d'Egypte, & l'esclavage d'un peuple imbécille, employant ses bras qui étaient son seul bien, à satisfaire la grossière ostentation de ses maitres. Le gouvernement de ce peuple, dans les tems mêmes que l'on vante si fort, parait absurde & tyrannique : on prétend que toutes les terres apartenaient à leurs Monarques. C'était bien à de pareils esclaves à conquérir le monde !

Cette profonde science des prêtres Egyptiens est encor un des plus énormes ridicules de l'histoire ancienne, c'est-à-dire de la fable. Des gens qui prétendaient que dans le cours d'onze mille années le Soleil s'était levé deux fois au couchant, & couché deux fois au levant, en recommençant son cours, était sans doute bien au-dessous de l'auteur de l'almanach de Liége. La religion de ces prêtres qui gouvernaient l'Etat, n'était pas comparable à celle des peuples les plus sauvages de l'Amérique : on sait qu'ils adoraient des crocodiles, des singes, des chats, des oignons ; & il n'y a peut-être aujourd'hui dans toute la terre que le culte du grand *Lama* qui soit aussi absurde.

mière : cette femme était la Ste. Vierge, & ce vieillard était *St. Jean* l'Evangeliſte. *St. Jean* lui dicta un ſymbole, que *St. Grégoire* alla prècher. Il paſſa en allant à Néocéſarée, près d'un temple où l'on rendait des oracles, & où la pluye l'obligea de paſſer la nuit ; il y fit pluſieurs ſignes de croix. Le lendemain, le grand Sacrificateur du temple fut étonné que les démons qui lui répondaient auparavant ne voulaient plus rendre d'oracles ; il les apella ; les diables vinrent pour lui dire qu'ils ne viendraient plus ; ils lui aprirent qu'ils ne pouvaient plus habiter ce temple, parce que *Grégoire* y avait paſſé la nuit, & qu'il y avait fait des ſignes de croix. Le Sacrificateur fit ſaiſir *Grégoire*, qui lui répondit, *Je peux chaſſer les démons d'où je veux, & les faire entrer où il me plaira. Faites les donc rentrer dans mon temple*, dit le Sacrificateur. Alors *Grégoire* déchira un petit morceau d'un volume qu'il tenait à la main, & y traça ces paroles, *Grégoire à Sathan, je te commande de rentrer dans ce temple* ; on mit ce billet ſur l'autel ; les démons obéïrent, & rendirent ce jour là leurs oracles comme à l'ordinaire ; après quoi ils ceſſèrent, comme on le ſait.

C'eſt

Leurs arts ne valent guéres mieux que leur religion ; il n'y a pas une ſeule ancienne ſtatue Egyptienne qui ſoit ſuportable, & tout ce qu'ils ont eu de bon a été fait dans Alexandrie ſous les *Ptolomées* & ſous les *Céſars*, par des artiſtes de Grèce : ils ont eu beſoin d'un Grec pour aprendre la Géométrie.

L'illuſtre *Boſſuet* s'extaſie ſur le mérite Egyptien, dans

C'eſt *St. Grégoire de Nyſſe* qui raporte ces faits dans la vie de *St. Grégoire Taumaturge.* Les prêtres des idoles devaient ſans doute être animés contre *Grégoire*, & dans leur aveuglement le déférer au Magiſtrat ; cependant leur plus grand ennemi n'eſſuya aucune perſécution.

Il eſt dit dans l'hiſtoire de *St. Cyprien*, qu'il fut le premier Evêque de Carthage condamné à la mort. Le martyre de *St. Cyprien* eſt de l'an 258. de notre Ere ; donc pendant un très long-tems aucun Evêque de Carthage ne fut immolé pour ſa Religion. L'hiſtoire ne nous dit point quelles calomnies s'élevèrent contre *St. Cyprien*, quels ennemis il avait, pourquoi le Proconſul d'Afrique fut irrité contre lui. *St. Cyprien* écrit à *Cornelius* Evêque de Rome : *Il arriva depuis peu une émotion populaire à Carthage, & on cria par deux fois qu'il falait me jetter aux lions.* Il eſt bien vraiſemblable que les emportemens du peuple féroce de Carthage furent enfin cauſe de la mort de *Cyprien* ; & il eſt bien ſûr que ce ne fut pas l'Empereur *Gallus* qui le condamna de ſi loin pour ſa Religion, puiſqu'il laiſſait en paix *Corneille* qui vivait ſous ſes yeux.

Tant

dans ſon *Diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle* adreſſé au fils de *Louis XIV.* Il peut éblouïr un jeune Prince, mais il contente bien peu les ſavans ; c'eſt une très éloquente déclamation, mais un hiſtorien doit être plus philoſophe qu'orateur. Au reſte on ne donne cette réflexion ſur les Egyptiens que comme une conjecture : quel autre nom peut-on donner à tout ce qu'on dit de l'antiquité ?

Tant de caufes fecrettes fe mêlent fouvent à la caufe aparente, tant de refforts inconnus fervent à perfécuter un homme, qu'il eft impoffible de démêler dans les fiécles poftérieurs, la fource cachée des malheurs des hommes les plus confidérables, à plus forte raifon celle du fuplice d'un particulier qui ne pouvait être connu que par ceux de fon parti.

Remarquez que *St. Grégoire Taumaturge*, & *St. Denis* Evêque d'Alexandrie, qui ne furent point fupliciés, vivaient dans le tems de *St. Cyprien.* Pourquoi étant auffi connus pour le moins que cet Evêque de Carthage, demeurèrent-

d) On ne révoque point en doute la mort de *St. Ignace*; mais qu'on life la rélation de fon martire, un homme de bon fens ne fentira-t-il pas quelques doutes s'élever dans fon efprit? L'auteur inconnu de cette rélation dit, que *Trajan crut qu'il manquerait quelque chofe à fa gloire, s'il ne foumettait à fon empire le Dieu des Chrétiens.* Quelle idée! *Trajan* était-il un homme qui voulût triompher des Dieux? Lorfqu'*Ignace* parut devant l'Empereur, ce Prince lui dit, *Qui es-tu, efprit impur?* Il n'eft guéres vraifemblable qu'un Empereur ait parlé à un prifonnier, & qu'il l'ait condamné lui-même; ce n'eft pas ainfi que les Souverains en ufent. Si *Trajan* fit venir *Ignace* devant lui, il ne lui demanda pas, *Qui es-tu?* il le favait bien. Ce mot, *efprit impur*, a-t-il pû être prononcé par un homme comme *Trajan*? Ne voit-on pas que c'eft une expreffion d'exorcifte, qu'un Chrétien met dans la bouche d'un Empereur? Eft-ce là, bon Dieu! le ftile de *Trajan*?

Peut on imaginer qu'*Ignace* lui ait répondu qu'il fe nommait *Théophore*, parce qu'il portait JESUS dans fon cœur,

rent-ils paiſibles? & pourquoi *St. Cyprien* fut-il livré au ſuplice? N'y a-t-il pas quelque aparence que l'un ſuccomba ſous des ennemis perſonnels & puiſſans, ſous la calomnie, ſous le prétexte de la raiſon d'Etat, qui ſe joint ſi ſouvent à la Religion, & que les autres eurent le bonheur d'échaper à la méchanceté des hommes?

Il n'eſt guères poſſible que la ſeule accuſation de Chriſtianiſme ait fait périr *St. Ignace*, ſous le clément & juſte *Trajan*, puiſqu'on permit aux Chrétiens de l'accompagner & de le conſoler quand on le conduiſit à Rome. *d*) Il y avait eu ſouvent des ſéditions dans Antioche, ville toûjours

cœur, & que *Trajan* eût differté avec lui ſur JESUS-CHRIST? On fait dire à *Trajan*, à la fin de la converſation, *Nous ordonnons qu'Ignace, qui ſe glorifie de porter en lui le crucifié, ſera mis aux fers &c.* Un ſophiſte ennemi des Chrétiens pouvait apeller JESUS-CHRIST *le crucifié*; mais il n'eſt guère probable que dans un arrêt on ſe fût ſervi de ce terme. Le ſuplice de la croix était ſi uſité chez les Romains, qu'on ne pouvait dans le ſtile des loix déſigner par *le crucifié* l'objet du culte des Chrétiens, & ce n'eſt pas ainſi que les loix & les Empereurs prononcent leurs jugemens.

On fait enſuite écrire une longue lettre par *St. Ignace* aux Chrétiens de Rome, *Je vous écris*, dit-il, *tout enchainé que je ſuis.* Certainement, s'il lui fut permis d'écrire aux Chrétiens de Rome, ces Chrétiens n'étaient donc pas recherchés; *Trajan* n'avait donc pas deſſein de ſoumettre leur Dieu à ſon Empire; ou ſi ces Chrétiens étaient ſous le fléau de la perſécution, *Ignace* commettait une très grande imprudence en leur écrivant; c'était les expoſer, les livrer, c'était ſe rendre leur délateur.

Il

jours turbulente, où *Ignace* était Evêque ſecret des Chrétiens : peut-être ces ſéditions malignement imputées aux Chrétiens innocens, excitèrent l'attention du Gouvernement, qui fut trompé, comme il eſt trop ſouvent arrivé.

St. Siméon, par exemple, fut accuſé devant *Sapor* d'être l'eſpion des Romains. L'hiſtoire de ſon martyre raporte que le Roi *Sapor* lui propoſa d'adorer le Soleil ; mais on ſait que les Perſes ne rendaient point de culte au Soleil, ils le regardaient comme un emblême du bon Principe, d'*Oromaſe*, ou *Oroſmade*, du Dieu Créateur qu'ils reconnaiſſaient.

Quelque tolérant que l'on puiſſe être, on ne peut s'empêcher de ſentir quelque indignation contre ces déclamateurs, qui accuſent *Dioclétien* d'avoir perſécuté les Chrétiens, depuis qu'il fut ſur le trône ; raportons-nous-en à *Euſèbe de Céſarée*, ſon témoignage ne peut être recuſé ; le favori, le panégiriſte de *Conſtantin*, l'ennemi violent des Empereurs précédens, doit en être cru quand il les juſtifie : voici ſes paroles : „ Les Empereurs donnèrent longtems aux Chré- „ tiens de grandes marques de bienveillance ; ils „ leur

Hiſt. Ecclefiaſt. Liv. 8.

Il ſemble que ceux qui ont rédigé ces actes devaient avoir plus d'égard aux vraiſemblances & aux convenances. Le martyre de *St. Polycarpe* fait naître encor plus de doutes. Il eſt dit qu'une voix cria du haut du ciel, *Courage*, *Polycarpe*! que les Chrêtiens l'entendirent, mais que les autres n'entendirent rien : il eſt dit que quand on eut lié *Polycarpe* au poteau, & que le bucher fut en flammes, ces flammes s'écartèrent de lui, & for-

„ leur confièrent des provinces ; plusieurs Chré-
„ tiens demeurèrent dans le palais ; ils épousè-
„ rent même des Chrétiennes ; *Dioclétien* prit
„ pour son épouse *Prisca*, dont la fille fut fem-
„ me de *Maximien Galère &c.*

Qu'on aprenne donc de ce témoignage décisif à ne plus calomnier ; qu'on juge si la persécution excitée par *Galere* après dix-neuf ans d'un règne de clémence & de bienfaits, ne doit pas avoir sa source dans quelque intrigue que nous ne connaissons pas.

Qu'on voye combien la fable de la légion Thébaine ou Thébéenne, massacrée, dit-on, toute entière pour la Religion, est une fable absurde. Il est ridicule qu'on ait fait venir cette légion d'Asie par le grand St. Bernard ; il est impossible qu'on l'eût apellée d'Asie pour venir apaiser une sédition dans les Gaules, un an après que cette sédition avait été réprimée ; il n'est pas moins impossible qu'on ait égorgé six mille hommes d'infanterie, & sept cent cavaliers, dans un passage où deux cent hommes pourraient arrêter une armée entière. La rélation de cette prétendue boucherie commence par une imposture évidente : *quand la terre gémissait sous la tyran-*

formèrent un arc au-dessus de sa tête, qu'il en sortit une colombe, que le Saint respecté par le feu exhala une odeur d'aromate qui embauma toute l'assemblée ; mais que celui dont le feu n'osait aprocher ne put résister au tranchant du glaive. Il faut avouer qu'on doit pardonner à ceux qui trouvent dans ces histoires plus de piété que de vérité.

tyrannie de Dioclétien, le ciel se peuplait de Martyrs: Or cette avanture, comme on l'a dit, est suposée en 286, tems où *Dioclétien* favorisait le plus les Chrétiens, & où l'Empire Romain fut le plus heureux. Enfin ce qui devrait épargner toutes ces discussions, c'est qu'il n'y eut jamais de légion Thébaine : les Romains étaient trop fiers & trop sensés pour composer une légion de ces Egyptiens qui ne servaient à Rome que d'esclaves, *Verna Canopi :* c'est comme s'ils avaient eu une légion Juive. Nous avons les noms des trente-deux légions qui faisaient les principales forces de l'Empire Romain ; assurément la légion Thébaine ne s'y trouve pas. Rangeons donc ce conte avec les vers acrostiches des Sibylles qui prédisaient les miracles de JESUS-CHRIST, & avec tant de piéces suposées qu'un faux zèle prodigua pour abuser la crédulité.

Du danger des fausses Légendes, & de la Persécution.

LE mensonge en a trop longtems imposé aux hommes ; il est tems qu'on connaisse le peu de vérités qu'on peut démèler à travers ces nuages de fables qui couvrent l'histoire Romaine, depuis *Tacite* & *Suétone*, & qui ont presque toûjours envelopé les annales des autres nations anciennes.

Comment peut-on croire, par exemple, que les Romains, ce peuple grave & sévère de qui nous

nous tenons nos loix, ayent condamné des vierges Chrétiennes, des filles de qualité, à la prostitution? C'est bien mal connaître l'austère dignité de nos législateurs, qui punissaient si sévérement les faiblesses des Vestales. *Les Actes sincères* de *Ruinart* raportent ces turpitudes; mais doit-on croire aux *Actes* de *Ruinart*, comme aux Actes des Apôtres? Ces *Actes sincères* disent, après *Bollandus*, qu'il y avait dans la ville d'Ancire sept vierges chrétiennes, d'environ soixante & dix ans chacune, que le Gouverneur *Théodecte* les condamna à passer par les mains des jeunes gens de la ville, mais que ces vierges ayant éte épargnées (comme de raison), il les obligea de servir toutes nues aux mystères de *Diane*; auxquels, pourtant, on n'assista jamais qu'avec un voile. *S. Theodote*, qui à la vérité était cabaretier, mais qui n'en était pas moins zélé, pria Dieu ardemment de vouloir bien faire mourir ces saintes filles, de peur qu'elles ne succombassent à la tentation: Dieu l'exauça; le Gouverneur les fit jetter dans un lac avec une pierre au cou: elles aparurent aussi-tôt à *Théodote*, & le prierent de ne pas souffrir *que leurs corps fussent mangés des poissons*: ce furent leurs propres paroles.

Le St. Cabaretier & ses compagnons allèrent pendant la nuit au bord du lac gardé par des soldats; un flambeau céleste marcha toujours devant eux, & quand ils furent au lieu ou étaient les gardes, un cavalier céleste armé de toutes piéces poursuivit ces gardes la lance à la main: *St. Theodote* retira du lac les corps des vierges: il

il ſut mené devant le Gouverneur, & le cavalier céleſte n'empêcha pas qu'on ne lui tranchât la tête. Ne ceſſons de répéter que nous vénérons les vrais Martyrs, mais qu'il eſt difficile de croire cette hiſtoire de *Bollandus* & de *Ruinart*.

Faut-il rapporter ici le conte du jeune *St. Romain?* On le jetta dans le feu, dit *Euſèbe*, & des Juifs qui étaient préſens inſultèrent à JESUS-CHRIST qui laiſſait bruler ſes Confeſſeurs, après que Dieu avait tiré *Sidrac*, *Mizac* & *Abdenago* de la fournaiſe ardente. A peine les Juifs eurent-ils parlé, que *St. Romain* ſortit triomphant du bucher: l'Empereur ordonna qu'on lui pardonnât, & dit au Juge qu'il ne voulait rien avoir à démêler avec Dieu, (étranges paroles pour *Dioclétien!*) Le Juge, malgré l'indulgence de l'Empereur, commanda qu'on coupat la langue à *St. Romain*; & quoiqu'il eût des bourreaux, il fit faire cette opération par un médecin. Le jeune *Romain* né bègue, parla avec volubilité dès qu'il eut la langue coupée. Le médecin eſſuia une reprimande, & pour montrer que l'opération était faite ſelon les règles de l'art, il prit un paſſant, & lui coupa juſte autant de langue qu'il en avait coupé à *St. Romain*, de quoi le paſſant mourut ſur le champ: *car*, ajoute ſavamment l'auteur, *l'anatomie nous aprend qu'un homme ſans langue ne ſaurait vivre.* En vérité, ſi *Euſèbe* a écrit de pareilles fadaiſes, ſi on ne les a point ajoutées à ſes écrits, quel fonds peut-on faire ſur ſon hiſtoire?

On nous donne le martyre de *Ste. Félicité* & de ſes ſept enfans, envoyés, dit-on, à la mort par le

le ſage & pieux *Antonin*, ſans nommer l'auteur de la rélation. Il eſt bien vraiſemblable que quelque auteur plus zélé que vrai, a voulu imiter l'hiſtoire des *Macabées*; c'eſt ainſi que commence la rélation : *Ste. Felicité était Romaine*, *elle vivait ſous le règne d'Antonin* : il eſt clair par ces paroles, que l'auteur n'était pas contemporain de *Ste. Félicité* : il dit que le Préteur les jugea ſur ſon tribunal dans le champ de *Mars*; mais le Préfet de Rome tenait ſon tribunal au Capitole, & non au champ de *Mars*, qui après avoir ſervi à tenir les Comices, ſervait alors aux revuës des ſoldats, aux courſes, aux jeux militaires : cela ſeul démontre la ſupoſition.

Il eſt dit encore, qu'après le jugement, l'Empereur commit à différens juges le ſoin de faire exécuter l'arrêt; ce qui eſt entiérement contraire à toutes les formalités de ces tems-là, & à celles de tous les tems.

Il y a de même un *Saint Hippolite*, que l'on ſupoſe trainé par des chevaux, comme *Hippolite* fils de *Théſée*. Ce ſuplice ne fut jamais connu des anciens Romains, & la ſeule reſſemblance du nom a fait inventer cette fable.

Obſervez encore que dans les rélations des martyres, compoſées uniquement par les Chrétiens mêmes, on voit preſque toûjours une foule de Chrétiens venir librement dans la priſon du condamné, le ſuivre au ſuplice, recueillir ſon ſang, enſevelir ſon corps, faire des miracles avec les reliques. Si c'était la Religion ſeule qu'on eût perſécutée, n'aurait-on pas immolé ces Chrétiens déclarés qui aſſiſtaient leurs fréres condamnés,

nés, & qu'on accusait d'opérer des enchantemens avec les restes des corps martirisés? ne les aurait-on pas traités comme nous avons traité les Vaudois, les Albigeois, les Hussites, les différentes sectes des Protestans? nous les avons égorgés, brulés en foule, sans distinction ni d'âge ni de sexe. Y a-t-il dans les rélations avérées des persécutions anciennes un seul trait qui aproche de la *St. Barthelemi*, & des massacres d'Irlande? y en a-t-il un seul qui ressemble à la fête annuelle qu'on célèbre encor dans Toulouse, fête cruelle, fête abolissable à jamais, dans laquelle un peuple entier remercie Dieu en procession, & se félicite d'avoir égorgé il y a deux cent ans quatre mille de ses concitoyens?

Je le dis avec horreur, mais avec vérité; c'est nous Chrétiens, c'est nous qui avons été persécuteurs, bourreaux, assassins! & de qui? de nos frères. C'est nous qui avons détruit cent villes, le crucifix, ou la bible, à la main, & qui n'avons cessé de répandre le sang, & d'allumer des buchers, depuis le règne de *Constantin* jusqu'aux fureurs des Cannibales qui habitaient les Cévennes; fureurs, qui, graces au Ciel, ne subsistent plus aujourd'hui.

Nous envoyons encor quelquefois à la potence, de pauvres gens du Poitou, du Vivarais, de Valence, de Montauban. Nous avons pendu depuis 1745. huit personnages de ceux qu'on apelle Prédicans, ou Ministres de l'Evangile, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir prié Dieu pour le Roi en patois, & d'avoir donné une goute de vin & un morceau de pain levé à quel-

ques

ques payſans imbécilles. On ne ſait rien de cela dans Paris, où le plaiſir eſt la ſeule choſe importante, où l'on ignore tout ce qui ſe paſſe en province & chez les étrangers. Ces procès ſe font en une heure, & plus vite qu'on ne juge un déſerteur. Si le Roi en était inſtruit, il ferait grace.

On ne traite ainſi les Prêtres Catholiques en aucun pays Proteſtant. Il y a plus de cent Prêtres Catholiques en Angleterre & en Irlande, on les connait, on les a laiſſé vivre très paiſiblement dans la derniere guerre.

Serons-nous toujours les derniers à embraſſer les opinions ſaines des autres nations? Elles ſe ſont corrigées, quand nous corrigerons-nous? Il a falu ſoixante ans pour nous faire adopter ce que *Neuton* avait démontré; nous commençons à peine à oſer ſauver la vie à nos enfans par l'inoculation; nous ne pratiquons que depuis très peu de tems les vrais principes de l'agriculture; quand commencerons-nous à pratiquer les vrais principes de l'humanité? & de quel front pouvons-nous reprocher aux Payens d'avoir fait des martyrs, tandis que nous avons été coupables de la même cruauté dans les mêmes circonſtances?

Accordons que les Romains ont fait mourir une multitude de Chrétiens pour leur ſeule Religion; en ce cas, les Romains ont été très condamnables. Voudrions-nous commettre la même injuſtice? & quand nous leur reprochons d'avoir perſécuté, voudrions-nous être perſécuteurs?

S'il se trouvait quelqu'un assez dépourvû de bonne foi, ou assez fanatique, pour me dire ici, Pourquoi venez-vous déveloper nos erreurs & nos fautes ? pourquoi détruire nos faux miracles & nos fausses légendes ? elles sont l'aliment de la pieté de plusieurs personnes; il y a des erreurs nécessaires; n'arrachez pas du corps un ulcere invétéré qui entrainerait avec lui la destruction du corps : voici ce que je lui répondrais.

Tous ces faux miracles par lesquels vous ébranlez la foi qu'on doit aux véritables, toutes ces légendes absurdes que vous ajoutez aux vérités de l'Evangile, éteignent la Religion dans les cœurs; trop de personnes qui veulent s'instruire, & qui n'ont pas le tems de s'instruire assez, disent, Les maitres de ma Religion m'ont trompé, il n'y a donc point de Religion; il vaut mieux se jetter dans les bras de la nature que dans ceux de l'erreur; j'aime mieux dépendre de la loi naturelle que des inventions des hommes. D'autres ont le malheur d'aller encor plus loin; ils voyent que l'imposture leur a mis un frein, & ils ne veulent pas même du frein de la vérité, ils penchent vers l'athéisme; on devient dépravé, parce que d'autres ont été fourbes & cruels.

Voila certainement les conséquences de toutes les fraudes pieuses, & de toutes les superstitions. Les hommes d'ordinaire ne raisonnent qu'à demi; c'est un très mauvais argument que de dire, *Voraginé* l'auteur de la légende dorée, & le Jésuite *Ribadeneira* compilateur de *la Fleur des*

des Saints, n'ont dit que des sotises, donc il n'y a point de Dieu : Les Catholiques ont égorgé un certain nombre d'Huguenots, & les Huguenots à leur tour ont assassiné un certain nombre de Catholiques ; donc il n'y a point de Dieu : On s'est servi de la Confession, de la Communion & de tous les Sacremens, pour commettre les crimes les plus horribles, donc il n'y a point de Dieu. Je conclurrais au contraire, donc il y a un Dieu, qui après cette vie passagère, dans laquelle nous l'avons tant méconnu, & tant commis de crimes en son nom, daignera nous consoler de tant d'horribles malheurs ; car à considérer les guerres de Religion, les quarante schismes des Papes, qui ont presque tous été sanglants, les impostures qui ont presque toutes été funestes, les haines irréconciliables allumées par les différentes opinions, à voir tous les maux qu'a produits le faux zele, les hommes ont eu longtems leur enfer dans cette vie.

Abus de l'Intolérance.

MAis quoi ! sera-t-il permis à chaque citoyen de ne croire que sa raison, & de penser ce que cette raison éclairée ou trompée lui dictera ? Il le faut bien *, pourvu qu'il ne trouble point l'ordre ; car il ne dépend pas de l'homme de croire, ou de ne pas croire ; mais il dépend de

* *Voyez* l'excellente lettre de *Locke* sur la tolérance.

de lui de respecter les usages de sa patrie : & si vous disiez que c'est un crime de ne pas croire à la Religion dominante, vous accuseriez donc vous-même les premiers Chrétiens vos pères, & vous justifieriez ceux que vous accusez de les avoir livrés aux suplices.

Vous répondez que la différence est grande, que toutes les Religions sont les ouvrages des hommes, & que l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine est seule l'ouvrage de Dieu. Mais en bonne foi, parce que nôtre Religion est divine, doit-elle régner par la haine, par les fureurs, par les exils, par l'enlévement des biens, les prisons, les tortures, les meurtres, & par les actions de graces rendues à Dieu pour ces meurtres ? Plus la Religion Chrétienne est divine, moins il apartient à l'homme de la commander ; si Dieu l'a faite, Dieu la soutiendra sans vous. Vous savez que l'intolérance ne produit que

a) Le Jésuite *Busembaum*, commenté par le Jésuite *La Croix*, dit, qu'*il est permis de tuer un Prince excommunié par le Pape, dans quelque pays qu'on trouve ce Prince, parce que l'Univers apartient au Pape, & que celui qui accepte cette commission fait une œuvre très charitable.* C'est cette proposition inventée dans les petites maisons de l'enfer, qui a le plus soulevé toute la France contre les Jésuites. On leur a reproché alors plus que jamais ce dogme si souvent enseigné par eux & si souvent desavoué. Ils ont cru se justifier en montrant à peu près les mêmes décisions dans *St. Thomas* & dans plusieurs Jacobins. * En effet *St. Thomas d'Aquin*, Docteur Angelique, interprète de la volonté divine, (ce sont

* Voyez si vous pouvez la *lettre* d'un homme du monde à un

que des hypocrites ou des rebelles ; quelle funeſte alternative ! Enfin, voudriez-vous ſoutenir par des bourreaux la Religion d'un Dieu que des bourreaux ont fait périr, & qui n'a prèché que la douceur & la patience ?

Voyez, je vous prie, les conſéquences affreuſes du droit de l'intolérance. S'il était permis de dépouiller de ſes biens, de jetter dans les cachots, de tuer un citoyen, qui ſous un tel degré de latitude ne profeſſerait pas la Religion admiſe ſous ce degré, quelle exception exemterait les premiers de l'Etat des mêmes peines ? La Religion lie également le Monarque & les mendians : auſſi, plus de cinquante Docteurs ou moines ont affirmé cette horreur monſtrueuſe, qu'il était permis de dépoſer, de tuer les Souverains qui ne penſeraient pas comme l'Egliſe dominante, & les Parlemens du Royaume n'ont ceſſé de proſcrire ces abominables déciſions d'abominables Théologiens *a*) Le

ſont ſes titres) avance qu'un Prince apoſtat perd ſon droit à la Couronne, & qu'on ne doit plus lui obéir : * que l'Egliſe peut le punir de mort : qu'on n'a toleré l'Empereur *Julien* que parce qu'on n'était pas le plus fort : ** que de droit on doit tuer tout hérétique : *** que ceux qui délivrent le peuple d'un Prince qui gouverne tiranniquement, ſont très louables, &c. &c. On reſpecte fort l'Ange de l'Ecole ; mais ſi dans les tems de *Jaques Clément* ſon confrère, & du Feuillant *Ravaillac*,

un Théologien ſur *St. Thomas* ; c'eſt une brochure de Jéſuite de 1762.

* Livre II. part. 2. queſtion 12.

** Ibid.

*** Ibid. queſtion 11. & 12.

Le ſang de *Henri le Grand* fumait encore, quand le Parlement de Paris donna un arrêt qui établiſſait l'indépendance de la Couronne, comme une loi fondamentale. Le Cardinal *Duperron*, qui devait la pourpre à *Henri le Grand*, s'éleva dans les Etats de 1614. contre l'arrêt du Parlement, & le fit ſuprimer. Tous les journaux du tems raportent les termes dont *Duperron* ſe ſervit dans ſes harangues : *Si un Prince ſe faiſait Arien*, dit-il, *on ſerait bien obligé de le dépoſer.*

Non aſſurément, Monſieur le Cardinal ; on veut bien adopter vôtre ſupoſition chimérique, qu'un de nos Rois ayant lû l'hiſtoire des Conciles & des Pères, frapé, d'ailleurs, de ces paroles, *mon père eſt plus grand que moi*, les prenant trop à la lettre, & balançant entre le Concile de Nicée & celui de Conſtantinople, ſe déclarât pour *Euſèbe de Nicomédie*, je n'en obéirai pas moins à mon Roi, je ne me croirai pas moins lié par le ſerment que je lui ai fait ; & ſi vous oſiez vous ſoulever contre lui, & que je fuſſe un de vos juges, je vous déclarerais criminel de lèze Majeſté.

Du-

lac, il était venu ſoutenir en France de telles propoſitions, comment aurait-on traité l'Ange de l'école ?

Il faut avouer que *Jean Gerſon*, Chancelier de l'Univerſité, alla encor plus loin que *St. Thomas*, & le Cordelier *Jean Petit* infiniment plus loin que *Gerſon*. Pluſieurs Cordeliers ſoutinrent les horribles Thèſes de *Jean Petit*. Il faut avouer que cette doctrine diabolique du Régicide vient uniquement de la folle idée où ont été longtems preſque tous les moines, que le Pape eſt un Dieu en terre, qui peut diſpoſer à ſon gré du trône &

de

Duperron poussa plus loin la dispute, & je l'abrège. Ce n'est pas ici le lieu d'aprofondir ces chimeres révoltantes; je me bornerai à dire avec tous les citoyens, que ce n'est pas parce que *Henri IV.* fut sacré à Chartres qu'on lui devait obéissance, mais parce que le droit incontestable de la naissance donnait la couronne à ce Prince, qui la méritait par son courage & par sa bonté.

Qu'il soit donc permis de dire que tout citoyen doit hériter, par le même droit, des biens de son père, & qu'on ne voit pas qu'il mérite d'en être privé, & d'etre trainé au gibet, parce qu'il sera du sentiment de *Ratram* contre *Pascase Ratberg*, & de *Bérenger* contre *Scot*.

On sait que tous nos dogmes n'ont pas toujours été clairement expliqués, & universellement reçus dans notre Eglise. JESUS-CHRIST ne nous ayant point dit comment procédait le St. Esprit, l'Eglise Latine crut longtems avec la Grecque, qu'il ne procédait que du Pere: enfin elle ajouta au simbole, qu'il procédait aussi du Fils. Je demande, si le lendemain de cette

de la vie des Rois. Nous avons été en cela fort au dessous de ces Tartares qui croyent le grand *Lama* immortel; il leur distribue sa chaise percée: ils font sécher ces reliques, les enchassent, & les baisent dévotement. Pour moi, j'avoue que j'aimerais mieux pour le bien de la paix porter à mon cou de telles reliques, que de croire que le Pape ait le moindre droit sur le temporel des Rois, ni même sur le mien, en quelque cas que ce puisse être.

te décision, un citoyen qui s'en serait tenu au symbole de la veille eût été digne de mort? La cruauté, l'injustice serait-elle moins grande, de punir aujourd'hui celui qui penserait comme on pensait autrefois? Etait-on coupable du tems d'*Honorius* Ier. de croire que JESUS n'avait pas deux volontés?

Il n'y a pas long-tems que l'immaculée conception est établie : les Dominicains n'y croyent pas encore. Dans quel tems les Dominicains commenceront-ils à mériter des peines dans ce monde & dans l'autre?

Si nous devons aprendre de quelqu'un à nous conduire dans nos disputes interminables, c'est certainement des Apôtres & des Evangelistes. Il y avait de quoi exciter un schisme violent entre *St. Paul* & *St. Pierre*. *Paul* dit expressément dans son Epitre aux Galates, qu'il résista en face à *Pierre*, parce que *Pierre* était répréhensible, parce qu'il usait de dissimulation aussi-bien que *Barnabé*, parce qu'ils mangeaient avec les Gentils avant l'arrivée de *Jaques*, & qu'ensuite ils se retirèrent secrettement, & se séparèrent des Gentils de peur d'offenser les circoncis. *Je vis*, ajoute-il, *qu'ils ne marchaient pas droit selon l'Evangile : je dis à* Céphas ; *Si vous Juif, vivez comme les Gentils, & non comme les Juifs, pourquoi obligez-vous les Gentils à judaïser?*

C'était là un sujet de querelle violenté. Il s'agissait de savoir si les nouveaux Chrétiens judaïseraient ou non. *St. Paul* alla dans ce tems-là même sacrifier dans le temple de Jéru-

Jérusalem. On sait que les quinze premiers Evêques de Jérusalem furent des Juifs circoncis, qui observèrent le Sabat, & qui s'abstinrent des viandes défendues. Un Evêque Espagnol ou Portugais qui se ferait circoncire & qui observerait le Sabat, serait brulé dans un *Auto-da-fé*. Cependant la paix ne fut alterée pour cet objet fondamental ni parmi les Apôtres, ni parmi les premiers Chrétiens.

Si les Evangelistes avaient ressemblé aux écrivains modernes, ils avaient un champ bien vaste pour combattre les uns contre les autres. *St. Matthieu* compte vingt-huit générations depuis *David* jusqu'à JESUS; *St. Luc* en compte quarante-une; & ces générations sont absolument différentes. On ne voit pourtant nulle dissention s'élever entre les Disciples sur ces contrarietés aparentes très bien conciliées par plusieurs Pères de l'Eglise. La charité ne fut point blessée, la paix fut conservée. Quelle plus grande leçon de nous tolérer dans nos disputes, & de nous humilier dans tout ce que nous n'entendons pas?

St. Paul dans son Epitre à quelques Juifs de Rome convertis au Christianisme, employe toute la fin du 3. chapitre à dire que la seule foi glorifie, & que les œuvres ne justifient personne. *St. Jaques*, au contraire, dans son Epitre aux douze Tribus dispersées par toute la terre, chapitre 2. ne cesse de dire qu'on ne peut être sauvé sans les œuvres. Voilà ce qui a séparé deux grandes Communions parmi nous, & ce qui ne divisa point les Apôtres.

Si

Si la perſécution contre ceux avec qui nous diſputons, était une action ſainte, il faut avouer que celui qui aurait fait tuer le plus d'hérétiques, ſerait le plus grand Saint du Paradis. Quelle figure y ferait un homme qui ſe ſerait contenté de dépouiller ſes frères, & de les plonger dans des cachots, auprès d'un zélé qui en aurait maſſacré des centaines le jour de la *St. Barthélemi?* En voici la preuve.

Le ſucceſſeur de *St. Pierre* & ſon conſiſtoire ne peuvent errer; ils aprouvèrent, célébrèrent, conſacrèrent l'action de la *St. Barthelemi*; donc cette action était très ſainte, donc de deux aſſaſſins égaux en piété celui qui aurait éventré vingt-quatre femmes groſſes huguenotes, doit ètre élevé en gloire du double de celui qui n'en aura éventré que douze; par la même raiſon les fanatiques des Cévennes devaient croire qu'ils ſeraient élevés en gloire à proportion du nombre des prètres, des religieux, & des femmes Catholiques qu'ils auraient égorgés. Ce ſont là d'étranges titres pour la gloire éternelle.

Si l'Intolérance fut de Droit Divin dans le Judaïſme, & ſi elle fut toûjours miſe en pratique.

ON appelle, je crois, *Droit Divin*, les préceptes que Dieu a donnés lui-même. Il voulut que les Juifs mangeaſſent un agneau cuit

cuit avec des laitues, & que les convives le mangeassent debout, un bâton à la main, en commémoration du *Phasé*; il ordonna que la consécration du grand Prêtre se ferait en mettant du sang à son oreille droite, à sa main droite, & à son pied droit; coutumes extraordinaires pour nous, mais non pas pour l'antiquité; il voulut qu'on chargeat le bouc *Hazazel* des iniquités du peuple; il défendit qu'on se nourrit de poissons sans écailles, de porcs, de liévres, de hérissons, de hiboux, de griffons, d'ixions &c.

Deuter. chap. 14.

Il institua les fêtes, les cérémonies; toutes ces choses qui semblaient arbitraires aux autres nations, & soumises au droit positif, à l'usage, étant commandées par Dieu même, devenaient un droit divin pour les Juifs, comme tout ce que JESUS-CHRIST fils de *Marie*, fils de DIEU, nous a commandé, est de droit divin pour nous.

Gardons nous de rechercher ici pourquoi Dieu a substitué une loi nouvelle, à celle qu'il avait donnée à *Moyse*, & pourquoi il avait commandé à *Moyse* plus de choses qu'au Patriarche *Abraham*, & plus à *Abraham* qu'à *Noé*. a) Il semble qu'il daigne se proportionner aux tems

a) Dans l'idée que nous avons de faire sur cet ouvrage quelques notes utiles, nous remarquerons ici, qu'il est dit que Dieu fit une alliance avec *Noé*, & avec tous les animaux; & cependant, il permet à *Noé* de *manger de tout ce qui a vie & mouvement*; il excepte seulement le sang, dont il ne permet pas qu'on se nourrisse. Dieu ajoute,

tems & à la population du genre humain ; c'eſt une gradation paternelle ; mais ces abîmes ſont trop profonds pour nôtre débile vue.

Te-

ajoute, *qu'il tirera vengeance de tous les animaux qui auront répandu le ſang de l'homme.*

On peut inférer de ces paſſages & de pluſieurs autres, ce que toute l'antiquité a toujours penſé juſqu'à nos jours, & ce que tous les hommes ſenſés penſent, que les animaux ont quelques connaiſſances. Dieu ne fait point un pacte avec les arbres & avec les pierres, qui n'ont point de ſentiment; mais il en fait un avec les animaux, qu'il a daigné douer d'un ſentiment ſouvent plus exquis que le nôtre, & de quelques idées néceſſairement attachées à ce ſentiment. C'eſt pourquoi il ne veut pas qu'on ait la barbarie de ſe nourrir de leur ſang, parce qu'en effet le ſang eſt la ſource de la vie, & par conſequent du ſentiment. Privez un animal de tout ſon ſang, tous ſes organes reſtent ſans action. C'eſt donc avec très grande raiſon que l'Ecriture dit en cent endroits, que l'ame, c'eſt-à-dire, ce qu'on apellait l'ame ſenſitive, eſt dans le ſang; & cette idée ſi naturelle a été celle de tous les peuples.

C'eſt ſur cette idée qu'eſt fondée la commiſération que nous devons avoir pour les animaux. Des ſept préceptes des *Noachides*, admis chez les Juifs, il y en a un qui défend de manger le membre d'un animal en vie. Ce précepte prouve que les hommes avaient eu la cruauté de mutiler les animaux pour manger leurs membres coupés, & qu'ils les laiſſaient vivre, pour ſe nourrir ſucceſſivement des parties de leur corps. Cette coutume ſubſiſta en effet chez quelques peuples barbares, comme on le voit par les ſacrifices de l'Ile de Chio, à *Bacchus Omadios*, le mangeur de chair crue. Dieu en permettant que les animaux nous ſervent de pâture, recommande donc quelque humanité envers eux. Il faut convenir qu'il y a de la barbarie à les faire ſouffrir, & il n'y a certainement que l'uſage qui puiſſe diminuer en nous l'hor-

Tenons nous dans les bornes de nôtre ſujet; voyons d'abord ce qu'était l'intolérance chez les Juifs.

l'horreur naturelle d'égorger un animal que nous avons nourri de nos mains. Il y a toujours eu des peuples qui s'en ſont fait un grand ſcrupule: ce ſcrupule dure encor dans la preſqu'Ile de l'Inde; toute la ſecte de *Pithagore*, en Italie & en Grèce, s'abſtint conſtamment de manger de la chair. *Porphire* dans ſon livre de l'abſtinence reproche à ſon diſciple de n'avoir quitté ſa ſecte que pour ſe livrer à ſon apetit barbare.

Il faut, ce me ſemble, avoir renoncé à la lumière naturelle, pour oſer avancer que les bêtes ne ſont que des machines. Il y a une contradiction manifeſte à convenir que Dieu a donné aux bêtes tous les organes du ſentiment, & à ſoutenir qu'il ne leur a point donné de ſentiment.

Il me parait encore qu'il faut n'avoir jamais obſervé les animaux, pour ne pas diſtinguer chez eux les différentes voix du beſoin, de la ſoufrance, de la joye, de la crainte, de l'amour, de la colère & de toutes leurs affections; il ſerait bien étrange qu'elles exprimaſſent ſi bien ce qu'elles ne ſentiraient pas.

Cette remarque peut fournir beaucoup de réflexions aux eſprits exercés, ſur le pouvoir & la bonté du Créateur, qui daigne accorder la vie, le ſentiment, les idées, la mémoire aux êtres que lui-même a organiſés de ſa main toute-puiſſante. Nous ne ſavons ni comment ces organes ſe ſont formés, ni comment ils ſe dévelopent, ni comment on reçoit la vie, ni par quelles loix les ſentimens, les idées, la mémoire, la volonté ſont attachés à cette vie: & dans cette profonde & éternelle ignorance, inhérente à notre nature, nous diſputons ſans ceſſe, nous nous perſécutons les uns les autres, comme les taureaux qui ſe battent avec leurs cornes, ſans ſavoir pourquoi & comment ils ont des cornes.

Il eſt vrai que dans l'Exode, les Nombres, le Lévitique, le Deutéronome, il y a des loix très ſévères ſur le culte, & des chatimens plus ſévères encore. Pluſieurs commentateurs ont de la peine à concilier les récits de *Moïſe* avec les paſſages de *Jérémie* & d'*Amos*, & avec le célèbre diſcours de *St. Etienne*, raporté dans les Actes des Apôtres. *Amos* dit que les Juifs adorèrent toujours dans le deſert *Moloc*, *Remphan* & *Kium*. *Jérémie* dit expreſſément, que Dieu ne demanda aucun ſacrifice à leurs pères quand ils ſortirent d'Egypte. *St. Etienne* dans ſon diſcours aux Juifs, s'exprime ainſi :

Amos ch. 5. v. 26.

Jerem. ch. 7. v. 12.

b) Pluſieurs écrivains conclurent témérairement de ce paſſage, que le chapitre concernant le veau d'or (qui n'eſt autre choſe que le Dieu *Apis*) a été ajouté aux livres de *Moïſe*, ainſi que pluſieurs autres chapitres.

Aben-Ezra fut le premier qui crut prouver que le Pentateuque avait été rédigé du tems des Rois. *Volaſton*, *Colins*, *Tindale*, *Shafisburi*, *Bolingbroke*, & beaucoup d'autres ont allégué que l'art de graver ſes penſées ſur la pierre polie, ſur la brique, ſur le plomb ou ſur le bois, était alors la ſeule manière d'écrire; ils diſent que du tems de *Moïſe*, les Caldéens & les Egyptiens n'écrivaient pas autrement, qu'on ne pouvait alors graver que d'une manière très abrégée, & en hiéroglites, la ſubſtance des choſes qu'on voulait tranſmettre à la poſtérité, & non pas des hiſtoires détaillées; qu'il n'était pas poſſible de graver de gros livres dans un déſert où l'on changeait ſi ſouvent de demeure, où l'on n'avait perſonne qui pût ni fournir des vêtemens, ni les tailler, ni même raccommoder les ſandales, & où Dieu fut obligé de faire un miracle de quarante années

si : „ Ils adôrèrent l'armée du ciel, ils n'offri-
„ rent ni sacrifices, ni hosties dans le désert
„ pendant quarante ans, ils portèrent le taber-
„ nacle du Dieu *Moloc*, & l'astre de leur Dieu
„ *Rempham*.

Act. ch.7. v. 42.

D'autres critiques infèrent du culte de tant de Dieux étrangers, que ces Dieux furent tolérés par *Moïse*, & ils citent en preuves ces paroles du Deutéronome : *Quand vous serez dans la terre de Canaan, vous ne ferez point comme nous faisons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon. b)*

Deut. ch. 12. v. 8.

Ils apuient leur sentiment sur ce qu'il n'est parlé

nées pour conserver les vêtemens & les chaussures de son peuple. Ils disent qu'il n'est pas vraisemblable qu'on eût tant de graveurs de caractères, lorsqu'on manquait des arts les plus nécessaires, & qu'on ne pouvait même faire du pain : & si on leur dit que les colonnes du tabernacle étaient d'airain, & les chapiteaux d'argent massif, ils répondent que l'ordre a pu en être donné dans le désert, mais qu'il ne fut exécuté que dans des tems plus heureux

Ils ne peuvent concevoir que ce peuple pauvre ait demandé un veau d'or massif pour l'adorer au pied de la montagne même où Dieu parlait à *Moïse*, au milieu des foudres & des éclairs que ce peuple voyait, & au son de la trompette céleste qu'il entendait Ils s'étonnent que la veille du jour même où *Moïse* descendit de la montagne, tout ce peuple se soit adressé au frère de *Moïse* pour avoir ce veau d'or massif. Comment *Aaron* le jetta-t-il en fonte en un seul jour ? Comment ensuite *Moïse* le réduisit-il en poudre ? Ils disent qu'il est impossible à tout artiste de faire en moins de trois mois une statue d'or, & que pour la réduire en poudre qu'on puisse

parlé d'aucun acte religieux du peuple dans le désert, point de Pâque célébrée, point de Pentecôte,

puiſſe avaler, l'art de la chimie la plus ſavante ne ſuffit pas ; ainſi, la prévarication d'*Aaron*, & l'opération de *Moïſe* auraient été deux miracles.

L'humanité, la bonté de cœur qui les trompe, les empêche de croire que *Moïſe* ait fait égorger vingt-trois mille perſonnes pour expier ce péché : ils n'imaginent pas que vingt-trois mille hommes ſe ſoient ainſi laiſſés maſſacrer par des Lévites, à moins d'un troiſième miracle. Enfin, ils trouvent étrange qu'*Aaron*, le plus coupable de tous, ait été récompenſé du crime dont les autres étaient ſi horriblement punis, & qu'il ait été fait grand prêtre, tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ſes frères ſanglants, étaient entaſſés au pied de l'autel où il allait ſacrifier.

Ils font les mêmes difficultés ſur les vingt-quatre mille Iſraëlites maſſacrés par l'ordre de *Moïſe*, pour expier la faute d'un ſeul qu'on avait ſurpris avec une fille Madianite. On voit tant de Rois Juifs, & ſurtout *Salomon*, épouſer impunément des étrangères, que ces critiques ne peuvent admettre que l'alliance d'une Madianite ait été un ſi grand crime : *Ruth* était Moabite, quoique ſa famille fût originaire de Bethléem : la ſainte Écriture l'apelle toujours *Ruth la Moabite* ; cependant, elle alla ſe mettre dans le lit de *Booz* par le conſeil de ſa mère, elle en reçut ſix boiſſeaux d'orge, l'épouſa enſuite, & fut l'ayeule de *David*. *Raab* était non-ſeulement étrangère, mais une femme publique ; la vulgate ne lui donne d'autre titre que celui de *meretrix* ; elle épouſa *Salmon* Prince de Juda ; & c'eſt encor de ce *Salmon* que *David* deſcend. On regarde même *Raab* comme la figure de l'Egliſe Chrétienne ; c'eſt le ſentiment de pluſieurs Pères, & ſurtout d'*Origène* dans ſa 7e homélie ſur *Joſué*.

Betzabé femme d'*Urie*, de laquelle *David* eut *Salomon*, était Ethéenne. Si vous remontez plus haut, le

Pa-

tecôte, nulle mention qu'on ait célébré la fête des tabernacles, nulle prière publique établie; enfin,

Patriarche *Juda* épousa une femme Cananéenne; ses enfans eurent pour femme *Thamar* de la race d'*Aram*: cette femme avec laquelle *Juda* commit, sans le savoir, un inceste, n'était pas de la race d'*Israel.*

Ainsi nôtre Seigneur JESUS-CHRIST daigna s'incarner chez les Juifs dans une famille dont cinq étrangères étaient la tige, pour faire voir que les nations étrangères auraient part à son héritage.

Le Rabin *Aben Ezra* fut, comme on l'a dit, le premier qui osa prétendre que le Pentateuque avait été rédigé longtems après *Moïse*: il se fonde sur plusieurs passages. „ Le Cananéen était alors dans ce païs. La „ montagne de Moria, appellée la montagne de Dieu. „ Le lit de *Og*, Roi de Bazan, se voit encor en *Rabath*, & il apella tout ce pays de Bazan, les vil-„ lages de Jaïr, jusqu'aujourd'hui. Il ne s'est jamais „ vu de Prophète en Israel comme *Moïse*. Ce sont „ ici les Rois qui ont régné en Edom avant qu'aucun „ Roi régnat sur Israel. " Il prétend que ces passages, où il est parlé de choses arrivées après *Moïse*, ne peuvent être de *Moïse*. On répond à ces objections, que ces passages sont des notes ajoutées longtems après par les copistes.

Newton, de qui d'ailleurs on ne doit prononcer le nom qu'avec respect, mais qui a pu se tromper puisqu'il était homme, attribue dans son introduction à ses commentaires sur *Daniel* & sur *St. Jean*, les livres de *Moïse*, de *Josué* & des *Juges*, à des auteurs sacrés très-postérieurs; il se fonde sur le chap. 36. de la Genèse, sur quatre chap. des Juges, 17. 18. 19. 21. sur *Samuel* ch. 8. sur les Chroniques chap. 2. sur le livre de *Ruth* chap. 4. En effet, si dans le chap. 36. de la Genèse il est parlé des Rois, s'il en est fait mention dans les livres des Juges, si dans le livre de *Ruth* il est parlé de *David*, il semble que tous ces livres ayent

enfin, la circoncision, ce sceau de l'alliance de *Dieu* avec *Abraham*, ne fut point pratiquée.

Josué ch. 14. v. 15. & suiv.

Ils se prévalent encor de l'histoire de *Josué*. Ce conquérant dit aux Juifs ; „ L'option vous est „ donnée, choisissez quel parti il vous plaira, „ ou d'adorer les Dieux que vous avez servis „ dans

ayent été rédigés du temps des Rois. C'est aussi le sentiment de quelques Théologiens, à la tête desquels est le fameux *Le Clerc*. Mais cette opinion n'a qu'un petit nombre de sectateurs, dont la curiosité sonde ces abimes. Cette curiosité, sans doute, n'est pas au rang des devoirs de l'homme. Lorsque les savans & les ignorans, les Princes & les bergers, paraitront après cette courte vie devant le Maître de l'éternité, chacun de nous alors voudra avoir été juste, humain, compatissant, généreux ; nul ne se vantera d'avoir su précisément en quelle année le Pentateuque fut écrit, & d'avoir démêlé le texte des notes qui étaient en usage chez les Scribes. Dieu ne nous demandera pas si nous avons pris parti pour les Massorètes contre le Talmud, si nous n'avons jamais pris un *caph* pour un *beth*, un *yod* pour un *vaü*, un *daleth* pour un *res* : certes il nous jugera sur nos actions, & non sur l'intelligence de la langue Hébraique Nous nous en tenons fermement à la décision de l'Eglise, selon le devoir raisonnable d'un fidèle.

Finissons cette note par un passage important du Lévitique, livre composé après l'adoration du veau d'or. Il ordonne aux Juifs de ne plus adorer les velus, *les boucs avec lesquels même ils ont commis des abominations infames*. On ne sait si cet étrange culte venait d'Egypte, patrie de la superstition & du sortilège ; mais on croit que la coutume de nos prétendus sorciers d'aller au sabbath, d'y adorer un bouc, & de s'abandonner avec lui à des turpitudes inconcevables, dont l'idée fait horreur, est venue des anciens Juifs : en effet, ce furent eux qui ensei-

Levitique ch. 17.

„ dans le païs des Amorréens, ou ceux que
„ vous avez reconnus en Méſopotamie : le peu-
„ ple répond, Il n'en ſera pas ainſi, nous ſer-
„ virons *Adonaï. Joſué* leur repliqua : Vous avez
„ choiſi vous-mêmes, ôtez donc du milieu
„ de vous les Dieux étrangers. " Ils avaient
donc

enſeignèrent dans une partie de l'Europe la ſorcellerie. Quel peuple ! Une ſi étrange infamie ſemblait mériter un châtiment pareil à celui que le veau d'or leur attira, & pourtant le Législateur ſe contente de leur faire une ſimple défenſe. On ne raporte ici ce fait que pour faire connaître la nation Juive : il faut que la beſtialité ait été commune chez elle, puiſqu'elle eſt la ſeule nation connue, chez qui les loix ayent été forcées de prohiber un crime, qui n'a été ſoupçonné ailleurs par aucun Législateur.

Levit. ch. 18. v. 23.

Il eſt à croire que dans les fatigues & dans la pénurie que les Juifs avaient eſſuiées dans les déſerts de Pharan, d'Oreb, & de Cadés-barné, l'eſpèce féminine, plus faible que l'autre, avait ſuccombé. Il faut bien qu'en effet les Juifs manquaſſent de filles, puiſqu'il leur eſt toujours ordonné, quand ils s'emparent d'un bourg ou d'un village, ſoit à gauche, ſoit à droite du lac Aſphaltide, de tuer tout, excepté les filles nubiles.

Les Arabes qui habitent encor une partie de ces déſerts, ſtipulent toujours dans les traités qu'ils font avec les caravanes, qu'on leur donnera des filles nubiles. Il eſt vraiſemblable que les jeunes gens dans ces pays affreux pouſſèrent la dépravation de la nature humaine, juſqu'à s'accoupler avec des chèvres, comme on le dit de quelques bergers de la Calabre.

Il reſte maintenant à ſavoir ſi ces accouplemens avaient produit des monſtres, & s'il y a quelque fondement aux anciens contes des Satires, des Faunes, des Centaures & des Minotaures ; l'hiſtoire le dit, la phyſique ne nous a pas encor éclairés ſur cet article monſtrueux.

donc eu inconteſtablement d'autres Dieux qu'*Adonaï* ſous *Moyſe*.

Il eſt très inutile de réfuter ici les critiques qui penſent que le Pentateuque ne fut pas écrit par *Moyſe*; tout a été dit des longtems ſur cette matiere; & quand même quelque petite partie des livres de *Moyſe* aurait été écrite du tems des Juges, ou des Rois, ou des Pontifes, ils n'en ſeraient pas moins inſpirés & moins divins.

C'eſt aſſez, ce me ſemble, qu'il ſoit prouvé par la Ste. Ecriture, que malgré la punition extraordinaire attirée aux Juifs par le culte d'*Apis*, ils conſervèrent longtems une liberté entiére: peut-être même que le maſſacre que *Moïſe* fit de vingt-trois mille hommes pour le veau érigé par ſon frère, lui fit comprendre qu'on ne gagnait rien par la rigueur, & qu'il fut obligé de fermer les yeux ſur la paſſion du peuple pour les Dieux étrangers.

Nomb. ch. 21. v. 9.

Lui-même ſemble bientôt tranſgreſſer la loi qu'il a donnée. Il a défendu tout ſimulacre, cependant il érige un ſerpent d'airain. La même exception à la loi ſe trouve depuis dans le temple de *Salomon*; ce Prince fait ſculpter douze bœufs qui ſoutiennent le grand baſſin du temple; des chérubins ſont poſés dans l'arche, ils ont une tête d'aigle & une tête de veau; & c'eſt aparemment cette tête de veau mal faite, trouvée dans le temple par les ſoldats Romains,

c) Madian n'était point compris dans la terre promiſe: c'eſt un petit canton de l'Idumée dans l'Arabie pétrée; il

mains, qui fit croire longtems que les Juifs adoraient un âne.

En vain le culte des Dieux étrangers est défendu; *Salomon* est paisiblement idolâtre. *Jéroboam* à qui Dieu donna dix parts du Royaume, fait ériger deux veaux d'or, & régne vingt-deux ans, en réunissant en lui les dignités de Monarque & de Pontife. Le petit Royaume de Juda dresse sous *Roboam* des autels étrangers & des statues. Le saint Roi *Asa* ne détruit point les hauts lieux. Le grand prêtre *Urias* érige dans le temple à la place de l'autel des holocaustes, un autel du Roi de Sirie. On ne voit, en un mot, aucune contrainte sur la Religion. Je sais que la plupart des Rois Juifs s'exterminèrent, s'assassinèrent les uns les autres; mais ce fut toujours pour leur intérêt, & non pour leur créance.

Liv. IV. des Rois ch. 16.

Il est vrai que parmi les Prophètes il y en eut qui intéressèrent le ciel à leur vengeance. *Elie* fit descendre le feu céleste pour consumer les prêtres de *Baal*. *Elisée* fit venir des ours pour dévorer quarante-deux petits enfans qui l'avaient apellé *tête chauve*; mais ce sont des miracles rares, & des faits qu'il serait un peu dur de vouloir imiter.

Liv. III. des Rois ch. 18. v. 38. & 40.
Liv. IV. des Rois chap. 2. v. 24.

On nous objecte encore que le peuple Juif fut très ignorant & très barbare. Il est dit que dans la guerre qu'il fit aux Madianites, c) *Moïse* ordonna de tuer tous les enfans mâles & toutes les

Nomb. chap. 31.

il commence vers le septentrion au torrent d'Arnon, & finit au torrent de Zared, au milieu des rochers, & sur le

les mères, & de partager le butin. Les vainqueurs trouvèrent dans le camp 675000 brebis, 72000 bœufs, 61000 ânes, & 32000 jeunes filles; ils en firent le partage, & tuèrent tout le reste. Plusieurs commentateurs même prétendent que trente-deux filles furent immolées au Seigneur :

le rivage oriental du lac Asphaltide. Ce pays est habité aujourd'hui par une petite horde d'Arabes : il peut avoir huit lieues ou environ de long, & un peu moins en largeur.

d) Il est certain par le texte que *Jephté* immola sa fille. *Dieu n'aprouva pas ces dévouemens*, dit *Don Calmet*, dans sa dissertation sur le vœu de *Jephté*; *mais lorsqu'on les a faits, il veut qu'on les exécute, ne fût-ce que pour punir ceux qui les faisaient, ou pour reprimer la légéreté qu'on aurait eu à les faire, si on n'en avait pas craint l'exécution. St. Augustin*, & presque tous les Pères, condamnent l'action de *Jephté* : il est vrai que l'Ecriture dit, qu'*il fut rempli de l'esprit de Dieu*; & *St. Paul* dans son épitre aux Hébreux chap. 11. fait l'éloge de *Jephté*; il le place avec *Samuel* & *David*.

St. Jerôme dans son épitre à *Julien*, dit, *Jephté immola sa fille au Seigneur, & c'est pour cela que l'Apotre le compte parmi les Saints.* Voilà de part & d'autre des jugemens sur lesquels il ne nous est pas permis de porter le nôtre; on doit craindre même d'avoir un avis.

e) On peut regarder la mort du Roi *Agag* comme un vrai sacrifice. *Saül* avait fait ce Roi des Amalécites prisonnier de guerre, & l'avait reçu à composition; mais le prêtre *Samuel* lui avait ordonné de ne rien épargner : il lui avait dit en propres mots, *Tuez tout, depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfans, & ceux qui sont encor à la mammelle.*

I. Rois ch. 15.

Samuel coupa le Roi Agag en morceaux, devant le Seigneur, à Galgal.

„ Le zèle dont ce Prophête était animé, dit *Don Cal-*

gneur : *cesserunt in partem domini triginta duæ animæ.*

En effet, les Juifs immolaient des hommes à la Divinité, témoin le sacrifice de *Jephté d*), témoin le Roi *Agag e*) coupé en morceaux par le prêtre *Samuël*. *Ezechiel* même leur promet pour

Calmet, „ lui mit l'épée en main dans cette occasion, „ pour venger la gloire du Seigneur, & pour confondre *Saül*.

On voit dans cette fatale avanture un dévouëment, un prêtre, une victime ; c'était donc un sacrifice.

Tous les peuples dont nous avons l'histoire, ont sacrifié des hommes à la Divinité, excepté les Chinois. *Plutarque* raporte que les Romains mêmes en immolèrent du tems de la République.

On voit dans les commentaires de *César*, que les Germains allaient immoler les ôtages qu'il leur avait donnés, lorsqu'il délivra ces ôtages par sa victoire.

J'ai remarqué ailleurs que cette violation du droit des gens envers les ôtages de *César*, & ces victimes humaines immolées, pour comble d'horreur, par la main des femmes, dément un peu le panégirique que *Tacite* fait des Germains dans son traité *De moribus Germanorum*. Il parait que dans ce traité *Tacite* songe plus à faire la satire des Romains, que l'éloge des Germains qu'il ne connaissait pas.

Disons ici en passant que *Tacite* aimait encor mieux la satire que la vérité. Il veut rendre tout odieux, jusqu'aux actions indifférentes ; & sa malignité nous plait presque autant que son stile, parce que nous aimons la médisance & l'esprit.

Revenons aux victimes humaines. Nos péres en immolaient aussi-bien que les Germains ; c'est le dernier degré de la stupidité de notre nature abandonnée à elle-même, & c'est un des fruits de la faiblesse de nôtre jugement. Nous dimes : Il faut offrir à Dieu ce qu'on a de plus

pour les encourager, qu'ils mangeront de la chair humaine. *Vous mangerez*, dit il, *le cheval & le cavalier*; *vous boirez le sang des Princes*. Plusieurs commentateurs appliquent deux versets de cette prophétie aux Juifs mêmes, & les autres aux animaux carnassiers. On ne trouve dans toute l'histoire de ce peuple aucun trait de générosité, de magnanimité, de bienfaisance; mais il s'échape toûjours dans le nuage de cette barbarie si longue & si affreuse, des rayons d'une tolérance universelle.

Juges ch. 11. v. 24.

Jephté inspiré de Dieu, & qui lui immola sa fille, dit aux Ammonites, *Ce que vôtre Dieu Chamos vous a donné ne vous apartient-il pas de droit? Souffrez donc que nous prenions la terre que nôtre Dieu nous a promise*. Cette déclaration est précise; elle peut mener bien loin; mais au moins, elle est une preuve évidente que Dieu tolérait *Chamos*. Car la sainte Ecriture ne dit pas, Vous pensez avoir droit sur les terres que vous dites vous avoir été données par le Dieu *Chamos*; elle dit positivement, Vous avez droit, *Tibi jure debentur*: ce qui est le vrai sens de ces paroles hébraïques, *Otho thirasch*.

L'hif-

plus précieux & de plus beau: nous n'avons rien de plus précieux que nos enfans; il faut donc choisir les plus beaux & les plus jeunes pour les sacrifier à la Divinité.

Philon dit que dans la terre de Canaan on immolait quelquefois ses enfans avant que Dieu eût ordonné à *Abraham* de lui sacrifier son fils unique *Isaac* pour éprouver sa foi.

Sanchoniaton cité par *Eusèbe* raporte que les Phéniciens

L'histoire de *Michas* & du Lévite, raportée aux 17. & 18. chapitres du livre des Juges, est bien encor une preuve incontestable de la tolérance & de la liberté la plus grande, admise alors chez les Juifs. La mère de *Michas*, femme fort riche d'Ephraïm, avait perdu onze cent piéces d'argent, son fils les lui rendit; elle voua cet argent au Seigneur, & en fit faire des idoles: elle bâtit une petite chapelle; un Lévite desservit la chapelle moyennant dix piéces d'argent, une tunique, un manteau par année & sa nourriture; & *Michas* s'écria, *C'est maintenant que Dieu me fera du bien, puisque j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi.*

Juges ch. 17. v. dern.

Cependant, six cent hommes de la tribu de *Dan* qui cherchaient à s'emparer de quelque village dans le pays, & à s'y établir, mais n'ayant point de prêtre Lévite avec eux, & en ayant besoin pour que Dieu favorisât leur entreprise, allèrent chez *Michas*, & prirent son éphod, ses idoles & son Lévite, malgré les remontrances de ce prêtre, & malgré les cris de *Michas* & de sa mère. Alors ils allèrent avec assurance attaquer le village nommé *Laïs*, & y mirent tout à

ciens sacrifiaient dans les grands dangers le plus cher de leurs enfans, & qu'*Ilus* immola son fils *Jehud* à peu près dans le tems que Dieu mit la foi d'*Abraham* à l'épreuve. Il est difficile de percer dans les ténèbres de cette antiquité; mais il n'est que trop vrai que ces horribles sacrifices ont été presque partout en usage; les peuples ne s'en sont défaits qu'à mesure qu'ils se sont policés. La politesse amène l'humanité.

à feu & à ſang ſelon leur coutume. Ils donnèrent le nom de *Dan* à *Laïs* en mémoire de leur victoire ; ils placèrent l'idole de *Michas* ſur un autel ; & ce qui eſt bien plus remarquable, *Jonathan* petit-fils de *Moyſe* fut le grand prêtre de ce Temple, où l'on adorait le Dieu d'Iſrael, & l'idole de *Michas*.

Après la mort de *Gedéon*, les Hébreux adorèrent *Baal-bérith* pendant près de vingt ans, & renoncèrent au culte d'*Adonaï*, ſans qu'aucun Chef, aucun Juge, aucun prêtre criat vengeance. Leur crime était grand, je l'avoue; mais ſi cette idolatrie même fut tolérée, combien les différences dans le vrai culte ont-elles dû l'être ?

Quelques-uns donnent pour une preuve d'intolérance, que le Seigneur lui-même ayant permis que ſon arche fût priſe par les Philiſtins dans un combat, il ne punit les Philiſtins qu'en les frapant d'une maladie ſecrette reſſemblante aux hémorroides, en renverſant la ſtatue de *Dagon*, & en envoyant une multitude de rats dans leurs campagnes : mais lorſque les Philiſtins pour appaiſer ſa colère eurent renvoyé l'arche attelée de deux vaches qui nourriſſaient leurs veaux, & offert à Dieu cinq rats d'or, & cinq anus d'or, le Seigneur fit mourir ſoixante & dix anciens d'Iſrael, & cinquante mille hommes du peuple, pour avoir regardé l'arche; on répond que le châtiment du Seigneur ne tombe point ſur une créance, ſur une différence dans le culte, ni ſur aucune idolatrie.

Si le Seigneur avait voulu punir l'idolatrie, il

il aurait fait périr tous les Philiſtins qui oſèrent prendre ſon arche, & qui adoraient *Dagon*; mais il fit périr cinquante mille & ſoixante & dix hommes de ſon peuple, uniquement parce qu'ils avaient regardé ſon arche qu'ils ne devaient pas regarder : tant les loix, les mœurs de ce tems, l'œconomie judaïque diffèrent de tout ce que nous connaiſſons; tant les voyes inſcrutables de Dieu ſont au deſſus des nôtres. *La rigueur exercée*, dit le judicieux Don Calmet, *contre ce grand nombre d'hommes, ne paraitra exceſſive qu'à ceux qui n'ont pas compris juſqu'à quel point Dieu voulait être craint & reſpecté parmi ſon peuple, & qui ne jugent des vues & des deſſeins de Dieu qu'en ſuivant les faibles lumières de leur raiſon.*

Dieu ne punit donc pas un culte étranger, mais une profanation du ſien, une curioſité indiſcrète, une déſobéiſſance, peut-être même un eſprit de révolte. On ſent bien que de tels châtimens n'appartiennent qu'à Dieu dans la Théocratie Judaïque. On ne peut trop redire que ces tems & ces mœurs n'ont aucun raport aux nôtres.

Enfin, lorſque dans des ſiécles poſtérieurs *Naaman* l'idolâtre demanda à *Eliſée* s'il lui était permis de ſuivre ſon Roi dans le temple de Remnon, *& d'y adorer avec lui*, ce même *Eliſée* qui avait fait dévorer les enfans par les ours, ne lui répondit-il pas, *Allez en paix?*

Liv. IV. des Rois ch. 20. v. 25.

Il y a bien plus; le Seigneur ordonne à *Jérémie* de ſe mettre des cordes au cou, des coliers

&

f) & des jougs, de les envoyer aux Roitelets, ou Melchim, de Moab, d'Ammon, d'Edom, de

f) Ceux qui sont peu au fait des usages de l'antiquité, & qui ne jugent que d'après ce qu'ils voyent autour d'eux, peuvent être étonnés de ces singularités; mais il faut songer qu'alors dans l'Egypte, & dans une grande partie de l'Asie, la plûpart des choses s'exprimaient par des figures, des hiérogliphes, des signes, des types.

Les Prophêtes, qui s'apellaient *les Voyants* chez les Egyptiens & chez les Juifs, non-seulement s'exprimaient en allégories, mais ils figuraient par des signes les événemens qu'ils annonçaient. Ainsi *Isaïe*, le premier des quatre grands Prophêtes Juifs, prend un rouleau, & y écrit, *Shas bas*, *butinez vite* : puis il s'aproche de la prophêtesse, elle conçoit, & met au monde un fils qu'il apelle *Maher-Salas-Has-bas*; c'est une figure des maux que les peuples d'Egypte & d'Assyrie feront aux Juifs.

Isai. ch. 8.

Ce Prophête dit : *Avant que l'enfant soit en âge de manger du beurre & du miel, & qu'il sache réprouver le mauvais & choisir le bon, la terre détestée par vous sera délivrée des deux Rois : le Seigneur siflera aux mouches d'Egypte, & aux abeilles d'Assur : le Seigneur prendra un razoir de louage, & en razera toute la barbe & les poils des pieds du Roi d'Assur.*

Cette prophétie des abeilles, de la barbe & du poil des pieds razé, ne peut être entendue que par ceux qui savent que c'était la coutume d'apeller les essains au son du flageolet ou de quelque autre instrument champêtre; que le plus grand affront qu'on pût faire à un homme était de lui couper la barbe; qu'on apellait le poil des pieds, le poil du pubis; que l'on ne razait ce poil que dans des maladies immondes, comme celle de la lèpre. Toutes ces figures si étrangères à notre stile ne signifient autre chose, sinon, que le Seigneur dans quelques années délivrera son peuple d'oppression.

Le

de Tyr, de Sidon; & *Jérémie* leur fait dire par le Seigneur, *J'ai donné toutes vos terres à Nabu-*

Jerem. ch. 27. v. 6.

Le même *Isaïe* marche tout nud, pour marquer que le Roi d'Assyrie emménera d'Egypte & d'Ethiopie une foule de captifs qui n'auront pas de quoi couvrir leur nudité.

Is. ch. 20.

Ezéchiel mange le volume de parchemin qui lui est présenté : ensuite il couvre son pain d'excrémens, & demeure couché sur son côté gauche trois cent quatre-vingt-dix jours, & sur le côté droit quarante jours, pour faire entendre que les Juifs manqueront de pain, & pour signifier les années que devait durer la captivité. Il se charge de chaines, qui figurent celles du peuple; il coupe ses cheveux & sa barbe, & les partage en trois parties; le premier tiers désigne ceux qui doivent périr dans la ville, le second ceux qui seront mis à mort autour des murailles, le troisième ceux qui doivent être emmenés à Babylone.

Ezech. ch. 4. & suiv.

Le Prophète *Ozée* s'unit à une femme adultère, qu'il achète quinze pièces d'argent, & un chomer & demi d'orge : *Vous m'attendrez*, lui dit-il, *plusieurs jours, & pendant ce tems nul homme n'aprochera de vous ; c'est l'état où les enfans d'Israel seront longtems sans Rois, sans Princes, sans sacrifice, sans autels & sans éphod.* En un mot, les Nabi, les Voyans, les Prophêtes, ne prédisent presque jamais sans figurer par un signe la chose prédite.

Ozée ch. 3.

Jérémie ne fait donc que se conformer à l'usage, en se liant de cordes, & en se mettant des coliers & des jougs sur le dos, pour signifier l'esclavage de ceux auxquels il envoye ces types. Si on veut y prendre garde, ces tems-là sont comme ceux d'un ancien monde, qui diffère en tout du nouveau; la vie civile, les loix, la manière de faire la guerre, les cérémonies de la Religion, tout est absolument différent. Il n'y a même qu'à ouvrir *Homère* & le premier livre d'*Herodote*, pour se convaincre que nous n'avons aucune ressemblance avec les

Nabucodonosor Roi de Babylone mon serviteur. Voilà un Roi idolâtre déclaré serviteur de Dieu & son favori.

Le même *Jérémie* que le Melk ou Roitelet Juif *Sédecias* avait fait mettre au cachot, ayant obtenu son pardon de *Sédécias*, lui conseille de la part de Dieu de se rendre au Roi de Babylone : *Si vous allez vous rendre à ses officiers*, dit-il, *vôtre ame vivra.* Dieu prend donc enfin le parti d'un Roi idolâtre; il lui livre l'arche, dont la seule vue avait coûté la vie à cinquante mille soixante & dix Juifs; il lui livre le Saint des Saints, & le reste du temple qui avait coûté à bâtir cent huit mille talens d'or, un million dix-sept mille talens en argent, & dix mille drachmes d'or, laissés par *David* & ses officiers pour la construction de la maison du Seigneur; ce qui, sans compter les deniers employés par *Salomon*, monte à la somme de dix-neuf milliards soi-

Jerem. ch. 18. v. 19.

les peuples de la haute antiquité, & que nous devons nous défier de nôtre jugement quand nous cherchons à comparer leurs mœurs avec les nôtres.

La nature même n'était pas ce qu'elle est aujourdhui. Les magiciens avaient sur elle un pouvoir qu'ils n'ont plus : ils enchantaient les serpens, ils évoquaient les morts &c. Dieu envoyait des songes, & des hommes les expliquaient. Le don de prophétie était commun. On voyait des métamorphoses telles que celles de *Nabucodonosor* changé en bœuf, de la femme de *Loth* en statuë de sel, de cinq villes en un lac bitumineux.

Il y avait des espèces d'hommes qui n'existent plus. La race des géants *Rephaïm*, *Emim*, *Néphilim*, *Enacim* a disparu. *St. Augustin* au livre 5. de *la cité de Dieu*, di

ſoixante-deux millions, ou environ, au cours de ce jour. Jamais idolatrie ne fut plus récompenſée. Je ſais que ce compte eſt exageré, qu'il y a probablement erreur de copiſte; mais réduiſez la ſomme à la moitié, au quart, au huitiéme même, elle vous étonnera encore. On n'eſt guères moins ſurpris des richeſſes qu'*Hérodote* dit avoir vues dans le temple d'Epheſe. Enfin, les tréſors ne ſont rien aux yeux de Dieu; & le nom de ſon ſerviteur donné à *Nabucodonoſor*, eſt le vrai tréſor ineſtimable.

Dieu ne favoriſe pas moins le *Kir*, ou *Koresh*, ou *Koſroes*, que nous appellons *Cirus*; il l'apelle *ſon Chriſt*, *ſon Oint*, quoiqu'il ne fût pas oint, ſelon la ſignification commune de ce mot, & qu'il ſuivit la Religion de *Zoroaſtre*; il l'apelle ſon *Paſteur*, quoiqu'il fût uſurpateur aux yeux des hommes: il n'y a pas dans toute la ſainte Ecriture une plus grande marque de prédilection.

Iſ. ch. 44. & 45.

Vous

dit avoir vû la dent d'un ancien géant groſſe comme cent de nos molaires. *Ezéchiel* parle des pigmées *Gamadim* hauts d'une coudée, qui combattaient au ſiége de Tyr: & en preſque tout cela les auteurs ſacrés ſont d'accord avec les profanes. Les maladies & les remèdes n'étaient point les mêmes que de nos jours: les poſſédés étaient guéris avec la racine nommée *Barad* enchaſſée dans un anneau qu'on leur mettait ſous le nez.

Enfin tout cet ancien monde était ſi différent du nôtre, qu'on ne peut en tirer aujourd'hui aucune règle de conduite; & ſi dans cette antiquité reculée les hommes s'étaient perſécutés & oprimés tour à tour au ſujet de leur culte, on ne devrait pas imiter cette cruauté ſous la loi de grace.

Vous voyez dans *Malachie* que *du levant au couchant le nom de Dieu est grand dans les nations, & qu'on lui offre partout des oblations pures.* Dieu a soin des Ninivites idolâtres comme des Juifs; il les menace, & il leur pardonne. *Melchisedec* qui n'était point Juif, était Sacrificateur de Dieu. *Balaam* idolâtre était Prophète. L'Ecriture nous aprend donc que non-seulement Dieu tolérait tous les autres peuples, mais qu'il en avait un soin paternel: & nous osons être intolérans!

Extrême tolérance des Juifs.

AInsi donc sous *Moyse*, sous les Juges, sous les Rois, vous voyez toûjours des exemples de tolérance. Il y a bien plus: *Moyse* dit plusieurs fois *que Dieu punit les pères dans les enfans, jusqu'à la quatriéme génération*: cette menace était nécessaire à un peuple à qui Dieu n'avait revélé ni l'immortalité de l'ame, ni les peines & les récompenses dans une autre vie. Ces véri-

Exode ch. 20. v. 5.

a) Il n'y a qu'un seul passage dans les loix de *Moïse*, d'où l'on pût conclure qu'il était instruit de l'opinion régnante chez les Egyptiens, que l'ame ne meurt point avec le corps; ce passage est très-important, c'est dans le chap. 18. du Deutéronome: *Ne consultez point les devins qui prédisent par l'inspection des nuées, qui enchantent les serpens, qui consultent l'esprit de Python, les voyans, les connaisseurs qui interrogent les morts, & leur demandent la vérité.*

Il

vérités ne lui furent annoncées ni dans le Décalogue, ni dans aucune loi du Lévitique & du Deutéronome. C'étaient les dogmes des Perses, des Babyloniens, des Egyptiens, des Grecs, des Crétois ; mais ils ne constituaient nullement la Religion des Juifs. *Moyse* ne dit point, *Honore ton père & ta mère, si tu veux aller au ciel*; mais, *Honore ton père & ta mère, afin de vivre longtems sur la terre*: il ne les menace que de maux corporels, de la galle sèche, de la galle purulente, d'ulcères malins dans les genoux & dans les gras des jambes, d'être exposés aux infidélités de leurs femmes, d'emprunter à usure des étrangers, & de ne pouvoir prêter à usure; de périr de famine, & d'être obligés de manger leurs enfans : mais en aucun lieu il ne leur dit que leurs ames immortelles subiront des tourmens après la mort, ou goûteront des félicités. Dieu qui conduisait lui-même son peuple, le punissait ou le récompensait immédiatement après ses bonnes ou ses mauvaises actions. Tout était temporel ; & c'est la preuve que le savant Evêque *Warburton* aporte pour démontrer que la loi des Juifs était divine ; *a*) parce que Dieu même

Deuter. chap. 28.

Il parait par ce passage, que si l'on évoquait les ames des morts, ce sortilège prétendu suposait la permanence des ames. Il se peut aussi que les magiciens dont parle *Moïse*, n'étant que des trompeurs grossiers, n'eussent pas une idée distincte du sortilège qu'ils croyaient opérer. Ils faisaient accroire qu'ils forçaient des morts à parler, qu'ils les remettaient par leur magie dans l'état où ces corps avaient été de leur vivant; sans examiner seulement si l'on pouvait inférer ou non de leurs opé-

 rations

même étant leur Roi, rendant juſtice immédiatement après la tranſgreſſion ou l'obéiſſance, n'avait pas beſoin de leur révéler une doctrine qu'il réſervait au tems où il ne gouvernerait plus ſon peuple. Ceux qui par ignorance prétendent que *Moyſe* enſeignait l'immortalité de l'ame, ôtent au nouveau Teſtament un de ſes plus grands avantages ſur l'ancien. Il eſt conſtant que la loi de *Moyſe* n'annonçait que des châtimens temporels juſqu'à la quatriéme génération. Cependant malgré l'énoncé précis de cette loi, malgré cette déclaration expreſſe de Dieu, qu'il punirait juſqu'à la quatriéme génération, *Ezéchiel*

rations ridicules le dogme de l'immortalité de l'ame. Les ſorciers n'ont jamais été philoſophes, ils ont été toujours des jongleurs ſtupides, qui jouaient devant des imbécilles.

On peut remarquer encore qu'il eſt bien étrange que le mot de *Python* ſe trouve dans le Deuteronome, longtems avant que ce mot Grec pût être connu des Hébreux : auſſi le terme *Python* n'eſt point dans l'Hébreu, dont nous n'avons aucune traduction exacte.

Cette langue a des difficultés inſurmontables : c'eſt un mélange de Phénicien, d'Egyptien, de Syrien & d'Arabe : & cet ancien mélange eſt très alteré aujourd'hui. L'Hébreu n'eut jamais que deux modes aux verbes, le préſent & le futur : il faut deviner les autres modes par le ſens. Les voyelles différentes étaient ſouvent exprimées par les mêmes caractères ; ou plutôt ils n'exprimaient pas les voyelles ; & les inventeurs des points n'ont fait qu'augmenter la difficulté. Chaque adverbe a vingt ſignifications différentes. Le même mot eſt pris en des ſens contraires. Ajoutez à cet embarras la ſéchereſſe & la pauvreté du langage : les Juifs privés des arts ne pou-

chiel annonce tout le contraire aux Juifs, & leur dit, que le fils ne portera point l'iniquité de son père : il va même jusqu'à faire dire à Dieu, qu'il leur avait donné *des préceptes qui n'étaient pas bons.* *b*)

Ezech. ch. 18. v. 20.

Ezech. ch. 20. v. 25.

Le livre d'*Ezechiel* n'en fut pas moins inséré dans le canon des auteurs inspirés de Dieu : il est vrai que la Synagogue n'en permettait pas la lecture avant l'âge de trente ans, comme nous l'aprend *St. Jérôme* ; mais c'était de peur que la jeunesse n'abusât des peintures trop naïves qu'on trouve dans les chapitres 16. & 23. du libertinage des deux sœurs *Olla* & *Ooliba*. En un mot,

pouvaient exprimer ce qu'ils ignoraient. En un mot l'Hébreu est au Grec ce que le langage d'un paysan est à celui d'un Académicien.

b) Le sentiment d'*Ezéchiel* prévalut enfin dans la synagogue; mais il y eut des Juifs, qui en croyant aux peines éternelles, croyaient aussi que Dieu poursuivait sur les enfans les iniquités des péres. Aujourd'hui ils sont punis par-delà la cinquantième génération, & ont encor les peines éternelles à craindre. On demande comment les descendans des Juifs qui n'étaient pas complices de la mort de JESUS-CHRIST, ceux qui étant dans Jérusalem n'y eurent aucune part, & ceux qui étaient répandus sur le reste de la terre, peuvent être temporellement punis dans leurs enfans, aussi innocens que leurs pères? Cette punition temporelle, ou plutôt, cette manière d'exister différente des autres peuples, & de faire le commerce sans avoir de patrie, peut n'être point regardée comme un châtiment en comparaison des peines éternelles qu'ils s'attirent par leur incrédulité, & qu'ils peuvent éviter par une conversion sincère.

mot, son livre fut toûjours reçû, malgré sa contradiction formelle avec *Moïse*.

Enfin,

c) Ceux qui ont voulu trouver dans le Pentateuque la doctrine de l'Enfer & du Paradis, tels que nous les concevons, se sont étrangement abusés : leur erreur n'est fondée que sur une vaine dispute de mots ; la vulgate ayant traduit le mot Hébreu *Sheol*, la fosse, par *infernum*, & le mot Latin *infernum* ayant été traduit en Français par *enfer*, on s'est servi de cette équivoque pour faire croire que les anciens Hébreux avaient la notion de l'*Ades* & du *Tartare* des Grecs, que les autres nations avaient connus auparavant sous d'autres noms.

Il est raporté au chapitre 16. des Nombres, que la terre ouvrit sa bouche sous les tentes de *Coré*, de *Dathan* & d'*Abiron*, qu'elle les dévora avec leurs tentes & leur substance, & qu'ils furent précipités vivans dans la sépulture, dans le souterrain ; il n'est certainement question dans cet endroit, ni des ames de ces trois Hébreux, ni des tourmens de l'Enfer, ni d'une punition éternelle.

Il est étrange que dans le Dictionaire Encyclopédique au mot *Enfer*, on dise que les anciens Hébreux *en ont reconnu la réalité* ; si cela était, ce serait une contradiction insoutenable dans le Pentateuque. Comment se pourrait-il faire que *Moïse* eût parlé dans un passage isolé & unique, des peines après la mort, & qu'il n'en eût point parlé dans ses loix ? On cite le 32e chapitre du Deutéronome, mais on le tronque ; le voici entier : *Ils m'ont provoqué en celui qui n'était pas Dieu, & ils m'ont irrité dans leur vanité ; & moi je les provoquerai dans celui qui n'est pas peuple, & je les irriterai dans la nation insensée. Et il s'est allumé un feu dans ma fureur, & il brulera jusqu'au fond de la terre ; il dévorera la terre jusqu'à son germe, & il brulera les fondemens des montagnes ; & j'assemblerai sur eux les maux, & je remplirai mes flèches sur eux ; ils seront consumés par la faim, les oiseaux les dévoreront par des morsures amères ; je lâcherai sur eux les*

Enfin, *c*) lorſque l'immortalité de l'ame fut un dogme reçu, ce qui probablement avait commencé

les dents des bêtes qui ſe trainent avec fureur ſur la terre, & des ſerpens.

Y a-t-il le moindre raport entre ces expreſſions, & l'idée des punitions infernales, telles que nous les concevons? Il ſemble plutôt que ces paroles n'ayent été raportées que pour faire voir évidemment, que nôtre Enfer était ignoré des anciens Juifs.

L'auteur de cet article cite encor le paſſage de *Job*, au chap. 24. *L'œil de l'adultère obſerve l'obſcurité, diſant, l'œil ne me verra point, & il couvrira ſon viſage; il perce les maiſons dans les ténèbres comme il l'avait dit dans le jour, & ils ont ignoré la lumière; ſi l'aurore apparait ſubitement, ils la croyent l'ombre de la mort, & ainſi ils marchent dans les ténèbres comme dans la lumière: il eſt léger ſur la ſurface de l'eau; que ſa part ſoit maudite ſur la terre, qu'il ne marche point par la voye de la vigne, qu'il paſſe des eaux de neige à une trop grande chaleur: & ils ont péché le tombeau*, ou bien, *le tombeau a diſſipé ceux qui pèchent*, ou bien, (ſelon les Septante) *leur péché a été rapellé en mémoire.*

Je cite les paſſages entiers, & littéralement, ſans quoi il eſt toûjours impoſſible de s'en former une idée vraie.

Y a-t-il là, je vous prie, le moindre mot, dont on puiſſe conclurre, que *Moyſe* avait enſeigné aux Juifs la doctrine claire & ſimple des peines & des récompenſes après la mort?

Le livre de *Job* n'a nul raport avec les loix de *Moyſe*. De plus, il eſt très vraiſemblable que *Job* n'était point Juif; c'eſt l'opinion de *St. Jérome* dans ſes queſtions hébraïques ſur la Genèſe. Le mot *Sathan*, qui eſt dans *Job*, n'était point connu des Juifs, & vous ne le trouvez jamais dans le Pentateuque. Les Juifs n'aprirent ce nom que dans la Caldée, ainſi que les noms de *Gabriel* & de *Raphael*, inconnus avant leur eſclavage à Babylone. *Job* eſt donc cité ici très mal à propos.

 On

mencé dès le tems de la captivité de Babylone, la secte des Saducéens persista toûjours à croire qu'il

On raporte encor le chapitre dernier d'*Isaïe* : *Et de mois en mois, & de Sabath en Sabath, toute chair viendra m'adorer, dit le Seigneur ; & ils sortiront, & ils verront à la voirie les cadavres de ceux qui ont prévariqué ; leur ver ne mourra point, leur feu ne s'éteindra point, & ils seront exposés aux yeux de toute chair jusqu'à satieté.*

Certainement s'ils sont jettés à la voirie, s'ils sont exposés à la vue des passans jusqu'à satieté, s'ils sont mangés des vers, cela ne veut pas dire que *Moyse* enseigna aux Juifs le dogme de l'immortalité de l'ame ; & ces mots, *Le feu ne s'éteindra point*, ne signifient pas que des cadavres qui sont exposés à la vue du peuple subissent les peines éternelles de l'Enfer.

Comment peut-on citer un passage d'*Isaïe* pour prouver que les Juifs du tems de *Moyse* avaient reçu le dogme de l'immortalité de l'ame ? *Isaïe* prophétisait, selon la computation hébraïque, l'an du monde 3380. *Moyse* vivait vers l'an du monde 2500. ; il s'est écoulé huit siècles entre l'un & l'autre. C'est une insulte au sens commun, ou une pure plaisanterie, que d'abuser ainsi de la permission de citer, & de prétendre prouver qu'un auteur a eu une telle opinion, par un passage d'un auteur venu huit cent ans après, & qui n'a point parlé de cette opinion. Il est indubitable que l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenses après la mort, sont annoncées, reconnues, constatées dans le Nouveau Testament, & il est indubitable qu'elles ne se trouvent en aucun endroit du Pentateuque ; & c'est ce que le grand *Arnaud* dit nettement & avec force dans son apologie de Port-Royal.

Les Juifs en croyant depuis l'immortalité de l'ame, ne furent point éclairés sur sa spiritualité ; ils pensèrent comme presque toutes les autres nations, que l'ame est quelque chose de délié, d'aérien, une substance légère, qui retenait quelque aparence du corps qu'elle avait animé ; c'est

qu'il n'y avait ni peines ni récompenses après la mort, & que la faculté de sentir & de penser périss-

c'est ce qu'on appellait les ombres, les mânes des corps. Cette opinion fut celle de plusieurs Pères de l'Eglise. *Tertullien* dans son chap. 22. *de l'ame*, s'exprime ainsi: *Definimus animam Dei flatu natam, immortalem, corporalem, effigiatam, substantia simplicem*; „ Nous définissons „ l'ame née du soufle de Dieu, immortelle, corporelle, „ figurée, simple dans sa substance. "

St. Irenée dit dans son livre II. chap. 34. *Incorporales sunt animæ quantum ad comparationem mortalium corporum.* „ Les ames sont incorporelles en comparaison des „ corps mortels. " Il ajoute, que „ JESUS-CHRIST a „ enseigné que les ames conservent les images du corps;" *Characterem corporum in quo adoptantur &c.* On ne voit pas que JESUS-CHRIST ait jamais enseigné cette doctrine, & il est difficile de deviner le sens de *St. Irenée.*

St. Hilaire est plus formel & plus positif dans son commentaire sur *S. Matthieu*: il attribue nettement une substance corporelle à l'ame: *Corpoream naturæ suæ substantiam sortiuntur.*

St. Ambroise sur *Abraham* liv. II. ch. 8. prétend qu'il n'y a rien de dégagé de la matière, si ce n'est la substance de la Ste. Trinité.

On pourrait reprocher à ces hommes respectables d'avoir une mauvaise philosophie; mais il est à croire qu'au fond leur Théologie était fort saine, puisque ne connaissant pas la nature incompréhensible de l'ame, ils l'assuraient immortelle, & la voulaient Chrétienne.

Nous savons que l'ame est spirituelle, mais nous ne savons point du tout ce que c'est qu'esprit. Nous connaissons très-imparfaitement la matière, & il nous est impossible d'avoir une idée distincte de ce qui n'est pas matière. Très peu instruits de ce qui touche nos sens, nous ne pouvons rien connaître par nous-mêmes de ce qui est au-delà des sens. Nous transportons quelques paroles de nôtre langage ordinaire dans les abimes de la

périssait avec nous, comme la force active, le pouvoir de marcher & de digerer. Ils niaient l'existence des Anges. Ils différaient beaucoup plus des autres Juifs, que les Protestans ne diffèrent des Catholiques; ils n'en demeurèrent pas moins dans

la Métaphysique & de la Théologie, pour nous donner quelque légère idée des choses que nous ne pouvons ni concevoir, ni exprimer; nous cherchons à nous étayer de ces mots, pour soutenir s'il se peut nôtre faible entendement dans ces régions ignorées.

Ainsi nous nous servons du mot *esprit*, qui répond à *soufle* & *vent*, pour exprimer quelque chose qui n'est pas matière; & ce mot *soufle*, *vent*, *esprit*, nous ramenant malgré nous à l'idée d'une substance déliée & légère, nous en retranchons encor ce que nous pouvons, pour parvenir à concevoir la spiritualité pure; mais nous ne parvenons jamais à une notion distincte : nous ne savons même ce que nous disons quand nous prononçons le mot *substance*; il veut dire, à la lettre, ce qui est dessous; & par cela même il nous avertit qu'il est incompréhensible : car, qu'est-ce en effet que ce qui est dessous? La connaissance des secrets de Dieu n'est pas le partage de cette vie. Plonges ici dans des ténèbres profondes, nous nous battons les uns contre les autres, & nous frapons au hazard au milieu de cette nuit, sans savoir précisément pourquoi nous combattons.

Si on veut bien réfléchir attentivement sur tout cela, il n'y a point d'homme raisonnable qui ne conclue que nous devons avoir de l'indulgence pour les opinions des autres, & en mériter.

Toutes ces remarques ne sont point étrangères au fonds de la question, qui consiste à savoir si les hommes doivent se tolérer : car si elles prouvent combien on s'est trompé de part & d'autre dans tous les tems, elles prouvent que les hommes ont dû dans tous les tems se traiter avec indulgence.

dans la communion de leurs frères : on vit même des grands prêtres de leur secte.

Les Pharisiens croyaient à la fatalité *d*) & à la Métempsicose *e*). Les Esséniens pensaient que les ames des justes allaient dans les Iles fortunées, &

d) Le dogme de la fatalité est ancien & universel : vous le trouvez toujours dans *Homère*. *Jupiter* voudrait sauver la vie à son fils *Sarpedon* ; mais le Destin l'a condamné à la mort ; *Jupiter* ne peut qu'obéir. Le Destin était chez les philosophes ou l'enchainement nécessaire des causes & des effets nécessairement produit par la nature, ou ce même enchainement ordonné par la Providence ; ce qui est bien plus raisonnable. Tout le systême de la fatalité est contenu dans ce vers d'*Anneus Senèque* : *Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.* On est toujours convenu que Dieu gouvernerait l'univers par des loix éternelles, universelles, immuables : cette vérité fut la source de toutes ces disputes inintelligibles sur la liberté, parce qu'on n'a jamais défini la liberté, jusqu'à-ce que le sage *Loke* soit venu : il a prouvé que la liberté est le pouvoir d'agir. Dieu donne ce pouvoir ; & l'homme agissant librement selon les ordres éternels de Dieu, est une des roues de la grande machine du monde. Toute l'antiquité disputa sur la liberté ; mais personne ne persécuta sur ce sujet, jusqu'à nos jours. Quelle horreur absurde, d'avoir emprisonné, exilé pour cette dispute, un *Pompone d'Andilly*, un *Arnaud*, un *Sacy*, un *Nicole*, & tant d'autres qui ont été la lumière de la France !

e) Le Roman Théologique de la Métempsicose vient de l'Inde, dont nous avons reçu beaucoup plus de fables qu'on ne croit communément. Ce dogme est expliqué dans l'admirable quinziéme livre des Métamorphoses d'*Ovide*. Il a été reçu presque dans toute la terre : il a été toujours combattu ; mais nous ne voyons point qu'aucun prêtre de l'antiquité ait jamais fait donner une lettre de cachet à un disciple de *Pytagore*.

f) & celles des méchans dans une espèce de Tartare. Ils ne faisaient point de sacrifices; ils s'assemblaient entre eux dans une Synagogue particulière. En un mot, si l'on veut examiner de près le Judaïsme, on sera étonné de trouver la plus grande tolérance, au milieu des horreurs les plus barbares. C'est une contradiction, il est vrai; presque tous les peuples se sont gouvernés par des contradictions. Heureuse celle qui amene des mœurs douces, quand on a des loix de sang!

Si l'Intolérance a été enseignée par JESUS-CHRIST?

VOyons maintenant si JESUS-CHRIST a établi des loix sanguinaires, s'il a ordonné l'Intolérance, s'il fit bâtir les cachots de l'Inquisition, s'il institua les bourreaux des *Auto-da-fé.* Il

f) Ni les anciens Juifs, ni les Egyptiens, ni les Grecs leurs contemporains, ne croyaient que l'ame de l'homme allât dans le Ciel après sa mort. Les Juifs pensaient que la Lune & le Soleil étaient à quelques lieues au-dessus de nous dans le même cercle, & que le firmament était une voute épaisse & solide, qui soutenait le poids des eaux, lesquelles s'échapaient par quelques ouvertures. Le palais des Dieux, chez les anciens Grecs, était sur le mont Olimpe. La demeure des héros après la mort, était, du tems d'*Homère*, dans une ile au-delà de l'Océan, & c'était l'opinion des Esséniens.

Depuis

Il n'y a, ſi je ne me trompe, que peu de paſſages dans les Evangiles, dont l'eſprit perſécuteur ait pû inférer que l'intolérance, la contrainte ſont légitimes ; l'un eſt la parabole dans laquelle le Royaume des Cieux eſt comparé à un Roi qui invite des convives aux noces de ſon fils ; ce Monarque leur fait dire par ſes ſerviteurs, *J'ai tué mes bœufs & mes volailles, tout eſt prêt, venez aux nôces.* Les uns, ſans ſe ſoucier de l'invitation, vont à leurs maiſons de campagne, les autres à leur négoce, d'autres outragent les domeſtiques du Roi & les tuent. Le Roi fait marcher ſes armées contre ces meurtriers, & détruit leur ville : il envoye ſur les grands chemins convier au feſtin tous ceux qu'on trouve : un d'eux s'étant mis à table ſans avoir mis la robe nuptiale, eſt chargé de fers & jetté dans les ténèbres extérieures.

St. Matth. chap. 22.

Il eſt clair que cette allégorie ne regardant que le Royaume des Cieux, nul homme, aſſurément, ne doit en prendre le droit de garoter, ou de mettre au cachot ſon voiſin qui ſerait venu

Depuis *Homère*, on aſſigna des planètes aux Dieux ; mais il n'y avait pas plus de raiſon aux hommes de placer un Dieu dans la Lune, qu'aux habitans de la Lune de mettre un Dieu dans la planète de la Terre. *Junon* & *Iris* n'eurent d'autre palais que les nuées ; il n'y avait pas là où repoſer ſon pied. Chez les Sabéens, chaque Dieu eut ſon étoile ; mais une étoile étant un Soleil, il n'y a pas moyen d'habiter là, à moins d'être de la nature du feu. C'eſt donc une queſtion fort inutile de demander ce que les anciens penſaient du Ciel ; la meilleure réponſe eſt qu'ils ne penſaient pas.

venu ſouper chez lui ſans avoir un habit de noces convenable ; & je ne connais dans l'hiſtoire aucun Prince qui ait fait pendre un courtiſan pour un pareil ſujet : il n'eſt pas non plus à craindre que quand l'Empereur ayant tué ſes volailles, enverra des pages à des Princes de l'Empire pour les prier à ſouper, ces Princes tuent ces pages. L'invitation au feſtin ſignifie la prédication du ſalut ; le meurtre des envoyés du Prince figure la perſécution contre ceux qui prêchent la ſageſſe & la vertu.

St. Luc Chap. 14.

L'autre parabole eſt celle d'un particulier qui invite ſes amis à un grand ſouper ; & lorſqu'il eſt prêt de ſe mettre à table, il envoye ſon domeſtique les avertir. L'un s'excuſe ſur ce qu'il a acheté une terre, & qu'il va la viſiter ; cette excuſe ne parait pas valable, ce n'eſt pas pendant la nuit qu'on va voir ſa terre. Un autre dit qu'il a acheté cinq paires de bœufs, & qu'il les doit éprouver ; il a le même tort que l'autre ; on n'eſſaye pas des bœufs à l'heure du ſouper. Un troiſiéme répond qu'il vient de ſe marier, & aſſurément ſon excuſe eſt très recevable. Le père de famille en colère fait venir à ſon feſtin les aveugles & les boiteux ; & voyant qu'il reſte encor des places vuides, il dit à ſon valet, *Allez dans les grands chemins, & le long des hayes, & contraignez les gens d'entrer.*

Il eſt vrai qu'il n'eſt pas dit expreſſément que cette parabole ſoit une figure du Royaume des Cieux. On n'a que trop abuſé de ces paroles, *Contrain-les d'entrer* ; mais il eſt viſible qu'un ſeul valet ne peut contraindre par

la

la force tous les gens qu'il rencontre, à venir ſouper chez ſon maître ; & d'ailleurs, des convives ainſi forcés, ne rendraient pas le repas fort agréable. *Contrain-les d'entrer*, ne veut dire autre choſe, ſelon les commentateurs les plus accrédités, ſinon, Priez, conjurez, preſſez, obtenez. Quel raport, je vous prie, de cette prière & de ce ſouper à la perſécution ?

Si on prend les choſes à la lettre, faudra-t-il être aveugle, boiteux, & conduit par force, pour être dans le ſein de l'Egliſe ? JESUS dit dans la même parabole, *Ne donnez à diner ni à vos amis, ni à vos parens riches* : en a-t-on jamais inféré, qu'on ne dût point en effet diner avec ſes parens & ſes amis, dès qu'ils ont un peu de fortune ?

St. Luc. ch. 14. v. 26. & ſuiv.

JESUS-CHRIST après la parabole du feſtin, dit, *Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas ſon père, ſa mère, ſes frères, ſes ſœurs, & même ſa propre ame, il ne peut être mon diſciple &c. Car qui eſt celui d'entre vous qui voulant bâtir une tour, ne ſupute pas auparavant la dépenſe ?* Y a-t-il quelqu'un dans le monde aſſez dénaturé, pour conclurre qu'il faut haïr ſon père & ſa mère ? & ne comprend-on pas aiſément que ces paroles ſignifient, Ne balancez pas entre moi & vos plus chères affections ?

St. Matth. ch. 8. v. 17.

On cite le paſſage de *St. Matthieu* : *Qui n'écoute point l'Egliſe, ſoit comme un Payen & comme un receveur de la douane.* Cela ne dit pas aſſurément qu'on doive perſécuter les Payens, & les fermiers des droits du Roi ; ils ſont maudits, il eſt vrai, mais ils ne ſont point

point livrés au bras féculier. Loin d'ôter à ces fermiers aucune prérogative de citoyen, on leur a donné les plus grands privilèges; c'eft la feule profeffion qui foit condamnée dans l'Ecriture, & c'eft la plus favorifée par les gouvernemens. Pourquoi donc n'aurions-nous pas pour nos frères errans autant d'indulgence que nous prodiguons de confidération à nos frères les traitans?

Un autre paffage dont on a fait un abus groffier, eft celui de *St. Matthieu* & de *St. Marc*, où il eft dit que JESUS ayant faim le matin, aprocha d'un figuier où il ne trouva que des feuilles, car ce n'était pas le tems des figues: il maudit le figuier, qui fe fécha auffi-tôt.

On donne plufieurs explications différentes de ce miracle: mais y en a-t-il une feule qui puiffe autorifer la perfécution? Un figuier n'a pû donner des figues vers le commencement de Mars, on l'a féché: eft-ce une raifon pour faire fécher nos frères de douleur dans tous les tems de l'année? Refpectons dans l'Ecriture tout ce qui peut faire naître des difficultés dans nos efprits curieux & vains, mais n'en abufons pas pour être durs & implacables.

L'efprit perfécuteur qui abufe de tout, cherche encor fa juftification dans l'expulfion des marchands chaffés du temple, & dans la légion de Démons envoyée du corps d'un poffédé dans le corps de deux mille animaux immondes. Mais qui ne voit que ces deux exemples ne font autre chofe qu'une juftice que Dieu daigne faire lui-même d'une contravention à

la

la loi ? C'était manquer de reſpect à la maiſon du Seigneur, que de changer ſon parvis en une boutique de marchands. En vain le Sanhedrin & les prètres permettaient ce négoce pour la commodité des ſacrifices ; le Dieu auquel on ſacrifiait pouvait ſans doute, quoique caché ſous la figure humaine, détruire cette profanation : il pouvait de même punir ceux qui introduiſaient dans le païs des troupeaux entiers, défendus par une loi dont il daignait lui-même être l'obſervateur. Ces exemples n'ont pas le moindre raport aux perſécutions ſur le dogme. Il faut que l'eſprit d'intolérance ſoit apuié ſur de bien mauvaiſes raiſons, puiſqu'il cherche partout les plus vains prétextes.

Preſque tout le reſte des paroles & des actions de JESUS-CHRIST prèche la douceur, la patience, l'indulgence. C'eſt le père de famille qui reçoit l'enfant prodigue ; c'eſt l'ouvrier qui vient à la dernière heure, & qui eſt payé comme les autres ; c'eſt le Samaritain charitable ; lui-mème juſtifie ſes diſciples de ne pas jeuner ; il pardonne à la péchereſſe ; il ſe contente de recommander la fidélité à la femme adultère : il daigne mème condeſcendre à l'innocente joye des convives de Canaa, qui étant déja échauſés de vin en demandent encore, il veut bien faire un miracle en leur faveur, il change pour eux l'eau en vin.

Il n'éclate pas mème contre *Judas* qui doit le trahir ; il ordonne à *Pierre* de ne ſe jamais ſervir de l'épée ; il réprimande les enfans de *Zebedée*, qui à l'exemple d'*Elie* voulaient faire deſ-

descendre le feu du ciel sur une ville qui n'avait pas voulu le loger.

Enfin il meurt victime de l'envie. Si on ose comparer le sacré avec le profane, & un Dieu avec un homme, sa mort, humainement parlant, a beaucoup de raport à celle de *Socrate*. Le Philosophe Grec périt par la haine des sophistes, des prêtres, & des premiers du peuple : le Législateur des Chrétiens succomba sous la haine des Scribes, des Pharisiens, & des prêtres. *Socrate* pouvait éviter la mort, & il ne le voulut pas : JESUS-CHRIST s'offrit volontairement. Le Philosophe Grec pardonna non-seulement à ses calomniateurs & à ses juges iniques, mais il les pria de traiter un jour ses enfans comme lui-même, s'ils étaient assez heureux pour mériter leur haine comme lui : le Législateur des Chrétiens, infiniment supérieur, pria son père de pardonner à ses ennemis.

Si JESUS-CHRIST sembla craindre la mort, si l'angoisse qu'il ressentit fut si extrême qu'il en eut une sueur mêlée de sang, ce qui est le symptome le plus violent & le plus rare, c'est qu'il daigna s'abaisser à toute la faiblesse du corps humain qu'il avait revêtu. Son corps tremblait, & son ame était inébranlable ; il nous aprend que la vraie force, la vraie grandeur consistent à suporter des maux sous lesquels notre nature succombe. Il y a un extreme courage à courir à la mort en la redoutant.

Socrate avait traité les Sophistes d'ignorans, & les avait convaincus de mauvaise foi : JESUS usant

usant de ses droits divins, traita les Scribes & les Pharisiens d'hypocrites, d'insensés, d'aveugles, de méchans, de serpens, de race de vipère.

St. Matth. ch. 23.

Socrate ne fut point accusé de vouloir fonder une secte nouvelle : on n'accusa point JESUS-CHRIST d'en avoir voulu introduire une. Il est dit que les Princes des prêtres, & tout le Conseil, cherchaient un faux témoignage contre JESUS pour le faire périr.

St. Matth. ch. 26.

Or, s'ils cherchaient un faux témoignage, ils ne lui reprochaient donc pas d'avoir prêché publiquement contre la Loi. Il fut en effet soumis à la loi de *Moïse* depuis son enfance jusqu'à sa mort : on le circoncit le huitiéme jour comme tous les autres enfans. S'il fut depuis batisé dans le Jourdain, c'était une cérémonie consacrée chez les Juifs, comme chez tous les peuples de l'Orient. Toutes les souillures légales se nétoyaient par le Batême ; c'est ainsi qu'on consacrait les prêtres ; on se plongeait dans l'eau à la fête de l'expiation solemnelle, on batisait les prosélites.

JESUS observa tous les points de la Loi ; il fêta tous les jours de Sabath ; il s'abstint des viandes défendues ; il célébra toutes les fêtes, & même avant sa mort il avait célébré la Pâque ; on ne l'accusa ni d'aucune opinion nouvelle, ni d'avoir observé aucun rite étranger. Né Israélite, il vécut constamment en Israélite.

Deux témoins qui se présentèrent, l'accusèrent d'avoir dit *qu'il pourrait détruire le temple, & le rebâtir en trois jours.* Un tel discours

St. Matth. ch. 26. v. 61.

était

était incompréhensible pour les Juifs charnels, mais ce n'était pas une accusation de vouloir fonder une nouvelle secte.

Le grand Prêtre l'interrogea, & lui dit; *Je vous commande par le* DIEU *vivant, de nous dire, si vous êtes le* CHRIST *fils de* DIEU. On ne nous aprend point ce que le grand prêtre entendait par *fils de* DIEU. On se servait quelquefois de cette expression pour signifier un juste, *a*) comme on employait les mots de *fils de Bélial*, pour signifier un méchant. Les Juifs grossiers n'avaient aucune idée du mystère sacré d'un fils de Dieu, Dieu lui-même, venant sur la terre.

JESUS lui répondit; *Vous l'avez dit; mais je vous dis que vous verrez bientôt le fils de l'homme assis à la droite de la vertu de* DIEU, *venant sur les nuées du Ciel.*

Cette réponse fut regardée, par le Sanhedrin irrité, comme un blasphême. Le Sanhedrin n'avait plus le droit du glaive; ils traduisirent JESUS devant le Gouverneur Romain de la province, & l'accusèrent calomnieusement d'être un perturbateur du repos public, qui disait qu'il

a) Il était, en effet, très difficile aux Juifs, pour ne pas dire impossible, de comprendre sans une révélation particulière ce mystère ineffable de l'incarnation du fils de Dieu, Dieu lui-même. La Genèse (ch. *6.*) apelle *fils de Dieu* les fils des hommes puissans: de même les grands cèdres dans les Psaumes sont apellés les cèdres de Dieu. *Samuel* dit qu'une frayeur de Dieu tomba sur le peuple, c'est-à-dire une grande frayeur; un grand

qu'il ne falait pas payer le tribut à *César*, & qui de plus se disait Roi des Juifs. Il est donc de la plus grande évidence qu'il fut accusé d'un crime d'Etat.

Le Gouverneur *Pilate* ayant apris qu'il était Galiléen, le renvoya d'abord à *Hérode* Tétrarque de Galilée. *Hérode* crut qu'il était impossible que JESUS pût aspirer à se faire chef de parti, & prétendre à la Royauté; il le traita avec mépris, & le renvoya à *Pilate*, qui eut l'indigne faiblesse de le condamner, pour apaiser le tumulte excité contre lui-même; d'autant plus qu'il avait essuié déja une révolte des Juifs, à ce que nous aprend *Josephe*. *Pilate* n'eut pas la même générosité qu'eut depuis le Gouverneur *Festus*.

Je demande à présent, si c'est la tolérance, ou l'intolérance qui est de droit divin? Si vous voulez ressembler à JESUS-CHRIST, soyez martyrs, & non pas bourreaux.

Témoi-

---

grand vent, un vent de Dieu; la maladie de *Saül*, mélancolie de Dieu. Cependant il parait que les Juifs entendirent à la lettre, que JESUS se dit fils de Dieu dans le sens propre; mais s'ils regardèrent ces mots comme un blasphême, c'est peut-être encor une preuve de l'ignorance où ils étaient du mystère de l'incarnation, & de Dieu, fils de Dieu, envoyé sur la terre pour le salut des hommes.

Témoignages contre l'Intolérance.

C'Eſt une impieté d'ôter, en matière de Religion, la liberté aux hommes, d'empêcher qu'ils ne faſſent choix d'une Divinité ; aucun homme, aucun Dieu ne voudrait d'un ſervice forcé. (*Apologétique ch.* 24.)

Si on uſait de violence pour la défenſe de la foi, les Evêques s'y oppoſeraient. (*St. Hilaire liv. I.*)

La Religion forcée n'eſt plus Religion ; il faut perſuader & non contraindre. La Religion ne ſe commande point. (*Lactance liv.* 3.)

C'eſt une exécrable héréſie de vouloir tirer par la force, par les coups, par les empriſonnemens, ceux qu'on n'a pu convaincre par la raiſon. (*St. Athanaſe liv. I.*)

Rien n'eſt plus contraire à la Religion que la contrainte. (*St. Juſtin Martyr liv.* 5.)

Perſécuterons - nous ceux que Dieu tolère ? *dit St. Auguſtin, avant que ſa querelle avec les Donatiſtes l'eût rendu trop ſévère.*

Qu'on ne faſſe aucune violence aux Juifs. (4me. *Concile de Tolède,* 56me. *canon.*)

Conſeillez & ne forcez pas. (*Lettres de St. Bernard.*)

Nous ne prétendons point détruire les erreurs par la violence. (*Diſcours du Clergé de France à Louïs XIII.*)

Nous

Nous avons toûjours désaprouvé les voyes de rigueur. (*Assemblée du Clergé* 11me. *Aoust* 1560.)

Nous savons que la foi se persuade, & ne se commande point.) *Fléchier Evêque de Nimes lettre* 19.)

On ne doit pas même user de termes insultans. (*L'Evêque du Belley dans une instruction pastorale.*)

Souvenez vous que les maladies de l'ame ne se guérissent point par contrainte & par violence. (*Le Cardinal le Camus*, *instruction pastorale de* 1688.)

Accordez à tous la tolérance civile. (*Fénelon Archevêque de Cambrai au Duc de Bourgogne.*)

L'exaction forcée d'une Religion est une preuve évidente que l'esprit qui la conduit est un esprit ennemi de la vérité. (*Dirois Docteur de Sorbonne liv.* 6. *chap.* 4)

La violence peut faire des hypocrites; on ne persuade point quand on fait retentir partout les menaces. (*Tillemont hist. Eccl. Tom.* 6.)

Il nous a paru conforme à l'équité & à la droite raison, de marcher sur les traces de l'ancienne Eglise, qui n'a point usé de violence pour établir & étendre la Religion. (*Remontr. du Parlement de Paris à Henri II.*)

L'expérience nous aprend que la violence est plus capable d'irriter que de guérir un mal qui a sa racine dans l'esprit &c. (*De Thou épitre dédicatoire à Henri IV.*)

La foi ne s'inspire pas à coups d'épée. (*Cérisier sur les régnes de Henri IV. & de Louis XIII.*)

C'est un zèle barbare que celui qui prétend planter la Religion dans les cœurs, comme si la persuasion pouvait être l'effet de la contrainte. (*Boulainvilliers état de la France.*)

Il en est de la Religion comme de l'amour, le commandement n'y peut rien, la contrainte encor moins ; rien de plus indépendant que d'aimer & de croire. (*Amelot de la Houssaie sur les lettres du Cardinal d'Ossat.*)

Si le Ciel vous a assez aimé pour vous faire voir la vérité, il vous a fait une grande grace ; mais est-ce à ceux qui ont l'héritage de leur père, de haïr ceux qui ne l'ont pas ? (*Esprit des Loix liv. 25.*)

On pourrait faire un livre énorme, tout composé de pareils passages. Nos histoires, nos discours, nos sermons, nos ouvrages de morale, nos catéchismes, respirent tous, enseignent tous aujourd'hui ce devoir sacré de l'indulgence. Par quelle fatalité, par quelle inconséquence démentirions-nous dans la pratique une théorie que nous annonçons tous les jours ? Quand nos actions démentent nôtre morale, c'est que nous croyons qu'il y a quelque avantage pour nous à faire le contraire de ce que nous enseignons ; mais certainement il n'y a aucun avantage à persécuter ceux qui ne sont pas de notre avis, & à nous en faire haïr. Il y a donc, encor une fois, de l'absurdité dans l'into-

l'intolérance. Mais, dira-t-on, ceux qui ont intérêt à gêner les consciences ne sont point absurdes. C'est à eux que s'adresse le petit dialogue ci-après.

Dialogue entre un mourant & un homme qui se porte bien.

UN Citoyen était à l'agonie dans une ville de province ; un homme en bonne santé vint insulter à ses derniers momens, & lui dit ;

Misérable ! pense comme moi tout-à-l'heure, signe cet écrit, confesse que cinq propositions sont dans un livre que ni toi ni moi n'avons jamais lû ; sois tout-à-l'heure du sentiment de *Lamfran* contre *Berenger*, de *St. Thomas* contre *St. Bonaventure* ; embrasse le second Concile de Nicée contre le Concile de Francfort ; explique moi dans l'instant, comment ces paroles, *Mon père est plus grand que moi*, signifient expressément, *Je suis aussi grand que lui.*

Di moi comment le Père communique tout au Fils, excepté la paternité ; ou je vais faire jetter ton corps à la voirie ; tes enfans n'hériteront point de toi, ta femme sera privée de sa dot, & ta famille mendiera du pain que mes pareils ne lui donneront pas.

Le Mourant.

J'entens à peine ce que vous me dites ; les menaces que vous me faites parviennent confusé-

fusément à mon oreille, elles troublent mon ame, elles rendent ma mort affreuse. Au nom de Dieu, ayez pitié de moi !

Le Barbare.

De la pitié ! je n'en puis avoir si tu n'es pas de mon avis en tout.

Le Mourant.

Hélas ! vous sentez qu'à ces derniers momens tous mes sens sont flétris, toutes les portes de mon entendement sont fermées, mes idées s'enfuient, ma pensée s'éteint. Suis-je en état de disputer ?

Le Barbare.

Eh bien, si tu ne peux pas croire ce que je veux, di que tu le crois, & cela me suffit.

Le Mourant.

Comment puis-je me parjurer pour vous plaire ? Je vais paraître dans un moment devant le Dieu qui punit le parjure.

Le Barbare.

N'importe ; tu auras le plaisir d'être enterré dans un cimetière, & ta femme, tes enfans auront de quoi vivre. Meurs en hypocrite : l'hypocrisie est une bonne chose; c'est, comme on dit, un hommage que le vice rend à la vertu. Un peu d'hypocrisie, mon ami, qu'est-ce que cela coûte ?

Le

Le Mourant.

Hélas ! vous méprisez Dieu , ou vous ne le reconnaissez pas , puisque vous me demandez un mensonge à l'article de la mort, vous qui devez bientôt recevoir vôtre jugement de lui , & qui répondrez de ce mensonge.

Le Barbare.

Comment , insolent ! je ne reçonnais point de Dieu ?

Le Mourant.

Pardon , mon frère , je crains que vous n'en connaissiez pas. Celui que j'adore ranime en ce moment mes forces , pour vous dire d'une voix mourante , que si vous croyez en Dieu , vous devez user envers moi de charité. Il m'a donné ma femme & mes enfans , ne les faites pas périr de misère. Pour mon corps , faites-en ce que vous voudrez , je vous l'abandonne ; mais croyez en Dieu , je vous en conjure.

Le Barbare.

Fai , sans raisonner , ce que je t'ai dit ; je le veux , je l'ordonne.

Le Mourant.

Et quel intérèt avez - vous à me tant tourmenter

Le Barbare.

Comment ! quel intérèt ? si j'ai ta signature , elle me vaudra un bon Canonicat.

Le

Le Mourant.

Ah ! mon frère ! voici mon dernier moment ; je meurs ; je vais prier Dieu qu'il vous touche & qu'il vous convertiſſe.

Le Barbare.

Au Diable ſoit l'impertinent qui n'a point ſigné ! Je vais ſigner pour lui , & contrefaire ſon écriture.

La lettre ſuivante eſt une confirmation de la même morale.

Lettre écrite au Jéſuite Le Tellier , *par un Bénéficier , le 6 May 1714.* *

MON REVEREND PERE ,

J'Obéis aux ordres que vôtre révérence m'a donnés de lui préſenter les moyens les plus propres de délivrer JESUS & ſa Compagnie de leurs ennemis. Je crois qu'il ne reſte plus que cinq cent mille huguenots dans le Royaume, quelques - uns diſent un million , d'autres quinze cent mille ; mais en quelque nombre qu'ils ſoient , voici

* Lorſqu'on écrivait ainſi en 1762 , l'ordre des Jéſuites n'était pas aboli en France. S'ils avaient été malheureux , l'auteur les aurait aſſurément reſpectés. Mais qu'on ſe ſouvienne à jamais qu'ils n'ont été perſécutés que parce qu'ils avaient été perſécuteurs ; &

voici mon avis, que je ſoumets très humblement au votre, comme je le dois.

1°. Il eſt aiſé d'attraper en un jour tous les Prédicans, & de les pendre tous à la fois dans une même place, non-ſeulement pour l'édification publique, mais pour la beauté du ſpectacle.

2°. Je ferais aſſaſſiner dans leurs lits, tous les pères & mères, parce que ſi on les tuait dans les rues, cela pourrait cauſer quelque tumulte; pluſieurs même pourraient ſe ſauver, ce qu'il faut éviter, ſur toute choſe. Cette exécution eſt un corollaire néceſſaire de nos principes; car s'il faut tuer un hérétique, comme tant de grands Théologiens le prouvent, il eſt évident qu'il faut les tuer tous.

3°. Je marierais le lendemain toutes les filles à de bons Catholiques, attendu qu'il ne faut pas dépeupler trop l'Etat après la dernière guerre; mais à l'égard des garçons de quatorze & quinze ans, déja imbus de mauvais principes, qu'on ne peut ſe flatter de détruire, mon opinion eſt qu'il faut les châtrer tous, afin que cette engeance ne ſoit jamais reproduite. Pour les autres petits garçons, ils ſeront élevés dans vos collèges, & on les fouettera juſqu'à-ce qu'ils ſachent par cœur les ouvrages de *Sanchez* & de *Molina.*

4°. Je penſe, ſauf correction, qu'il en faut faire

que leur exemple faſſe trembler ceux qui étant plus intolérans que les Jéſuites voudraient oprimer un jour leurs concitoyens qui n'embraſſeraient pas leurs opinions dures & abſurdes.

faire autant à tous les Luthériens d'Alzace, attendu que dans l'année 1704. j'aperçus deux vieilles de ce pays-là qui riaient le jour de la bataille d'Hochstedt.

5°. L'article des Jansénistes paraitra peut-être un peu plus embarrassant : je les crois au nombre de six millions, au moins ; mais un esprit tel que le vôtre ne doit pas s'en effrayer. Je comprens parmi les Jansénistes tous les Parlemens, qui soutiennent si indignement les libertés de l'Eglise Gallicane. C'est à votre Révérence de peser avec sa prudence ordinaire les moyens de vous soumettre tous ces esprits revêches. La conspiration des poudres n'eut pas le succès désiré, parce qu'un des conjurés eut l'indiscrétion de vouloir sauver la vie à son ami : mais comme vous n'avez point d'ami, le même inconvénient n'est point à craindre ; il vous sera fort aisé de faire sauter tous les Parlemens du Royaume avec cette invention du moine *Shwartz* qu'on apelle *pulvis pyrius*. Je calcule qu'il faut, l'un portant l'autre, trente-six tonneaux de poudre pour chaque Parlement ; & ainsi en multipliant douze Parlemens par trente-six tonneaux ; cela ne compose que quatre cent trente-deux tonneaux, qui à cent écus piéce font la somme de cent vingt-neuf mille six cent livres ; c'est une bagatelle pour le révérend Père Général.

Les Parlemens une fois sautés, vous donnerez leurs Charges à vos Congréganistes, qui sont parfaitement instruits des loix du Royaume.

6°. Il sera aisé d'empoisonner Mr. le Cardinal de *Noailles*, qui est un homme simple, & qui ne se défie de rien.

Votre

Votre Révérence employera les mêmes moyens de converſion auprès de quelques Evêques rénitens : leurs Evêchés ſeront mis entre les mains des Jéſuites, moyennant un bref du Pape ; alors tous les Evêques étant du parti de la bonne cauſe, & tous les Curés étant habilement choiſis par les Evêques, voici ce que je conſeille, ſous le bon plaiſir de votre Révérence.

7°. Comme on dit que les Janſéniſtes communient au moins à Pâques, il ne ſerait pas mal de ſaupoudrer les hoſties, de la drogue dont on ſe ſervit pour faire juſtice de l'Empereur *Henri VII.* Quelque critique me dira peut-être, qu'on riſquerait dans cette opération, de donner auſſi de la mort aux rats aux Moliniſtes ; cette objection eſt forte ; mais il n'y a point de projet qui n'ait des inconvéniens, point de ſyſtême qui ne menace ruine par quelque endroit. Si on était arrêté par ces petites difficultés, on ne viendrait jamais à bout de rien : & d'ailleurs, comme il s'agit de procurer le plus grand bien qu'il ſoit poſſible, il ne faut pas ſe ſcandaliſer ſi ce grand bien entraîne après lui quelques mauvaiſes ſuites, qui ne ſont de nulle conſidération.

Nous n'avons rien à nous reprocher : il eſt démontré que tous les prétendus Réformés, tous les Janſéniſtes ſont dévolus à l'Enfer ; ainſi nous ne faiſons que hâter le moment où ils doivent entrer en poſſeſſion.

Il n'eſt pas moins clair que le Paradis apartient de droit aux Moliniſtes ; donc en les faiſant périr par mégarde, & ſans aucune mauvaiſe

vaiſe intention, nous accélerons leur joie : nous ſommes dans l'un & l'autre cas les Miniſtres de la Providence.

Quant à ceux qui pourraient être un peu effarouchés du nombre, votre Paternité pourra leur faire remarquer, que depuis les jours floriſſans de l'Egliſe juſqu'à 1707, c'eſt-à-dire, depuis environ quatorze cent ans, la Théologie a procuré le maſſacre de plus de cinquante millions d'hommes; & que je ne propoſe d'en étrangler, ou égorger, ou empoiſonner, qu'environ ſix millions cinq cent mille.

On nous objectera peut-être encore que mon compte n'eſt pas juſte, & que je viole la règle de trois; car, dira-t-on, ſi en quatorze cent ans il n'a péri que cinquante millions d'hommes pour des diſtinctions, des dilêmes, & des antilêmes théologiques, cela ne fait par année que trente-cinq mille ſept cent quatorze perſonnes, avec fraction, & qu'ainſi je tue ſix millions ſoixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq perſonnes de trop, avec fraction, pour la préſente année. Mais, en vérité, cette chicane eſt bien puérile; on peut même dire qu'elle eſt impie : car ne voit-on pas par mon procédé que je ſauve la vie à tous les Catholiques juſqu'à la fin du monde? On n'aurait jamais fait ſi on voulait répondre à toutes les critiques. Je ſuis avec un profond reſpect, de votre Paternité,

Le très humble, très dévot & très doux R.... natif d'Angoulême, Préfet de la Congrégation.

Ce

Ce projet ne put être exécuté, parce que le Père *Le Tellier* y trouva quelques difficultés, & que sa Paternité fut exilée l'année suivante. Mais comme il faut examiner le pour & le contre, il est bon de rechercher dans quels cas on pourrait légitimement suivre en partie les vues du correspondant du Père *Le Tellier*. Il parait qu'il serait dur d'exécuter ce projet dans tous ses points; mais il faut voir dans quelles occasions on doit rouer, ou pendre, ou mettre aux galères les gens qui ne sont pas de notre avis; c'est l'objet de l'article suivant.

Seuls cas où l'Intolérance est de droit humain.

POur qu'un Gouvernement ne soit pas en droit de punir les erreurs des hommes, il est nécessaire que ces erreurs ne soient pas des crimes; elles ne sont des crimes que quand elles troublent la société; elles troublent cette société, dès qu'elles inspirent le fanatisme; il faut donc que les hommes commencent par n'être pas fanatiques pour mériter la tolérance.

Si quelques jeunes Jésuites, sachant que l'Eglise a les réprouvés en horreur, que les Jansénistes sont condamnés par une bulle, qu'ainsi les Jansénistes sont réprouvés, s'en vont bruler une maison des Pères de l'Oratoire, parce que *Quesnel* l'Oratorien était Janséniste; il est clair qu'on

qu'on ſera bien obligé de punir ces Jéſuites.

De même s'ils ont débité des maximes coupables, ſi leur inſtitut eſt contraire aux loix du Royaume, on ne peut s'empêcher de diſſoudre leur Compagnie, & d'abolir les Jéſuites pour en faire des citoyens : ce qui au fonds eſt un mal imaginaire, & un bien réel pour eux; car où eſt le mal de porter un habit court au lieu d'une ſoutane, & d'être libre au lieu d'être eſclave? On réforme à la paix des régimens entiers, qui ne ſe plaignent pas : pourquoi les Jéſuites pouſſent-ils de ſi hauts cris, quand on les réforme pour avoir la paix?

Que les Cordeliers tranſportés d'un ſaint zèle pour la Vierge *Marie* aillent démolir l'égliſe des Jacobins, qui penſent que *Marie* eſt née dans le péché originel; on ſera obligé alors de traiter les Cordeliers à peu près comme les Jéſuites.

On en dira autant des Luthériens & des Calviniſtes; ils auront beau dire, Nous ſuivons les mouvemens de notre conſcience, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, nous ſommes le vrai troupeau, nous devons exterminer les loups. Il eſt évident qu'alors ils ſont loups eux-mêmes.

Un des plus étonnans exemples de fanatiſme, a été une petite ſecte en Dannemark, dont le principe était le meilleur du monde. Ces gens-là voulaient procurer le ſalut éternel à leurs frères; mais les conſéquences de ce principe étaient ſingulières. Ils ſavaient que tous les petits enfans qui meurent ſans batême ſont damnés, & que ceux qui ont le bonheur de mourir

rir immédiatement après avoir reçu le batême, jouissent de la gloire éternelle: ils alloient égorgeant les garçons & les filles nouvellement batisés, qu'ils pouvaient rencontrer; c'était sans doute leur faire le plus grand bien qu'on pût leur procurer: on les préservait à la fois du péché, des miseres de cette vie, & de l'Enfer; on les envoyait infailliblement au Ciel. Mais ces gens charitables ne considéraient pas qu'il n'est pas permis de faire un petit mal pour un grand bien; qu'ils n'avaient aucun droit sur la vie de ces petits enfans; que la plupart des pères & mères sont assez charnels pour aimer mieux avoir auprès d'eux leurs fils & leurs filles, que de les voir égorger pour aller en Paradis; & qu'en un mot, le Magistrat doit punir l'homicide, quoiqu'il soit fait à bonne intention.

Les Juifs sembleraient avoir plus de droit que personne, de nous voler & de nous tuer. Car bien qu'il y ait cent exemples de tolérance dans l'ancien Testament, cependant il y a aussi quelques exemples & quelques loix de rigueur. Dieu leur a ordonné quelquefois de tuer les idolâtres, & de ne réserver que les filles nubiles: ils nous regardent comme idolatres; & quoique nous les tolérions aujourd'hui, ils pourraient bien, s'ils étaient les maitres, ne laisser au monde que nos filles.

Ils seraient surtout dans l'obligation indispensable d'assassiner tous les Turcs; cela va sans difficulté; car les Turcs possèdent le pays des Hétéens, des Jébuséens, des Amorrhéens, Jer-

féneens, Hevéens, Aracéens, Cinéens, Hamatéens, Samaréens : tous ces peuples furent dévoués à l'anathème ; leur pays qui était de plus de vingt-cinq lieues de long, fut donné aux Juifs par plusieurs pactes consécutifs ; ils doivent rentrer dans leur bien ; les Mahométans en sont les usurpateurs depuis plus de mille ans.

Si les Juifs raisonnaient ainsi aujourd'hui, il est clair qu'il n'y aurait d'autre réponse à leur faire que de les empâler.

Ce sont à peu près les seuls cas où l'intolérance parait raisonnable.

Rélation d'une dispute de controverse à la Chine.

DAns les premières années du règne du grand Empereur *Kam-hi*, un Mandarin de la ville de Kanton entendit de sa maison un grand bruit qu'on faisait dans la maison voisine ; il s'informa si l'on ne tuait personne ; on lui dit que c'était l'Aumônier de la Compagnie Danoise, un Chapelain de Batavia, & un Jésuite qui disputaient ; il les fit venir, leur fit servir du thé & des confitures, & leur demanda pourquoi ils se querellaient ?

Le Jésuite lui répondit qu'il était bien douloureux pour lui, qui avait toûjours raison, d'avoir à faire à des gens qui avaient toûjours tort ; que d'abord il avait argumenté avec la plus grande retenue, mais qu'enfin la patience lui avait échapé.

Le

Le Mandarin leur fit ſentir, avec toute la diſcrétion poſſible, combien la politeſſe eſt néceſſaire dans la diſpute, leur dit qu'on ne ſe fâchait jamais à la Chine, & leur demanda de quoi il s'agiſſait ?

Le Jéſuite lui répondit, Monſeigneur, je vous en fais juge; ces deux Meſſieurs refuſent de ſe ſoumettre aux déciſions du Concile de Trente.

Cela m'étonne, dit le Mandarin. Puis ſe tournant vers les deux réfractaires, Il me parait, leur dit-il, Meſſieurs, que vous devriez reſpecter les avis d'une grande aſſemblée; je ne ſais pas ce que c'eſt que le Concile de Trente, mais pluſieurs perſonnes ſont toûjours plus inſtruites qu'une ſeule. Nul ne doit croire qu'il en ſait plus que les autres, & que la raiſon n'habite que dans ſa tete; c'eſt ainſi que l'enſeigne nôtre grand *Confucius*; & ſi vous m'en croyez, vous ſerez très-bien de vous en raporter au Concile de Trente.

Le Danois prit alors la parole, & dit: Monſeigneur parle avec la plus grande ſageſſe; nous reſpectons les grandes aſſemblées comme nous le devons; auſſi ſommes-nous entiérement de l'avis de pluſieurs aſſemblées qui ſe ſont tenues avant celle de Trente.

Oh! ſi cela eſt ainſi, dit le Mandarin, je vous demande pardon, vous pourriez bien avoir raiſon. Ça, vous êtes donc du même avis, ce Hollandais & vous, contre ce pauvre Jéſuite ?

Point du tout, dit le Hollandais; cet homme-ci a des opinions preſque auſſi extravagantes

 que

que celles de ce Jésuite, qui fait ici le doucereux avec vous; il n'y a pas moyen d'y tenir.

Je ne vous conçois pas, dit le Mandarin; n'êtes-vous pas tous trois Chrétiens? ne venez-vous pas tous trois enseigner le Christianisme dans nôtre Empire? & ne devez-vous pas par conséquent avoir les mêmes dogmes?

Vous voyez, Monseigneur, dit le Jésuite: ces deux gens-ci sont ennemis mortels, & disputent tous deux contre moi; il est donc évident qu'ils ont tous les deux tort, & que la raison n'est que de mon côté. Cela n'est pas si évident, dit le Mandarin; il se pourrait faire à toute force que vous eussiez tort tous trois; je serais curieux de vous entendre l'un après l'autre.

Le Jésuite fit alors un assez long discours, pendant lequel le Danois & le Hollandais levaient les épaules; le Mandarin n'y comprit rien. Le Danois parla à son tour; ses deux adversaires le regardèrent en pitié, & le Mandarin n'y comprit pas davantage. Le Hollandais eut le même sort. Enfin, ils parlèrent tous trois ensemble, ils se dirent de grosses injures. L'honnête Mandarin eut bien de la peine à mettre le hola, & leur dit: Si vous voulez qu'on tolère ici vôtre doctrine, commencez par n'être ni intolérans, ni intolérables.

Au sortir de l'audiance, le Jésuite rencontra un Missionaire Jacobin; il lui aprit qu'il avait gagné sa cause, l'assurant que la vérité triomphait toûjours. Le Jacobin lui dit: Si j'avais été là, vous ne l'auriez pas gagnée; je vous aurais con-

convaincu de menſonge & d'idolatrie. La querelle s'échauffa ; le Jacobin & le Jéſuite ſe prirent aux cheveux. Le Mandarin informé du ſcandale les envoya tous deux en priſon. Un ſous-Mandarin dit au Juge, Combien de tems vôtre Excellence veut-elle qu'ils ſoient aux arrêts ? Juſqu'à-ce qu'ils ſoient d'accord, dit le Juge. Ah ! dit le ſous-Mandarin, ils ſeront donc en priſon toute leur vie. Eh bien, dit le Juge, juſqu'à-ce qu'ils ſe pardonnent. Ils ne ſe pardonneront jamais, dit l'autre, je les connais. Eh bien donc, dit le Mandarin, juſqu'à-ce qu'ils faſſent ſemblant de ſe pardonner.

S'il eſt utile d'entretenir le peuple dans la ſuperſtition ?

TElle eſt la faibleſſe du genre humain, & telle ſa perverſité, qu'il vaut mieux ſans doute pour lui d'être ſubjugué par toutes les ſuperſtitions poſſibles, pourvu qu'elles ne ſoient point meurtriéres, que de vivre ſans Religion. L'homme a toûjours eu beſoin d'un frein ; & quoiqu'il fût ridicule de ſacrifier aux Faunes, aux Silvains, aux Naïades, il était bien plus raiſonnable & plus utile d'adorer ces images fantaſtiques de la Divinité, que de ſe livrer à l'athéiſme. Un athée qui ſerait raiſonneur, violent & puiſſant, ſerait un fléau auſſi funeſte qu'un ſuperſtitieux ſanguinaire.

Quand les hommes n'ont pas de notions ſai-

nes de la Divinité, les idées fausses y supléent; comme dans les tems malheureux on trafique avec de la mauvaise monnoye, quand on n'en a pas de bonne. Le Payen craignait de commettre un crime de peur d'etre puni par les faux Dieux. Le Malabare craint d'être puni par sa Pagode. Partout où il y a une societé établie, une Religion est nécessaire; les loix veillent sur les crimes commis, & la Religion sur les crimes secrets.

Mais lorsqu'une fois les hommes sont parvenus à embrasser une Religion pure & sainte, la superstition devient, non-seulement inutile, mais très dangereuse. On ne doit pas chercher à nourrir de gland ceux que Dieu daigne nourrir de pain.

La superstition est à la Religion ce que l'Astrologie est à l'Astronomie, la fille très folle d'une mère très sage. Ces deux filles ont longtems subjugué toute la terre.

Lorsque dans nos siécles de barbarie il y avait à peine deux Seigneurs féodaux qui eussent chez eux un nouveau Testament, il pouvait être pardonnable de présenter des fables au vulgaire, c'est-à-dire à ces Seigneurs féodaux, à leurs femmes imbécilles, & aux brutes leurs vassaux: on leur faisait croire que *St. Christophe* avait porté l'enfant JESUS du bord d'une rivière à l'autre; on les repaissait d'histoires de sorciers & de possédés: ils imaginaient aisément que *St. Genou* guérissait de la goutte, & que *Ste. Claire* guérissait les yeux malades. Les enfans croyaient au loup-garou, & les pères au cordon de *St. François.*

çois. Le nombre des reliques était innombrable.

La rouille de tant de ſuperſtitions a ſubſiſté encor quelque tems chez les peuples, lors même qu'enfin la Religion fut épurée. On ſait que quand Mr. *de Noailles*, Evèque de Châlons, fit enlever & jetter au feu la prétendue relique du ſaint nombril de JESUS-CHRIST, toute la ville de Châlons lui fit un procès; mais il eut autant de courage que de pieté, & il parvint bientôt à faire croire aux Champenois, qu'on pouvait adorer JESUS-CHRIST en eſprit & en vérité, ſans avoir ſon nombril dans une égliſe.

Ceux qu'on apellait Janſéniſtes, ne contribuèrent pas peu à déraciner inſenſiblement dans l'eſprit de la nation, la plupart des fauſſes idées qui déshonoraient la Religion Chrétienne. On ceſſa de croire qu'il ſuffiſait de réciter l'oraiſon des trente jours à la Vierge *Marie*, pour obtenir tout ce qu'on voulait, & pour pécher impunément.

Enfin, la bourgeoiſie a commencé à ſoupçonner que ce n'était pas *Ste Geneviève* qui donnait ou arrètait la pluye, mais que c'était DIEU lui-même qui diſpoſait des élémens. Les moines ont été étonnés que leurs Saints ne fiſſent plus de miracles; & ſi les écrivains de la vie de *St. François Xavier* revenaient au monde, ils n'oſeraient pas écrire que ce Saint reſſuſcita neuf morts, qu'il ſe trouva en même tems ſur mer & ſur terre, & que ſon crucifix étant tombé dans la mer, un cancre vint le lui raporter.

Il en a été de même des excommunications. Nos hiſtoriens nous diſent que lorſque le Roi

 Robert,

Robert eut été excommunié par le Pape *Grégoire V.* pour avoir épousé la Princeſſe *Berthe* ſa commère, ſes domeſtiques jettaient par les fenêtres les viandes qu'on avait ſervies au Roi, & que la Reine *Berthe* accoucha d'une oye en punition de ce mariage inceſtueux. On doute aujourd'hui que les maitres d'hôtel d'un Roi de France excommunié jettaſſent ſon diner par la fenetre, & que la Reine mit au monde un oiſon en pareil cas.

S'il y a quelques convulſionaires dans un coin d'un fauxbourg, c'eſt une maladie pédiculaire, dont il n'y a que la plus vile populace qui ſoit attaquée. Chaque jour la raiſon pénetre en France dans les boutiques des marchands, comme dans les hôtels des Seigneurs. Il faut donc cultiver les fruits de cette raiſon, d'autant plus qu'il eſt impoſſible de les empêcher d'éclorre. On ne peut gouverner la France après qu'elle a été éclairée par les *Paſcals*, les *Nicoles*, les *Arnauds*, les *Boſſuets*, les *Deſcartes*, les *Gaſſendis*, les *Bayles*, les *Fontenelles*, &c. comme on la gouvernait du tems des *Garaſſes* & des *Menot*.

Si les maitres d'erreurs, je dis les grands maîtres, ſi longtems payés & honorés pour abrutir l'eſpèce humaine, ordonnaient aujourd'hui de croire que le grain doit pourrir pour germer, que la terre eſt immobile ſur ſes fondemens, qu'elle ne tourne point autour du Soleil, que les marées ne ſont pas un effet naturel de la gravitation, que l'arc-en-ciel n'eſt pas formé par la réfraction & la réflexion des rayons de la lumiére, &c. & s'ils ſe fondaient ſur des paſ-

ſages

ſages mal entendus de la ſainte Ecriture pour apuyer leurs ordonnances, comment ſeraient-ils regardés par tous les hommes inſtruits? Le terme de *bêtes* ſerait-il trop fort? Et ſi ces ſages maîtres ſe ſervaient de la force & de la perſécution pour faire régner leur ignorance inſolente, le terme de *bêtes farouches* ſerait-il déplacé?

Plus les ſuperſtitions des Moines ſont mépriſées, plus les Evêques ſont reſpectés, & les Curés conſidérés; ils ne font que du bien, & les ſuperſtitions monachales ultramontaines feraient beaucoup de mal. Mais de toutes les ſuperſtitions la plus dangereuſe, n'eſt-ce pas celle de haïr ſon prochain pour ſes opinions? & n'eſt-il pas évident qu'il ſerait encor plus raiſonnable d'adorer le ſaint nombril, le ſaint prépuce, le lait & la robe de la Vierge *Marie*, que de déteſter, & de perſécuter ſon frere?

Vertu vaut mieux que Science.

MOins de dogmes, moins de diſputes; & moins de diſputes, moins de malheurs: ſi cela n'eſt pas vrai, j'ai tort.

La Religion eſt inſtituée pour nous rendre heureux dans cette vie & dans l'autre. Que faut-il pour être heureux dans la vie à venir? Etre juſte.

Pour être heureux dans celle-ci, autant que le permet la miſere de nôtre nature, que faut-il? Etre indulgent.

Ce ſerait le comble de la folie, de prétendre amener tous les hommes à penſer d'une manière uniforme ſur la Métaphyſique. On pourrait beaucoup plus aiſément ſubjuguer l'Univers entier par les armes, que de ſubjuguer tous les eſprits d'une ſeule ville.

Euclide eſt venu aiſément à bout de perſuader à tous les hommes les vérités de la Géométrie; pourquoi? parce qu'il n'y en a pas une qui ne ſoit un corollaire évident de ce petit axiome: *Deux & deux ſont quatre.* Il n'en eſt pas tout-à-fait de même dans le mélange de la Métaphyſique & de la Théologie.

Lorſque l'Evêque *Alexandre*, & le prêtre *Arios* ou *Arius*, commencèrent à diſputer ſur la manière dont le *Logos* était une émanation du Père, l'Empereur *Conſtantin* leur écrivit d'abord ces paroles rapportées par *Euſèbe*, & par *Socrate*; *Vous êtes de grands fous de diſputer ſur des choſes que vous ne pouvez entendre.*

Si les deux partis avaient été aſſez ſages pour convenir que l'Empereur avait raiſon, le monde Chrétien n'aurait pas été enſanglanté pendant trois cent années.

Qu'y a-t-il en effet de plus fou & de plus horrible que de dire aux hommes, „ Mes amis, „ ce n'eſt pas aſſez d'être des ſujets fidèles, des „ enfans ſoumis, des pères tendres, des voiſins „ équitables, de pratiquer toutes les vertus, de „ cultiver l'amitié, de fuir l'ingratitude, d'adorer JESUS-CHRIST en paix; il faut encor que „ vous ſachiez comment on eſt engendré de „ toute éternité, ſans être fait de toute éternité;

„ té ; & si vous ne savez pas distinguer l'*Omou-*
„ *sion* dans l'hypostase, nous vous dénonçons
„ que vous serez brulés à jamais ; & en at-
„ tendant, nous allons commencer par vous
„ égorger ?

Si on avait présenté une telle décision à un *Archimède*, à un *Possidonius*, à un *Varron*, à un *Caton*, à un *Cicéron*, qu'auraient-ils répondu ?

Constantin ne persévera point dans la résolution d'imposer silence aux deux partis ; il pouvait faire venir les Chefs de l'ergotisme dans son palais ; il pouvait leur demander par quelle autorité ils troublaient le monde : „ Avez-vous
„ les titres de la famille divine ? Que vous im-
„ porte que le *Logos* soit fait ou engendré, pour-
„ vû qu'on lui soit fidèle, pourvû qu'on prê-
„ che une bonne morale, & qu'on la pratique
„ si on peut ? J'ai commis bien des fautes dans
„ ma vie, & vous aussi : vous êtes ambitieux,
„ & moi aussi : l'Empire m'a coûté des fourbe-
„ ries & des cruautés ; j'ai assassiné presque tous
„ mes proches, je m'en repens ; je veux expier
„ mes crimes en rendant l'Empire Romain tran-
„ quille ; ne m'empêchez pas de faire le seul
„ bien qui puisse faire oublier mes anciennes
„ barbaries ; aidez moi à finir mes jours en paix.
Peut-être n'aurait-il rien gagné sur les disputeurs, peut-être fut-il flatté de présider à un Concile, en long habit rouge, la tête chargée de pierreries.

Voilà pourtant ce qui ouvrit la porte à tous ces fléaux qui vinrent de l'Asie inonder l'Occident. Il sortit de chaque verset contesté une

Furie

Furie armée d'un ſophiſme & d'un poignard, qui rendit tous les hommes inſenſés & cruels. Les Huns, les Hérules, les Goths & les Vandales qui ſurvinrent, firent infiniment moins de mal; & le plus grand qu'ils firent, fut de ſe prêter enfin eux-mêmes à ces diſputes fatales.

De la Tolérance univerſelle.

IL ne faut pas un grand art, une éloquence bien recherchée, pour prouver que des Chrétiens doivent ſe tolérer les uns les autres. Je vais plus loin; je vous dis, qu'il faut regarder tous les hommes comme nos frères. Quoi! mon frère le Turc? mon frère le Chinois? le Juif? le Siamois? Oui, ſans doute; ne ſommes-nous pas tous enfans du même père, & créatures du même Dieu?

Mais ces peuples nous mépriſent; mais ils nous traitent d'idolâtres! Eh bien! je leur dirai qu'ils ont grand tort. Il me ſemble que je pourrais étonner au moins l'orgueilleuſe opiniâtreté d'un Iman, ou d'un Talapoin, ſi je leur parlais à peu près ainſi.

Ce petit globe, qui n'eſt qu'un point, roule dans l'eſpace, ainſi que tant d'autres globes; nous ſommes perdus dans cette immenſité. L'homme haut d'environ cinq pieds, eſt aſſurément peu de choſe dans la création. Un de ces êtres imperceptibles dit à quelques-uns de ſes voiſins, dans l'Arabie, ou dans la Cafrerie; „ Ecoutez „ moi,

„ moi, car le Dieu de tous ces mondes m'a éclai-
„ ré ; il y a neuf cent millions de petites four-
„ mis comme nous ſur la terre, mais il n'y a
„ que ma fourmilière qui ſoit chère à Dieu,
„ toutes les autres lui ſont en horreur de toute
„ éternité ; elle ſera ſeule heureuſe, & toutes
„ les autres ſeront éternellement infortunées.

Ils m'arrèteraient alors, & me demanderaient, quel eſt le fou qui a dit cette ſotiſe ? Je ſerais obligé de leur répondre, C'eſt vous-mèmes. Je tâcherais enſuite de les adoucir, mais cela ſerait bien difficile.

Je parlerai maintenant aux Chrétiens, & j'oſerais dire, par exemple, à un Dominicain Inquiſiteur pour la foi : „ Mon frère, vous ſavez
„ que chaque province d'Italie a ſon jargon, &
„ qu'on ne parle point à Veniſe & à Bergame
„ comme à Florence. L'Académie de *la Cruſca*
„ a fixé la langue ; ſon Dictionnaire eſt une ré-
„ gle dont on ne doit pas s'écarter, & la Gram-
„ maire de *Buon Matei* eſt un guide infaillible
„ qu'il faut ſuivre : mais croyez-vous que le
„ Conſul de l'Académie, & en ſon abſence *Buon*
„ *Matei*, auraient pû en conſcience faire couper
„ la langue à tous les Vénitiens & à tous les
„ Bergamaſques qui auraient perſiſté dans leur
„ patois ?

L'Inquiſiteur me répond ; „ Il y a bien de la
„ différence ; il s'agit ici du ſalut de vôtre ame ;
„ c'eſt pour vôtre bien que le directoire de l'In-
„ quiſition ordonne qu'on vous ſaiſiſſe ſur la
„ dépoſition d'une ſeule perſonne, fût-elle in-
„ fame & repriſe de Juſtice ; que vous n'ayez
„ point

„ point d'avocat pour vous défendre, que le nom
„ de vôtre accusateur ne vous soit pas seulement
„ connu ; que l'Inquisiteur vous promette grace,
„ & ensuite vous condamne ; qu'il vous aplique
„ à cinq tortures différentes, & qu'ensuite vous
„ soyez ou fouetté, ou mis aux galères, ou bru-
„ lé en cérémonie ; * le Père *Ivonet*, le Docteur
„ *Chucalon*, *Zanchinus*, *Campegius*, *Royas*, *Fe-*
„ *linus*, *Gomarus*, *Diabarus*, *Gemelinus*, y sont
„ formels, & cette pieuse pratique ne peut souf-
„ frir de contradiction.

Je prendrais la liberté de lui répondre, „ Mon
„ frère, peut-être avez-vous raison ; je suis con-
„ vaincu du bien que vous voulez me faire,
„ mais ne pourrais-je pas être sauvé sans tout
„ cela ?

Il est vrai que ces horreurs absurdes ne souil-
lent pas tous les jours la face de la terre ; mais
elles ont été fréquentes, & on en composerait
aisément un volume beaucoup plus gros que les
Evangiles qui les réprouvent. Non-seulement il
est bien cruel de persécuter dans cette courte
vie, ceux qui ne pensent pas comme nous ;
mais je ne sais s'il n'est pas bien hardi de pro-
noncer leur damnation éternelle. Il me semble
qu'il n'apartient guère à des atomes d'un mo-
ment tels que nous sommes, de prévenir ainsi
les arrêts du Créateur. Je suis bien loin de com-
battre cette sentence, *hors de l'Eglise point de
salut :* je la respecte, ainsi que tout ce qu'elle
en-

* *Voyez* l'excellent livre, intitulé, *le Manuel de l'In-
quisition.*

enſeigne ; mais en vérité, connaiſſons-nous toutes les voyes de Dieu, & toute l'étendue de ſes miſéricordes ? n'eſt-il pas permis d'eſpérer en lui autant que de le craindre ? N'eſt-ce pas aſſez d'être fidèles à l'Egliſe ? faudra-t-il que chaque particulier uſurpe les droits de la Divinité, & décide avant elle du ſort éternel de tous les hommes ?

Quand nous portons le deuil d'un Roi de Suède, ou de Dannemarc, ou d'Angleterre, ou de Pruſſe, diſons-nous que nous portons le deuil d'un réprouvé qui brule éternellement en Enfer ? Il y a dans l'Europe quarante millions d'habitans qui ne ſont pas de l'Egliſe de Rome : dirons-nous à chacun d'eux, „ Monſieur, attendu que vous êtes infailliblement damné, je ne „ veux ni manger, ni contracter, ni converſer „ avec vous ?

Quel eſt l'Ambaſſadeur de France, qui étant préſenté à l'audience du Grand Seigneur, ſe dira dans le fond de ſon cœur, Sa Hauteſſe ſera infailliblement brulée pendant toute l'éternité, parce qu'elle s'eſt ſoumiſe à la circonciſion ? S'il croyait réellement que le Grand Seigneur eſt l'ennemi mortel de Dieu, & l'objet de ſa vengeance, pourrait-il lui parler ? devrait-il être envoyé vers lui ? Avec quel homme pourrait-on commercer ? quel devoir de la vie civile pourrait-on jamais remplir, ſi en effet on était convaincu de cette idée que l'on converſe avec des réprouvés ?

O ſectateurs d'un Dieu clément ! ſi vous aviez un cœur cruel, ſi en adorant celui dont toute la loi conſiſtait en ces paroles, *Aimez Dieu & vôtre*

vôtre prochain, vous aviez ſurchargé cette loi pure & ſainte, de ſophiſmes & de diſputes incompréhenſibles ; ſi vous aviez allumé la diſcorde, tantôt pour un mot nouveau, tantôt pour une ſeule lettre de l'alphabet ; ſi vous aviez attaché des peines éternelles à l'omiſſion de quelques paroles, de quelques cérémonies que d'autres peuples ne pouvaient connaître ; je vous dirais en répandant des larmes ſur le genre humain : „ Tranſportez vous avec moi au jour où „ tous les hommes ſeront jugés, & où Dieu „ rendra à chacun ſelon ſes œuvres.

„ Je vois tous les morts des ſiécles paſſés & „ du nôtre comparaître en ſa préſence. Etes-„ vous bien ſûrs que nôtre Créateur & nôtre „ père dira au ſage & vertueux *Confucius*, au „ Légiſlateur *Solon*, à *Pithagore*, à *Zaleucus*, „ à *Socrate*, à *Platon*, aux divins *Antonins*, au „ bon *Trajan*, à *Titus* les délices du genre hu-„ main, à *Epictète*, à tant d'autres hommes, „ les modèles des hommes ; Allez, monſtres ! „ allez ſubir des châtimens infinis en intenſité „ & en durée ; que votre ſuplice ſoit éternel „ comme moi ! Et vous, mes bien aimés, *Jean* „ *Chatel*, *Ravaillac*, *Damiens*, *Cartouche*, *&c.* „ qui êtes morts avec les formules preſcrites, „ partagez à jamais à ma droite mon Empire & „ ma félicité ?

Vous reculez d'horreur à ces paroles, & après qu'elles me ſont échapées, je n'ai plus rien à vous dire.

Prière

Prière à Dieu.

Ce n'eſt donc plus aux hommes que je m'adreſſe, c'eſt à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes & de tous les tems, s'il eſt permis à de faibles créatures perdues dans l'immenſité, & imperceptibles au reſte de l'Univers, d'oſer te demander quelque choſe, à toi qui as tout donné, à toi dont les decrets ſont immuables comme éternels. Daigne regarder en pitié les erreurs attachées à nôtre nature : que ces erreurs ne faſſent point nos calamités ! Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, & des mains pour nous égorger; fai que nous nous aidions mutuellement à ſuporter le fardeau d'une vie pénible & paſſagère; que les petites différences entre les vétemens qui couvrent nos débiles corps, entre tous nos langages inſuffiſans, entre tous nos uſages ridicules, entre toutes nos loix imparfaites, entre toutes nos opinions inſenſées, entre toutes nos conditions ſi diſproportionnées à nos yeux, & ſi égales devant toi; que toutes ces petites nuances qui diſtinguent les atomes apellés hommes, ne ſoient pas des ſignaux de haine & de perſécution; que ceux qui allument des cierges en plein midi pour te célébrer, ſuportent ceux qui ſe contentent de la lumière de ton ſoleil ! que ceux qui couvrent leur robe d'une toile blanche pour dire qu'il faut t'aimer, ne déteſtent pas ceux qui di-

difent la même chofe fous un manteau de laine noire; qu'il foit égal de t'adorer dans un jargon formé d'une ancienne langue, ou dans un jargon plus nouveau; que ceux dont l'habit eft teint en rouge ou en violet, qui dominent fur une petite parcelle d'un petit tas de la boue de ce Monde, & qui poffédent quelques fragmens arrondis d'un certain métal, jouïffent fans orgueil de ce qu'ils apellent grandeur & richeffe, & que les autres les voyent fans envie; car tu fais qu'il n'y a dans ces vanités ni de quoi envier, ni de quoi s'enorgueillir.

Puiffent tous les hommes fe fouvenir qu'ils font frères! qu'ils ayent en horreur la tyrannie exercée fur les ames, comme ils ont en exécration le brigandage, qui ravit par la force le fruit du travail & de l'induftrie paifible! Si les fléaux de la guerre font inévitables, ne nous haïffons pas, ne nous déchirons pas les uns les autres dans le fein de la paix, & employons l'inftant de nôtre exiftence à bénir également en mille langages divers, depuis Siam jufqu'à la Californie, ta bonté qui nous a donné cet inftant!

Poftfcriptum.

TAndis qu'on travaillait à cet ouvrage, dans l'unique deffein de rendre les hommes plus compatiffans & plus doux, un autre homme écri-

écrivait dans un deſſein tout contraire ; car chacun a ſon opinion. Cet homme faiſait imprimer un petit Code de perſécution, intitulé, *L'accord de la Religion & de l'humanité* : (c'eſt une faute de l'imprimeur, liſez *de l'inhumanité.*)

L'auteur de ce ſaint libelle s'apuie ſur *St. Auguſtin*, qui après avoir prèché la douceur, prècha enfin la perſécution, attendu qu'il était alors le plus fort, & qu'il changeait ſouvent d'avis. Il cite auſſi l'Evèque de Meaux *Boſſuet*, qui perſécuta le célèbre *Fénélon* Archevèque de Cambrai, coupable d'avoir imprimé que Dieu vaut bien la peine qu'on l'aime pour lui-même.

Boſſuet était éloquent, je l'avoue ; l'Evèque d'Hippone, quelquefois inconſéquent, était plus diſert que ne ſont les autres Africains, je l'avoue encore ; mais je prendrai la liberté de leur dire avec *Armande* dans les *Femmes ſavantes*,

> Quand ſur une perſonne on prétend ſe régler ;
> C'eſt par les beaux côtés qu'il faut lui reſſembler.

Je dirai à l'Evèque d'Hippone : Monſeigneur, vous avez changé d'avis, permettez moi de m'en tenir à vôtre première opinion ; en vérité je la crois la meilleure.

Je dirais à l'Evèque de Meaux : Monſeigneur, vous ètes un grand homme, je vous trouve auſſi ſavant, pour le moins, que *St. Auguſtin*, & beaucoup plus éloquent ; mais pourquoi tant tourmenter votre confrère, qui était auſſi élo-

quent que vous dans un autre genre, & qui était plus aimable?

L'auteur du ſaint libelle ſur l'inhumanité n'eſt ni un *Boſſuet*, ni un *Auguſtin*; il me parait tout propre à faire un excellent Inquiſiteur; je voudrais qu'il fût à Goa à la tête de ce beau tribunal. Il eſt de plus homme d'Etat, & il étale de grands principes de politique. *S'il y a chez vous*, dit-il, *beaucoup d'hétérodoxes, ménagez les, perſuadez les; s'il n'y en a qu'un petit nombre, mettez en uſage la potence & les galères, & vous vous en trouverez fort bien.* C'eſt ce qu'il conſeille à la page 89. & 90.

Dieu merci, je ſuis bon Catholique, je n'ai point à craindre ce que les Huguenots apellent *le martire*: mais ſi cet homme eſt jamais premier Miniſtre, comme il parait s'en flatter dans ſon libelle, je l'avertis que je pars pour l'Angleterre, le jour qu'il aura ſes lettres patentes.

En attendant, je ne puis que remercier la Providence de ce qu'elle permet que les gens de ſon eſpèce ſoient toûjours de mauvais raiſonneurs. Il va juſqu'à citer *Bayle* parmi les partiſans de l'intolérance; cela eſt ſenſé & adroit: & de ce que *Bayle* accorde qu'il faut punir les factieux & les fripons, nôtre homme en conclut, qu'il faut perſécuter à feu & à ſang les gens de bonne foi qui ſont paiſibles. *page* 98.

Preſque tout ſon livre eſt une imitation de l'apologie de la *St. Barthelemi*. C'eſt cet apologiſte ou ſon écho. Dans l'un ou dans l'autre

cas,

cas, il faut eſpérer que ni le maître ni le diſciple ne gouverneront l'Etat.

Mais s'il arrive qu'ils en ſoient les maîtres, je leur préſente de loin cette requête, au ſujet de deux lignes de la page 93. du ſaint libelle.

Faut-il ſacrifier au bonheur du vingtiéme de la nation, le bonheur de la nation entière?

Supoſé qu'en effet il y ait vingt Catholiques Romains en France contre un Huguenot, je ne prétens point que le Huguenot mange les vingt Catholiques; mais auſſi, pourquoi ces vingt Catholiques mangeraient-ils ce Huguenot, & pourquoi empêcher ce Huguenot de ſe marier? N'y a-t-il pas des Evêques, des Abbés, des moines qui ont des terres en Dauphiné, dans le Gévaudan, devers Agde, devers Carcaſſonne? Ces Evêques, ces Abbés, ces moines, n'ont-ils pas des fermiers qui ont le malheur de ne pas croire à la tranſſubſtantiation? N'eſt-il pas de l'intérêt des Evêques, des Abbés, des moines, & du public, que ces fermiers ayent de nombreuſes familles? N'y aura-t-il que ceux qui communieront ſous une ſeule eſpèce à qui il ſera permis de faire des enfans? En vérité, cela n'eſt ni juſte, ni honnête.

La révocation de l'Edit de Nantes n'a point autant produit d'inconvéniens qu'on lui en attribue, dit l'auteur.

Si en effet on lui en attribue plus qu'elle n'en a produit, on exagère; & le tort de preſque tous les hiſtoriens eſt d'exagérer; mais c'eſt auſſi le tort de tous les controverſiſtes de ré-

duire à rien le mal qu'on leur reproche. N'en croyons ni les Docteurs de Paris, ni les Prédicans d'Amsterdam.

Prenons pour juge Mr. le Comte d'*Avaux*, Ambassadeur en Hollande depuis 1685. jusqu'en 1688. Il dit, page 181. *Tom.* 5. qu'un seul homme avait offert de découvrir plus de vingt millions, que les persécutés faisaient sortir de France. *Louïs XIV.* répond à Mr. d'*Avaux* : *Les avis que je reçois tous les jours d'un nombre infini de conversions, ne me laissent plus douter que les plus opiniâtres ne suivent l'exemple des autres.*

On voit par cette lettre de *Louïs XIV.* qu'il était de très bonne foi sur l'étendue de son pouvoir. On lui disait tous les matins, Sire, vous êtes le plus grand Roi de l'Univers ; tout l'Univers fera gloire de penser comme vous, dès que vous aurez parlé. *Pélisson* qui s'était enrichi dans la place de premier Commis des finances, *Pélisson* qui avait été trois ans à la Bastille comme complice de *Fouquet*, *Pélisson* qui de Calviniste était devenu Diacre & Bénéficier, qui faisait imprimer des prières pour la Messe & des bouquets à *Iris*, qui avait obtenu la place des Œconomats, & de convertisseur; *Pélisson*, dis-je, aportait tous les trois mois une grande liste d'abjurations à sept ou huit écus la piéce, & faisait accroire à son Roi, que quand il voudrait, il convertirait tous les Turcs au même prix. On se relayait pour le tromper ; pouvait-il résister à la séduction ?

Cependant, le même Mr. d'*Avaux* mande au Roi

Roi qu'un nommé *Vincent* maintient plus de cinq cent ouvriers auprès d'Angoulème, & que sa sortie causera du préjudice. *pag.* 194. *Tom.* 5.

Le même Mr. d'*Avaux* parle de deux régimens que le Prince d'Orange fait déja lever par les officiers Français réfugiés : il parle de matelots qui désertèrent de trois vaisseaux pour servir sur ceux du Prince d'Orange. Outre ces deux régimens, le Prince d'Orange forme encor une compagnie de Cadets réfugiés, commandés par deux Capitaines, *pag.* 240. Cet Ambassadeur écrit encor le 9. Mai 1686. à Mr. de *Segnelay*, *qu'il ne peut lui dissimuler la peine qu'il a de voir les manufactures de France s'établir en Hollande, d'où elles ne sortiront jamais.*

Joignez à tous ces témoignages ceux de tous les Intendans du Royaume en 1698. & jugez si la révocation de l'Edit de Nantes n'a pas produit plus de mal que de bien, malgré l'opinion du respectable auteur de *l'accord de la Religion & de l'inhumanité.*

Un Maréchal de France connu par son esprit supérieur, disait, il y a quelques années, *Je ne sais pas si la dragonade a été nécessaire, mais il est nécessaire de n'en plus faire.*

J'avoue que j'ai cru aller un peu trop loin, quand j'ai rendu publique la lettre du correspondant du Pere *Le Tellier*, dans laquelle ce Congréganiste propose des tonneaux de poudre. Je me disais à moi-même, On ne m'en croira pas, on regardera cette lettre comme une piéce suposée : mes scrupules heureusement ont été levés, quand j'ai lû dans *l'accord de la Re-*

ligion & de l'inhumanité, pag. 149. ces douces paroles :

L'extinction totale des Protestans en France, n'affaiblirait pas plus la France, qu'une saignée n'affaiblit un malade bien constitué.

Ce Chrétien compatissant, qui a dit tout-à-l'heure que les Protestans composent le vingtiéme de la nation, veut donc qu'on répande le sang de cette vingtiéme partie, & ne regarde cette opération que comme une saignée d'une palette ! Dieu nous préserve avec lui des trois vingtiémes !

Si donc cet honnète homme propose de tuer le vingtiéme de la nation, pourquoi l'ami du Père *Le Tellier* n'aurait-il pas proposé de faire sauter en l'air, d'égorger & d'empoisonner le tiers ? Il est donc très vraisemblable que la lettre au Père *Le Tellier* a été réellement écrite.

Le saint auteur finit enfin par conclurre que l'intolérance est une chose excellente, *parce qu'elle n'a pas été*, dit-il, *condamnée expressément par* JESUS-CHRIST. Mais JESUS-CHRIST n'a pas condamné non plus ceux qui mettraient le feu aux quatre coins de Paris ; est-ce une raison pour canoniser les incendiaires ?

Ainsi donc, quand la nature fait entendre d'un côté sa voix douce & bienfaisante, le fanatisme, cet ennemi de la nature, pousse des hurlemens ; & lorsque la paix se présente aux hommes, l'intolérance forge ses armes. O vous, arbitres des nations, qui avez donné la paix à l'Europe, décidez entre l'esprit pacifique, & l'esprit meurtrier.

Suite

Suite & Conclusion.

NOus aprenons que le 7. Mars 1763. tout le Conseil d'Etat assemblé à Versailles, les Ministres d'Etat y assistant, le Chancelier y présidant, Mr. *de Crosne*, maître des requêtes, raporta l'affaire des *Calas* avec l'impartialité d'un Juge, l'exactitude d'un homme parfaitement instruit, & l'éloquence simple & vraye d'un orateur homme d'Etat, la seule qui convienne dans une telle assemblée. Une foule prodigieuse de personnes de tout rang attendait dans la galerie du château la décision du Conseil. On annonça bientôt au Roi que toutes les voix, sans en excepter une, avaient ordonné que le Parlement de Toulouse enverrait au Conseil les piéces du procès, & les motifs de son arrêt, qui avait fait expirer *Jean Calas* sur la roue. Sa Majesté aprouva le jugement du Conseil.

Il y a donc de l'humanité & de la justice chez les hommes, & principalement dans le Conseil d'un Roi aimé, & digne de l'être. L'affaire d'une malheureuse famille de citoyens obscurs a occupé Sa Majesté, ses Ministres, le Chancelier, & tout le Conseil, & a été discutée avec un examen aussi réfléchi que les plus grands objets de la guerre & de la paix peuvent l'être. L'amour de l'équité, l'intérêt du genre humain ont conduit tous les Juges. Graces en soient rendues à ce Dieu de clémence,

mence, qui ſeul inſpire l'équité & toutes les vertus !

Nous atteſtons, que nous n'avons jamais connu ni cet infortuné *Calas* que les huit Juges de Toulouſe firent périr ſur les indices les plus faibles, contre les ordonnances de nos Rois, & contre les loix de toutes les nations; ni ſon fils *Marc Antoine*, dont la mort étrange a jetté ces huit Juges dans l'erreur; ni la mere, auſſi reſpectable que malheureuſe; ni ſes innocentes filles, qui ſont venues avec elle de deux cent lieues mettre leur déſaſtre & leur vertu au pied du Trône.

Ce Dieu ſait que nous n'avons été animés que d'un eſprit de juſtice, de vérité & de paix, quand nous avons écrit ce que nous penſons de la tolérance, à l'occaſion de *Jean Calas*, que l'eſprit d'intolérance a fait mourir.

Nous n'avons pas cru offenſer les huit Juges de Toulouſe, en diſant qu'ils ſe ſont trompés, ainſi que tout le Conſeil l'a préſumé : au contraire, nous leur avons ouvert une voie de ſe juſtifier devant l'Europe entiére : cette voye eſt d'avouer que des indices équivoques, & les cris d'une multitude inſenſée, ont ſurpris leur juſtice, de demander pardon à la veuve, & de réparer autant qu'il eſt en eux la ruine entiére d'une famille innocente, en ſe joignant à ceux qui la ſecourent dans ſon affliction. Ils ont fait mourir le père injuſtement, c'eſt à eux de tenir lieu de père aux enfans, ſupoſé que ces orphelins veuillent bien recevoir d'eux une faible marque d'un très juſte repen-

repentir. Il ſera beau aux Juges de l'offrir, & à la famille de le refuſer.

C'eſt ſurtout au Sr. *David* Capitoul de Toulouſe, s'il a été le premier perſécuteur de l'innocence, à donner l'exemple de remords. Il inſulta un père de famille mourant ſur l'échafaut. Cette cruauté eſt bien inouïe; mais puiſque Dieu pardonne, les hommes doivent auſſi pardonner à qui répare ſes injuſtices.

On m'a écrit du Languedoc cette Lettre du 20. Février 1763.

. . . .
. . . .

Vôtre ouvrage ſur la tolérance me parait plein d'humanité, & de vérité; mais je crains qu'il ne faſſe plus de mal que de bien à la famille des Calas. *Il peut ulcérer les huit Juges qui ont opiné à la roue; ils demanderont au Parlement qu'on brule vôtre livre; & les fanatiques, car il y en a toujours, répondront par des cris de fureur à la voix de la raiſon &c.*

Voici ma réponſe.

Les huit Juges de Toulouſe peuvent faire bruler mon livre s'il eſt bon; il n'y a rien de plus aiſé: on a bien brulé les Lettres provinciales *qui valaient ſans doute beaucoup mieux: Chacun peut bruler chez lui les livres & papiers qui lui déplaiſent.*

Mon ouvrage ne peut faire ni bien ni mal aux Calas *que je ne connais point. Le Conſeil du Roi impartial & ferme, juge ſuivant les loix, ſuivant l'équité,*

l'équité, ſur les piéces, ſur les procédures, & non ſur un écrit qui n'eſt point juridique, & dont le fonds eſt abſolument étranger à l'affaire qu'il juge.

On aurait beau imprimer des in-folio pour ou contre les huit Juges de Toulouſe, & pour ou contre la tolérance, ni le Conſeil, ni aucun tribunal ne regardera ces livres comme des piéces du procès.

Cet écrit ſur la tolérance eſt une requête que l'humanité préſente très humblement au pouvoir & à la prudence. Je ſéme un grain qui pourra un jour produire une moiſſon. Attendons tout du tems, de la bonté du Roi, de la ſageſſe de ſes Miniſtres, & de l'eſprit de raiſon qui commence à répandre partout ſa lumière.

La nature dit à tous les hommes : Je vous ai tous fait naître faibles & ignorans, pour végéter quelques minutes ſur la terre, & pour l'engraiſſer de vos cadavres. Puiſque vous étes faibles, ſecourez vous ; puiſque vous êtes ignorans, éclairez vous & ſuportez vous. Quand vous ſeriez tous du même avis, ce qui certainement n'arrivera jamais, quand il n'y aurait qu'un ſeul homme d'un avis contraire, vous devriez lui pardonner ; car c'eſt moi qui le fais penſer comme il penſe. Je vous ai donné des bras pour cultiver la terre, & une petite lueur de raiſon pour vous conduire : j'ai mis dans vos cœurs un germe de compaſſion pour vous aider les uns les autres à ſuporter la vie. N'étouffez pas ce germe ; ne le corrompez pas : aprenez qu'il eſt divin ; & ne ſubſtituez pas les miſérables fureurs de l'école à la voix de la nature.

C'eſt

C'eſt moi ſeule qui vous unis encor malgré vous par vos beſoins mutuels, au milieu même de vos guerres cruelles ſi légérement entrepriſes, théatre éternel des fautes, des hazards & des malheurs. C'eſt moi ſeule qui dans une nation arrête les ſuites funeſtes de la diviſion interminable entre la Nobleſſe & la Magiſtrature, entre ces deux Corps & celui du Clergé, entre le bourgeois même & le cultivateur. Ils ignorent tous les bornes de leurs droits; mais ils écoutent tous malgré eux à la longue ma voix qui parle à leur cœur. Moi ſeule, je conſerve l'équité dans les tribunaux, où tout ſerait livré ſans moi à l'indéciſion & aux caprices, au milieu d'un amas confus de loix faites ſouvent au hazard, & pour un beſoin paſſager, différentes entre elles de province en province, de ville en ville, & preſque toujours contradictoires entre elles dans le même lieu. Seule je peux inſpirer la juſtice, quand les loix n'inſpirent que la chicane : celui qui m'écoute, juge toujours bien : & celui qui ne cherche qu'à concilier des opinions qui ſe contrediſent, eſt celui qui s'égare.

Il y a un édifice immenſe dont j'ai poſé le fondement de mes mains; il était ſolide & ſimple, tous les hommes pouvaient y entrer en ſûreté; ils ont voulu y ajouter les ornemens les plus bizarres, les plus groſſiers & les plus inutiles; le bâtiment tombe en ruine de tous les côtés; les hommes en prennent les pierres, & ſe les jettent à la tete; je leur crie, Arrêtez, écartez ces décombres funeſtes qui ſont votre ouvrage, & demeurez avec moi en paix dans l'édifice inébranlable qui eſt le mien.

Ar-

Article nouvellement ajouté, dans lequel on rend compte du dernier Arrêt rendu en faveur de la famille Calas.

DEpuis le 7. Mars 1763. jusqu'au jugement définitif, il se passa encor deux années ; tant il est facile au fanatisme d'arracher la vie à l'innocence, & difficile à la raison de lui faire rendre justice. Il falut essuyer des longueurs inévitables, nécessairement attachées aux formalités. Moins ces formalités avaient été observées dans la condamnation de *Calas*, plus elles devaient l'être rigoureusement par le Conseil d'Etat. Une année entière ne suffit pas pour forcer le Parlement de Toulouse à faire parvenir au Conseil toute la procédure, pour en faire l'examen pour le raporter. Monsieur de *Crosne* fut encor chargé de ce travail pénible. Une assemblée de près de quatre-vingt juges cassa l'arrêt de Toulouse, & ordonna la revision entière du procès.

D'autres affaires importantes occupaient alors presque tous les Tribunaux du Royaume. On chassait les jésuites ; on abolissait leur société en France : ils avaient été intolérans & persécuteurs, ils furent persécutés à leur tour.

L'extravagance des billets de confession dont on les crut les auteurs secrets, & dont ils étaient publiquement les partisans, avait déja ranimé contre eux la haine de la nation. Une banqueroute immense d'un de leurs missionnaires,

ban-

banqueroute qu'on crut en partie frauduleuse, acheva de les perdre. Ces seuls mots de missionaires & de banqueroutiers, si peu faits pour être joints ensemble, portèrent dans tous les esprits l'arrêt de leur condamnation. Enfin les ruines de Port-Royal, & les ossemens de tant d'hommes célèbres insultés par eux dans leurs sépultures & exhumés au commencement du siécle par des ordres que les jésuites seuls avaient dictés, s'élevèrent tous contre leur crédit expirant. On peut voir l'histoire de leur proscription dans l'excellent livre intitulé *la Destruction des Jésuites en France*, ouvrage impartial parce qu'il est d'un philosophe, écrit avec la finesse & l'éloquence de *Pascal*, & surtout avec une supériorité de lumières qui n'est pas offusquée comme dans *Pascal* par des préjugés qui ont quelquefois séduit des grands hommes.

Cette grande affaire, dans laquelle quelques partisans des jésuites disaient que la Religion était outragée, & où le plus grand nombre la croyait vengée, fit pendant plusieurs mois perdre de vuë au public le procès des *Calas*. Mais le Roi ayant attribué au Tribunal qu'on appelle les Requêtes de l'Hôtel le jugement définitif, le même public, qui aime à passer d'une scène à l'autre, oublia les jésuites, & les *Calas* saisirent toute son attention.

La Chambre des Requêtes de l'Hôtel est une Cour souveraine composée de Maitres des requêtes, pour juger les proces entre les officiers de la Cour, & les causes que le Roi leur renvoye. On ne pouvait choisir un Tribunal plus

instruit

inſtruit de l'affaire. C'étaient préciſément les mêmes Magiſtrats qui avaient jugé deux fois les préliminaires de la reviſion, & qui étaient parfaitement inſtruits du fond & de la forme. La veuve de *Jean Calas*, ſon fils, & le Sr. *de la Vaiſſe* ſe remirent en priſon : on fit venir du fond du Languedoc cette vieille ſervante Catholique qui n'avait pas quitté un moment ſes maitres & ſa maitreſſe, dans le tems qu'on ſupoſait contre toute vraiſemblance qu'ils étranglaient leur fils & leur frère. On délibéra enfin ſur les mêmes piéces qui avaient ſervi à condamner *Jean Calas* à la roue, & ſon fils *Pierre* au banniſſement.

Ce fut alors que parut un nouveau mémoire de l'éloquent Mr. de *Beaumont*, & un autre du jeune Mr. *de la Vaiſſe* ſi injuſtement impliqué dans cette procédure criminelle par les Juges de Toulouſe, qui pour comble de contradiction ne l'avaient pas déclaré abſous. Ce jeune homme fit lui-même un factum qui fut jugé digne par tout le monde de paraitre à côté de celui de Monſieur de *Beaumont*. Il avait le double avantage de parler pour lui-même & pour une famille dont il avait partagé les fers. Il n'avait tenu qu'à lui de briſer les ſiens, & de ſortir des priſons de Toulouſe, s'il avait voulu ſeulement dire qu'il avait quitté un moment les *Calas*, dans le tems qu'on prétendait que le père & la mère avaient aſſaſſiné leur fils. On l'avait menacé du ſuplice ; la queſtion & la mort avaient été préſentées à ſes yeux : un mot lui aurait pû rendre ſa liberté ; il aima mieux

mieux s'expoſer au ſuplice que de prononcer ce mot qui aurait été un menſonge. Il expoſa tout ce détail dans ſon factum avec une candeur ſi noble, ſi ſimple, ſi éloignée de toute oſtentation, qu'il toucha tous ceux qu'il ne voulait que convaincre, & qu'il ſe fit admirer ſans prétendre à la réputation.

Son père fameux Avocat n'eut aucune part à cet ouvrage, & il ſe vit tout d'un coup égalé par ſon fils qui n'avait jamais ſuivi le barreau.

Cependant les perſonnes de la plus grande conſidération venaient en foule dans la priſon de Madame *Calas*, où ſes filles s'étaient renfermées avec elle. On s'y attendriſſait juſqu'aux larmes. L'humanité, la générolité leur prodiguaient des ſecours. Ce qu'on apelle la charité ne leur en donnait aucun. La charité qui d'ailleurs eſt ſi ſouvent meſquine & inſultante, eſt le partage des dévots, & les dévots tenaient encor contre les *Calas*.

Le jour arriva où l'innocence triompha pleinement. Monſieur de *Baquancourt* ayant raporté toute la procédure, & ayant inſtruit l'affaire juſques dans les moindres circonſtances, tous les Juges d'une voix unanime déclarèrent la famille innocente, torſionairement & abuſivement jugée par le Parlement de Toulouſe. Ils réhabilitèrent la mémoire du père. Ils permirent à la famille de ſe pourvoir devant qui il apartiendrait, pour prendre ſes Juges à partie, & pour obtenir les dépens, dommages & intérêts que les Magiſtrats Toulouſains auraient dû offrir d'eux-mêmes.

Ce fut dans Paris une joye universelle : on s'attroupait dans les places publiques, dans les promenades : on accourait pour voir cette famille si malheureuse & si bien justifiée ; on battait des mains en voyant passer les Juges, on les comblait de bénédictions. Ce qui rendait encor ce spectacle plus touchant, c'est que ce jour neuviéme Mars, était le jour même où *Calas* avait péri par le plus cruel supplice.

Messieurs les Maîtres des requêtes avaient rendu à la famille *Calas* une justice complette, & en cela ils n'avaient fait que leur devoir. Il est un autre devoir, celui de la bienfaisance, plus rarement rempli par les Tribunaux, qui semblent se croire faits pour être seulement équitables. Les Maitres des requêtes arrêtèrent qu'ils écriraient en corps à Sa Majesté, pour la suplier de réparer par ses dons la ruine de la famille. La lettre fut écrite. Le Roi y répondit en faisant délivrer trente-six mille livres à la mère & aux enfans ; & de ces trente-six mille livres, il y en eut trois mille pour cette servante vertueuse qui avait constamment défendu la vérité en défendant ses maîtres.

Le Roi par cette bonté mérita, comme par tant d'autres actions, le surnom que l'amour de la nation lui a donné. Puisse cet exemple servir à inspirer aux hommes la tolérance, sans laquelle le fanatisme désolerait la terre, ou du moins l'attristerait toûjours ! Nous savons qu'il ne s'agit ici que d'une seule famille, & que la rage des sectes en a fait périr des milliers ; mais aujourd'hui qu'une ombre de paix laisse reposer

reposer toutes les societés Chrétiennes, après des siécles de carnage, c'est dans ce temps de tranquillité que le malheur des *Calas* doit faire une plus grande impression, à peu près comme le tonnerre qui tombe dans la sérénité d'un beau jour. Ces cas sont rares, mais ils arrivent, & ils sont l'effet de cette sombre superstition qui porte les ames faibles à imputer des crimes à quiconque ne pense pas comme elles.



PIECES ORIGINALES
CONCERNANT
LA MORT DES SRS. CALAS,
Et le Jugement rendu à Toulouse, &c. &c.

Extrait d'une lettre de la Dame veuve Calas du 15. Juin 1762.

NOn, Mr. il n'y a rien que je ne fasse pour prouver nôtre innocence, préférant de mourir justifiée à vivre & à être crue coupable. On continue d'oprimer l'innocence, & d'exercer sur nous & nôtre déplorable famille une cruelle persécution. On vient encor de me faire enlever, comme vous le savez, mes chères filles, seuls restes de ma consolation, pour les conduire dans deux différens couvens de Toulouse; on les méne dans le lieu qui a servi de théatre à tous nos affreux malheurs : on les a même séparées. Mais si le Roi daigne ordonner qu'on ait soin d'elles, je n'ai qu'à le bénir. Voici exactement le détail de nôtre malheureuse affaire, tout comme elle s'est passée au vrai.

Le 13. Octobre 1761. jour infortuné pour nous, Mr. *Gober la Vaisse*, arrivé de Bordeaux, (où il avait resté quelque tems) pour voir ses pa-

parens, qui étaient pour lors à leur campagne, & cherchant un cheval de louage pour les y aller joindre, sur les 4 à 5 heures du soir, vient à la maison; & mon mari lui dit que puisqu'il ne partait pas, s'il voulait souper avec nous, il nous ferait plaisir; à quoi le jeune homme consentit; & il monta me voir dans ma chambre, d'où, contre mon ordinaire, je n'étais pas sortie. Le premier compliment fait, il me dit, Je soupe avec vous, vôtre mari m'en a prié; je lui en témoignai ma satisfaction, & le quittai quelques momens pour aller donner des ordres à ma servante: en conséquence je fus aussi trouver mon fils ainé (*Marc-Antoine*), que je trouvai assis tout seul dans la boutique, & fort rêveur, pour le prier d'aller acheter du fromage de Roquefort; il était ordinairement le pourvoyeur pour cela, parce qu'il s'y connaissait mieux que les autres: je lui dis donc, Tien, va acheter du fromage de Roquefort, voilà de l'argent pour cela, & tu rendras le reste à ton père; & je retourne dans ma chambre joindre le jeune homme (*La Vaisse*) que j'y avais laissé. Mais peu d'instans après, il me quitta, disant qu'il voulait retourner chez les fenassiers *a*), voir s'il y avait quelque cheval d'arrivé, voulant absolument partir le lendemain pour la campagne de son père; & il sortit.

Lorsque mon fils ainé eut fait l'emplette du fromage, l'heure du souper arrivée *b*), tout le monde

a) Ce sont les loueurs de chevaux.
b) Sur les sept heures.

monde se rendit pour se mettre à table, & nous nous y plaçames. Durant le souper qui ne fut pas fort long, on s'entretint de choses indifférentes, & entre autres des antiquités de l'hôtel de ville; & mon cadet (*Pierre*) voulut en citer quelques-unes, & son frère le reprit, parce qu'il ne les racontait pas bien, ni juste.

Lorsque nous fumes au dessert, ce malheureux enfant, je veux dire mon fils ainé (*Marc-Antoine*), se leva de table, comme c'était sa coutume, & passa à la cuisine. La servante c) lui dit, Avez-vous froid, Mr. l'ainé? chaufez vous; il lui répondit, Bien au contraire, je brûle; & sortit. Nous restames encore quelques momens à table; après quoi nous passames dans cette chambre que vous connaissez, & où vous avez couché, Mr. *La Vaisse*, mon mari, mon fils & moi; les deux premiers se mirent sur le sofa, mon cadet sur un fauteuil, & moi sur une chaise, & là nous fimes la conversation tous ensemble. Mon fils cadet s'endormit, & environ sur les neuf heures trois quarts à dix heures, Mr. *La Vaisse* prit congé de nous, & nous réveillames mon cadet pour aller accompagner ledit *La Vaisse*, lui remettant le flambeau à la main pour lui faire lumière, & ils descendirent ensemble.

Mais lorsqu'ils furent en bas, l'instant d'après, nous entendimes de grands cris d'allarme, sans distinguer ce que l'on disait, auxquels mon mari accourut, & moi je demeurai tremblante sur

c) La cuisine est auprès de la salle à manger au premier étage.

ſur la galerie, n'oſant deſcendre, & ne ſachant ce que ce pouvait être.

Cependant, ne voyant perſonne venir, je me déterminai de deſcendre, ce que je fis; mais je trouvai au bas de l'eſcalier Mr. *La Vaiſſe*, à qui je demandai avec précipitation, qu'eſt-ce qu'il y avait? Il me répondit qu'il me ſupliait de remonter, que je le ſaurais; & il me fit tant d'inſtance que je remontai avec lui dans ma chambre. Sans doute que c'était pour m'épargner la douleur de voir mon fils dans cet état, & il redeſcendit; mais l'incertitude où j'étais, était un état trop violent pour pouvoir y reſter longtems; j'apelle donc ma ſervante, & lui dis, *Janette*, allez voir ce qu'il y a là-bas, je ne ſais pas ce que c'eſt, je ſuis toute tremblante; & je lui mis la chandelle à la main, & elle deſcendit; mais ne la voyant point remonter pour me rendre compte, je deſcendis moi-même. Mais grand Dieu! quelle fut ma douleur & ma ſurpriſe, lorſque je vis ce cher fils étendu à terre! Cependant je ne le crus pas mort, & je courus chercher de l'eau de la reine d'Hongrie, croyant qu'il ſe trouvait mal; & comme l'eſpérance eſt ce qui nous quitte le dernier, je lui donnai tous les ſecours qu'il m'était poſſible pour le rapeller à la vie, ne pouvant me perſuader qu'il fût mort. Nous nous en flattions tous, puiſque l'on avait été chercher le chirurgien, & qu'il était auprès de moi, ſans que je l'euſſe vû ni aperçû, que lorſqu'il me dit qu'il était inutile de lui faire rien de plus, qu'il était mort. Je lui ſoutins alors que cela ne ſe pouvait pas, & je le

priai de redoubler ſes attentions, & de l'examiner plus exactement, ce qu'il fit inutilement; cela n'était que trop vrai: & pendant tout ce tems là mon mari était apuié ſur un comptoir à ſe deſeſpérer; de ſorte que mon cœur était déchiré entre le déplorable ſpectacle de mon fils mort, & la crainte de perdre ce cher mari de la douleur à laquelle il ſe livrait tout entier ſans entendre aucune conſolation; & ce fut dans cet état que la Juſtice nous trouva, lorſqu'elle nous arrêta dans nôtre chambre, où on nous avait fait remonter.

Voilà l'affaire tout comme elle s'eſt paſſée mot à mot; & je prie Dieu, qui connait nôtre innocence, de me punir éternellement, ſi j'ai augmenté ni diminué d'un *iota*, & ſi je n'ai dit la pure vérité en toutes ſes circonſtances; je ſuis prête à ſceller de mon ſang cette vérité &c.

Lettre de Donat Calas fils, à la veuve Dame Calas ſa mère.

De Chatelaine 22. Juin 1762.

MA chère infortunée & reſpectable mère, J'ai vû votre lettre du 15. Juin entre les mains d'un ami qui pleurait en la liſant; je l'ai mouillée de mes larmes. Je ſuis tombé à genoux, j'ai prié Dieu de m'exterminer, ſi aucun de ma famille était coupable de l'abominable parricide imputé à mon père, à mon frère, & dans lequel

quel vous, la meilleure & la plus vertueuſe des mères, avez été impliquée vous-même.

Obligé d'aller en Suiſſe depuis quelques mois pour mon petit commerce, c'eſt là que j'apris le déſaſtre inconcevable de ma famille entière. Je ſus d'abord que vous ma mère, mon père, mon frère *Pierre Calas*, Mr. *La Vaiſſe*, jeune homme connu pour ſa probité & pour la douceur de ſes mœurs, vous étiez tous aux fers à Toulouſe; que mon frère ainé, *Marc-Antoine Calas*, était mort d'une mort affreuſe, & que la haine qui nait ſi ſouvent de la diverſité des Religions, vous accuſait tous de ce meurtre. Je tombai malade dans l'excès de ma douleur, & j'aurais voulu être mort.

On m'aprit bientôt qu'une partie de la populace de Touloufe avait crié à notre porte en voyant mon frère expiré; *C'eſt ſon père, c'eſt ſa famille Proteſtante qui l'a aſſaſſiné; il voulait ſe faire Catholique*; a) *il devait abjurer le lendemain; ſon père l'a étranglé de ſes mains, croyant faire une œuvre agréable à Dieu; Il a été aſſiſté dans ce ſacrifice par ſon fils Pierre, par ſa femme, par le jeune La Vaiſſe.*

On ajoutait que *La Vaiſſe* âgé de vingt ans, arrivé

a) On a dit qu'on l'avait vû dans une Egliſe. Eſt-ce une preuve qu'il devait abjurer? ne voit-on pas tous les jours des Catholiques venir entendre les prédicateurs célèbres en Suiſſe, dans Amſterdam, à Genève, &c.? Enfin il eſt prouvé que *Marc-Antoine Calas* n'avait pris aucunes meſures pour changer de Religion; ainſi nul motif de la colère prétendue de ſes parens.

arrivé de Bordeaux le jour même, avait été choisi dans une assemblée de Protestans, pour être le bourreau de la secte, & pour étrangler quiconque changerait de Religion. On criait dans Toulouse que c'était la jurisprudence ordinaire des Réformés.

L'extravagance absurde de ces calomnies me rassurait; plus elles manifestaient de démence, plus j'espérai de la sagesse de vos Juges.

Je tremblai, il est vrai, quand toutes les nouvelles m'aprirent qu'on avait commencé par faire ensevelir mon frère *Marc-Antoine* dans une église Catholique, sur cette seule supposition imaginaire, qu'il devait changer de Religion. On nous aprit que la confrairie des pénitens blancs lui avait fait un service solemnel comme à un martir, qu'on lui avait dressé un mausolée, & qu'on avait placé sur ce mausolée sa figure, tenant dans les mains une palme.

Je ne pressentis que trop les effets de cette précipitation, & de ce fatal entousiasme. Je connus que puisqu'on regardait mon frère *Marc-Antoine* comme un martir, on ne voyait dans mon père, dans vous, dans mon frère *Pierre*, dans le jeune *La Vaisse* que des bourreaux. Je restai dans une horreur stupide un mois entier. J'avais beau me dire à moi-même, Je connais mon malheureux frère, je sais qu'il n'avait point le dessein d'abjurer, je sais que s'il avait voulu changer de Religion, mon père & ma mère n'auraient jamais gêné sa conscience; ils ont trouvé bon que mon autre frère *Louis* se fit Catholique; ils lui font une pension; rien n'est plus commun dans

dans les familles de ces provinces, que de voir des freres de Religion différente; l'amitié fraternelle n'en eſt point refroidie; la tolérance heureuſe, cette ſainte & divine maxime dont nous faiſons profeſſion, ne nous laiſſe condamner perſonne; nous ne ſavons point prévenir les jugemens de Dieu; nous ſuivons les mouvemens de notre conſcience, ſans inquiéter celle des autres.

Il eſt incompréhenſible, diſais-je, que mon père & ma mère, qui n'ont jamais maltraité aucun de leurs enfans, en qui je n'ai jamais vû ni colère, ni humeur, qui jamais en leur vie n'ont commis la plus légère violence, ayent paſſé tout d'un coup d'une douceur habituelle de trente années, à la fureur inouie d'étrangler de leurs mains leur fils ainé, dans la crainte chimérique qu'il ne quittât une Religion qu'il ne voulait point quitter.

Voilà, ma mère, les idées qui me raſſuraient; mais à chaque poſte, c'étaient de nouvelles allarmes. Je voulais venir me jetter à vos pieds, & baiſer vos chaines. Vos amis mes protecteurs me retinrent par des conſidérations auſſi puiſſantes que ma douleur.

Ayant paſſé près de deux mois dans cette incertitude effrayante, ſans pouvoir ni recevoir de vos lettres, ni vous faire parvenir les miennes, je vis enfin les mémoires produits pour la juſtification de l'innocence. Je vis dans deux de ces factums préciſément la même choſe que vous dites aujourd'hui dans votre lettre du 15. Juin, que mon malheureux frère *Marc-Antoine* avait ſoupé avec vous avant ſa mort, & qu'aucun de ceux

ceux qui assistèrent à ce dernier repas de mon frere ne se sépara de la compagnie qu'au moment fatal ou l'on s'aperçut de sa fin tragique. *b*)

Pardonnez-moi si je vous rapelle toutes ces images horribles; il le faut bien. Nos malheurs nouveaux vous retracent continuellement les anciens, & vous ne me pardonneriez pas de ne point rouvrir vos blessures. Vous ne sauriez croire, ma mere, quel effet favorable fit sur tout le monde cette preuve que mon père & vous, & mon frère *Pierre*, & le Sr. *La Vaisse*, vous ne vous étiez pas quittés un moment, dans le tems qui s'écoula entre ce triste souper, & votre emprisonnement.

Voici comme on a raisonné dans tous les endroits de l'Europe où notre calamité est parvenue; j'en suis bien informé, & il faut que vous le sachiez. On disait :

Si

b) Il est de la plus grande vraisemblance que *Marc-Antoine Calas* se défit lui-même; il était mécontent de sa situation; il était sombre, atrabilaire, & lisait souvent des ouvrages sur le suicide. *La Vaisse* avant le souper l'avait trouvé dans une profonde réverie. Sa mère s'en était aussi aperçue. Ces mots *je brule* répondus à la servante, qui lui proposait d'aprocher du feu, sont d'un grand poids. Il descend seul en bas après souper. Il exécute sa résolution funeste. Son frère au bout de deux heures, en reconduisant *La Vaisse*, est témoin de ce spectacle. Tous deux s'écrient; le père vient, on dépend le cadavre : voilà la premiére cause du jugement porté contre cet infortuné père. Il ne veut pas d'abord dire aux voisins, aux chirurgiens, Mon fils s'est pendu, il faut qu'on le traîne sur la claye, & qu'on deshonore ma famille. Il n'avoue la vérité que lorsqu'on ne peut

Si *Marc-Antoine Calas* a été étranglé par quelqu'un de ſa famille, il l'a été certainement par ſa famille entière, & par *La Vaiſſe*, & par la ſervante même; car il eſt prouvé que cette famille, & *La Vaiſſe*, & la ſervante *c*) furent toûjours tous enſemble, les Juges en conviennent, rien n'eſt plus avéré. Ou tous les priſonniers ſont coupables, ou aucun d'eux ne l'eſt, il n'y a pas de milieu. Or il n'eſt pas dans la nature qu'une famille, juſques-là irréprochable, un père tendre, la meilleure des mères, un frère qui aimait ſon frère, un ami qui arrivait dans la ville, & qui par hazard avait ſoupé avec eux, ayent pû prendre tous à la fois, & en un moment, ſans aucune raiſon, ſans le moindre motif, la réſolution inouie de commettre un parricide. Un tel complot dans de telles circonſtances eſt impoſſible; *d*) l'exécution en eſt plus im-

peut plus la céler. C'eſt ſa piété paternelle qui l'a perdu: on a cru qu'il était coupable de la mort de ſon fils, parce qu'il n'avait pas voulu d'abord accuſer ſon fils.

c) Cette ſervante eſt Catholique & pieuſe; elle était dans la maiſon depuis trente ans; elle avait beaucoup ſervi à la converſion d'un des enfans du Sr. *Calas*. Son témoignage eſt du plus grand poids. Comment n'a-t-il pas prévalu ſur les préſomptions les plus trompeuſes?

d) Dans quel tems le père aurait-il pû pendre ſon fils? Ce n'eſt pas avant le ſouper, puiſqu'ils ſoupèrent enſemble; ce n'eſt pas pendant le ſouper, ce n'eſt pas après le ſouper, puiſque le père & la famille étaient en haut quand le fils était deſcendu. Comment le père, aſſiſté même de main-forte, aurait-il pû pendre ſon fils aux deux battans d'une porte au rez-de-chauſſée, ſans un violent combat, ſans un tumulte horrible?

impoſſible encore. Il eſt donc infiniment probable que les Juges repareront l'affront fait à l'innocence.

Ces diſcours me ſoutenaient un peu dans mon accablement.

Toutes ces idées de conſolation ont été bien vaines. La nouvelle arriva au mois de Mars, du ſuplice de mon père. Une lettre qu'on voulait me cacher, & que j'arrachai, m'aprit ce que je n'ai pas la force d'exprimer, & ce qu'il vous a falu ſi ſouvent entendre.

Soutenez moi, ma mère, dans ce moment où je vous écris en tremblant, & donnez moi votre courage; il eſt égal à votre horrible ſituation. Vos enfans diſperſés, votre fils ainé mort à vos yeux, votre mari mon père expirant du plus cruel des ſuplices, votre dot perdue, l'indigence & l'oprobre ſuccédant à la conſidération & à la fortune. Voilà donc votre état! mais Dieu vous reſte, il ne vous a pas abandonnée; l'honneur de mon père vous eſt cher; vous bravez les horreurs de la pauvreté, de la maladie, de la honte même, pour venir de deux cent lieues, implorer aux pieds du Trône la juſtice du Roi; ſi vous parvenez à vous faire entendre, vous l'obtiendrez ſans doute.

Que pourrait-on opoſer aux cris & aux larmes d'une mère & d'une veuve, & aux démonſtrations de la raiſon? Il eſt prouvé que mon père ne

ble? Enfin, pourquoi ce père aurait-il pendu ſon fils pour le dépendre? Quelle abſurdité dans ces accuſations!

ne vous a pas quittée, qu'il a été conſtamment avec vous, & avec tous les accuſés, dans l'apartement d'enhaut, tandis que mon malheureux frère était mort au bas de la maiſon. Cela ſuffit. On a condamné mon père au dernier & au plus affreux des ſuplices ; mon frère eſt banni par un ſecond jugement, & malgré ſon banniſſement on le met dans un couvent de Jacobins de la même ville. Vous êtes hors de cour, *La Vaiſſe* hors de cour. Perſonne n'a conçu ces jugemens extraordinaires & contradictoires. Pourquoi mon frère n'eſt-il que banni s'il eſt coupable du meurtre de ſon frère ? Pourquoi, s'il eſt banni du Languedoc, eſt-il enfermé dans un couvent de Toulouſe ? On n'y comprend rien. Chacun cherche la raiſon de ces arrêts & de cette conduite, & perſonne ne la trouve.

Tout ce que je ſais, c'eſt que les Juges, ſur des indices trompeurs, voulaient condamner tous les accuſés au ſuplice, & qu'ils ſe contentèrent de faire périr mon père, dans l'idée où ils étaient que cet infortuné avouerait en expirant le crime de toute la famille. Ils furent étonnés, m'a-t-on dit, quand mon père au milieu des tourmens, prit Dieu à témoin de ſon innocence & de la vôtre, & mourut en priant ce Dieu de miſéricorde, de faire grace à ces Juges de rigueur, que la calomnie avait trompés.

Ce fut alors qu'ils prononcèrent l'arrêt qui vous a rendu la liberté, mais qui ne vous a rendu ni vos biens diſſipés, ni vôtre honneur indignement flétri, ſi pourtant l'honneur dépend de l'injuſtice des hommes.

Ce

Ce ne ſont pas les Juges que j'accuſe : ils n'ont pas voulu, ſans doute, aſſaſſiner juridiquement l'innocence ; j'impute tout aux calomnies, aux indices faux, mal expoſés, aux raports de l'ignorance, *e*) aux mépriſes extravagantes de quelques dépoſans, aux cris d'une multitude inſenſée, & à ce zèle furieux qui veut que ceux qui ne penſent pas comme nous, ſoient capables des plus grands crimes.

Il vous ſera aiſé, ſans doute, de diſſiper les illuſions *f*) qui ont ſurpris des Juges, d'ailleurs intègres & éclairés ; car enfin, puiſque mon père a été le ſeul condamné, il faut que mon père ait commis ſeul le parricide. Mais comment ſe peut-il faire qu'un vieillard de ſoixante & huit ans, que j'ai vû pendant deux ans attaqué d'un rhumatiſme ſur les jambes, ait ſeul pendu un jeune homme de vingt-huit ans, dont la force prodigieuſe & l'adreſſe ſingulière étaient connues ?

Si le mot de *ridicule* pouvait trouver place au milieu de tant d'horreurs, le ridicule exceſſif de cette ſupoſition ſuffirait ſeule, ſans autre examen, pour nous obtenir la réparation qui nous eſt

e) Quand le père & la mère en larmes étaient vers les dix heures du ſoir auprès de leur fils *Marc-Antoine* déja mort & froid, ils s'écriaient, ils pouſſaient des cris pitoyables, ils éclataient en ſanglots ; & ce ſont ces ſanglots, ces cris paternels, qu'on a imaginé être les cris mêmes de *Marc-Antoine Calas* mort deux heures auparavant : & c'eſt ſur cette mépriſe qu'on a cru qu'un père & une mère qui pleuraient leur fils mort, aſſaſſinaient ce fils ; & c'eſt ſur cela qu'on a jugé.

eſt dûe. Quels miſérables indices, quels diſcours vagues, quels raports populaires pourront tenir contre l'impoſſibilité phyſique démontrée ?

Voilà où je m'en tiens. Il eſt impoſſible que mon père, que même deux perſonnes ayent pû étrangler mon frère. Il eſt impoſſible encor une fois que mon père ſoit ſeul coupable, quand tous les accuſés ne l'ont pas quitté d'un moment. Il faut donc abſolument, ou que les Juges ayent condamné un innocent, ou qu'ils ayent prévariqué en ne purgeant pas la terre de quatre monſtres coupables du plus horrible crime.

Plus je vous aime & vous reſpecte, ma mère, moins j'épargne les termes. L'excès de l'horreur dont on vous a chargée, ne ſert qu'à mettre au jour l'excès de votre malheur & de votre vertu. Vous demandez à préſent ou la mort ou la juſtification de mon père; je me joins à vous, & je demande la mort avec vous, ſi mon père eſt coupable.

Obtenez ſeulement que les Juges produiſent le procès criminel, c'eſt tout ce que je veux, c'eſt ce que tout le monde déſire, & ce qu'on ne peut refuſer. Toutes les nations, toutes les Religions

y

f) Un témoin a prétendu, qu'on avait entendu *Calas* père menacer ſon fils quelques ſemaines auparavant. Quel raport des menaces paternelles peuvent-elles avoir avec un parricide? *Marc-Antoine Calas* paſſait ſa vie à la paume, au billard, dans les ſalles d'arme; le père le menaçait s'il ne changeait pas. Cette juſte correction de l'amour paternel, & peut-être quelque vivacité, prouveront-ils le crime le plus atroce & le plus dénaturé ?

y ſont intéreſſées. La juſtice eſt peinte un bandeau ſur les yeux, mais doit-elle être muette? Pourquoi, lorſque l'Europe demande compte d'un arrêt ſi étrange, ne s'empreſſe-t-on pas à le donner?

C'eſt pour le public que la punition des ſcélérats eſt décernée. Les accuſations ſur leſquelles on les punit doivent donc être publiques. On ne peut retenir plus longtems dans l'obſcurité ce qui doit paraître au grand jour. Quand on veut donner quelque idée des Tyrans de l'antiquité, on dit qu'ils décidaient arbitrairement de la vie des hommes. Les Juges de Toulouſe ne ſont point des Tyrans, ils ſont les miniſtres des loix, ils jugent au nom d'un Roi juſte : s'ils ont été trompés, c'eſt qu'ils ſont hommes : ils peuvent le reconnaître, & devenir eux-mêmes vos Avocats auprès du Trône.

Adreſſez vous donc à Mr. le Chancelier, *g*) à Meſ-

g) Mr. le Chancelier ſe ſouviendra ſans doute de ces paroles de Mr. *Dagueſſeau* ſon prédéceſſeur dans ſa ſeiziéme mercuriale. „ Qui croirait qu'une premiére im-„ preſſion pût décider quelquefois de la vie & de la „ mort ? Un amas fatal de circonſtances qu'on dirait „ que la fortune a aſſemblées exprès pour faire périr „ un malheureux, une foule de témoins muets, & par „ là plus redoutables, dépoſent contre l'innocence, le Ju-„ ge ſe prévient, l'indignation s'allume, & ſon zèle mê-„ me le ſéduit : moins juge qu'accuſateur, il ne voit plus „ que ce qui ſert à condamner, & il ſacrifie aux rai-„ ſonnemens de l'homme celui qu'il aurait ſauvé s'il „ n'avait admis que les preuves de la loi. Un événe-„ ment imprévû fait quelquefois éclater dans la ſui-„ te l'innocence accablée ſous le poids des conjectu-„ res,

Meſſieurs les Miniſtres avec confiance. Vous êtes timide, vous craignez de parler, mais votre cauſe parlera. Ne croyez point qu'à la Cour on ſoit auſſi inſenſible, auſſi dur, auſſi injuſte, que l'écrivent d'impudens raiſonneurs, à qui les hommes de tous les états ſont également inconnus. Le Roi veut la juſtice, c'eſt la baſe de ſon gouvernement; ſon Conſeil n'a certainement nul intérêt que cette juſtice ne ſoit pas rendue. Croyez-moi, il y a dans les cœurs de la compaſſion & de l'équité: les paſſions turbulentes & les préjugés étouffent ſouvent en nous ces ſentimens; & le Conſeil du Roi n'a certainement ni paſſion dans cette affaire, ni préjugé qui puiſſe éteindre ſes lumiéres.

Qu'arrivera-t-il enfin? le procès criminel ſera-t-il mis ſous les yeux du public? alors on verra ſi le raport contradictoire *h*) d'un chirurgien & quelques mépriſes frivoles doivent l'emporter ſur

„ res, & dément les indices trompeurs dont la fauſſe „ lumiére avait ébloui l'eſprit du Magiſtrat. La vérité „ ſort du nuage de la vraiſemblance: mais elle en ſort „ trop tard; le ſang de l'innocent demande vengeance „ contre la prévention de ſon Juge, & le Magiſtrat eſt „ réduit à pleurer toute ſa vie un malheur que ſon re- „ pentir ne peut réparer. "

h) De très-mauvais phyſiciens ont prétendu qu'il n'était pas poſſible que *Marc-Antoine* ſe ſut pendu. Rien n'eſt pourtant ſi poſſible: ce qui ne l'eſt pas, c'eſt qu'un vieillard ait pendu au bas de la maiſon un jeune homme robuſte, tandis que ce vieillard était en haut.

NB. Le pére en arrivant ſur le lieu où ſon fils était ſuſpendu, avait voulu couper la corde, elle avait cédé d'elle-même; il crut l'avoir coupée. Il ſe trompa ſur

ſur les démonſtrations les plus évidentes que l'innocence ait jamais produites. Alors on plaindra les Juges de n'avoir point vû par leurs yeux dans une affaire ſi importante, & de s'en être raportés à l'ignorance; alors les Juges eux-mêmes *i*) joindront leurs voix aux nôtres. Refuſeront-ils de tirer la vérité de leur greffe? cette vérité s'élévera alors avec plus de force.

Perſiſtez donc, ma mère, dans votre entrepriſe; laiſſons-là notre fortune; nous ſommes cinq

ſur ce fait inutile devant les Juges qui le crurent coupable.

On dit encor que ce père accablé & hors de lui-même, avait dit dans ſon interrogatoire, *tous les conviés paſsèrent au ſortir de table dans la même chambre.* *Pierre* lui repliqua, Eh mon père, oubliez-vous que mon frère *Marc-Antoine* ſortit avant nous, & deſcendit en bas? Oui, vous avez raiſon, répondit le père. *Vous vous coupez, vous êtes coupable*, dirent les Juges. Si cette anecdote eſt vraye, de quoi dépend la vie des hommes?

i) Qu'on opoſe indices à indices, dépoſitions à dépoſitions, conjectures à conjectures; & les Avocats qui ont défendu la cauſe des accuſés, ſont prêts de faire voir l'innocence de celui qui a été ſacrifié. S'il ne s'agit que de conviction, on s'en raporte à l'Europe entière. S'il s'agit d'un examen juridique, on s'en raporte à tous les Magiſtrats, à ceux de Toulouſe même, qui avec le tems ſe feront un honneur & un devoir de réparer, s'il eſt poſſible, un malheur dont pluſieurs d'entr'eux ſont effrayés aujourd'hui. Qu'ils deſcendent dans eux-mêmes, qu'ils voyent par quel raiſonnement ils ſe ſont dirigés. Ne ſe ſont-ils pas dit, *Marc-Antoine Calas* n'a pû ſe pendre lui-même, donc d'autres l'ont pendu: il a ſoupé avec ſa famille & avec *La Vaiſſe*, donc

cinq enfans ſans pain, mais nous avons tous de l'honneur, & nous le préférons comme vous à la vie. Je me jette à vos pieds, je les baigne de mes pleurs; je vous demande votre bénédiction avec un reſpect que vos malheurs augmentent.

DONAT CALAS.

A Chatelaine le 22. Juin 1762.

MEMOI-

donc il a été étranglé par ſa famille & par *La Vaiſſe*? On l'a vû une ou deux fois, dit-on, dans une égliſe, donc ſa famille Proteſtante l'a étranglé par principe de Religion. Voilà les préſomptions qui les excuſent.

Mais à préſent, les Juges ſe diſent ſans doute, *Marc-Antoine Calas* a pû renoncer à la vie; il eſt phiſiquement impoſſible que ſon père ſeul l'ait étranglé, donc ſon père ſeul ne devait pas périr: il nous eſt prouvé que la mère, & ſon fils *Pierre*, & *La Vaiſſe*, & la ſervante, qui ſeuls pouvaient être coupables avec le père, ſont tous innocens, puiſque nous les avons tous élargis; donc il nous eſt prouvé que *Calas* le père, qui ne les a pas quittés un inſtant, eſt innocent comme eux.

Il eſt reconnu que *Marc-Antoine Calas* ne devait pas abjurer, donc il eſt impoſſible que ſon père l'ait immolé à la fureur du fanatiſme. Nous n'avons aucun témoin oculaire, & il ne peut en être. Il n'y a eu que des raports d'après des ouï-dire; or ces vains raports ne peuvent balancer la déclaration de *Calas* ſur la roue, & l'innocence avérée des autres accuſés; donc *Calas* le père que nous avons roué, était innocent; donc nous devons pleurer ſur le jugement que nous avons rendu; & ce n'eſt pas là le premier exemple d'un ſi juſte & ſi noble repentir.

MEMOIRE
DE
DONAT CALAS,

Pour son Père, sa Mère, & son Frère.

JE commence par avoüer que toute notre famille est née dans le sein d'une Religion qui n'est pas la dominante. On sait assez combien il en coûte à la probité de changer. Mon père & ma mère ont persévéré dans la Religion de leurs pères ; on nous a trompés peut-être mes parens & moi, quand on nous a dit que cette Religion est celle que professaient autrefois la France, la Germanie & l'Angleterre, lorsque le Concile de Francfort assemblé par *Charlemagne* condamnait le culte des images, lorsque *Ratram* sous *Charles le Chauve* écrivait en cent endroits de son livre, en faisant parler JESUS-CHRIST même, *Ne croyez pas que ce soit corporellement que vous mangiez ma chair & buviez mon sang:* lorsqu'on chantait dans la plûpart des églises cette homélie conservée dans plusieurs bibliothèques : *Nous recevons le corps & le sang de* JESUS-CHRIST, *non corporellement, mais spirituellement.*

Quand on se fut fait, m'a-t-on dit, des notions plus relevées de ce mistère, quand on crut

crut devoir changer l'économie de l'Eglise, plusieurs Evèques ne changèrent point : surtout *Claude*, Evèque de Turin, retint les dogmes & le culte que le Concile de Francfort avait adoptés, & qu'il crut être ceux de l'Eglise primitive; il y eut toûjours un troupeau attaché à ce culte. Le grand nombre prévalut & prodigua à nos pères les noms de *Manichéens*, de *Bulgares*, de *Patarins*, de *Lollards*, de *Vaudois*, d'*Albigeois*, d'*Huguenots*, de *Calvinistes*.

Telles sont les idées acquises par l'examen que ma jeunesse a pû me permettre : je ne les raporte pas pour étaler une vaine érudition, mais pour tâcher d'adoucir dans l'esprit de nos frères Catholiques la haine qui peut les armer contre leurs frères : mes notions peuvent être erronées, mais ma bonne foi n'est point criminelle.

Nous avons fait de grandes fautes comme tous les autres hommes : nous avons imité les fureurs des *Guises*; mais nous avons combattu pour *Henri IV.* si cher à *Louis XV.* Les horreurs des Cévennes commises par des paysans insensés & que la licence des dragons avait fait naitre, ont été mises en oubli, comme les horreurs de la Fronde. Nous sommes les enfans de *Louis XV.* ainsi que ses autres sujets; nous le vénérons, nous chérissons en lui notre père commun, nous obéissons à toutes ses loix, nous payons avec allégresse des impôts nécessaires pour le soutien de sa juste guerre, nous respectons le Clergé de France qui fait gloire d'être soumis comme nous à son au-

torité royale & paternelle ; nous révérons les Parlemens, nous les regardons comme les défenseurs du Trône & de l'Etat contre les entreprises ultramontaines. C'est dans ces sentimens que j'ai été élevé, & c'est ainsi que pense parmi nous quiconque sait lire & écrire. Si nous avons quelques graces à demander, nous les espérons en silence de la bonté du meilleur des Rois.

Il n'apartient pas à un jeune homme, à un infortuné, de décider laquelle des deux Religions est la plus agréable à l'Etre suprême ; tout ce que je sais, c'est que le fonds de la Religion est entiérement semblable pour tous les cœurs bien nés ; que tous aiment également Dieu, leur patrie & leur Roi.

L'horrible avanture dont je vais rendre compte, pourra émouvoir la justice de ce Roi bienfaisant & de son Conseil, la charité du Clergé qui nous plaint en nous croyant dans l'erreur, & la compassion généreuse du Parlement même, qui nous a plongés dans la plus affreuse calamité où une famille honnête puisse être réduite.

Nous sommes actuellement cinq enfans orphelins, car nôtre père a péri par le plus grand des suplices, & notre mère poursuit loin de nous,

a) J'atteste devant Dieu, que j'ai demeuré pendant quatre ans à Toulouse chez le Sr. & Dame *Calas*, que je n'ai jamais vû une famille plus unie, ni un père plus tendre, & que dans l'espace de quatre années il ne s'est pas mis une fois en colère ; que si j'ai quelques

nous, ſans ſecours & ſans apui, la juſtice dûe à la mémoire de mon père. Notre cauſe eſt celle de toutes les familles ; c'eſt celle de la nature ; elle intéreſſe l'Etat & la Religion, & les Nations voiſines.

Mon père *Jean Calas* était un négociant établi à Toulouſe depuis quarante ans. Ma mère eſt Anglaiſe, mais elle eſt par ſon ayeule de la maiſon de la *Garde - Monteſquieu*, & tient à la principale Nobleſſe du Languedoc. Tous deux ont élevé leurs enfans avec tendreſſe ; jamais aucun de nous n'a eſſuyé d'eux ni coups, ni mauvaiſe humeur : il n'a peut-être jamais été de meilleurs parens.

S'il falait ajouter à mon témoignage des témoignages étrangers, j'en produirais pluſieurs. *a*)

Tous ceux qui ont vécu avec nous, ſavent que mon père ne nous a jamais gênés ſur le choix d'une Religion : il s'en eſt toujours raporté à Dieu & à nôtre conſcience. Il était ſi éloigné de ce zèle amer qui indiſpoſe les eſprits, qu'il a toujours eu dans ſa maiſon une ſervante Catholique.

Cette ſervante très-pieuſe contribua à la converſion d'un de mes frères nommé *Louïs* : elle reſta auprès de nous après cette action : on ne

ques ſentimens d'honneur, de droiture & de modération, je les dois à l'éducation que j'ai reçue chez lui.

Genève 5e. *Juillet* 1762.

Signé J. Calvet *Caiſſier des poſtes de Suiſſe, d'Allemagne & d'Italie.*

ne lui fit aucuns reproches : il n'y a point de plus forte preuve de la bonté du cœur de mes parens.

Mon père déclara en présence de son fils *Louïs*, devant Mr. *de la Motte* Conseiller au Parlement, que *pourvu que la conversion de son fils fût sincère, il ne pouvait la désaprouver, parce que de gêner les consciences, ne sert qu'à faire des hypocrites.* Ce furent ses propres paroles, que mon frère *Louis* a consignées dans une déclaration publique au tems de notre catastrophe.

Mon père lui fit une pension de quatre cent livres, & jamais aucun de nous ne lui a fait le moindre reproche de son changement. Tel était l'esprit de douceur & d'union que mon père & ma mère avaient établi dans notre famille. Dieu la bénissait ; nous jouissions d'un bien honnète ; nous avions des amis ; & pendant quarante ans notre famille n'eut dans Toulouse ni procès ni querelle avec personne. Peut-être quelques marchands jaloux de la prospérité d'une maison de commerce qui était d'une autre Religion qu'eux, excitaient la populace contre nous ; mais nôtre modération constante semblait devoir adoucir leur haine.

Voici comment nous sommes tombés de cet état heureux dans le plus épouvantable desastre. Notre frère ainé *Marc-Antoine Calas*, la source de tous nos malheurs, était d'une humeur sombre & mélancolique ; il avait quelques talens ; mais n'ayant pû réussir ni à se faire recevoir licentié en droit, parce qu'il eût

falu

falu faire des actes de Catholique, ou acheter des certificats ; ne pouvant être négociant, parce qu'il n'y était pas propre ; se voyant repoussé dans tous les chemins de la fortune, il se livrait à une douleur profonde. Je le voyais souvent lire des morceaux de divers auteurs sur le suicide, tantôt de *Plutarque*, ou de *Sénèque*, tantôt de *Montagne* : il savait par cœur la traduction en vers du fameux monologue de *Hamlet*, si célèbre en Angleterre, & des passages d'une tragicomédie française intitulée *Sidney*. Je ne croyais pas qu'il dût mettre un jour en pratique des leçons si funestes.

Enfin un jour, c'était le 13. Octobre 1761. (je n'y étais pas, mais on peut bien croire que je ne suis que trop instruit) ; ce jour, dis-je, un fils de Mr. *La Vaisse* fameux Avocat de Toulouse, arrivé de Bordeaux, veut aller voir son père qui était à la campagne ; il cherche partout des chevaux, il n'en trouve point ; le hazard fait que mon père & mon frère *Marc-Antoine* son ami le rencontrent & le prient à souper ; on se met à table à sept heures, selon l'usage simple de nos familles réglées & occupées, qui finissent leur journée de bonne heure pour se lever avant le soleil. Le père, la mère, les enfans, leur ami font un repas frugal au premier étage. La cuisine était auprès de la salle à manger ; la même servante Catholique aportait les plats, entendait & voyait tout. Je ne peux que répéter ici ce qu'a dit ma malheureuse & respectable mere.

re. Mon frère *Marc-Antoine* ſe lève de table un peu avant les autres ; il paſſe dans la cuiſine ; la ſervante lui dit, Aprochez vous du feu ; *Ah*, répondit-il, *je brûle.* Après avoir proféré ces paroles qui n'en diſent que trop, il deſcend en bas vers le magazin, d'un air ſombre, & profondément penſif. Ma famille, avec le jeune *La Vaiſſe*, continue une converſation paiſible juſqu'à neuf heures trois quarts, ſans ſe quitter un moment. Mr. *La Vaiſſe* ſe retire; ma mère dit à ſon ſecond fils *Pierre* de prendre un flambeau, & de l'éclairer ; ils deſcendent : mais quel ſpectacle s'offre à eux ! ils voyent la porte du magazin ouverte, les deux battans raprochés, un bâton fait pour ſerrer & aſſujettir les ballots paſſé au haut des deux battans, une corde à nœuds coulans, & mon malheureux frère ſuſpendu en chemiſe, les cheveux arrangés, ſon habit plié ſur le comptoir.

A cet objet ils pouſſent des cris : Ah, mon Dieu ! Ah, mon Dieu ! Ils remontent l'eſcalier; ils apellent le père ; la mère ſuit toute tremblante ; ils l'arrètent, ils la conjurent de reſter ; ils volent chez les Chirurgiens, chez les Magiſtrats. La mère effrayée deſcend avec la ſervante ; les pleurs & les cris redoublent ; que faire ? laiſſera-t-on le corps de ſon fils ſans ſecours ? le père embraſſe ſon fils mort ; la corde cède au premier effort, parce qu'un des bouts du bâton gliſſait aiſément ſur les battans, & que le corps ſoulevé par le père n'aſſujettiſſait plus ce billot. La mère veut faire avaler à ſon fils des liqueurs ſpiritueuſes ; la ſervante multi-

multiplie en vain ſes ſecours ; mon frère était mort. Aux cris & aux ſanglots de mes parens, la populace environnait déja la maiſon ; j'ignore quel fanatique imagina le premier que mon frère était un martyr, que ſa famille l'avait étranglé pour prévenir ſon abjuration. Un autre ajoute que cette abjuration devait ſe faire le lendemain. Un troiſiéme dit que la Religion Proteſtante ordonne aux pères & mères d'égorger ou d'étrangler leurs enfans quand ils veulent ſe faire Catholiques. Un quatriéme dit que rien n'eſt plus vrai, que les Proteſtans ont dans leur derniere aſſemblée nommé un bourreau de la ſecte, que le jeune *La Vaiſſe* âgé de dix-neuf à vingt ans eſt le bourreau ; que ce jeune homme, la candeur & la douceur même, eſt venu de Bordeaux à Toulouſe exprès pour pendre ſon ami. Voilà bien le peuple ! voilà un tableau trop fidèle de ſes excès !

Ces rumeurs volaient de bouche en bouche ; ceux qui avaient entendu les cris de mon frère *Pierre* & du Sr. *La Vaiſſe*, & les gémiſſemens de mon père & de ma mère, à neuf heures trois quarts, ne manquaient pas d'affirmer qu'ils avaient entendu les cris de mon frère étranglé, & qui était mort deux heures auparavant.

Pour comble de malheur, le Capitoul, prévenu par ces clameurs, arrive ſur le lieu avec ſes aſſeſſeurs, & fait tranſporter le cadavre à l'hôtel-de-ville. Le procès verbal ſe fait à cet hôtel, au lieu d'être dreſſé dans l'endroit même où l'on a trouvé le mort, comme on m'a dit

dit que la loi l'ordonne. *b*). Quelques témoins ont dit que ce procès verbal fait à l'hôtel-de-ville était datté de la maiſon du mort ; ce ſerait une grande preuve de l'animoſité qui a perdu ma famille. Mais qu'importe que le Juge en premier reſſort ait commis cette faute ? nous ne prétendons accuſer perſonne ; ce n'eſt pas cette irrégularité ſeule qui nous a été fatale.

Ces premiers Juges ne balançaient pas entre un ſuicide qui eſt rare en ce pays, & un parricide qui eſt encor mille fois plus rare ; ils croyaient le parricide ; ils le ſupoſaient ſur le changement prétendu de Religion que le mort devait faire ; & on va viſiter ſes papiers, ſes livres, pour voir s'il n'y avait pas quelque preuve de ce changement ; on n'en trouve aucune.

Enfin un Chirurgien nommé *La Marque*, eſt nommé pour ouvrir l'eſtomac de mon frère, & pour faire raport s'il y a trouvé des reſtes d'alimens. Son raport dit, que les alimens avaient été pris quatre heures avant ſa mort. Il ſe trompait évidemment de deux. Il eſt clair qu'il voulait ſe faire valoir en prononçant quel tems il faut pour la digeſtion, que la diverſité des tempéramens rend plus ou moins lente. Cette petite erreur d'un Chirurgien devait-elle préparer le ſuplice de mon pere ? La vie des hommes dépend donc d'un mauvais raiſonnement !

Il n'y avait point de preuve contre mes parens,

b) Ordonnance de 1670. *article* 1. *titre* 4.

rens, & il ne pouvait y en avoir aucune : on eut incontinent recours à un monitoire. Je n'éxamine pas si ce monitoire était dans les règles ; on y supofait le crime, & on demandait la révélation des preuves. On supofait *La Vaisse* mandé de Bordeaux pour être bourreau, & on supofait l'assemblée tenue pour élire ce bourreau, le jour même de l'arrivée de *La Vaisse* 13. Octobre. On imaginait que quand on étrangle quelqu'un pour cause de Religion, on le fait mettre à genoux ; & on demandait si l'on n'avait pas vû le malheureux *Marc-Antoine Calas* à genoux devant son père qui l'étranglait pendant la nuit, dans un endroit où il n'y avait point de lumière.

On était sûr que mon frère était mort Catholique, & l'on demandait des preuves de sa Catholicité, quoiqu'il soit bien prouvé que mon frère n'avait point changé de Religion & n'en voulait point changer. On était surtout persuadé que la maxime de tous les Protestans est d'étrangler leur fils dès qu'ils ont le moindre soupçon que leur fils veut être Catholique ; & ce fanatisme fut porté au point, que toute l'Eglise de Génève se crut obligée d'envoyer une attestation de son horreur pour des idées si abominables & si insensées, & de l'étonnement où elle était qu'un tel soupçon eût jamais pû entrer dans la tête des Juges.

Avant que ce monitoire parût, il s'éleva une voix du peuple, qui dit que mon frère *Marc-Antoine* devait entrer le lendemain dans la confrérie des pénitens blancs : aussi-tôt les Capitouls

touls ordonnèrent qu'on enterrât mon frère pompeusement au milieu de l'Eglise de *St. Etienne.* Quarante prêtres & tous les pénitens blancs assistèrent au convoi. *c*)

Quatre jours après les pénitens blancs lui firent un service solemnel dans leur chapelle ; l'église était tendue de blanc ; on avait élevé au milieu un catafalque, au haut duquel on voyait un squelette humain qu'un Chirurgien avait prêté : ce squelette tenait dans une main un papier, où on lisait ces mots, *Abjuration de l'hérésie*, & de l'autre une palme, l'emblème de son martyre.

Le lendemain les Cordeliers lui firent un pareil service. On peut juger si un tel éclat acheva d'enflammer tous les esprits ; les pénitens blancs & les Cordeliers dictaient sans le savoir la mort de mon père.

Le Parlement saisit bientôt cette affaire. Il cassa d'abord la procédure des Capitouls, qui étant vicieuse dans toutes ses formes ne pouvait pas subsister ; mais le préjugé subsista avec violence. Tous les zélés voulaient déposer ; l'un avait vû dans l'obscurité à travers le trou de la serrure de la porte, des hommes qui couraient ; l'autre avait entendu du fond d'une maison éloignée à l'autre bout de la rue, la voix de *Calas* qui se plaignait d'avoir été étranglé.

Un

c) Il y a dans Toulouse quatre confréries de pénitens, blancs, bleus, gris, noirs : ils portent une longue capote, avec un masque de la même couleur, percé de deux trous pour les yeux.

Un peintre nommé *Mateï* dit que ſa femme lui avait *dit* qu'une nommée *Mandrille* lui avait *dit* qu'une inconnue lui avait *dit* avoir entendu les cris de *Marc-Antoine Calas*, à une autre extrémité de la ville.

Mais pour tous les accuſés, mon père, ma mère, mon frère *Pierre*, le jeune *La Vaiſſe* & la ſervante, ils furent unanimément d'accord ſur tous les points eſſentiels; tous aux fers, tous ſéparément interrogés, ils ſoutinrent la vérité, ſans jamais varier ni au recolement, ni à la confrontation.

Leur trouble mortel put à la vérité faire chanceler leur mémoire ſur quelques petites circonſtances, qu'ils n'avaient aperçues qu'avec des yeux égarés & offuſqués par les larmes; mais aucun d'eux n'héſita un moment ſur tout ce qui pouvait conſtater leur innocence. Les cris de la multitude, l'ignorante dépoſition du chirurgien *La Marque*, des témoins auriculaires qui ayant une fois débité des accuſations abſurdes, ne voulaient pas s'en dédire, l'emportèrent ſur la vérité la plus évidente.

Les Juges avaient d'un côté ces accuſations frivoles ſous leurs yeux, de l'autre l'impoſſibilité démontrée que mon père âgé de ſoixante & huit ans, eût pû ſeul pendre un jeune homme de vingt-huit ans beaucoup plus robuſte que lui, comme on l'a déja dit ailleurs; ils convenaient bien que ce crime était difficile à commettre, mais ils prétendaient qu'il était encor plus difficile que mon frère *Marc-Antoine Calas* eût terminé lui-même ſa vie.

Vainement *La Vaiſſe* & la ſervante prouvaient l'innocence de mon père, de ma mère & de mon frère *Pierre* ; *La Vaiſſe* & la ſervante étaient eux-mêmes accuſés ; le ſecours de ces témoins néceſſaires nous fut ravi contre l'eſprit de toutes les loix.

Il était clair, & tout le monde en convient, que ſi *Marc-Antoine Calas* avait été aſſaſſiné, il l'avait été par toute la famille, & par *La Vaiſſe* & la ſervante ; qu'ils étaient ou tous innocens, ou tous coupables, puis qu'il était prouvé qu'ils ne s'étaient pas quittés un moment, ni pendant le ſouper, ni après ſouper.

J'ignore par quelle fatalité les Juges crurent mon père criminel, & comment la forme l'a emporté ſur le fonds. On m'a aſſuré que pluſieurs d'entr'eux ſoutinrent longtems l'innocence de mon père, mais qu'ils cédèrent enfin à la pluralité. Cette pluralité croyait toute ma famille & le jeune *La Vaiſſe* également coupables. Il eſt certain qu'ils condamnèrent mon malheureux père au ſuplice de la roue, dans l'idée où ils étaient qu'il ne réſiſterait pas aux tourmens, & qu'il avouerait les prétendus compagnons de ſon crime dans l'horreur du ſuplice.

Je l'ai déja dit, & je ne peux trop le répéter, ils furent ſurpris de le voir mourir en prenant à témoin de ſon innocence le Dieu devant lequel il allait comparaître. Si la voix publique ne m'a pas trompé, les deux Dominicains nommés *Bourges* & *Caldaguès*, qu'on lui donna pour l'aſſiſter dans ces momens cruels,

cruels, ont rendu témoignage de ſa réſignation; ils le virent pardonner à ſes Juges & les plaindre; ils ſouhaitèrent enfin de mourir un jour avec des ſentimens de pieté auſſi touchans.

Les Juges furent obligés bientôt après d'élargir ma mere, le jeune *La Vaiſſe* & la ſervante; ils bannirent mon frère *Pierre*; & j'ai toûjours dit avec le public, pourquoi le bannir, s'il eſt innocent? & pourquoi ſe borner au banniſſement, s'il eſt coupable?

J'ai toûjours demandé, pourquoi ayant été conduit hors de la ville par une porte, on le laiſſa, ou on le fit rentrer ſur le champ par une autre? pourquoi il fut enfermé trois mois dans un couvent de Dominicains? voulait-on le convertir au lieu de le bannir? mettait-on ſon rapel au prix de ſon changement? puniſſait-on, faiſait-on grace arbitrairement? & le ſuplice affreux de ſon pere était-il un moyen de perſuaſion?

Ma mère, après cette horrible cataſtrophe, a eu le courage d'abandonner ſa dot & ſon bien; elle eſt allée à Paris ſans autre ſecours que ſa vertu, implorer la juſtice du Roi: elle oſe eſpérer que le Conſeil de ſa Majeſté ſe fera repréſenter la procédure faite à Toulouſe. Qui ſait même ſi les Juges touchés de la conduite généreuſe de ma mere, n'en verront pas plus évidemment l'innocence déja entrevuë de celui qu'ils ont condamné? n'apercevront-ils pas qu'une femme ſans apui n'oſerait aſſurément demander la reviſion du procès ſi ſon mari était criminel? aurait-elle fait deux cent lieuës pour

aller chercher la mort qu'elle mériterait ? cela n'eſt pas plus dans la nature humaine que le crime dont mon père a été accuſé. Car je le dis encor avec horreur, ſi mon père a été coupable de ce parricide, ma mère & mon frère *Pierre Calas* le ſont auſſi : *La Vaiſſe* & la ſervante ont eu ſans doute part au crime. Ma mère aurait-elle entrepris ce voyage pour les expoſer tous au ſuplice, & s'y expoſer elle-même ?

Je déclare que je penſe comme elle, que je me ſoumets à la mort comme elle, ſi mon père a commis contre Dieu, la Nature, l'Etat & la Religion, le crime qu'on lui a imputé.

Je me joins donc à cette vertueuſe mère par cet acte, légal ou non, mais public & ſigné de moi. Les Avocats qui prendront ſa défenſe pouront mettre au jour les nullités de la procédure : c'eſt à eux qu'il apartient de montrer que *La Vaiſſe* & la ſervante, quoiqu'accuſés, étaient des témoins néceſſaires, qui dépoſaient invinciblement en faveur de mon père. Ils expoſeront la néceſſité où les juges ont été réduits, de ſupoſer qu'un vieillard de ſoixante & huit ans, que j'ai vû incommodé des jambes, avait ſeul pendu ſon propre fils, le plus robuſte des hommes, & l'impoſſibilité abſolue d'une telle exécution.

Ils mettront dans la balance d'un côté cette impoſſibilité phyſique, & de l'autre des rumeurs populaires. Ils péſeront les probabilités ; ils diſcuteront les témoignages auriculaires.

Que ne diront-ils pas ſur tous les ſoins que nous avons pris depuis trois mois pour nous faire

faire communiquer la procédure, & ſur les refus qu'on nous en a faits? le Public & le Conſeil ne ſeront-ils pas ſaiſis d'indignation & de pitié, quand ils aprendront qu'un Procureur nous a demandé deux cent louis d'or, à nous, à une famille devenue indigente, pour nous faire avoir cette procédure d'une manière illégale?

Je ne demande point pardon aux Juges d'élever ma voix contre leur arrêt, ils le pardonnent ſans doute à la piété filiale; ils me mépriſeraient trop ſi j'avais une autre conduite, & peut-être quelques-uns d'eux mouilleront mon mémoire de leurs larmes.

Cette avanture épouvantable intéreſſe toutes les Religions & toutes les Nations; il importe à l'Etat de ſavoir de quel côté eſt le fanatiſme le plus dangereux. Je frémis en y penſant, & plus d'un lecteur ſenſible frémira comme moi-même.

Seul, dans un déſert, dénué de conſeil, d'apui, de conſolation, je dis à Monſeigneur le Chancelier & à tout le Conſeil d'Etat: Cette requête que je mets à vos pieds eſt extrajudiciaire; mais rendez la judiciaire par votre autorité & par votre juſtice. N'ayez point pitié de ma famille; mais faites paraître la vérité. Que le Parlement de Toulouſe ait le courage de publier les procédures, l'Europe les demande, & s'il ne les produit pas, il voit ce que l'Europe décide.

à Chatelaine 22. *Juillet* 1762.

Signé DONAT CALAS.

DECLARATION
DE
PIERRE CALAS.

EN arrivant chez mon frère *Donat Calas* pour pleurer avec lui, j'ai trouvé entre ses mains ce mémoire qu'il venait d'achever pour la justification de nôtre malheureuse famille. Je me joins à ma mère & à lui; je suis prêt d'attester la vérité de tout ce qu'il vient d'écrire; je ratifie tout ce qu'a dit ma mère; & devenu plus courageux par son exemple, je demande avec elle à mourir si mon père a été criminel.

Je dépose, & je promets de déposer juridiquement ce qui suit.

Le jeune *Gaubert la Vaisse*, âgé de dix-neuf à vingt ans, jeune homme des mœurs les plus douces, élevé dans la vertu par son père célèbre Avocat, était l'ami de *Marc-Antoine* mon frère, & ce frère était un homme de lettres qui avait étudié aussi pour être Avocat. *La Vaisse* soupa avec nous le 13 Octobre 1761. comme on l'a dit. Je m'étais un peu endormi après le souper, au tems que le Sr. *La Vaisse* voulut prendre congé. Ma mère me réveilla & me dit d'éclairer nôtre ami avec un flambeau.

On peut juger de mon horrible surprise quand je vis mon frère suspendu en chemise aux deux bat-

battans de la porte de la boutique qui donne dans le magazin. Je pouſſai des cris affreux ; j'apellai mon père, il deſcend éperdu, il prend à braſſe-corps ſon malheureux fils en faiſant gliſſer le bâton & la corde qui le ſoutenaient, il ôte la corde du cou en élargiſſant le nœud ; il tremblait, il pleurait, il s'écriait dans cette opération funeſte. Va, me dit-il au nom de Dieu chez le chirurgien *Camoire* nôtre voiſin, peut-être mon pauvre fils n'eſt pas tout-à-fait mort.

Je vole chez le chirurgien, je ne trouve que le Sr. *Gorſe* ſon garçon, & je l'amène avec moi. Mon père était entre ma mère, & un de nos voiſins nommé *Delpèche*, fils d'un négociant Catholique qui pleurait avec eux. Ma mere tâchait en vain de faire avaler à mon frère des eaux ſpiritueuſes, & lui frotait les tempes. Le chirurgien *Gorſe* lui tâte le poulx & le cœur, il le trouve mort & déja froid ; il lui ôte ſon tour de cou qui était de taffetas noir, il voit l'impreſſion d'une corde, & prononce qu'il eſt étranglé.

Sa chemiſe n'était pas ſeulement froiſſée, ſes cheveux arrangés comme à l'ordinaire, & je vis ſon habit proprement plié ſur le comptoir. Je ſors pour aller partout demander conſeil. Mon père, dans l'excès de ſa douleur, me dit, Ne va pas répandre le bruit que ton frère s'eſt défait lui-même, ſauve au moins l'honneur de ta miſérable famille. Je cours tout hors de moi chez le Sr. *Caſeing*, ami de la maiſon, négotiant qui demeurait à la bourſe ; je l'amène au logis ; il nous conſeille d'avertir au plus vite la Juſti-

P 4 ce ;

ce; je vole chez le Sr. *Clauſade* homme de loi; *La Vaiſſe* court chez le Greffier des Capitouls, chez l'Aſſeſſeur maître *Monier*. Je retourne en hâte me rendre auprès de mon père, tandis que *La Vaiſſe* & *Clauſade* faiſaient relever l'Aſſeſſeur qui était déja couché, & qu'ils vont avertir le Capitoul lui-même.

Le Capitoul était déja parti ſur la rumeur publique pour ſe rendre chez nous. Il entre avec quarante ſoldats; j'étais en bas pour le recevoir, il ordonne qu'on me garde.

Dans ce moment même l'Aſſeſſeur arrivait avec les Srs. *Clauſade* & *la Vaiſſe*. Les gardes ne voulurent point laiſſer entrer *La Vaiſſe*, & le repouſſèrent: ce ne fut qu'en faiſant beaucoup de bruit, en inſiſtant, & en diſant qu'il avait ſoupé avec la famille, qu'il obtint du Capitoul qu'on le laiſſât entrer.

Quiconque aura la moindre connaiſſance du cœur humain, verra bien par toutes ces démarches quelle était nôtre innocence; comment pouvait-on la ſoupçonner? a-t-on quelque exemple dans les annales du Monde & des crimes, d'un pareil parricide, commis ſans aucun deſſein, ſans aucun intérêt, ſans aucune cauſe?

Le Capitoul avait mandé le ſieur *La Tour* Médecin, & les ſieurs *La Marque* & *Perronet* chirurgiens; ils viſitèrent le cadavre en ma préſences, cherchèrent des meurtriſſures ſur le corps, & n'en trouvèrent point. Ils ne viſitèrent point la corde: ils firent un raport ſecret, ſeulement de bouche, au Capitoul; après quoi on nous mena tous à l'hôtel-de-ville, c'eſt-à-dire, mon père,

re, ma mère, le ſieur *La Vaiſſe*, le ſieur *Caſeing* nôtre ami, la ſervante & moi : on prit le cadavre & les habits, qui furent portés auſſi à l'hôtel-de-ville.

Je voulus laiſſer un flambeau allumé dans le paſſage au bas de la maiſon, pour retrouver de la lumière à nôtre retour. Telle était ma ſécurité, & celle de mon père, que nous penſions être menés ſeulement à l'hôtel-de-ville pour rendre témoignage à la vérité, & que nous nous flattions de revenir coucher chez nous ; mais le Capitoul ſouriant de ma ſimplicité, fit éteindre le flambeau, en diſant que nous ne reviendrions pas ſi tôt. Mon père & moi nous fumes mis dans un cachot noir, ma mère dans un cachot éclairé, ainſi que *La Vaiſſe*, *Caſeing* & la ſervante. Le procès verbal du Capitoul, & celui des médecins & chirurgiens, furent faits le lendemain à l'hôtel.

Caſeing qui n'avait point ſoupé avec nous fut bientôt élargi ; nous fumes tous les autres condamnés à la queſtion, & mis aux fers le 18. Novembre. Nous en apellames au Parlement, qui caſſa la ſentence du Capitoul irrégulière en pluſieurs points, & qui continua les procédures.

On m'interrogea plus de cinquante fois : on me demanda ſi mon frère *Marc-Antoine* devait ſe faire Catholique? je répondis que j'étais ſûr du contraire, mais qu'étant homme de lettres, & amateur de la muſique, il allait quelquefois entendre les prédicateurs qu'il croyait éloquents, & la muſique quand elle était bonne. Et que m'eût

m'eût importé, bon Dieu! que mon frère *Marc-Antoine* eût été Catholique ou Réformé? en ai-je moins vécu en intelligence avec mon frère *Louïs* parce qu'il allait à la Meſſe? n'ai-je pas diné avec lui? n'ai-je pas toûjours fréquenté les Catholiques dans Toulouſe? aucun s'eſt-il jamais plaint de mon père & de moi? n'ai-je pas apris dans le célèbre Mandement de M. l'Evèque de Soiſſons qu'il faut traiter les Turcs mêmes comme nos freres? pourquoi aurai-je traité mon frère comme une bête féroce? quelle idée, quelle démence!

Je fus confronté ſouvent avec mon père, qui en me voyant éclatait en ſanglots, & fondait en larmes. L'excès de ſes malheurs dérangeait quelquefois ſa mémoire. Aide moi, me diſait-il; & je le remettais ſur la voye concernant des points tout-à-fait indifférens; par exemple, il lui échapa de dire que nous ſortimes de table tous enſemble: Eh, mon père, m'écriai-je, oubliez-vous que mon frère ſortit quelque tems avant nous? Tu as raiſon, me dit-il, pardonne, je ſuis troublé.

Je fus confronté avec plus de cinquante témoins. Les cœurs ſe ſouléveront de pitié quand ils verront quels étaient ces témoins & ces témoignages. C'était un nommé *Popis*, garçon paſſementier, qui entendant d'une maiſon voiſine les cris que je pouſſais à la vuë de mon frère mort, s'était imaginé entendre les cris de mon frère même; c'était une bonne ſervante, qui lorſque je m'écriais, *Ah, mon Dieu!* crut que je criais *au voleur*; c'étaient des ouï dire d'a-

près

près des ouï dire extravagans. Il ne s'agissait guères que de méprises pareilles.

La demoiselle *Peyronet* déposa qu'elle m'avait vû dans la rue le 13. Octobre à dix heures du soir, *courant avec un mouchoir, essuyant mes larmes, & disant que mon frère était mort d'un coup d'épée.* Non, je ne le dis pas ; & si je l'avais dit, j'aurais bien fait de sauver l'honneur de mon cher frère. Les Juges auraient-ils fait plus d'attention à la partie fausse de cette déposition, qu'à la partie pleine de vérité qui parlait de mon trouble & de mes pleurs ? & ces pleurs ne s'expliquaient-ils pas d'une manière invincible contre toutes les accusations frivoles sous lesquelles l'innocence la plus pure a succombé. Il se peut qu'un jour mon pere mécontent de mon frère ainé qui perdait son tems & son argent au billard, lui ait dit, Si tu ne changes, je te punirai, ou je te chasserai, ou tu te perdras, tu périras : mais falait-il qu'un témoin, fanatique impétueux, donnât une interprétation dénaturée à ces paroles paternelles, & qu'il substituât méchamment aux mots, *si tu ne changes de conduite*, ces mots cruels, *si tu changes de Religion ?* falait-il que les Juges entre un témoin unique, & un pere accusé, décidassent en faveur de la calomnie contre la nature ?

Il n'y eut contre nous aucun témoin valable, & on s'en apercevra bien à la lecture du procès verbal, si on peut parvenir à tirer ce procès du Greffier, qui a eu défense d'en donner communication.

Tout le reste est exactement conforme à ce

que

que ma mère & mon frère *Donat Calas* ont écrit. Jamais innocence ne fut plus avérée. Des deux Jacobins qui aſſiſtèrent au ſuplice de mon père, l'un qui était venu de Caſtres dit publiquement, *Il eſt mort un juſte.* Sur quoi donc, me dira-t-on, vôtre père a-t-il été condamné? Je vais le dire, & on va être étonné.

Le Capitoul, l'Aſſeſſeur Me. *Monier*, le Procureur du Roi, l'Avocat du Roi étaient venus quelques jours après nôtre détention avec un expert dans la maiſon où mon frère *Marc-Antoine* était mort; quel était cet expert? poura-t-on le croire? c'était le bourreau. On lui demanda ſi un homme pouvait ſe pendre aux deux battans de la porte du magazin où j'avais trouvé mon père? ce miſérable qui ne connaiſſait que ſes opérations, répondit que la choſe n'était pas praticable. C'était donc une affaire de phyſique. Hélas! l'homme le moins inſtruit aurait vû que la choſe n'était que trop aiſée, & *La Vaiſſe* qu'on peut interroger avec moi, en avait vu de ſes yeux la preuve bien évidente.

Le chirurgien *La Marque* apellé pour viſiter le cadavre, pouvait être indiſpoſé contre moi, parce qu'un jour dans un de ſes raports juridiques, ayant pris l'œil droit pour l'œil gauche, j'avais relevé ſa mépriſe. Ainſi mon père fut ſacrifié à l'ignorance autant qu'aux préjugés; il s'en falut bien que les Juges fuſſent unanimes; mais la pluralité l'emporta.

Après cette horrible exécution, les Juges me firent comparaître; l'un d'eux me dit ces mots: *Nous avons condamné vôtre père, ſi vous n'a-*

vouez

vouez pas, *prenez garde à vous.* Grand Dieu, que pouvais-je avouer, ſinon que des hommes trompés avaient répandu le ſang innocent ?

Quelques jours après le Père *Bourges*, l'un des deux Jacobins qu'on avait donnés à mon père, pour être les témoins de ſon ſuplice & de ſes ſentiments, vint me trouver dans mon cachot, & me menaça du même genre de mort, ſi je n'abjurais pas. Peut-être qu'autrefois dans les perſécutions exagerées dont on nous parle, un Proconſul Romain revêtu d'un pouvoir arbitraire ſe ſerait expliqué ainſi. J'avoue que j'eus la faibleſſe de céder à la crainte d'un ſuplice épouvantable.

Enfin, on vint m'annoncer mon arrêt de banniſſement ; il était reſté quatre jours ſur le bureau ſans être ſigné. Que d'irrégularités ! que d'incertitudes ! La main des Juges devait trembler de ſigner quelque arrêt que ce fût, après avoir ſigné la mort de mon père. Le greffier de la géole me lut ſeulement deux lignes du mien.

Quant à l'arrêt qui livra mon vertueux père au plus affreux ſuplice, je ne le vis jamais ; il ne fut jamais connu ; c'eſt un miſtère impénétrable. Ces jugemens ſont faits pour le public ; ils étaient autrefois envoyés au Roi, & n'étaient point exécutés ſans ſon aprobation : c'eſt ainſi qu'on en uſe encor dans une grande partie de l'Europe. Mais pour le jugement qui a condamné mon père, on a pris, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, autant de ſoin de le dérober à la connaiſſance des hommes, que les criminels en prennent ordinairement de cacher leurs crimes.

Mon

Mon jugement me ſurprit, comme il a ſurpris tout le monde ; car ſi mon malheureux frère avait pû être aſſaſſiné, il ne pouvait l'avoir été que par moi, & par *La Vaiſſe*, & non par un vieillard faible. C'eſt à moi que le plus horrible ſuplice aurait été dû. On voit aſſez qu'il n'y avait pas de milieu entre le parricide & l'innocence.

Je fus conduit incontinent à une porte de la ville ; un Abbé m'y accompagna, & me fit rentrer le moment d'après au couvent des Jacobins : le père *Bourges* m'attendait à la porte ; il me dit qu'on ne ferait aucune attention à mon banniſſement, ſi je profeſſais la foi Catholique Romaine ; il me fit demeurer quatre mois dans ce monaſtère, où je fus gardé à vue.

Je ſuis échapé enfin de cette priſon, prêt à me remettre dans celle que le Roi jugera à propos d'ordonner, & diſpoſé à verſer mon ſang pour l'honneur de mon père & de ma mère.

Le préjugé aveugle nous a perdus ; la raiſon éclairée nous plaint aujourd'hui ; le public, juge de l'honneur & de la honte, réhabilite la mémoire de mon père ; le Conſeil confirmera l'arrêt du public, s'il daigne ſeulement voir les piéces. Ce n'eſt point ici un de ces procès qu'on laiſſe dans la poudre d'un greffe, parce qu'il eſt inutile de les publier ; je ſens qu'il importe au genre humain qu'on ſoit inſtruit juſques dans les derniers détails, de tout ce qu'a pû produire le fanatiſme, cette peſte exécrable du genre humain.

à Châtelaine 23. Juillet 1762.

Signé PIERRE CALAS.

HIS-

HISTOIRE D'ELISABETH CANNING, ET DE JEAN CALAS.

D'ELISABETH CANNING.

J'Etais à Londres en 1753. quand l'avanture de la jeune *Elisabeth Canning* fit tant de bruit. *Elisabeth* avait disparu pendant un mois de la maison de ses parens ; elle revint maigre, défaite, & n'ayant que des habits délabrés. Eh mon Dieu ! dans quel état vous revenez ! ou vous avez été ! d'où venez-vous ? que vous est-il arrivé ? Hélas ! ma tante, je passais par Morfilds pour retourner à la maison, lorsque deux bandits vigoureux me jettèrent par terre, me volèrent, & m'emmenèrent dans une maison à dix milles de Londres.

La tante & les voisines pleurèrent à ce récit. Ah ! ma chère enfant, n'est - ce pas chez cette infame madame *Web*, que ces brigands vous ont menée ? car c'est juste à dix milles d'ici qu'elle demeure ; *Oui, ma tante, chez madame Web.*

Web. Dans cette grande maiſon à droite ? *Juſtement, ma tante.* Les voiſines dépeignirent alors madame *Web* ; & la jeune *Canning* convint que cette femme était faite préciſément comme elles le diſaient. L'une d'elles aprend à miſs *Canning* qu'on joue toute la nuit chez cette femme, & que c'eſt un coupe-gorge où tous les jeunes gens vont perdre leur argent. *Ah ! un vrai coupe-gorge*, répondit *Eliſabeth Canning.* On y fait bien pis, dit une autre voiſine : ces deux brigands qui ſont couſins de madame *Web*, vont ſur les grands chemins prendre toutes les petites filles qu'ils rencontrent, & les font jeuner au pain & à l'eau juſqu'à-ce qu'elles ſoient obligées de s'abandonner aux joueurs qui ſe tiennent dans la maiſon. Hélas ! ne t'a-t-on pas miſe au pain & à l'eau, ma chère niéce ? *Oui, ma tante.* On lui demande ſi ces deux brigands n'ont point abuſé d'elle, & ſi on ne l'a pas proſtituée ? elle répond qu'elle s'eſt défenduë, qu'on l'a accablée de coups, & que ſa vie a été en péril. Alors la tante & les voiſines recommencèrent à crier & à pleurer.

On mena auſſi-tôt la petite *Canning* chez un Monſieur *Adamſon*, protecteur de la famille depuis longtems : c'était un homme de bien qui avait un grand crédit dans ſa paroiſſe. Il monte à cheval avec un de ſes amis auſſi zélé que lui ; ils vont reconnaître la maiſon de madame *Web* ; ils ne doutent pas en la voyant que la petite n'y ait été renfermée ; ils jugent même en apercevant une petite grange où il y a du foin, que c'eſt dans cette grange qu'on a tenu *Eliſabeth* en

en prison. La pitié du bon *Adamson* en augmenta: il fait convenir *Elisabeth* à son retour, que c'est là qu'elle a été retenue; il anime tout le quartier; on fait une souscription pour la jeune Demoiselle si cruellement traitée.

A mesure que la jeune *Canning* reprend son embonpoint & sa beauté, tous les esprits s'échauffent pour elle. Monsieur *Adamson* fait présenter au Shérif une plainte au nom de l'innocence outragée. Madame *Web* & tous ceux de sa maison qui étaient tranquilles dans leur campagne, sont arrêtés, & mis tous au cachot.

Mr. le Shérif pour mieux s'instruire de la vérité du fait, commence par faire venir chez lui amicalement une jeune servante de Madame *Web*, & l'engage par de douces paroles à dire tout ce qu'elle sait. La servante qui n'avait jamais vû en sa vie miss *Canning*, ni entendu parler d'elle, répondit d'abord ingénument, qu'elle ne savait rien de ce qu'on lui demandait; mais quand le Shérif lui eut dit qu'il faudrait répondre devant la Justice, & qu'elle serait infailliblement pendue si elle n'avouait pas, elle dit tout ce qu'on voulut: enfin, les Jurés s'assemblèrent, & neuf personnes furent condamnées à la corde.

Heureusement en Angleterre aucun procès n'est secret, parce que le chatiment des crimes est destiné à être une instruction publique aux hommes, & non pas une vengeance particulière. Tous les interrogatoires se font à portes ouvertes, & tous les procès intéressans sont imprimés dans les Journaux.

Il y a plus ; on a conſervé en Angleterre une ancienne loi de France, qui ne permet pas qu'aucun criminel ſoit exécuté à mort, ſans que le procès ait été préſenté au Roi, & qu'il en ait ſigné l'arrêt. Cette loi ſi ſage, ſi humaine, ſi néceſſaire, a été enfin miſe en oubli en France, comme beaucoup d'autres ; mais elle eſt obſervée dans preſque toute l'Europe, elle l'eſt aujourd'hui en Ruſſie, elle l'eſt à la Chine, cette ancienne patrie de la morale, qui a publié des loix divines, avant que l'Europe eût des coutumes.

Le tems de l'exécution des neuf accuſés aprochait, lorſque le papier qu'on apelle *des Seſſions*, tomba entre les mains d'un Philoſophe nommé Monſieur *Ramſay*. Il lut le procès, & le trouva abſurde d'un bout à l'autre. Cette lecture l'indigna : il ſe mit à écrire une feuille, dans laquelle il poſe pour principe, que le premier devoir des Jurés eſt d'avoir le ſens commun. Il fit voir que madame *Web* & ſes deux couſins, & tout le reſte de la maiſon, étaient formés d'une autre pâte que les autres hommes, s'ils faiſaient jeuner au pain & à l'eau de petites filles, dans le deſſein de les proſtituer ; qu'au contraire, ils devaient les bien nourrir, & les parer pour les rendre agréables ; que des marchands ne ſaliſſent ni ne déchirent la marchandiſe qu'ils veulent vendre. Il fit voir que jamais miſs *Canning* n'avait été dans cette maiſon, qu'elle n'avait fait que répéter ce que la bêtiſe de ſa tante lui avait ſuggeré ; que le bon homme *Adamſon* avait par excès de zèle produit

duit cet extravagant procès criminel ; qu'enfin il en allait couter la vie à neuf citoyens, parce que miſs *Canning* était jolie, & qu'elle avait menti.

La ſervante qui avait avoué amicalement au Shérif tout ce qui n'était pas vrai, n'avait pû ſe dédire juridiquement. Quiconque a rendu un faux témoignage par entouſiaſme ou par crainte, le ſoutient d'ordinaire, & ment, de peur de paſſer pour un menteur.

C'eſt en vain, dit Mr. *Ramſay*, que la loi veut que deux témoins faſſent pendre un accuſé. Si Mr. le Chancelier & Mr. l'Archevèque de Cantorbéri dépoſaient qu'ils m'ont vû aſſaſſiner mon père & ma mère, & les manger tout entiers à mon déjeuner en un demi-quart d'heure, il faudrait mettre à Bedlam Mr. le Chancelier & Mr. l'Archevèque, plutôt que de me brûler ſur leur beau témoignage. Mettez d'un côté une choſe abſurde & impoſſible, & de l'autre mille témoins & mille raiſonneurs, l'impoſſibilité doit démentir les témoignages & les raiſonnemens.

Cette petite feuille fit tomber les écailles des yeux de Mr. le Shérif & des Jurés. Ils furent obligés de revoir le procès : il fut avéré que miſs *Canning* était une petite friponne qui était allée accoucher, pendant qu'elle prétendait avoir été en priſon chez Madame *Web* ; & toute la ville de Londres qui avait pris parti pour elle, fut auſſi honteuſe qu'elle l'avait été lorſqu'un charlatan propoſa de ſe mettre dans une bouteille de deux pintes, & que deux mille per-

ſonnes étant venues à ce ſpectacle, il emporta leur argent, & leur laiſſa ſa bouteille.

Il ſe peut qu'on ſe ſoit trompé ſur quelques circonſtances de cet événement ; mais les principales ſont d'une vérité reconnue de toute l'Angleterre.

HISTOIRE DES CALAS.

CEtte avanture ridicule ſerait devenue bien tragique, s'il ne s'était pas trouvé un Philoſophe qui lût par hazard les papiers publics. Plût à Dieu que dans un procès non moins abſurde & mille fois plus horrible, il y eût eu dans Toulouſe un Philoſophe au milieu de tant de pénitens blancs ! on ne gémirait pas aujourd'hui ſur le ſang de l'innocence que le préjugé a fait répandre. *

Il y eut pourtant à Toulouſe un ſage, qui éleva ſa voix contre les cris de la populace effrénée, & contre les préjugés des Magiſtrats prévenus. Ce ſage qu'on ne peut trop bénir était Mr. de la *Salle* Conſeiller au Parlement qui devait être un des Juges.

Il s'expliqua d'abord ſur l'irrégularité du monitoire ; il condamna hautement la précipitation avec laquelle on avait fait trois ſervices ſolemnels

* NB. Voyez la lettre de la veuve *Calas*, & la réponſe de *Donat Calas* ſon fils. Voyez auſſi les Mémoires.

nels à un homme qu'on devait probablement trainer ſur la claye ; il déclara qu'on ne devait pas enſevelir en Catholique, & canoniſer en martyr, un mort qui ſelon toutes les apparences s'était défait lui-même, & qui certainement n'était point Catholique. On ſavait que Maitre *Chalier* Avocat au Parlement avait dépoſé que *Marc-Antoine Calas*, (qu'on ſupoſait devoir faire abjuration le lendemain,) avait au contraire le deſſein d'aller à Genève, ſe propoſer pour être reçu Paſteur des Egliſes Proteſtantes.

Le Sr. *Caſeing* avait entre les mains une lettre de ce même *Marc-Antoine*, dans laquelle il traitait de *déſerteur* ſon frère *Louïs* devenu Catholique. *Nôtre déſerteur*, diſait-il dans cette lettre, *nous tracaſſe.* Le Curé de St. Etienne avait déclaré autentiquement que *Marc-Antoine Calas* était venu lui demander un certificat de Catholicité, & qu'il n'avait pas voulu ſe charger de la prévarication de donner un certificat de Catholicité à un Proteſtant.

Monſieur le Conſeiller de la *Salle* peſait toutes ces raiſons ; il ajoûtait ſurtout, que ſelon la diſpoſition des Ordonnances, & celles du Droit Romain, ſuivi dans le Languedoc, *il n'y a ni indice ni préſomption, fût-elle de Droit, qui puiſſe faire regarder un père comme coupable de la mort de ſon fils, & balancer la préſomption naturelle & ſacrée, qui met les peres à l'abri de tout ſoupçon du meurtre de leurs enfans.*

Enfin, ce digne Magiſtrat trouvait que le jeune *La Vaiſſe* étranger à toute cette horrible

avanture, & la ſervante Catholique, ne pouvant être accuſés du meurtre prétendu de *Marc-Antoine Calas*, devaient être regardés comme témoins, & que leur témoignage néceſſaire ne devait pas être ravi aux accuſés.

Fondé ſur tant de raiſons invincibles, & pénétré d'une juſte pitié, Mr. de la *Salle* en parla avec le zèle que donnent la perſuaſion de l'eſprit, & la bonté du cœur. Un des Juges lui dit, *Ah! Monſieur, vous êtes tout Calas. Ah! Monſieur, vous êtes tout peuple*, répondit Mr. de la *Salle.*

Il eſt bien triſte que cette noble chaleur qu'il faiſait paraître ait ſervi au malheur de la famille dont ſon équité prenait la défenſe; car s'étant déclaré avec tant de hauteur & en public, il eut la délicateſſe de ſe recuſer; & les *Calas* perdirent un juge éclairé, qui probablement aurait éclairé les autres.

Mr. la *Borde*, au contraire, qui s'était déclaré pour les préjugés populaires, & qui ayant marqué un zèle que lui-même croyait outré; Mr. *La Borde*, qui avait renoncé auſſi à juger cette affaire, qui s'était retiré à la campagne près d'Alby, en revint pourtant pour condamner un père de famille à la roue.

Il n'y avait, comme on l'a déja dit, & comme on le dira toûjours, aucune preuve contre cette famille infortunée, on ne s'apuyait que ſur des indices; & quels indices encor! la raiſon humaine en rougit.

Le Sr. *David*, Capitoul de Toulouſe, avait conſulté le bourreau ſur la manière dont *Marc-An-*

Antoine Calas avait pû être pendu ; & ce fut l'avis du bourreau qui prépara l'arrêt, tandis qu'on négligeait les avis de tous les Avocats.

Quand on alla aux opinions, le Raporteur ne délibéra que ſur *Calas* père, & opina que ce père innocent „ fût condamné à être d'abord „ apliqué à la queſtion ordinaire & extraordi-„ naire pour avoir révélation de ſes complices, „ être enſuite rompu vif, expirer ſur la roue, „ après y avoir demeuré deux heures, & être „ enſuite brûlé.

Cet avis fut ſuivi par ſix Juges ; trois autres opinèrent à la queſtion ſeulement ; deux autres furent d'avis qu'on vérifiat ſur les lieux s'il était poſſible que *Marc-Antoine Calas* eût pû ſe pendre lui-même ; un ſeul opina à mettre *Jean Calas* hors de cour.

Enfin, après de très-longs débats, la pluralité ſe trouva pour la queſtion ordinaire & extraordinaire, & pour la roue.

Ce malheureux père de famille, qui n'avait jamais eu de querelle avec perſonne, qui n'avait jamais battu un ſeul de ſes enfans, ce faible vieillard de ſoixante-huit ans, fut donc condamné au plus horrible des ſuplices, pour avoir étranglé & pendu de ſes débiles mains, en haine de la Religion Catholique, un fils robuſte & vigoureux qui n'avait pas plus d'inclination pour cette Religion Catholique que le père lui-même.

Interrogé ſur ſes complices au milieu des horreurs de la queſtion, il répondit ces propres mots ; *Hélas ! où il n'y a point de crime peut-il y avoir des complices ?*

Conduit de la chambre de la queſtion au lieu du ſuplice, la même tranquillité d'ame l'y accompagna. Tous ſes concitoyens qui le virent paſſer ſur le chariot fatal, en furent attendris; le peuple même qui depuis quelque tems était revenu de ſon fanatiſme, verſait ſur ſon malheur des larmes ſincères. Le Commiſſaire qui préſidait à l'exécution prit de lui le dernier interrogatoire; il n'eut de lui que les mêmes réponſes. Le père *Bourges*, religieux Jacobin, & Profeſſeur en Théologie, qui avec le père *Caldagues*, religieux du même ordre, avait été chargé de l'aſſiſter dans ſes derniers momens, & ſurtout de l'engager à ne rien céler de la vérité, le trouva tout diſpoſé à offrir à Dieu le ſacrifice de ſa vie pour l'expiation de ſes péchés; mais autant qu'il marquait de réſignation aux décrets de la Providence, autant il fut ferme à défendre ſon innocence & celle des autres prévenus.

Un ſeul cri, fort modéré, lui échapa au premier coup qu'il reçut, les autres ne lui arrachèrent aucune plainte. Placé enſuite ſur la roue pour y attendre le moment qui devait finir ſon ſuplice & ſa vie, il ne tint que des diſcours remplis de ſentimens de Chriſtianiſme; il ne s'emporta point contre ſes juges; ſa charité lui fit dire qu'il ne leur imputait pas ſa mort, & qu'il falait qu'ils euſſent été trompés par de faux témoins. Enfin, lorſqu'il vit le moment où l'exécuteur ſe diſpoſait à le délivrer de ſes peines, ſes dernières paroles au père *Bourges* furent celles-ci: „ Je meurs innocent; JESUS-CHRIST

„ qui

„ qui était l'innocence même, a bien voulu
„ mourir par un ſuplice plus cruel encore. Je
„ n'ai point de regret à une vie dont la fin va,
„ je l'eſpère, me conduire à un bonheur éter-
„ nel. Je plains mon épouſe & mon fils; mais
„ ce pauvre étranger à qui je croyais faire po-
„ liteſſe en le priant à ſouper, ce fils de Mr.
„ *La Vaiſſe*, augmente encor mes regrets.

Il parlait ainſi, lorſque le Capitoul, premier auteur de cette cataſtrophe, qui avait voulu être témoin de ſon ſuplice & de ſa mort, quoiqu'il ne fût pas nommé Commiſſaire, s'aprocha de lui, & lui cria, *Malheureux! voici le bucher qui va réduire ton corps en cendres, di la vérité.* Le Sr. *Calas* ne fit pour toute réponſe que détourner un peu la tête, & au même inſtant l'exécuteur fit ſon office, & lui ôta la vie.

Quoique *Jean Calas* ſoit mort Proteſtant, le père *Bourges*, & le père *Caldagues* ſon collègue, ont donné à ſa mémoire les plus grands éloges; C'eſt ainſi, ont-ils dit à quiconque a voulu les entendre, c'eſt ainſi que moururent autrefois nos martirs; & même ſur un bruit qui courut que le Sr. *Calas* s'était démenti, & avait avoué ſon prétendu crime, le père *Bourges* crut devoir aller lui-même rendre compte aux Juges des derniers ſentimens de *Jean Calas*, & les aſſurer qu'il avait toûjours proteſté de ſon innocence & de celle des autres accuſés.

Après cette étrange exécution, on commença par juger *Pierre Calas* le fils; il était regardé comme

comme le plus coupable de ceux qui restaient en vie; voici sur quel fondement.

Un jeune homme du peuple, nommé *Cazeres*, avait été apellé de Montpelier pour déposer dans la continuation d'information; il avait déposé qu'étant en qualité de garçon chez un tailleur nommé *Bou*, qui occupait une boutique dépendante de la maison du Sr. *Calas*, le Sr. *Pierre Calas* étant entré un jour dans cette boutique, la Dlle *Bou* entendant sonner la bénédiction, ordonna à ses garçons de l'aller recevoir; sur quoi *Pierre Calas* lui dit; „ Vous „ ne pensez qu'à vos bénédictions; on peut „ se sauver dans les deux Religions; deux de „ mes frères pensent comme moi; si je savais „ qu'ils voulussent changer, je serais en état „ de les poignarder, & si j'avais été à la place „ de mon père quand *Louïs Calas* mon autre „ frère se fit Catholique, je ne l'aurais pas „ épargné. "

Pourquoi affecta-t-on de faire venir ce témoin de Montpelier, pour déposer d'un fait que ce témoin prétendait s'être passé devant la Demoiselle *Bou*, & deux de ses garçons qui étaient tous à Toulouse? pourquoi ne voulut-on pas faire ouïr la Demoiselle *Bou* & ces deux garçons, surtout après qu'il eut été avancé dans les mémoires des *Calas* que la Demoiselle *Bou* & ces deux garçons soutenaient fortement que tout ce que *Cazeres* avait osé dire n'était qu'un mensonge dicté par ses ennemis, & par la haine des partis? Quoi! le nommé *Cazeres* a entendu

tendu publiquement ce qu'on disait à ses maîtres, & ses maîtres & ses compagnons ne l'ont pas entendu! & les Juges l'écoutent, & ils n'écoutent pas ces compagnons & ces maîtres!

Ne voit-on pas que la déposition de ce misérable était une contradiction dans les termes? *On peut se sauver dans les deux Religions*; c'est-à-dire, Dieu a pitié de l'ignorance & de la faiblesse humaine, & moi je n'aurai pas pitié de mon frère! Dieu accepte les vœux sincères de quiconque s'adresse à lui, & moi je tuerai quiconque s'adressera à Dieu d'une manière qui ne me plaira pas! Peut-on suposer un discours remmpli d'une démence si atroce?

Un autre témoin, mais bien moins important, qui déposa que *Pierre Calas* parlait mal de la Religion Romaine, commença par dire: „ J'ai une aversion invincible pour tous les „ Protestans. Voilà certes un témoignage bien recevable!

C'était là tout ce qu'on avait pû rassembler contre *Pierre Calas*: le Raporteur crut y trouver une preuve assez forte pour fonder une condamnation aux galères perpétuelles; il fut seul de son avis. Plusieurs opinèrent à mettre *Pierre* hors de cour, d'autres à le condamner au bannissement perpétuel; le Raporteur se réduisit à cet avis, qui prévalut.

On vint ensuite à la veuve *Calas*, à cette mère vertueuse. Il n'y avait contr'elle aucune sorte de preuve, ni de présomption, ni d'indice; le Raporteur opina néanmoins contr'elle au bannissement; tous les autres Juges furent d'avis

d'avis de la mettre hors de cour & de procès.

Ce fut après cela le tour du jeune *La Vaiſſe.* Les ſoupçons contre lui étaient abſurdes. Comment ce jeune homme de dix-neuf ans étant à Bordeaux, aurait-il été élu à Toulouſe bourreau des Proteſtans? La mère lui aurait-elle dit, Vous venez à propos, nous avons un fils ainé à exécuter, vous ètes ſon ami, vous ſouperez avec lui pour le pendre: un de nos amis devait être du ſouper, il nous aurait aidés, mais nous nous paſſerons bien de lui?

Cet excès de démence ne pouvait ſe ſoutenir plus longtems; cependant le Raporteur fut d'avis de condamner *La Vaiſſe* au banniſſement; tous les autres Juges, à l'exception du Sr. *Darbou*, s'élevèrent contre cet avis.

Enfin, quand il fut queſtion de la ſervante des *Calas*, le Raporteur opina à ſon élargiſſement, en faveur de ſon ancienne Catholicité; & cet avis paſſa tout d'une voix.

Serait-il poſſible qu'il y eût à préſent dans Touloufe des Juges qui ne pleuraſſent pas l'innocence d'une famille ainſi traitée? Ils pleurent ſans doute, & ils rougiſſent; & une preuve qu'ils ſe repentent de cet Arrèt cruel, c'eſt qu'ils ont pendant quatre mois refuſé la communication du procès, & même de l'arrèt, à quiconque l'a demandé.

Chacun d'eux ſe dit aujourd'hui dans le fond de ſon cœur; " Je vois avec horreur tous ces
„ préjugés, toutes ces ſupoſitions qui font fré-
„ mir la nature & le ſens commun. Je vois que
„ par un arrèt j'ai fait expirer ſur la roué un

„ vieil-

„ vieillard qui ne pouvait être coupable ; & que
„ par un autre arrêt, j'ai mis hors de cour
„ tous ceux qui auraient été néceſſairement cri-
„ minels comme lui, ſi le crime eût été poſſi-
„ ble. Je ſens qu'il eſt évident qu'un de ces
„ arrêts dément l'autre ; j'avoue que ſi j'ai fait
„ mourir le père ſur la roue, j'ai eu tort de
„ me borner à bannir le fils, & j'avoue qu'en
„ effet j'ai à me reprocher le banniſſement du
„ fils, & la mort effroyable du père, & les
„ fers dont j'ai chargé une mère reſpectable,
„ & le jeune *La Vaiſſe*, pendant ſix mois.

„ Si nous n'avons pas voulu montrer la pro-
„ cédure à ceux qui nous l'ont demandée, c'eſt
„ qu'elle était effacée par nos larmes ; ajoutons
„ à ces larmes la réparation qui eſt due à une
„ honnête famille, que nous avons précipitée
„ dans la déſolation & dans l'indigence ; je ne
„ dirai pas dans l'oprobre, car l'oprobre n'eſt
„ pas le partage des innocents ; rendons à la
„ mère le bien que ce procès abominable lui
„ a ravi. J'ajouterais, demandons lui pardon,
„ mais qui de nous oſerait ſoutenir ſa préſence ?

„ Recevons du moins des remontrances pu-
„ bliques, fruit lamentable d'une publique in-
„ juſtice ; nous en faiſons au Roi quand il de-
„ mande à ſon peuple des ſecours abſolument
„ indiſpenſables, pour défendre ce même peu-
„ ple du fer de ſes ennemis ; ne ſoyons point
„ étonnés que la terre entière nous en faſſe,
„ quand nous avons fait mourir le plus inno-
„ cent des hommes ; ne voyons-nous pas que
„ ces remontrances ſont écrites de ſon ſang ?

Il eſt à croire que les Juges ont fait pluſieurs fois en ſecret ces réflexions ; qu'il ſerait beau de s'y livrer ! & qu'ils ſont à plaindre ſi une fauſſe honte les a étouffées dans leur cœur !

Cet écrit eſt d'un témoin oculaire qui n'a aucune correſpondance avec les Calas , *mais qui eſt ennemi du fanatiſme & ami de l'équité.*



LETTRE

LETTRE
DE
M. DE V......
A M. D.....

Premier Mars 1765.

J'Ai dévoré, mon cher Ami, le nouveau Mémoire de M. de *Beaumont* ſur l'innocence des *Calas*; je l'ai admiré, j'ai répandu des larmes, mais il ne m'a rien apris ; il y a longtems que j'étais convaincu, & j'avais eu le bonheur de fournir les premières preuves.

Vous voulez ſavoir comment cette réclamation de toute l'Europe contre le meurtre juridique du malheureux *Calas*, roué à Toulouſe, a pû venir d'un petit coin de terre ignoré, entre les Alpes & le Mont Jura, à cent lieues du théâtre où ſe paſſa cette ſcène épouvantable.

Rien ne fera peut-être mieux voir la chaîne inſenſible qui lie tous les événemens de ce malheureux monde.

Sur la fin de Mars 1762, un Voyageur, qui avait paſſé par le Languedoc, & qui vint dans ma retraite à deux lieues de Genève, m'apprit le ſuplice de *Calas*, & m'aſſura qu'il était inno-

innocent. Je lui répondis que ſon crime n'était pas vraiſemblable, mais qu'il était moins vraiſemblable encore que des Juges euſſent ſans aucun intérêt fait périr un innocent par le ſuplice de la roue.

J'apris le lendemain qu'un des enfans de ce malheureux père s'était réfugié en Suiſſe aſſez près de ma chaumière. Sa fuite me fit préſumer que la famille était coupable. Cependant, je fis réflexion que le père avait été condamné au ſuplice comme ayant ſeul aſſaſſiné ſon fils pour la Religion, & que ce père était mort âgé de ſoixante-neuf ans. Je ne me ſouviens pas d'avoir jamais lû qu'aucun vieillard eût été poſſédé d'un ſi horrible fanatiſme. J'avais toûjours remarqué que cette rage n'attaquait d'ordinaire que la jeuneſſe, dont l'imagination ardente, tumultueuſe & faible, s'enflamme par la ſuperſtition. Les fanatiques des Cévennes étaient des fous de vingt à trente ans, ſtilés à prophétiſer dès l'enfance. Preſque tous les Convulſionnaires que j'avais vûs à Paris en très-grand nombre, étaient des petites filles & de jeunes garçons. Les vieillards, chez les Moines, ſont moins emportés & moins ſuſceptibles des fureurs du zèle, que ceux qui ſortent du noviciat. Les fameux aſſaſſins, armés par le fanatiſme, ont tous été de jeunes gens, de même que tous ceux qui ont prétendu être poſſédés; jamais on n'a vû exorciſer un vieillard. Cette idée me fit douter d'un crime, qui d'ailleurs n'eſt guère dans la nature. J'en ignorais les circonſtances.

Je fis venir le jeune *Calas* chez moi. Je m'attendais

tendais à voir un Energumène tel que ſon pays en a produit quelquefois. Je vis un enfant ſimple, ingénu, de la phiſionomie la plus douce & la plus intéreſſante, & qui en me parlant faiſait des efforts inutiles pour retenir ſes larmes. Il me dit qu'il était à Nimes en aprentiſſage chez un Fabriquant, lorſque la voix publique lui avait apris qu'on allait condamner dans Toulouſe toute ſa famille au ſuplice; que preſque tout le Languedoc la croyait coupable, & que pour ſe dérober à des oprobres ſi affreux, il était venu ſe cacher en Suiſſe.

Je lui demandai ſi ſon père & ſa mère étaient d'un caractère violent; il me dit qu'ils n'avaient jamais battu un ſeul de leurs enfans, & qu'il n'y avait point de parens plus indulgens & plus tendres.

J'avoue qu'il ne m'en falut pas davantage pour préſumer fortement l'innocence de la famille. Je pris de nouvelles informations de deux Négocians de Genève, d'une probité reconnue, qui avaient logé à Toulouſe chez *Calas*. Ils me confirmèrent dans mon opinion. Loin de croire la famille *Calas* fanatique & parricide, je crus voir que c'étaient des fanatiques qui l'avaient accuſée & perdue. Je ſavais depuis longtems de quoi l'eſprit de parti & la calomnie ſont capables.

Mais quel fut mon étonnement, lorſqu'ayant écrit en Languedoc, ſur cette étrange avanture, Catholiques & Proteſtans me répondirent qu'il ne falait pas douter du crime des *Calas*. Je ne me rebutai point. Je pris la liberté d'é-

crire à ceux même qui avaient gouverné la Province, à des Commandans de Provinces voisines, à des Ministres d'Etat; tous me conseillèrent unanimement de ne me point mêler d'une si mauvaise affaire; tout le monde me condamna, & je persistai : voici le parti que je pris.

La veuve de *Calas*, à qui pour comble de malheur & d'outrage on avait enlevé ses filles, était retirée dans une solitude où elle se nourrissait de ses larmes, & où elle attendait la mort. Je ne m'informai point si elle était attachée ou non à la Religion Protestante, mais seulement si elle croyait un Dieu rémunérateur de la vertu & vengeur des crimes. Je lui fis demander si elle signerait, au nom de ce Dieu, que son mari était mort innocent; elle n'hésita pas. Je n'hésitai pas non plus. Je priai M. *Mariette* de prendre au Conseil du Roi sa défense. Il falait tirer Madame *Calas* de sa retraite, & lui faire entreprendre le voyage de Paris.

On vit alors que s'il y a de grands crimes sur la terre, il y a autant de vertus; & que si la superstition produit d'horribles malheurs, la philosophie les répare.

Une Dame, dont la générosité égale la haute naissance, qui était alors à Geneve pour faire inoculer ses filles, fut la première qui secourut cette famille infortunée; des Français, retirés en ce pays, la secondèrent. Des Anglais qui voyageaient se signalèrent; & comme le dit M. de *Beaumont*, il y eut un combat de générosité entre ces deux nations, à qui secourerait le mieux la vertu si cruellement oprimée.

Le

Le reste, qui le sait mieux que vous ? Qui a servi l'innocence avec un zèle plus constant & plus intrépide ? Combien n'avez-vous pas encouragé la voix des orateurs qui a été entendue de toute la France & de l'Europe attentive ? Nous avons vû renouveller les tems où *Cicéron* justifiait, devant une assemblée de Législateurs, *Amérinus* accusé de parricide. Quelques personnes qu'on apelle dévotes, se sont élevées contre les *Calas* ; mais pour la première fois, depuis l'établissement du fanatisme, la voix des sages les a fait taire.

La raison remporte donc de grandes victoires parmi nous ! Mais croiriez-vous, mon cher ami, que la famille des *Calas* si bien secourue, si bien vengée, n'était pas la seule alors que la Religion accusat d'un parricide, n'était pas la seule immolée aux fureurs du préjugé ? Il y en a une plus malheureuse encore, parce qu'éprouvant les mêmes horreurs, elle n'a pas eu les mêmes consolations, elle n'a point trouvé des *Mariette*, des *Beaumont* a) & des *Loiseau*.

Il semble qu'il y ait dans le Languedoc une furie infernale amenée autrefois par les Inquisiteurs à la suite de *Simon* de *Montfort*, & que depuis ce tems elle secoue quelquefois son flambeau.

Un

a) Nous devons dire, à l'honneur de l'humanité, que M. de *Beaumont* se dispose à défendre l'innocence des *Sirven*, comme il a fait celle des *Calas*. Je le marquais à M. de *V*....... en même tems qu'il m'écrivait cette Lettre.

Un Feudiſte de Caſtre, nommé *Sirven*, avait trois filles. Comme la Religion de cette famille eſt la prétendue Réformée, on enleve, entre les bras de ſa femme, la plus jeune de leurs filles. On la met dans un Couvent, on la fouette pour lui mieux aprendre ſon catéchiſme; elle devient folle, elle va ſe jetter dans un puits à une lieue de la maiſon de ſon pere. Auſſi-tôt les zélés ne doutent pas que le père, la mere & les ſœurs n'ayent noyé cette enfant. Il paſſait pour conſtant, chez les Catholiques de la Province, qu'un des points capitaux de la Religion Proteſtante eſt, que les peres & meres ſont tenus de pendre, d'égorger ou de noyer tous leurs enfans qu'ils ſoupçonneront avoir quelque penchant pour la Religion Romaine. C'était précisément le temps où les *Calas* étaient aux fers, & où l'on dreſſait leur échafaut.

L'avanture de la fille noyée parvient incontinent à Toulouſe. Voilà un nouvel exemple, s'écrie-t-on, d'un père & d'une mere parricides. La fureur publique s'en augmente; on roue *Calas*, & on décrete *Sirven*, ſa femme & ſes filles. *Sirven* épouvanté, n'a que le tems de fuir avec toute ſa famille malade. Ils marchent à pied dénués de tout ſecours, à travers des montagnes eſcarpées, alors couvertes de neige. Une de ſes filles accouche parmi les glaçons; & mourante, elle emporte ſon enfant mourant dans ſes bras. Ils prennent enfin leur chemin vers la Suiſſe.

Le même hazard qui m'amena les enfans de *Calas*, veut encore que les *Sirven* s'adreſſent à moi.

moi. Figurez vous, mon ami, quatre moutons que des bouchers accuſent d'avoir mangé un agneau. Voilà ce que je vis; il m'eſt impoſſible de vous peindre tant d'innocence & tant de malheurs. Que devais-je faire, & qu'euſſiez-vous fait à ma place? faut-il s'en tenir à gémir ſur la nature humaine? Je prends la liberté d'écrire à M. le premier Préſident de Languedoc, homme vertueux & ſage: mais il n'était point à Toulouſe. Je fais préſenter par un de vos amis un Placet à M. le Vice-Chancelier. Pendant ce tems-là on exécute vers Caſtres en effigie le père, la mère, les deux filles; leur bien eſt confiſqué, dévaſté, il n'en reſte plus rien.

Voilà toute une famille honnète, innocente, vertueuſe, livrée à l'oprobre & à la mendicité chez les étrangers: ils trouvent de la pitié, ſans doute; mais qu'il eſt dur d'ètre juſqu'au tombeau un objet de pitié! On me répond enfin qu'on pourra leur obtenir des lettres de grace. Je crus d'abord que c'était de leurs Juges qu'on me parlait, & que ces lettres étaient pour eux. Vous croyez bien que la famille aimerait mieux mendier ſon pain de porte en porte, & expirer de miſère, que de demander une grace qui ſupoſerait un crime trop horrible pour ètre graciable; mais auſſi, comment obtenir juſtice? comment s'aller remettre en priſon dans ſa patrie où la moitié du peuple dit encore que le meurtre de *Calas* était juſte? ira-t-on une ſeconde fois demander une évocation au Conſeil? tentera-t-on d'émouvoir la pitié publique que l'infortune des *Calas* a peut-

ètre épuifée, & qui fe laffera d'avoir des accufations de parricide à réfuter, des condamnés à réhabiliter, & des Juges à confondre?

Ces deux événemens tragiques arrivés coup fur coup, ne font-ils pas, mon ami, des preuves de cette fatalité inévitable à laquelle notre miférable efpèce eft foumife? Vérité terrible, tant enfeignée dans *Homère* & dans *Sophocle*; mais vérité utile, puifqu'elle nous aprend à nous réfigner & à favoir fouffrir.

Vous dirai-je que tandis que le défaftre étonnant des *Calas* & des *Sirven* affligeait ma fenfibilité, un homme dont vous devinerez l'état à fes difcours, me reprocha l'intérêt que je prenais à deux familles qui m'étaient étrangères? De quoi vous mèlez-vous? me dit-il; laiffez les morts enfevelir leurs morts. Je lui répondis : J'ai trouvé dans mes deferts l'Ifraélite baigné dans fon fang; fouffrez que je répande un peu d'huile & de vin fur fes bleffures : vous ètes Lévite, laiffez moi être Samaritain.

Il eft vrai que pour prix de mes peines on m'a bien traité en Samaritain; on a fait un libelle diffamatoire fous le nom d'Inftruction paftorale & de Mandement; mais il faut l'oublier; c'eft un jéfuite qui l'a compofé. Le malheureux ne favait pas alors que je donnais un afyle à un jéfuite. Pouvais-je mieux prouver que nous devons regarder nos ennemis comme nos frères?

Vos paffions font l'amour de la vérité, l'humanité, la haine de la calomnie. La conformité de nos caractères a produit notre amitié.

J'ai

J'ai paſſé ma vie à chercher, à publier cette vérité que j'aime. Quel autre des Hiſtoriens modernes a défendu la mémoire d'un grand Prince contre les impoſtures atroces de je ne ſais quel écrivain, qu'on peut apeller le calomniateur des Rois, des Miniſtres & des grands Capitaines, & qui cependant aujourd'hui ne peut trouver un lecteur ?

Je n'ai donc fait dans les horribles déſaſtres des *Calas* & des *Sirven* que ce que font tous les hommes ; j'ai ſuivi mon penchant. Celui d'un philoſophe n'eſt pas de plaindre les malheureux, c'eſt de les ſervir.

Je ſais avec quelle fureur le fanatiſme s'élève contre la philoſophie. Elle a deux filles qu'il voudrait faire périr comme *Calas*, ce ſont la *vérité* & la *tolérance*, tandis que la philoſophie ne veut que déſarmer les enfans du fanatiſme, le menſonge & la perſécution.

Des gens qui ne raiſonnent pas ont voulu décréditer ceux qui raiſonnent : ils ont confondu le philoſophe avec le ſophiſte ; ils ſe ſont bien trompés. Le vrai philoſophe peut quelquefois s'irriter contre la calomnie qui le pourſuit lui-même. Il peut couvrir d'un éternel mépris le vil mercenaire qui outrage deux fois par mois la raiſon, le bon goût & la vertu. Il peut même livrer en paſſant, au ridicule, ceux qui inſultent à la littérature dans le ſanctuaire où ils auraient dû l'honorer ; mais il ne connait ni les cabales, ni les ſourdes pratiques, ni la vengeance. Il ſait comme le ſage de *Montbart*, comme celui de *Voré*, rendre

la terre plus fertile & ſes habitans plus heureux. Le vrai philoſophe défriche les champs incultes, augmente le nombre des charrues, & par conſéquent des habitans ; occupe le pauvre & l'enrichit, encourage les mariages, établit l'orphelin, ne murmure point contre des impôts néceſſaires, & met le cultivateur en état de les payer avec allégreſſe. Il n'attend rien des hommes, & il leur fait tout le bien dont il eſt capable. Il a l'hypocrite en horreur, mais il plaint le ſuperſtitieux ; enfin, il ſait être ami.

Je m'aperçois que je fais votre portrait, & qu'il n'y manquerait rien ſi vous étiez aſſez heureux pour habiter la campagne.



L'on

L'on ſent que ces articles qui vont ſuivre, ne ſont pas trop à leur place ici, quoique très intéreſſans & très bien faits : l'Editeur n'aurait pas penſé à les inſérer dans ces Nouveaux Mélanges, *s'ils n'avaient déja été recueillis & publiés dans un volume imprimé à Paris en* 1761, *intitulé mal à propos*, Tome XIX. des Oeuvres de Monſieur de V......

DE L'ÉLÉGANCE.

CE mot, ſelon quelques-uns, vient d'*Electus*, choiſi. On ne voit pas qu'aucun autre mot Latin puiſſe être ſon étymologie : en effet, il y a du choix dans tout ce qui eſt élégant. L'élégance eſt un réſultat de la juſteſſe & de l'agrément.

On employe ce mot dans la ſculpture & dans la peinture. On opoſait *elegans ſignum*, à *ſignum rigens*; une figure proportionnée, dont les contours arrondis étaient exprimés avec molleſſe, à une figure trop roide & mal terminée.

La ſévérité des anciens Romains donna à ce mot, *elegantia*, un ſens odieux. Ils regardaient l'élégance en tout genre, comme une *afféterie*, comme une politeſſe recherchée, indigne de la gravité des premiers tems : *vitii*, *non laudis fuit*, dit *Aulu-Gelle*. Ils apellaient *un homme élégant* à

à peu près ce que nous apellons aujourd'hui un petit-maître, *Bellus homuncio*, & ce que les Anglais apellent *un Beau*; mais vers le tems de *Cicéron*, quand les mœurs eurent reçu le dernier degré de politesse, *elegans* était toûjours une louange. *Cicéron* se sert en cent endroits de ce mot pour exprimer un homme, un discours poli; on disait même alors *un repas élégant*: ce qui ne se dirait guères parmi nous.

Ce terme est consacré en Français, comme chez les anciens Romains, à la sculpture, à la peinture, à l'éloquence, & principalement à la poesie. Il ne signifie pas, en peinture & en sculpture, précisément la même chose que *grace*.

Ce terme *grace* se dit particuliérement du visage, & on ne dit pas *un visage élégant*, comme *des contours élégans*: la raison en est que la grace a toûjours quelque chose d'animé, & c'est dans le visage que parait l'ame; ainsi on ne dit pas *une démarche élégante*, parce que la démarche est animée.

L'*élégance* d'un discours n'est pas l'éloquence, c'en est une partie; ce n'est pas la seule harmonie, le seul nombre, c'est la clarté, le nombre & le choix des paroles.

Il y a des langues en Europe dans lesquelles rien n'est si rare qu'un discours élégant: des terminaisons rudes, des consonnes fréquentes, des verbes auxiliaires nécessairement redoublés dans une même phrase, offensent l'oreille même des naturels du pays.

Un discours peut être élégant sans être un bon discours, l'*élégance* n'étant en effet que le mé-

mérite des paroles ; mais un discours ne peut être absolument bon sans être élégant.

L'*élégance* est encore plus nécessaire à la poésie que l'éloquence, parce qu'elle est une partie de cette harmonie si nécessaire aux vers.

Un orateur peut convaincre, émouvoir même sans *élégance*, sans pureté, sans nombre. Un poeme ne peut faire d'effet, s'il n'est élégant : c'est un des principaux mérites de *Virgile*. *Horace* est bien moins élégant dans ses satyres, dans ses épitres ; aussi est-il moins poete, *sermoni propior*.

Le grand point dans la poésie & dans l'art oratoire, c'est que l'*élégance* ne fasse jamais tort à la force ; & le poete, en cela comme dans tout le reste, a de plus grandes difficultés à surmonter que l'orateur ; car l'harmonie étant la base de son art, il ne doit pas se permettre un concours de syllabes rudes, il faut même quelquefois sacrifier un peu de la pensée à l'*élégance* de l'expression : c'est une gène que l'orateur n'éprouve jamais.

Il est à remarquer que si l'*élégance* a toûjours l'air facile, tout ce qui est facile & naturel, n'est cependant pas élégant. Il n'y a rien de si facile, de si naturel que

> La cigale ayant chanté
> Tout l'été :

Et

> Maitre Corbeau sur un arbre perché.

Pourquoi ces morceaux manquent-ils d'*élégance* ?

ce? C'eſt que cette naïveté eſt dépourvue de mots choiſis & d'harmonie :

> Amans heureux, voulez-vous voyager?
> Que ce ſoit aux rives prochaines :

& cent autres traits, ont, avec d'autres mérites, celui de l'*elégance.*

On dit rarement d'une comédie qu'elle eſt écrite élégamment. La naïveté & la rapidité d'un dialogue familier excluent ce mérite propre à toute autre poeſie.

L'*élégance* ſemblerait faire tort au comique : on ne rit point d'une choſe élégamment dite ; cependant la plûpart des vers de l'*Amphitrion* de *Molière*, excepté ceux de pure plaiſanterie, ſont élégans. Le mélange des Dieux & des hommes dans cette piéce unique en ſon genre, & les vers irréguliers qui forment un grand nombre de madrigaux, en ſont peut-être la cauſe.

Un madrigal doit bien plutôt être élégant qu'une épigramme, parce que le madrigal tient quelque choſe des ſtances, & que l'épigramme tient du comique ; l'un eſt fait pour exprimer un ſentiment délicat, & l'autre un ridicule.

Dans le ſublime, il ne faut pas que l'*élégance* ſe remarque ; elle l'affaiblirait. Si on avait loué l'élégance du *Jupiter-Olympien* de *Phidias*, c'eût été en faire une ſatyre. L'*élégance* de la *Vénus* de *Praxitele* pouvait être remarquée.

DE

DE L'ÉLOQUENCE.

L'Eloquence eſt née avant les régles de la Rhétorique, comme les langues ſe ſont formées avant la Grammaire.

La nature rend les hommes éloquens dans les grands intérêts & dans les grandes paſſions. Quiconque eſt vivement ému voit les choſes d'un autre œil que les autres hommes. Tout eſt pour lui objet de comparaiſon rapide & de métaphore : ſans qu'il y prenne garde, il anime tout, & fait paſſer dans ceux qui l'écoutent une partie de ſon entouſiaſme.

Un philoſophe très-éclairé a remarqué que le peuple même s'exprime par des figures ; que rien n'eſt plus commun, plus naturel que les tours qu'on apelle *Tropes.*

Ainſi, dans toutes les langues, *le cœur brûle*, *le courage s'allume*, *les yeux étincellent*, *l'eſprit eſt accablé*, *il ſe partage*, *il s'épuiſe*, *le ſang ſe glace*, *la tête ſe renverſe*, *on eſt enflé d'orgueil*, *enyvré de vengeance* : la nature ſe peint par-tout dans ces images fortes, devenues ordinaires.

C'eſt elle dont l'inſtinct enſeigne à prendre d'abord un air, un ton modeſte avec ceux dont on a beſoin. L'envie naturelle de captiver ſes juges & ſes maîtres, le recueillement de l'ame profondément frapée, qui ſe prépare à déployer les ſentimens qui la preſſent, ſont les premiers maîtres de l'art.

C'eſt cette même nature qui inſpire quelquefois

fois des débuts vifs & animés ; une forte paſſion, un danger preſſant, apellent tout d'un coup l'imagination : ainſi un Capitaine des premiers Califes voyant fuir les Muſulmans, s'écria : „ Où „ courez-vous ? Ce n'eſt pas là que ſont les en„ nemis. On vous a dit que le Calife eſt tué : „ eh ! qu'importe qu'il ſoit au nombre des vi„ vans ou des morts ? Dieu eſt vivant & vous „ regarde : marchez. "

La nature fait donc l'*Eloquence* ; & ſi on a dit que les poetes naiſſent & que les orateurs ſe forment, on l'a dit quand l'*Eloquence* a été forcée d'étudier les loix, le génie des Juges, & la méthode du tems.

Les préceptes ſont toûjours venus après l'art. *Tibias* fut le premier qui recueillit les loix de l'*Eloquence*, dont la nature donne les premières régles.

Platon dit enſuite dans ſon *Gorgias*, qu'un orateur doit avoir la ſubtilité des dialecticiens, la ſcience des philoſophes, la diction preſque des poetes, la voix & les geſtes des plus grands acteurs.

Ariſtote fit voir enſuite que la veritable philoſophie eſt le guide ſecret de l'eſprit de tous les arts : il creuſa les ſources de l'*Eloquence* dans ſon livre *de la Rhétorique* ; il fit voir que la dialectique eſt le fondement de l'art de perſuader, & qu'être éloquent, c'eſt ſavoir prouver.

Il diſtingua les trois genres, le délibératif, le démonſtratif, & le judiciaire. Dans le délibératif il s'agit d'exhorter ceux qui délibèrent, à prendre un parti ſur la guerre & ſur la paix, ſur

ſur l'adminiſtration publique, &c.; dans le démonſtratif, de faire voir ce qui eſt digne de louange ou de blâme; dans le judiciaire, de perſuader, d'abſoudre ou de condamner, &c. On ſent aſſez que ces trois genres rentrent ſouvent l'un dans l'autre.

Il traite enſuite des paſſions & des mœurs que tout orateur doit connaître.

Il examine quelles preuves on doit employer dans ces trois genres d'*éloquence.* Enfin, il traite à fond de l'élocution, ſans laquelle tout languit; il recommande les métaphores, pourvû qu'elles ſoient juſtes & nobles; il exige ſur-tout la convenance & la bienſéance.

Tous ces préceptes reſpirent la juſteſſe éclairée d'un Philoſophe, & la politeſſe d'un Athénien; & en donnant les régles de l'*Eloquence*, il eſt éloquent avec ſimplicité.

Il eſt à remarquer que la Grèce fut la ſeule contrée de la Terre, où l'on connût alors les loix de l'*Eloquence*, parce que c'était la ſeule où la véritable *Eloquence* exiſtât.

L'art groſſier était chez tous les hommes; des traits ſublimes ont échapé par-tout à la nature dans tous les tems: mais remuer les eſprits de toute une nation polie, plaire, convaincre & toucher à la fois, cela ne fut donné qu'aux Grecs.

Les Orientaux étaient preſque tous eſclaves: c'eſt un caractère de la ſervitude de tout exagérer; ainſi l'*éloquence* Aſiatique fut monſtrueuſe. L'Occident était barbare du tems d'*Ariſtote.*

L'*Eloquence* véritable commença à ſe montrer dans

dans Rome du tems des *Gracques*, & ne fut perfectionnée que du tems de *Cicéron*. *Marc-Antoine* l'orateur, *Hortenſius*, *Curion*, *Céſar* & pluſieurs autres furent des hommes éloquens.

Cette *éloquence* périt avec la République, ainſi que celle d'Athènes. L'*Eloquence* ſublime n'apartient, dit-on, qu'à la liberté; c'eſt qu'elle conſiſte à dire des vérités hardies, à étaler des raiſons & des peintures fortes. Souvent un Maître n'aime pas la vérité, craint les raiſons, & aime mieux un compliment délicat que de grands traits.

Cicéron, après avoir donné les exemples dans ſes harangues, donna les préceptes dans ſon livre de l'*Orateur*; il ſuit preſque toute la méthode d'*Ariſtote*, & s'explique avec le ſtile de *Platon*.

Il diſtingue le genre ſimple, le tempéré, & le ſublime. *Rollin* a ſuivi cette diviſion dans ſon *Traité des Etudes*; &, ce que *Cicéron* ne dit pas, il prétend que *le tempéré* eſt *une belle rivière ombragée de vertes forêts des deux côtés; le ſimple, une table ſervie proprement, dont tous les mêts ſont d'un goût excellent, & dont on bannit tout rafinement*; *que le ſublime foudroye, & que c'eſt un fleuve impétueux qui renverſe tout ce qui lui réſiſte.*

Sans ſe mettre à *cette table*, ſans ſuivre *ce foudre*, *ce fleuve* & *cette rivière*, tout homme de bon ſens voit que l'*Eloquence ſimple* eſt celle qui a des choſes ſimples à expoſer, & que la clarté & l'élégance ſont tout ce qui lui convient.

Il n'eſt pas beſoin d'avoir lû *Ariſtote*, *Ciceron* & *Quintilien*, pour ſentir qu'un Avocat qui débute

débute par un exorde pompeux au ſujet d'un mur mitoyen, eſt ridicule : c'était pourtant le vice du barreau juſqu'au milieu du dix-ſeptiéme ſiécle ; on diſait avec emphaſe des choſes triviales. On pourrait compiler des volumes de ces exemples : mais tous ſe réduiſent à ce mot d'un Avocat, homme d'eſprit, qui voyant que ſon adverſaire parlait de la guerre de Troye & du Scamandre, l'interrompit en diſant : *La Cour obſervera que ma Partie ne s'appelle pas* Scamandre, *mais* Michaut.

Le genre ſublime ne peut regarder que de puiſſans intérêts, traités dans une grande Aſſemblée.

On en voit encore de vives traces dans le Parlement d'Angleterre ; on a quelques harangues qui y furent prononcées en 1739, quand il s'agiſſait de déclarer la guerre à l'Eſpagne. L'eſprit de *Démoſthène* & de *Cicéron* ont dicté pluſieurs traits de ces diſcours ; mais ils ne paſſeront pas à la poſtérité comme ceux des Grecs & des Romains, parce qu'ils manquent de cet art & de ce charme de la diction qui mettent le ſceau de l'immortalité aux bons ouvrages.

Le genre tempéré eſt celui de ces diſcours d'apareil, de ces harangues publiques, de ces complimens étudiés, dans leſquels il faut couvrir de fleurs la futilité de la matière.

Ces trois genres rentrent encore ſouvent l'un dans l'autre, ainſi que les trois objets de l'*Eloquence* qu'*Ariſtote* conſidere, & le grand mérite de l'orateur eſt de les mêler à propos.

La grande *Eloquence* n'a guères pû en France être connue au Barreau, parce qu'elle ne conduit pas aux honneurs comme dans Athènes, dans Rome, & comme aujourd'hui dans Londres, & n'a point pour objet de grands intérêts publics : elle s'est réfugiée dans les oraisons funèbres, où elle tient un peu de la poésie.

Bossuet, & après lui *Fléchier*, semblent avoir obéi à ce précepte de *Platon*, qui veut que l'élocution d'un Orateur soit quelquefois celle même d'un Poëte.

L'éloquence de la chaire avoit été presque barbare jusqu'au *P. Bourdaloue*; il fut un des premiers qui firent parler la raison.

Les Anglais ne vinrent qu'ensuite, comme l'avoue *Burnet*, Evêque de Salisburi. Ils ne connurent point l'oraison funèbre; ils évitèrent dans les sermons les traits véhémens qui ne leur parurent point convenables à la simplicité de l'Evangile; & ils se défièrent de cette méthode des divisions recherchées, que l'Archevêque *Fénelon* condamne dans ses *Dialogues sur l'Eloquence.*

Que nos sermons roulent sur l'objet le plus important à l'homme, cependant il s'y trouve peu de morceaux frapans, qui comme les beaux endroits de *Cicéron* & de *Démosthène*, sont devenus les modèles de toutes les nations occidentales. Le lecteur sera pourtant bien aise de trouver ici ce qui arriva la premiére fois que M. *Massillon*, depuis Evêque de Clermont, prêcha son fameux sermon du petit nombre des élus : il y eut un endroit où un transport de fai-

ſaiſiſſement s'empara de tout l'auditoire; preſque tout le monde ſe leva à moitié par un mouvement involontaire; le murmure d'acclamation & de ſurpriſe fut ſi fort, qu'il troubla l'orateur, & ce trouble ne ſervit qu'à augmenter le pathétique de ce morceau : le voici.

„ Je ſupoſe que ce ſoit ici notre dernière heure à tous, que les cieux vont s'ouvrir ſur „ nos têtes, que le tems eſt paſſé, & que l'é„ ternité commence, que Jéſus-Chriſt va paraî„ tre pour nous juger ſelon nos œuvres, & que „ nous ſommes tous ici pour attendre de lui „ l'arrêt de la vie ou de la mort éternelle : je vous „ le demande, frapé de terreur comme vous, „ ne ſéparant point mon ſort du vôtre, & me „ mettant dans la même ſituation où nous de„ vons tous paraître un jour devant Dieu no„ tre Juge : ſi Jeſus-Chriſt, dis-je, paraiſſait „ dès à préſent pour faire la terrible ſéparation „ des juſtes & des pécheurs, croyez-vous que „ le plus grand nombre fût ſauvé ? Croyez-vous „ que le nombre des juſtes fût au moins égal à „ celui des pécheurs ? Croyez-vous que s'il fai„ ſait maintenant la diſcuſſion des œuvres du „ grand nombre qui eſt dans cette égliſe, il „ trouvât ſeulement dix juſtes parmi nous ? En „ trouverait-il un ſeul ? ") Il y a eu pluſieurs éditions différentes de ce diſcours, mais le fonds eſt le même dans toutes.)

Cette figure, la plus hardie qu'on ait jamais employée, & en même tems la plus à ſa place, eſt un des plus beaux traits d'éloquence qu'on puiſſe lire chez les nations anciennes & moder-

nes ; & le reste du discours n'est pas indigne de cet endroit si saillant.

De pareils chefs-d'œuvre sont très-rares ; tout est d'ailleurs devenu lieu commun.

Les prédicateurs qui ne peuvent imiter ces grands modèles, feraient mieux de les aprendre par cœur & de les débiter à leur auditoire, (supofé encore qu'ils eussent ce talent si rare de la déclamation) que de prêcher dans un stile languissant des choses aussi rebattues qu'utiles.

On demande si l'*éloquence* est permise aux historiens ; celle qui leur est propre consiste dans l'art de préparer les événemens, dans leur exposition toûjours élégante, tantôt vive & pressée, tantôt étendue & fleurie, dans la peinture vraye & forte des mœurs générales & des principaux personnages, dans les réflexions incorporées naturellement au récit, & qui n'y paraissent point ajoûtées. L'*éloquence* de *Démosthène* ne convient point à *Thucidide* ; une harangue directe qu'on met dans la bouche d'un héros qui ne la prononça jamais, n'est guère qu'un beau défaut.

Si pourtant ces licences pouvaient quelquefois se permettre, voici une occasion où *Mezeray* dans sa grande histoire semble obtenir grace pour cette hardiesse aprouvée chez les anciens ; il est égal à eux pour le moins dans cet endroit : c'est au commencement du régne d'*Henri IV*, lorsque ce Prince avec très-peu de troupes, était pressé auprès de Dieppe par une armée de trente mille hommes, & qu'on lui conseillait de se retirer en Angleterre. *Mezeray* s'élève au-dessus

de

de lui-même en faisant parler ainsi le Maréchal de *Biron*, qui d'ailleurs était un homme de génie, & qui peut fort bien avoir dit une partie de ce que l'historien lui attribue.

„ Quoi ! Sire, on vous conseille de monter
„ sur mer, comme s'il n'y avait pas d'autre
„ moyen de conserver votre Royaume que de le
„ quitter ? Si vous n'étiez pas en France, il faudrait percer au travers de tous les hazards &
„ de tous les obstacles pour y venir : & maintenant que vous y êtes, on voudrait que vous
„ en sortissiez ; & vos amis seraient d'avis que
„ vous fissiez de votre bon gré, ce que le plus
„ grand effort de vos ennemis ne saurait vous
„ contraindre de faire ? En l'état où vous êtes,
„ sortir seulement de France pour vingt-quatre
„ heures, c'est s'en bannir pour jamais. Le péril, au reste, n'est pas si grand qu'on vous le
„ dépeint ; ceux qui nous pensent enveloper,
„ sont ou ceux même que nous avons tenus
„ enfermés si lâchement dans Paris, ou gens
„ qui ne valent pas mieux, & qui auront plus
„ d'affaires entre eux-mêmes que contre nous.
„ Enfin, Sire, nous sommes en France, il nous
„ y faut enterrer : il s'agit d'un Royaume, il
„ faut l'emporter ou y perdre la vie ; & quand
„ même il n'y aurait point d'autre sureté pour
„ votre sacrée personne que la fuite, je sais bien
„ que vous aimeriez mieux mille fois mourir
„ de pied ferme que de vous sauver par ce moyen. Votre Majesté ne souffrirait jamais qu'on
„ dise qu'un cadet de la maison de Lorraine lui
„ aurait fait perdre terre ; encore moins qu'on

 „ la

„ la vit mendier à la porte d'un Prince étranger.
„ Non, non, Sire, il n'y a ni couronne, ni
„ honneur pour vous au-delà de la mer: si vous
„ allez au-devant du secours d'Angleterre, il re-
„ culera; si vous vous présentez au port de la Ro-
„ chelle en homme qui se sauve, vous n'y trou-
„ verez que des reproches & du mépris. Je ne
„ puis croire que vous deviez plutôt fier votre
„ personne à l'inconstance des flots, & à la mer-
„ ci de l'étranger, qu'à tant de braves Gentils-
„ hommes & tant de vieux soldats, qui sont prêts
„ de lui servir de remparts & de boucliers: &
„ je suis trop serviteur de Votre Majesté, pour
„ lui dissimuler que si elle cherchait sa sûreté ail-
„ leurs que dans leur vertu, ils seraient obligés
„ de chercher la leur dans un autre parti que
„ dans le sien. "

Ce discours fait un effet d'autant plus beau, que *Mezeray* met ici, en effet, dans la bouche du Maréchal de *Biron*, ce qu'*Henri IV.* avait dans le cœur.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur l'*Eloquence*, mais les livres n'en disent que trop; & dans un siécle éclairé, le génie aidé des exemples, en fait plus que n'en disent tous les maîtres.

DE L'ESPRIT.

CE mot entant qu'il signifie *une qualité de l'ame*, est un de ces termes vagues, auxquels tous ceux qui les prononcent, attachent pres-

presque toûjours des sens différens : il exprime autre chose que jugement, génie, goût, talent, pénétration, étendue, grace, finesse ; & il doit tenir de tous ces mérites : on pourrait le définir, *raison ingénieuse.*

C'est un mot générique, qui a toujours besoin d'un autre mot qui le détermine ; & quand on dit, *Voilà un Ouvrage plein d'esprit*, *un homme qui a de l'esprit*, on a grande raison de demander duquel. L'*esprit* sublime de *Corneille* n'est ni l'esprit exact de *Boileau*, ni l'esprit naïf de *la Fontaine* : & l'*esprit* de *la Bruyère*, qui est l'art de peindre singuliérement, n'est point celui de *Mallebranche*, qui est de l'imagination avec de la profondeur.

Quand on dit qu'un homme a un *esprit judicieux*, on entend moins qu'il a ce qu'on apelle de *l'esprit*, qu'une raison épurée. Un *esprit* ferme, mâle, courageux, grand, petit, faible, léger, doux, emporté, &c. signifie *le caractère & la trempe de l'ame*, & n'a point de raport à ce qu'on entend dans la société par cette expression, *avoir de l'esprit.*

L'esprit dans l'acception ordinaire de ce mot, tient beaucoup *du bel esprit*, & cependant ne signifie pas précisément la même chose : car jamais ce terme *homme d'esprit* ne peut être pris en mauvaise part, & *bel esprit* est quelquefois prononcé ironiquement.

D'où vient cette différence ? C'est qu'*homme d'esprit* ne signifie pas *esprit supérieur*, *talent marqué*, & que *bel esprit* le signifie. Ce mot *homme d'esprit* n'annonce point de prétention, & le *bel*

esprit est une affiche : c'est un art qui demande de la culture, c'est une espèce de profession, & qui par-là expose à l'envie & au ridicule.

C'est en ce sens que le *P. Bouhours* aurait eu raison de faire entendre, d'après le Cardinal *du Perron*, que les Allemands ne prétendaient pas à l'*esprit*; parce qu'alors leurs savans ne s'occupaient guères que d'ouvrages laborieux & de pénibles recherches, qui ne permettaient pas qu'on y répandit des fleurs, qu'on s'efforçât de briller, & que le *bel esprit* se mêlât au savant.

Ceux qui méprisent le génie d'*Aristote*, au lieu de s'en tenir à condamner sa Physique, qui ne pouvait être bonne étant privée d'expériences, seraient bien étonnés de voir qu'*Aristote* a enseigné parfaitement dans sa Rhétorique, la manière de dire les choses avec *esprit* : il dit que cet art consiste à ne se pas servir simplement du mot propre, qui ne dit rien de nouveau; mais qu'il faut employer une métaphore, une figure dont le sens soit clair & l'expression énergique; il en aporte plusieurs exemples, & entre autres ce que dit *Périclès* d'une bataille où la plus florissante jeunesse d'Athènes avait péri, *l'année a été dépouillée de son printems.*

Aristote a bien raison de dire qu'il faut du nouveau. Le premier qui, pour exprimer que les plaisirs sont mêlés d'amertume, les regarda comme des roses accompagnées d'épines, eut de l'*esprit*; ceux qui le répétèrent n'en eurent point.

Ce n'est pas toûjours par une métaphore qu'on s'ex-

s'exprime ſpirituellement : c'eſt par un tour nouveau ; c'eſt en laiſſant deviner ſans peine une partie de ſa penſée : c'eſt ce qu'on apelle *fineſſe*, *délicateſſe* ; & cette maniére eſt d'autant plus agréable, qu'elle exerce & qu'elle fait valoir l'*eſprit* des autres.

Les alluſions, les allégories, les comparaiſons, ſont un champ vaſte de penſées ingénieuſes ; les effets de la nature, la fable, l'hiſtoire préſentés à la mémoire, fourniſſent à une imagination heureuſe des traits qu'elle employe à propos.

Il ne ſera pas inutile de donner des exemples de ces différens genres. Voici un Madrigal de M. *de la Sablière*, qui a toûjours été eſtimé des gens de goût.

> Eglé tremble que dans ce jour,
> L'Himen, plus puiſſant que l'Amour,
> N'enlève ſes tréſors ſans qu'elle oſe s'en plaindre.
> Elle a négligé mes avis ;
> Si la belle les eût ſuivis,
> Elle n'aurait plus rien à craindre.

L'auteur ne pouvait, ce ſemble, ni mieux cacher, ni mieux faire entendre ce qu'il penſait, & ce qu'il craignait d'exprimer.

Le Madrigal ſuivant parait plus brillant & plus agréable : c'eſt une alluſion à la fable :

> Vous êtes belle, & votre ſœur eſt belle ;
> Entre vous deux, tout choix ſerait bien doux :
> L'Amour était blond comme vous,
> Mais il aimait une brune comme elle.

En

En voici encor un autre fort ancien. Il eſt de *Bertaud*, Evêque de Séez, & parait au-deſſus des deux autres, parce qu'il réunit l'eſprit & le ſentiment :

> Quand je revis ce que j'ai tant aimé,
> Peu s'en falut, que mon feu rallumé,
> N'en fit le charme en mon ame renaître,
> Et que mon cœur, autrefois ſon captif,
> Ne reſſemblât l'eſclave fugitif,
> A qui le ſort fit rencontrer ſon maître.

De pareils traits plaiſent à tout le monde, & caractériſent l'*eſprit* délicat d'une nation ingénieuſe.

Le grand point eſt de ſavoir juſqu'où cet *eſprit* doit être admis. Il eſt clair que dans les grands ouvrages, on doit l'employer avec ſobriété, par cela même qu'il eſt un ornement. Le grand art eſt dans l'à-propos.

Une penſée fine, ingénieuſe, une comparaiſon juſte & fleurie, eſt un défaut, quand la raiſon ſeule ou la paſſion doivent parler, ou bien quand on doit traiter de grands intérêts : ce n'eſt pas alors du faux *bel eſprit*, mais c'eſt de l'*eſprit* déplacé ; & toute beauté hors de ſa place ceſſe d'être beauté.

C'eſt un défaut dans lequel *Virgile* n'eſt jamais tombé, & qu'on peut quelquefois reprocher au *Taſſe*, tout admirable qu'il eſt d'ailleurs : ce défaut vient de ce que l'Auteur, trop plein de ſes idées, veut ſe montrer lui-même, lorſqu'il ne doit montrer que ſes perſonnages.

La

La meilleure manière de connaître l'usage qu'on doit faire de l'*esprit*, est de lire le petit nombre de bons ouvrages de génie qu'on a dans les langues savantes & dans la nôtre.

Le faux esprit est autre chose que de l'*esprit déplacé* : ce n'est pas seulement une pensée fausse, car elle pourrait être fausse sans être ingénieuse, c'est une pensée fausse & recherchée.

Il a été remarqué ailleurs qu'un homme de beaucoup d'*esprit*, qui traduisit, ou plutôt qui abrégea *Homère* en vers Français, crut embellir ce poete, dont la simplicité fait le caractère, en lui prêtant des ornemens. Il dit au sujet de la réconciliation d'*Achille* :

> Tout le camp s'écria, dans une joye extrême,
> Que ne vaincra-t-il point ? Il s'est vaincu lui-même.

Premiérement, de ce qu'on a domté sa colère, il ne s'ensuit point du tout qu'on ne sera point battu : secondement, toute une armée peut-elle s'accorder, par une inspiration soudaine, à dire une pointe ?

Si ce défaut choque les juges d'un goût sévère, combien doivent révolter tous ces traits forcés, toutes ces pensées alambiquées que l'on trouve en foule dans des écrits, d'ailleurs estimables ? Comment suporter que dans un livre de Mathématiques on dise que *si Saturne venait à manquer, ce serait le dernier satellite qui prendrait sa place, parce que les grands Seigneurs éloignent toûjours d'eux leurs successeurs ?* Comment souffrir qu'on dise qu'*Hercule* savait la Physique, & qu'on *ne pouvait résister à*

un Philoſophe de cette force? L'envie de briller & de ſurprendre par des choſes neuves, conduit à ces excès.

Cette petite vanité a produit les jeux de mots dans toutes les langues ; ce qui eſt la pire eſpèce du *faux bel eſprit.*

Le ſaux goût eſt différent du *faux bel eſprit*, parce que celui-ci eſt toûjours une affectation, un effort de faire mal ; au lieu que l'autre eſt ſouvent une habitude de faire mal ſans effort, & de ſuivre par inſtinct un mauvais exemple établi.

L'intempérance & l'incohérence des imaginations orientales, eſt un faux goût ; mais c'eſt plutôt un manque d'*eſprit* qu'un abus d'*eſprit.*

Des étoiles qui tombent, des montagnes qui ſe fendent, des fleuves qui reculent, le Soleil & la Lune qui ſe diſſolvent, des comparaiſons fauſſes & giganteſques, la nature toûjours outrée, ſont le caractère de ces Ecrivains, parce que dans ces pays où l'on n'a jamais parlé en public, la vraye éloquence n'a pû être cultivée, & qu'il eſt bien plus aiſé d'ètre ampoulé que d'ètre juſte, fin & délicat.

Le *faux eſprit* eſt précíſément le contraire de ces idées triviales & ampoulées ; c'eſt une recherche fatigante de traits déliés, une affectation de dire en énigme, ce que d'autres ont déja dit naturellement, de raprocher des idées qui paraiſſent incompatibles, de diviſer ce qui doit ètre réuni, de ſaiſir de faux raports, de mèler, contre les bienſéances, le badinage avec le ſérieux, & le petit avec le grand.

Ce

Ce ſerait ici une peine ſuperflue d'entaſſer des citations, dans leſquelles le mot d'*eſprit* ſe trouve. On ſe contentera d'en examiner une de *Boileau*, qui eſt raportée dans le grand Dictionnaire de Trévoux; *c'eſt le propre des grands Eſprits, quand ils commencent à vieillir & à décliner, de ſe plaire aux contes & aux fables.* Cette réflexion n'eſt pas vraye. Un *grand eſprit* peut tomber dans cette faibleſſe; mais ce n'eſt pas le propre des *grands eſprits.* Rien n'eſt plus capable d'égarer la Jeuneſſe, que de citer les fautes des bons Ecrivains, comme des exemples.

Il ne faut pas oublier de dire ici en combien de ſens différens le mot d'*eſprit* s'employe; ce n'eſt point un défaut de la langue: c'eſt au contraire un avantage d'avoir ainſi des racines qui ſe ramifient en pluſieurs branches.

Eſprit d'un Corps, d'une Société, pour exprimer les uſages, la manière de parler, de ſe conduire, les préjugés d'un Corps.

Eſprit de parti, qui eſt à l'*eſprit* d'un Corps ce que ſont les paſſions aux ſentimens ordinaires.

Eſprit d'une Loi, pour en diſtinguer l'intention: c'eſt en ce ſens qu'on a dit, *la lettre tue & l'eſprit vivifie.*

Eſprit d'un ouvrage, pour en faire concevoir le caractère & le but.

Eſprit de vengeance, pour ſignifier *deſir* & *intention* de ſe venger.

Eſprit de diſcorde, eſprit de révolte, &c.

On a cité dans un Dictionnaire, *eſprit de poli-*

politesse; mais c'est d'après un Auteur nommé *Bellegarde*, qui n'a nulle autorité. On doit choisir avec un soin scrupuleux ses Auteurs & ses exemples. On ne dit point *esprit de politesse*, comme on dit *esprit de vengeance*, *de dissension*, *de faction*; parce que la politesse n'est point une passion animée par un motif puissant qui la conduise, lequel on apelle *esprit* métaphoriquement.

Esprit familier se dit dans un autre sens, & signifie ces Etres mitoyens, ces Génies, ces Démons admis dans l'Antiquité, comme l'*Esprit de Socrate*, &c.

Esprit signifie quelquefois la plus subtile partie de la matière : on dit, *esprits animaux*, *esprits vitaux*, pour signifier ce qu'on n'a jamais vû, & ce qui donne le mouvement & la vie. Ces *esprits* qu'on croit couler rapidement dans les nerfs, sont probablement un feu subtil. Le Docteur *Méad* est le premier qui semble en avoir donné des preuves dans la préface du *Traité sur les Poisons*.

Esprit, en Chymie, est encore un terme qui reçoit plusieurs acceptions différentes, mais qui signifie toujours la partie subtile de la matière.

Il y a loin de l'*esprit* en ce sens, au *bon esprit*, au *bel esprit*. Le même mot, dans toutes les Langues, peut donner des idées différentes, parce que tout est métaphore, sans que le vulgaire s'en aperçoive.

Sur

Sur le mot FACILE.

Facile ne ſignifie pas ſeulement une choſe aiſément faite, mais encore qui parait l'être. Le pinceau du *Corrège* eſt *facile*. Le ſtile de *Quinaut* eſt beaucoup plus *facile* que celui de *Deſpréaux*, comme le ſtile d'*Ovide* l'emporte en facilité ſur celui de *Perſe*.

Cette facilité en Peinture, en Muſique, en Eloquence, en Poëſie, conſiſte dans un naturel heureux, qui n'admet aucun tour de recherche, & qui peut ſe paſſer de force & de profondeur. Ainſi les tableaux de *Paul Véronéſe* ont un air plus *facile* & moins fini que ceux de *Michel-Ange*. Les ſymphonies de *Rameau* ſont ſupérieures à celles de *Lully*, & ſemblent moins *faciles*. *Boſſuet* eſt plus véritablement éloquent & plus *facile* que *Fléchier*. *Rouſſeau*, dans ſes Epitres, n'a pas à beaucoup près la *facilité* & la vérité de *Deſpréaux*.

Le Commentateur de *Deſpréaux* dit que ce Poete exact & laborieux avait apris à l'illuſtre *Racine* à faire difficilement des vers; & que ceux qui paraiſſent *faciles*, ſont ceux qui ont été faits avec le plus de difficulté.

Il eſt très-vrai qu'il en coûte ſouvent pour s'exprimer avec clarté : il eſt vrai qu'on peut arriver au naturel par des efforts; mais il eſt vrai auſſi qu'un heureux génie produit ſouvent des beautés *faciles* ſans aucune peine; & que l'entouſiaſme va plus loin que l'art.

La

La plûpart des morceaux paſſionnés de nos bons Poetes ſont ſortis achevés de leur plume, & paraiſſent d'autant plus *faciles* qu'ils ont en effet été compoſés ſans travail : l'imagination alors conçoit & enfante aiſément. Il n'en eſt pas ainſi dans les ouvrages didactiques ; c'eſt là qu'on a beſoin d'art pour paraître *facile.* Il y a, par exemple, beaucoup moins de *facilité* que de profondeur dans l'admirable *Eſſai ſur l'Homme de Pope.*

On peut faire facilement de très-mauvais ouvrages qui n'auront rien de gêné, qui paraitront *faciles* ; & c'eſt le partage de ceux qui ont, ſans génie, la malheureuſe habitude de compoſer. C'eſt en ce ſens qu'un perſonnage de l'ancienne Comédie, qu'on nomme Italienne, dit à un autre :

Tu fais de méchans vers admirablement bien.

Le terme de *facile* eſt une injure pour une femme, & eſt quelquefois dans la ſociété une louange pour un homme : c'eſt ſouvent un défaut dans un homme d'Etat.

Les mœurs d'*Atticus* étaient *faciles* ; c'était le plus aimable des Romains. La *facile Cléopatre* ſe donna à *Antoine* auſſi aiſément qu'à *Céſar.* Le *facile Claude* ſe laiſſait gouverner par *Agrippine. Facile* n'eſt là par raport à *Claude*, qu'un adouciſſement ; le mot propre eſt *faible.*

Un homme *facile* eſt en général un eſprit qui ſe rend aiſément à la raiſon, aux remontrances ; un cœur qui ſe laiſſe fléchir aux prières :

&

& *faible* eſt celui qui laiſſe prendre ſur lui trop d'autorité.

FACTION.

De ce qu'on entend par ce mot.

LE mot *Faction* venant du Latin *facere*, on l'employe pour ſignifier l'état d'un ſoldat à ſon poſte en *faction*, les quadrilles ou les troupes des combattans dans le cirque, les *factions* vertes, bleues, rouges & blanches.

La principale acception de ce terme ſignifie *un parti ſeditieux dans un Etat.* Le terme de *parti* par lui-même n'a rien d'odieux, celui de *faction* l'eſt toûjours.

Un grand homme & un médiocre peuvent avoir aiſément un parti à la Cour, dans l'Armée, à la Ville, dans la Littérature.

On peut avoir un parti par ſon mérite, par la chaleur & le nombre de ſes amis, ſans être Chef de parti.

Le Maréchal de *Catinat*, peu conſidéré à la Cour, s'était fait un grand parti dans l'armée, ſans y prétendre.

Un chef de parti eſt toûjours un chef de *faction* : tels ont été le Cardinal de *Retz*, *Henri* Duc de *Guiſe*, & tant d'autres.

Un parti ſéditieux, quand il eſt encore faible, quand il ne partage pas tout l'Etat, n'eſt qu'une *faction.*

La *Faction* de *César* devint bientôt un parti dominant, qui engloutit la République.

Quand l'Empereur *Charles VI.* disputait l'Espagne à *Philippe V*, il avait un parti dans ce Royaume, & enfin il n'y eut plus qu'une *faction.* Cependant on peut dire toûjours le *Parti de Charles VI.*

Il n'en est pas ainsi des hommes privés. *Descartes* eut longtems un parti en France ; on ne peut dire qu'il eut une *faction.*

C'est ainsi qu'il y a des mots synonimes en plusieurs cas, qui cessent de l'être dans d'autres.

Du terme FANTAISIE.

FAntaisie signifiait autrefois l'*imagination*, & on ne se servait guères de ce mot, que pour exprimer cette faculté de l'ame qui reçoit les objets sensibles.

Descartes, *Gassendi*, & tous les Philosophes de leur tems, disent que *les espèces*, *les images des choses se peignent en la fantaisie* ; & c'est de-là que vient le mot *fantôme.* Mais la plûpart des termes abstraits sont reçus à la longue dans un sens différent de leur origine, comme des instrumens que l'industrie employe à des usages nouveaux.

Fantaisie veut dire aujourd'hui *un désir singulier*, *un goût passager* : il a eu la *fantaisie* d'aller à la Chine : la *fantaisie* du jeu, du bal lui a passé.

Un

Un Peintre fait un portrait de *fantaisie*, qui n'eſt d'après aucun modèle. Avoir des *fantaiſies*, c'eſt avoir des goûts extraordinaires qui ne ſont pas de durée. *Fantaiſie* en ce ſens eſt moins que *biſarrerie* & que *caprice*.

Le caprice peut ſignifier un *dégoût ſubtil & déraiſonnable*. Il a eu la *fantaiſie* de la muſique, & il s'en eſt dégoûté par caprice.

La biſarrerie donne une idée d'inconſéquence & de mauvais goût, que la *fantaiſie* n'exprime pas ; il a eu la *fantaiſie* de batir, mais il a conſtruit ſa maiſon dans un goût biſarre.

Il y a encore des nuances entre avoir des *fantaiſies* & être *fantaſque* : le fantaſque aproche beaucoup plus du *biſarre*.

Ce mot déſigne un caractère inégal & bruſque. L'idée d'agrément eſt exclue du mot *fantaſque*, au lieu qu'il y a des *fantaiſies* agréables.

On dit quelquefois en converſation familière, *des fantaiſies muſquées* ; mais jamais on n'a entendu par ce mot, *des biſarreries d'hommes d'un rang ſupérieur qu'on n'oſe condamner*, comme le dit le Dictionnaire de Trévoux : au contraire, c'eſt en les condamnant qu'on s'exprime ainſi ; & *muſquée* en cette occaſion eſt une *explétive* qui ajoute à la force du mot, comme on dit *ſotiſe pommée*, *folie fieſſée*, pour dire, ſotiſe & folie complette.

FASTE.

Des différentes ſignifications de ce mot.

FAſte vient originairement du Latin *Faſti*, jours de fète ; c'eſt en ce ſens qu'*Ovide* l'entend dans ſon poëme, intitulé, *Les Faſtes.*

Godeau a fait ſur ce modèle les *Faſtes de l'Egliſe*, mais avec moins de ſuccès : la Religion des Romains Payens était plus propre à la poëſie que celle des Chrétiens ; à quoi on peut ajouter qu'*Ovide* était un meilleur Poëte que *Godeau.*

Les *Faſtes* Conſulaires n'étaient que la liſte des Conſuls.

Les *Faſtes* des Magiſtrats étaient les jours où il était permis de plaider ; & ceux auxquels on ne plaidait pas s'apellaient *Nefaſtes*, *Nefaſti*, parce qu'alors on ne pouvait parler, *fari*, en Juſtice.

Ce mot *nefaſtus*, en ce ſens, ne ſignifiait pas *malheureux* ; au contraire *nefaſtus* & *nefandus* furent l'attribut des jours infortunés en un autre ſens, qui ſignifiait, jours dont on ne doit point parler, jours dignes de l'oubli ; *ille & nefaſto te poſuit die.*

Il y avait chez les Romains d'autres *Faſtes* encore, *faſti urbis*, *faſti ruſtici* ; c'était un calendrier de l'uſage de la ville & de la campagne.

On a toûjours cherché dans ces jours de ſo-

ſolemnité à étaler quelque apareil dans ſes vêtemens, dans ſa ſuite, dans ſes feſtins. Cet apareil étalé dans d'autres jours, s'eſt apellé *faſte.* Il n'exprime que la magnificence dans ceux qui, par leur état, doivent repréſenter ; il exprime la vanité dans les autres.

Quoique le mot de *faſte* ne ſoit pas toûjours injurieux, *faſtueux* l'eſt toûjours. Il fit ſon entrée avec beaucoup de *faſte* : c'eſt un homme *faſtueux.* Un religieux qui fait parade de ſa vertu, met du *faſte* juſques dans l'humilité même.

FAVEUR.

De ce qu'on entend par ce mot.

FAveur, du mot Latin *favor*, ſupoſe plutôt un bienfait qu'une récompenſe.

On brigue ſourdement la *faveur* ; on mérite & on demande hautement des récompenſes.

Le Dieu *Faveur*, chez les Mithologiſtes Romains, était fils de la Beauté & de la Fortune.

Toute *faveur* porte l'idée de quelque choſe de gratuit ; il m'a fait la *faveur* de m'introduire, de me préſenter, de recommander mon ami, de corriger mon ouvrage.

La *faveur* des Princes eſt l'effet de leur goût, & de la complaiſance aſſidue ; la faveur du peuple ſupoſe quelquefois du mérite, & plus ſouvent un hazard heureux.

Faveur diffère beaucoup de *grace.* Cet hom-

me est en faveur auprès du Roi, & cependant il n'en a point encore obtenu de graces.

On dit, *il a été reçu en grace*; on ne dit point, *il a été reçu en faveur*, quoiqu'on dise *être en faveur* : c'est que la *faveur* supose un goût habituel; & que *faire grace*, *recevoir en grace*, c'est pardonner, c'est moins que donner sa *faveur*.

Obtenir grace, c'est l'effet d'un moment; obtenir la *faveur* est l'effet du tems. Cependant on dit également, *faites moi la grace*, *faites moi la faveur* de recommander mon ami.

Des lettres de recommandation s'apellaient autrefois *des lettres de faveur*. *Sévère* dit dans la tragédie de *Polyeucte*,

> Je mourrais mille fois plutôt que d'abuser
> Des lettres de faveur que j'ai pour l'épouser.

On a la *faveur*, la bienveillance, non la grace du Prince & du public. On obtient la *faveur* de son auditoire par la modestie : mais il ne vous fait pas grace, si vous êtes trop long.

Les mois des *Gradués*, Avril & Octobre, dans lesquels un Collateur peut donner un Bénéfice simple au Gradué le moins ancien, sont des mois de *faveur* & de grace.

Cette expression, *faveur*, signifiant une bienveillance gratuite qu'on cherche à obtenir du Prince ou du public, la galanterie l'a étendue à la complaisance des femmes : & quoiqu'on ne dise point, il a eu des *faveurs* du Roi, on dit, il a eu les *faveurs* d'une Dame.

L'équivalent de cette expression n'est point connu

connu en Aſie, où les femmes ſont moins Reines.

On apellait autrefois *faveurs*, des rubans, des gants, des boucles, des nœuds d'épée donnés par une Dame.

Le Comte d'*Eſſex* portait à ſon chapeau un gant de la Reine *Eliſabeth*, qu'il apellait *faveur* de la Reine.

Enfin l'ironie ſe ſervit de ce mot pour ſignifier les ſuites fâcheuſes d'un commerce hazardé : *faveurs* de *Vénus*, *faveurs* cuiſantes.

FAVORI & FAVORITE.

De ce qu'on entend par ces mots.

CEs mots ont un ſens, tantôt plus reſſerré, tantôt plus étendu. Quelquefois *Favori* emporte l'idée de puiſſance, quelquefois ſeulement il ſignifie un homme qui plaît à ſon Maître.

Henri III. eut des Favoris qui n'étaient que des mignons ; il en eut qui gouvernèrent l'Etat, comme les Ducs de *Joyeuſe* & d'*Epernon.* On peut comparer un Favori à une piéce d'or, qui vaut ce que veut le Prince.

Un Ancien a dit : *Qui doit être le Favori d'un Roi ? C'eſt le peuple.* On apelle les bons Poëtes *les Favoris des Muſes*, comme les gens heuſeux, *les Favoris de la Fortune*, parce qu'on ruposé que les uns & les autres ont reçu ces

 dons

dons ſans travail. C'eſt ainſi qu'on apelle un terrain fertile & bien ſitué, *le Favori de la Nature.*

La femme qui plaît le plus au Sultan s'apelle parmi nous la Sultane *Favorite.* On a fait l'hiſtoire des *Favorites*, c'eſt-à-dire, des maîtreſſes des plus grands Princes.

Pluſieurs Princes en Allemagne ont des maiſons de campagne qu'on apelle la *Favorite.*

Favori d'une Dame ne ſe trouve plus que dans les Romans & les hiſtoriettes du ſiécle paſſé.

Sur la FAUSSETÉ.

F*Auſſeté* eſt le contraire de la vérité. Ce n'eſt pas proprement le menſonge, dans lequel il entre toûjours du deſſein.

On dit qu'il y a eu cent mille hommes écraſés dans le tremblement de terre de Lisbonne, ce n'eſt pas un menſonge, c'eſt une *fauſſeté.*

La *fauſſeté* eſt preſque toûjours encore plus qu'erreur. La *fauſſeté* tombe plus ſur les faits, l'erreur ſur les opinions.

C'eſt une erreur de croire que le Soleil tourne autour de la Terre; c'eſt une *fauſſeté* d'avancer que *Louis XIV.* dicta le teſtament de *Charles II.*

La *fauſſeté* d'un acte eſt un crime plus grand que le ſimple menſonge; elle déſigne une impoſture juridique, un larcin fait avec la plume.

Un homme a de la *fauſſeté* dans l'eſprit, quand il

il prend presque toûjours à gauche ; quand ne considérant pas l'objet entier, il attribue à un côté de l'objet ce qui apartient à l'autre, & que ce vice de jugement est tourné chez lui en habitude.

Il y a de la *fausseté* dans le cœur, quand il s'est accoutumé à flatter & à se parer de sentimens qu'il n'a pas ; cette *faussete* est pire que la *dissimulation*, & c'est ce que les Latins apellaient *simulatio.*

Il y a beaucoup de *faussetés* dans les Historiens, des erreurs chez les Philosophes, des mensonges dans presque tous les écrits polémiques, & encore plus dans les satiriques.

Les esprits faux sont insuportables, & les cœurs faux sont en horreur.

Du terme FÉCOND.

F*Écond* est le synonime de *fertile*, quand il s'agit de la culture des terres. On peut dire également *un terrein fécond & fertile ; fertiliser & féconder un champ.*

La maxime, qu'il n'y a point de synonimes, veut dire seulement qu'on ne peut se servir dans toutes les occasions des mêmes mots : ainsi une femelle de quelque espèce qu'elle soit, n'est point *fertile*, elle est *féconde.*

On *feconde* des œufs, on ne les *fertilise* pas ; la nature n'est pas *fertile*, elle est *féconde.* Ces deux expressions sont quelquefois également em-

employées au figuré & au propre : un esprit est *fertile* ou *fécond* en grandes idées.

Cependant les nuances sont si délicates, qu'on dit, un Orateur *fécond*, & non pas un Orateur *fertile* ; *fécondité* & non *fertilité* de paroles ; cette méthode, ce principe, ce sujet est d'une grande *fécondité*, & non pas d'une grande *fertilité* ; la raison en est qu'un principe, un sujet, une méthode produisent des idées qui naissent les unes des autres, comme des êtres successivement enfantés ; ce qui a raport à la génération.

Bienheureux *Scuderi* dont la *fertile* plume.

Le mot *fertile* est là bien placé, parce que cette plume s'exerçait, se répandait sur toutes sortes de sujets.

Le mot *fécond* convient plus au génie qu'à la plume.

Il y a des tems *féconds* en crimes, & non pas *fertiles* en crimes.

L'usage enseigne toutes ces petites différences.

FÉLICITÉ.

Des différens usages de ce terme.

F*Élicité*, est l'état permanent, du moins pour quelque tems, d'une ame contente ; & cet état est bien rare.

Le bonheur vient du dehors ; c'est originairement une *bonne heure* : un bonheur vient, on

a

a un bonheur ; mais on ne peut dire, *il m'eſt venu une félicité*, *j'ai eu une félicité* : & quand on dit, cet homme jouit d'une *félicité* parfaite, *une* alors n'eſt pas pris numériquement, & ſignifie ſeulement qu'on croit que ſa *félicité* eſt parfaite.

On peut avoir un bonheur ſans être heureux : un homme a eu le bonheur d'échaper à un piége, & n'en eſt quelquefois que plus malheureux ; on ne peut pas dire de lui qu'il a éprouvé la *félicité*.

Il y a encore de la différence entre *un* bonheur & *le* bonheur, différence que le mot *félicité* n'admet point.

Un bonheur eſt un événement heureux : le bonheur pris indéfinitivement, ſignifie une *ſuite* de ces événemens.

Le plaiſir eſt un ſentiment agréable & paſſager : le bonheur conſidéré comme ſentiment, eſt une ſuite de plaiſirs ; la proſpérité, une ſuite d'heureux événemens ; la *félicité*, une jouiſſance intime de ſa proſpérité.

L'Auteur des *ſynonimes* dit que *le bonheur eſt pour les riches*, *la félicité pour les ſages*, *la béatitude pour les pauvres d'eſprit* ; mais le bonheur parait plutôt le partage des riches qu'il ne l'eſt en effet, & la *félicité* eſt un état dont on parle plus qu'on ne l'éprouve.

Ce mot ne ſe dit guères en proſe au pluriel, par la raiſon que c'eſt un état de l'ame, comme tranquillité, ſageſſe, repos ; cependant la poéſie, qui s'éleve au-deſſus de la proſe, permet qu'on diſe dans *Polyeucte* :

Où

Où leurs félicités doivent être infinies.

Que vos félicités, s'il se peut, soient parfaites.

Les mots, en passant du substantif au verbe, ont rarement la même signification. *Féliciter*, qu'on employe au lieu de *congratuler*, ne veut pas dire *rendre heureux*; il ne dit pas même se réjouir avec quelqu'un de sa *félicité*: il veut dire simplement *faire compliment* sur un succès, sur un événement agréable; il a pris la place de *congratuler*, parce qu'il est d'une prononciation plus douce & plus sonore.

Du mot FERMETÉ.

FErmeté vient de *ferme*, & signifie autre chose que *solidité* & *dureté*; une toile serrée, un sable battu, ont de la *fermeté* sans être durs ni solides.

Il faut toûjours se souvenir que les modifications de l'ame ne peuvent s'exprimer que par images physiques: on dit *la fermeté de l'ame*, *de l'esprit*; ce qui ne signifie pas plus *solidité* ou *dureté* qu'au propre.

La *fermeté* est l'exercice du courage de l'esprit; elle supose une résolution éclairée: l'opiniâtreté au contraire supose de l'aveuglement.

Ceux qui ont loué la *fermeté* du stile de *Tacite*, n'ont pas tant de tort que le prétend le P. *Bouhours*: c'est un terme hazardé, mais placé, qui exprime l'énergie & la force des pensées & du stile.

On

On peut dire que *la Bruyère* a un *ſtile ferme*, & que d'autres écrivains n'ont qu'un ſtile dur.

FEU.

De ce qu'on entend par cette expreſſion au moral.

LE *feu*, ſur-tout en poëſie, ſignifie ſouvent l'*amour*, & on l'employe plus élégamment au pluriel qu'au ſingulier. *Corneille* dit ſouvent un beau *feu*, pour un amour vertueux & noble. Un homme a du *feu* dans la converſation, cela ne veut pas dire qu'il a des idées brillantes & lumineuſes, mais des expreſſions vives, animées par les geſtes.

Le *feu* dans les écrits ne ſupoſe pas non plus néceſſairement de la lumière & de la beauté ; mais de la vivacité, des figures multipliées, des idées preſſées.

Le *feu* n'eſt un mérite dans les diſcours & dans les ouvrages, que quand il eſt bien conduit.

On a dit que les Poëtes étaient animés d'un *feu* divin, quand ils étaient ſublimes : on n'a point de génie ſans *feu*, mais on peut avoir du *feu* ſans génie.

DE LA FIERTÉ.

F*Ierté* eſt une de ces expreſſions qui n'ayant d'abord été employées que dans un ſens odieux, ont été enſuite détournées à un ſens favorable.

C'eſt un crime, quand ce mot ſignifie la vanité hautaine, altière, orgueilleuſe, dédaigneuſe. C'eſt preſque une louange, quand il ſignifie la hauteur d'une ame noble.

C'eſt un juſte éloge dans un Général qui marche avec *fierté* à l'ennemi. Les Ecrivains ont loué la *fierté* de la démarche de *Louïs XIV*: ils auraient dû ſe contenter d'en remarquer la nobleſſe.

La *fierté* de l'ame, ſans hauteur, eſt un mérite compatible avec la modeſtie. Il n'y a que la *fierté* dans l'air & dans les manières qui choque; elle déplait dans les Rois mêmes.

La *fierté* dans l'extérieur, dans la ſociété, eſt l'expreſſion de l'orgueil: la *fierté* dans l'ame eſt de la grandeur.

Les nuances ſont ſi délicates, qu'eſprit *fier* eſt un blâme, ame *fière* une louange; c'eſt que par eſprit *fier* on entend un homme qui penſe avantageuſement de ſoi-même; & par ame *fière* on entend des ſentimens élevés.

La *fierté* annoncée par l'extérieur eſt tellement un défaut, que les petits qui louent baſſement les grands de ce défaut, ſont obligés de l'adoucir, ou plutôt de le relever par une épithète,

thète, *cette noble fierté.* Elle n'eſt pas ſimplement la vanité, qui conſiſte à ſe faire valoir par les petites choſes ; elle n'eſt pas la préſomption, qui ſe croit capable des grandes ; elle n'eſt pas le dédain, qui ajoute encore le mépris des autres à l'air de la grande opinion de ſoi-même : mais elle s'allie intimement avec tous ces défauts.

On s'eſt ſervi de ce mot dans les Romans & dans les vers, ſurtout dans les Opéra, pour exprimer la ſévérité de la pudeur ; on y rencontre par-tout, vaine *fierté*, rigoureuſe *fierté.*

Les Poetes ont eu peut-être plus de raiſon qu'ils ne penſaient. La *fierté* d'une femme n'eſt pas ſimplement la pudeur ſévère, l'amour du devoir, mais le haut prix que ſon amour-propre met à ſa beauté.

On a dit quelquefois, la *fierté* du pinceau, pour ſignifier des touches libres & hardies.

Sur le terme FIGURÉ.

FIguré, exprimé en figure. On dit, un *Ballet figuré*, qui repréſente ou qu'on croit repréſenter une action, une paſſion, une ſaiſon, ou qui ſimplement forme des figures par l'arrangement des danſeurs deux à deux, quatre à quatre : *copie figurée*, parce qu'elle exprime préciſément l'ordre & la diſpoſition de l'original : *vérité figurée* par une fable, par une parabole : l'*Egliſe figurée* par la jeune épouſe du Cantique des

des cantiques : l'ancienne *Rome figurée* par Babylone : *ſtile figuré* par les expreſſions métaphoriques qui figurent les choſes dont on parle, & qui les défigurent quand les métaphores ne ſont pas juſtes.

L'imagination ardente, la paſſion, le deſir, ſouvent trompé, de plaire par des images ſurprenantes, produiſent le ſtile *figuré.* Nous ne l'admettons point dans l'hiſtoire; car trop de métaphores nuiſent à la clarté; elles nuiſent même à la vérité, en diſant plus ou moins que la choſe même.

Les ouvrages didactiques réprouvent ce ſtile. Il eſt bien moins à ſa place dans un ſermon que dans une oraiſon funèbre; parce que le ſermon eſt une inſtruction dans laquelle on annonce la vérité; l'oraiſon funèbre, une déclamation dans laquelle on exagère.

La Poëſie d'enthouſiaſme, comme l'Epopée, l'Ode, eſt le genre qui reçoit le plus ce ſtile. On le prodigue moins dans la Tragédie, où le dialogue doit être auſſi naturel qu'élevé; encore moins dans la Comédie, dont le ſtile doit être plus ſimple.

C'eſt le goût qui fixe les bornes qu'on doit donner au ſtile *figuré* dans chaque genre. *Balthaſar Gratian* dit, *que les penſées partent des vaſtes côtes de la memoire, s'embarquent ſur la mer de l'imagination, arrivent au port de l'eſprit, pour être enregiſtrées à la douane de l'entendement.*

Un autre défaut du ſtile *figuré* eſt l'entaſſement des figures incohérentes. Un Poëte en parlant

lant de quelques Philoſophes, les a apellés

d'ambitieux Pygmées,
Qui ſur leurs pieds vainement redreſſés,
Et ſur des monts d'arguments entaſſés,

. . . .

Quand on écrit contre les Philoſophes, il faudrait mieux écrire.

Les Orientaux employent preſque toûjours le ſtile *figuré*.

On peut dans une allégorie ne point employer les figures, les métaphores, & dire avec ſimplicité ce qu'on a inventé avec imagination. *Platon* a plus d'allégories encore que de figures; il les exprime élégamment, ſans faſte.

Preſque toutes les maximes des anciens Orientaux & des Grecs ſont dans un ſtile *figuré*. Toutes ces ſentences ſont des métaphores, de courtes allégories; & c'eſt là que le ſtile *figuré* fait un très-grand effet, en ébranlant l'imagination, & en ſe gravant dans la mémoire.

Pythagore dit, *Dans la tempête adorez l'écho*, pour ſignifier, *Dans les troubles civils retirez vous à la campagne: N'attiſez pas le feu avec l'épée*, pour dire, *N'irritez pas les eſprits échauffés.*

Il y a dans toutes les langues beaucoup de proverbes communs qui ſont dans le ſtile *figuré*.

DE LA FINESSE,

& des différentes ſignifications de ce mot.

FInesse ne ſignifie ni au propre, ni au figuré, *mince*, *léger*, *délié*, d'une contexture rare, faible, ténue ; ce terme exprime quelque choſe de *délicat* & de *fini*.

Un drap léger, une toile lâche, une dentelle faible, un galon mince, ne ſont pas toujours *fins*.

Ce mot a du raport avec *finir* : de là viennent les *fineſſes* de l'Art ; ainſi on dit la *fineſſe* du pinceau de *Vanderwef*, de *Mieris* : on dit un *cheval fin*, de l'*or fin*, un *diamant fin*. Le *cheval fin* eſt opoſé au *cheval groſſier* ; le *diamant fin* au *faux* ; l'*or fin* ou *affiné*, à l'*or mêlé d'alliage*.

La *fineſſe* ſe dit communément des choſes déliées, & de la légéreté de la main-d'œuvre. Quoiqu'on diſe un *cheval fin*, on ne dit guères la *fineſſe d'un cheval*. On dit la *fineſſe* des cheveux, d'une dentelle, d'une étoffe. Quand on veut, par ce mot, exprimer le défaut ou le mauvais emploi de quelque choſe, on ajoute l'adverbe *trop*. Ce fil s'eſt caſſé, il était *trop fin* ; cette étoffe eſt *trop fine* pour la ſaiſon.

La *fineſſe*, dans le ſens figuré, s'aplique à la conduite, aux diſcours, aux ouvrages d'eſprit. Dans la conduite, *fineſſe* exprime toûjours,

jours, comme dans les arts, quelque chose de délié; elle peut quelquefois subsister sans l'habileté: il est rare qu'elle ne soit pas mêlée d'un peu de fourberie; la politique l'admet, & la société la réprouve.

Le proverbe des *finesses cousues de fil blanc*, prouve que ce mot, au sens figuré, vient du sens propre de *couture fine*, d'*étoffe fine*.

La *finesse* n'est pas tout-à-fait la subtilité. On tend un piége avec *finesse*, on en échape avec subtilité; on a une conduite *fine*, on joue un tour subtil. On inspire la défiance, en employant toujours la *finesse*: on se trompe presque toujours, en entendant *finesse* à tout.

La *finesse* dans les ouvrages d'esprit, comme dans la conversation, consiste dans l'art de ne pas exprimer directement sa pensée, mais de la laisser aisément apercevoir: c'est une énigme dont les gens d'esprit devinent tout d'un coup le mot.

Un Chancelier offrant un jour sa protection au Parlement, le Premier Président se tournant vers sa Compagnie: *Messieurs*, dit-il, *remercions M. le Chancelier; il nous donne plus que nous ne lui demandons*; c'est là une réponse *très-fine*.

La *finesse* dans la conversation, dans les écrits, diffère de la délicatesse; la première s'étend également aux choses piquantes & agréables, au blame & à la louange même, aux choses mêmes indécentes, couvertes d'un voile, à travers lequel on les voit sans rougir.

On dit des choses hardies avec *finesse*.

La délicateſſe exprime des ſentimens doux & agréables, des louanges *fines*; ainſi la *fineſſe* convient plus à l'Epigramme, la délicateſſe au Madrigal. Il entre de la délicateſſe dans les jalouſies des amans; il n'y entre point de *fineſſe.*

Les louanges que donnait *Deſpréaux* à *Louïs XIV.* ne ſont pas toujours également délicates; les ſatyres ne ſont pas toujours aſſez *fines.*

Quand *Iphigenie*, dans *Racine*, a reçu l'ordre de ſon pere de ne plus revoir *Achille*, elle s'écrie:

Dieux plus doux, vous n'aviez demandé que ma vie.

Le véritable caractère de ce vers eſt plutôt la délicateſſe que la fineſſe.

Sur le mot FLEURI.

FLeuri, qui eſt en *fleur*, *Arbre fleuri*, *Roſier fleuri*; on ne dit point des fleurs qu'elles *fleuriſſent*, on le dit des plantes & des arbres. *Teint fleuri*, dont la carnation ſemble un mélange de blanc & de couleur de roſe. On a dit quelquefois, c'eſt un *eſprit fleuri*, pour ſignifier un homme qui poſſède une littérature légère, & dont l'imagination eſt riante.

Un *diſcours fleuri* eſt rempli de penſées plus agréables que fortes, d'images plus brillantes que ſublimes, de termes plus recherchés qu'énergiques: cette métaphore eſt juſtement priſe des fleurs, qui ont de l'éclat ſans ſolidité.

Le

Le *ſtile fleuri* ne meſſied pas dans ces harangues publiques, qui ne ſont que des complimens ; les beautés légères ſont à leur place, quand on n'a rien de ſolide à dire ; mais le *ſtile fleuri* doit être banni d'un plaidoyer, d'un ſermon, de tout livre inſtructif.

En banniſſant le *ſtile fleuri*, on ne doit pas rejetter les images douces & riantes qui entreraient naturellement dans le ſujet : quelques fleurs ne ſont pas condamnables ; mais le *ſtile fleuri* doit être proſcrit dans un ſujet ſolide.

Ce ſtile convient aux piéces de pur agrément, aux Idylles, aux Eglogues, aux deſcriptions des ſaiſons, des jardins : il remplit avec grace une ſtance de l'Ode la plus ſublime, pourvû qu'il ſoit relevé par des ſtances d'une beauté plus mâle. Il convient peu à la Comédie, qui étant l'image de la vie commune, doit être généralement dans le ſtile de la converſation ordinaire. Il eſt encore moins admis dans la Tragédie, qui eſt l'empire des grandes paſſions & des grands intérêts ; & ſi quelquefois il eſt reçu dans le genre tragique & dans le comique, ce n'eſt que dans quelques deſcriptions où le cœur n'a point de part, & qui amuſent l'imagination avant que l'ame ſoit touchée ou occupée.

Le *ſtile fleuri* nuirait à l'intérêt dans la Tragédie, & affaiblirait le ridicule dans la Comédie. Il eſt très à ſa place dans un Opera Français, où d'ordinaire on effleure plus les paſſions qu'on ne les traite.

Le *ſtile fleuri* ne doit pas être confondu avec le ſtile doux.

Ce fut dans ces jardins où, par mille détours,
Inachus prend plaiſir à prolonger ſon cours;
Ce fut ſur ce charmant rivage
Que ſa fille volage
Me promit de m'aimer toûjours.
Le Zéphir fut témoin, l'onde fut attentive,
Quand la Nymphe jura de ne changer jamais;
Mais le Zéphir léger, & l'onde fugitive,
Ont bientôt emporté les ſermens qu'elle a faits.

C'eſt là le modèle du *ſtile fleuri.* On pourrait donner pour exemple du ſtile doux, qui n'eſt pas le doucereux, & qui eſt moins agréable que le *ſtile fleuri*, ces vers d'un autre Opera :

Plus j'obſerve ces lieux, & plus je les admire;
Ce fleuve coule lentement,
Et s'éloigne à regret d'un ſéjour ſi charmant.

Le premier morceau eſt *fleuri*, preſque toutes les paroles ſont des images riantes; le ſecond eſt plus dénué de ces fleurs, il n'eſt que doux.

Du mot FOIBLE.

FOible, qu'on prononce *faible*, & que pluſieurs écrivent ainſi, eſt le contraire de *fort*, & non de *dur* & de *ſolide.* Il peut ſe dire de preſ-

presque tous les Etres. Il reçoit souvent l'article *de* : le *fort* & le *faible* d'une épée ; *faible* de reins ; armée *faible* de cavalerie ; ouvrage philosophique *faible* de raisonnement, &c.

Le *faible* du cœur n'est point le *faible* de l'esprit ; le *faible* de l'ame n'est point celui du cœur. Une ame *faible* est sans ressort & sans action ; elle se laisse aller à ceux qui la gouvernent.

Un cœur *faible* s'amollit aisément, change facilement d'inclinations, ne résiste point à la séduction, à l'ascendant qu'on veut prendre sur lui, & peut subsister avec un esprit fort ; car on peut penser fortement, & agir faiblement. L'esprit *faible* reçoit les impressions sans les combattre, embrasse les opinions sans examen, s'effraye sans cause, tombe naturellement dans la superstition.

Un Ouvrage peut être *faible* par les pensées ou par le stile ; par les pensées, quand elles sont trop communes, ou, lorsqu'étant justes, elles ne sont pas assez approfondies ; par le stile, quand il est dépourvû d'images, de tours, de figures qui réveillent l'attention. Les Oraisons funèbres de *Mascaron* sont *faibles*, & son stile n'a point de vie, en comparaison de *Bossuet*.

Toute harangue est *faible*, quand elle n'est pas relevée par des tours ingénieux, & par des expressions énergiques ; mais un plaidoyer est *faible*, quand, avec tout le secours de l'éloquence, & toute la véhémence de l'action, il manque de raison. Nul ouvrage philosophique

n'eſt *faible*, malgré la faibleſſe d'un ſtile lâche, quand le raiſonnement eſt juſte & profond. Une Tragédie eſt *faible*, quoique le ſtile en ſoit fort, quand l'intérêt n'eſt pas ſoutenu. La Comédie la mieux écrite eſt *faible*, ſi elle manque de ce que les Latins apellaient *vis comica*, la force comique : c'eſt ce que *Céſar* reproche à Térence ;

Lenibus atque utinam ſcriptis adjuncta foret vis.

C'eſt ſurtout en quoi a péché ſouvent la Comédie nommée *larmoyante*. Les vers *faibles* ne ſont pas ceux qui pèchent contre les règles, mais contre le génie ; qui dans leur méchanique ſont ſans varieté, ſans choix de termes, ſans heureuſes inverſions, & qui, dans leur poëſie, conſervent trop la ſimplicité de la proſe. On ne peut mieux ſentir cette différence, qu'en comparant les endroits que *Racine*, & *Campiſtron* ſon imitateur, ont traités.

Du terme FORNICATION.

LE Dictionnaire de Trevoux dit que c'eſt un terme de Théologie. Il vient du mot Latin *fornix*, petites chambres voutées, dans leſquelles ſe tenaient les femmes publiques à Rome. On a employé ce terme pour ſignifier le *commerce des perſonnes libres*. Il n'eſt point d'uſage dans la converſation, & n'eſt guères reçu aujourd'hui que dans le ſtile marotique.

La

La décence l'a banni de la chaire. Les Caſuiſtes en ſaiſaient un grand uſage, & le diſtinguaient en pluſieurs eſpèces. On a traduit par le mot de *fornication*, les infidélités du peuple Juif pour des Dieux étrangers, parce que chez les Prophètes ces infidélités ſont apellées *impuretés*, *ſouillures*. C'eſt par la même extenſion qu'on a dit que les Juifs avaient rendu aux faux Dieux un hommage *adultère*.

Du mot FORCE.

CE mot a été tranſporté du ſimple au figuré. *Force* ſe dit de toutes les parties du corps qui ſont en mouvement, en action; la *force* du cœur, que quelques-uns ont faite de quatre cent livres, & d'autres de trois onces; la *force* des viſcères, des poumons, de la voix; à *force* de bras.

On dit par analogie, faire *force* de voiles, de rames; raſſembler ſes *forces*; connaître, meſurer ſes *forces*; aller, entreprendre au-delà de ſes *forces*; le travail de l'Encyclopédie eſt au-deſſus des *forces* de ceux qui ſe ſont déchaînés contre ce livre. On a long-tems apellé *forces*, de grands ciſeaux; & c'eſt pourquoi dans les Etats de la Ligue, on fit une eſtampe de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, cherchant avec ſes lunettes ſes ciſeaux qui étaient à terre, avec ce jeu de mots pour inſcription: *J'ai perdu mes forces.*

Le

Le ſtile très-familier admet encore *force* gens, *force* gibier, *force* fripons, *force* mauvais Critiques. On dit, à *force* de travailler, il s'eſt épuiſé; le fer s'affaiblit, à *force* de le polir.

La métaphore qui a tranſporté ce mot dans la Morale, en a fait une vertu cardinale. La *force*, en ce ſens, eſt le courage de ſoutenir l'adverſité, & d'entreprendre des choſes vertueuſes & difficiles, *animi fortitudo.*

La *force* de l'eſprit eſt la pénétration & la profondeur, *ingenii vis.* La nature la donne comme celle du corps: le travail modéré les augmente, & le travail outré les diminue.

La *force* d'un raiſonnement conſiſte dans une expoſition claire, des preuves expoſées dans leur jour, & une concluſion juſte; elle n'a point lieu dans les théoremes mathématiques, parce qu'une démonſtration ne peut recevoir plus ou moins d'évidence, plus ou moins de *force*; elle peut ſeulement procéder par un chemin plus long ou plus court, plus ſimple, ou plus compliqué. La *force* du raiſonnement a ſurtout lieu dans les queſtions problématiques. La *force* de l'éloquence n'eſt pas ſeulement une ſuite de raiſonnemens juſtes & vigoureux, qui ſubſiſteraient avec la ſéchereſſe; cette force demande de l'embonpoint, des images frapantes, des termes énergiques. Ainſi on a dit que les ſermons de *Bourdaloue* avaient plus de *force*, ceux de *Maſſillon* plus de graces. Des vers peuvent avoir de la *force*, & manquer de toutes les autres beautés. La *force* d'un vers dans notre langue vient principalement de dire quelque choſe dans chaque hémiſtiche:

Et

Et monté ſur le faîte, il aſpire à deſcendre.

L'Eternel eſt ſon nom ; le Monde eſt ſon ouvrage.

Ces deux vers pleins de force & d'élégance, ſont le meilleur modèle de la poeſie.

La *force* dans la peinture eſt l'expreſſion des muſcles, que des touches reſſenties font paraître en action ſous la chair qui les couvre. Il y a trop de *force*, quand ces muſcles ſont trop prononcés. Les attitudes des combattans ont beaucoup de *force* dans les batailles de *Conſtantin*, deſſinées par *Raphaël* & par *Jules Romain*, & dans celles d'*Alexandre*, peintes par le *Brun*. La *force* outrée eſt dure dans la peinture, ampoulée dans la poéſie.

Des Philoſophes ont prétendu que la *force* eſt une qualité inhérente à la matière ; que chaque particule inviſible, ou plutôt *monade*, eſt douée d'une *force* active : mais il eſt auſſi difficile de démontrer cette aſſertion, qu'il le ſerait de prouver que la blancheur eſt une qualité inhérente à la matiére, comme le dit le Dictionnaire de *Trévoux* à l'article *Inhérent*.

La *force* de tout animal a reçu ſon plus haut degré, quand l'animal a pris toute ſa croiſſance ; elle décroît, quand les muſcles ne reçoivent plus une nourriture égale ; & cette nourriture ceſſe d'être égale, quand les eſprits animaux n'impriment plus à ces muſcles le mouvement accoutumé. Il eſt ſi probable que ces eſprits animaux ſont du feu, que les vieillards manquent de mouvement, de *force*, à meſure qu'ils manquent de chaleur.

FROID.

FROID.

De ce qu'on entend par ce terme dans les Belles-Lettres & dans les beaux-Arts.

ON dit qu'un morceau de poëſie, d'éloquence, de muſique, un tableau même eſt *froid*, quand on attend dans ces ouvrages une expreſſion animée qu'on n'y trouve pas. Les autres Arts ne ſont pas ſi ſuſceptibles de ce défaut. Ainſi l'Architecture, la Géométrie, la Logique, la Métaphyſique, tout ce qui a pour unique mérite la juſteſſe, ne peut être ni échauffé, ni refroidi. Le tableau de la famille de *Darius* peint par *Mignard*, eſt très-*froid*, en comparaiſon du tableau de le *Brun*, parce qu'on ne trouve point dans les perſonnages de *Mignard*, cette même affliction que le *Brun* a ſi vivement exprimée ſur le viſage, & dans les attitudes des Princeſſes *Perſanes.* Une ſtatue même peut être *froide.* On doit voir la crainte & l'horreur dans les traits d'une *Andromède*, l'effort de tous les muſcles, & une colère mêlée d'audace dans l'attitude & ſur le front d'un *Hercule* qui ſoulève *Anthée.*

Dans la poëſie, dans l'éloquence, les grands mouvemens des paſſions deviennent *froids*, quand ils ſont exprimés en termes trop communs & dénués d'imagination. C'eſt ce qui fait que l'amour, qui eſt ſi vif dans *Racine*, eſt languiſſant dans *Campiſtron* ſon imitateur.

Les

Les ſentimens qui échapent à une ame qui veut les cacher, demandent au contraire les expreſſions les plus ſimples. Rien n'eſt ſi vif, ſi animé que ces vers du Cid : *Va, je ne te hais point... tu le dois... je ne puis.* Ce ſentiment deviendrait *froid*, s'il était relevé par des termes étudiés.

C'eſt par cette raiſon que rien n'eſt ſi *froid* que le ſtile ampoulé. Un héros dans une tragédie dit qu'il a eſſuyé une tempête, qu'il a vû périr ſon ami dans cet orage. Il touche, il intéreſſe, s'il parle avec douleur de ſa perte, s'il eſt plus occupé de ſon ami que de tout le reſte. Il ne touche point, il devient *froid*, s'il fait une deſcription de la tempête, s'il parle de *ſource de feu bouillonnant ſur les eaux, & de la foudre qui gronde & qui frape à ſillons redoublés la terre & l'onde.* Ainſi le ſtile *froid* vient tantôt de la ſtérilité, tantôt de l'intempérance des idées, ſouvent d'une diction trop commune, quelquefois d'une diction trop recherchée.

L'Auteur qui n'eſt *froid*, que parce qu'il eſt vif à contre-tems, peut corriger ce défaut d'une imagination trop abondante. Mais celui qui eſt *froid*, parce qu'il manque d'ame, n'a pas de quoi ſe corriger. On peut modérer ſon feu; on ne ſaurait en acquérir.

Du

Du mot FRANCHISE.

MOt qui donne toûjours une idée de liberté dans quelque ſens qu'on le prenne ; mot venu des Francs, qui étaient libres : il eſt ſi ancien, que lorſque le *Cid* aſſiégea & prit Tolède dans l'onziéme ſiécle, on donna des *franchies* ou *franchiſes* aux Français qui étaient venus à cette expédition, & qui s'établirent à Tolède. Toutes les villes murées avaient des *franchiſes*, des libertés, des privilèges juſques dans la plus grande anarchie du pouvoir féodal. Dans tous les pays d'Etats, le Souverain jurait à ſon avénement de garder leurs *franchiſes*.

Ce nom, qui a été donné généralement aux droits des peuples, aux immunités, aux aſyles, a été plus particuliérement affecté aux quartiers des Ambaſſadeurs à Rome. C'était un terrein autour des palais ; & ce terrein était plus ou moins grand, ſelon la volonté de l'Ambaſſadeur. Tout ce terrein était un aſyle aux criminels ; on ne pouvait les y pourſuivre. Cette *franchiſe* fut reſtreinte ſous *Innocent XI.* à l'enceinte des palais. Les égliſes & les couvents en Italie ont la même *franchiſe*, & ne l'ont point dans les autres Etats. Il y a dans Paris pluſieurs lieux de *franchiſe*, où les débiteurs ne peuvent être ſaiſis pour leurs dettes par la Juſtice ordinaire, & où les ouvriers peuvent exercer leurs métiers ſans être paſſés maîtres. Les ouvriers ont cette

fran-

franchiſe dans le fauxbourg S. Antoine; mais ce n'eſt pas un aſyle comme le Temple.

Cette *franchiſe*, qui exprime ordinairement la liberté d'une nation, d'une ville, d'un corps, a bientôt après ſignifié la *liberté* d'un diſcours, d'un conſeil qu'on donne, d'un procédé dans une affaire: mais il y a une grande nuance entre *parler avec franchiſe*, & *parler avec liberté.* Dans un diſcours à ſon ſupérieur, la liberté eſt une hardieſſe ou meſurée, ou trop forte; la *franchiſe* ſe tient plus dans les juſtes bornes, & eſt accompagnée de candeur. Dire ſon avis avec liberté, c'eſt ne pas craindre; le dire avec *franchiſe*, c'eſt ſe conduire ouvertement & noblement. Parler avec trop de liberté, c'eſt marquer de l'audace; parler avec trop de *franchiſe*, c'eſt trop ouvrir ſon cœur.

Du mot FRANÇOIS.

ON prononce aujourd'hui *Français*, & quelques auteurs l'écrivent de même; ils en donnent pour raiſon qu'il faut diſtinguer *François* qui ſignifie une *Nation*, de *François* qui eſt un nom propre, comme *S. François* ou *François Premier.*

Toutes les nations adouciſſent à la longue la prononciation des mots qui ſont le plus en uſage; c'eſt ce que les Grecs apellaient *Euphonie.* On prononçait la diphtongue *oi* rudement, au commencement du ſeiziéme ſiécle. La Cour de *Fran-*

François I. adoucit la langue comme les esprits : de-là vient qu'on ne dit plus *François* par un *o*, mais *Français* ; qu'on dit, il *aimait*, il *croyait*, & non pas il *aimoit*, il *croyoit*, &c.

Les *Français* avaient d'abord été nommés *Francs* ; & il est à remarquer que presque toutes les nations de l'Europe accourcissaient les noms, que nous allongeons aujourd'hui. Les Gaulois s'apellaient *Welchs*, nom que le peuple donne encore aux *Français* dans presque toute l'Allemagne, & il est indubitable que les *Welchs* d'Angleterre, que nous nommons *Galois*, sont une Colonie des Gaulois.

Lorsque les Francs s'établirent dans le pays des premiers *Welchs*, que les Romains apellaient *Gallia*, la nation se trouva composée des anciens Celtes ou Gaulois subjugués par *César*, des familles Romaines qui s'y étaient établies, des Germains qui y avaient déja fait des émigrations, & enfin des Francs qui se rendirent maîtres du pays sous leur Chef *Clovis*. Tant que la Monarchie qui réunit la Gaule & la Germanie subsista, tous les peuples depuis la source du Weser jusqu'aux mers des Gaules, portèrent le nom de *Francs*. Mais lorsqu'en 843, au Congrès de Verdun, sous *Charles le Chauve*, la Germanie & la Gaule furent séparées, le nom de *Francs* resta aux peuples de la France Occidentale, qui retint seule le nom de *France*.

On ne connut guères le nom de *Français* que vers le dixiéme siécle. Le fond de la nation est de familles Gauloises, & le caractère des anciens Gaulois a toûjours subsisté.

En

En effet, chaque peuple a ſon caractère comme chaque homme, & ce caractère général eſt formé de toutes les reſſemblances que la nature & l'habitude ont miſes entre les habitans d'un même pays, au milieu des variétés qui les diſtinguent. Ainſi le caractère, le génie, l'eſprit *Français*, réſultent de ce que les différentes provinces de ce Royaume ont entre elles de ſemblable. Les peuples de la Guyenne & ceux de la Normandie diffèrent beaucoup : cependant on reconnait en eux le génie *Français*, qui forme une nation de ces différentes provinces, & qui les diſtingue au premier coup d'œil, des Italiens & des Allemands. Le climat & le ſol impriment évidemment aux hommes, comme aux animaux & aux plantes, des marques qui ne changent point. Celles qui dépendent du Gouvernement, de la Religion, de l'éducation s'altèrent. C'eſt là le nœud qui explique comment les peuples ont perdu une partie de leur ancien caractère & ont conſervé l'autre. Un peuple qui a conquis autrefois la moitié de la Terre, n'eſt plus reconnaiſſable aujourd'hui ſous un gouvernement Sacerdotal : mais le fond de ſon ancienne grandeur d'ame ſubſiſte encore, quoique caché ſous la faibleſſe.

Le gouvernement barbare des Turcs a énervé de même les Egyptiens & les Grecs, ſans avoir pû détruire le fond du caractère & la trempe de l'eſprit de ces peuples.

Le fond du *Français* eſt tel aujourd'hui, que *Céſar* a peint le Gaulois, promt à ſe réſoudre, ardent à combattre, impétueux dans l'attaque, ſe rebutant aiſément. *Céſar*, *Agatias*, & d'autres,

 di-

diſent que de tous les Barbares, le Gaulois était le plus poli. Il eſt encore, dans le tems le plus civiliſé, le modele de la politeſſe de ſes voiſins.

Les habitans des côtes de la France furent toujours propres à la Marine : les peuples de la Guyenne compoſèrent toujours la meilleure infanterie : ceux qui habitent les campagnes de Blois & de Tours ne ſont pas, dit le *Taſſe*,

> *. . . Gente robuſta, e faticoſa.*
> *La terra molle, e lieta, e dilettoſa*
> *Simili a ſe gli abitator, produce.*

Mais comment concilier le caractère des Pariſiens de nos jours, avec celui que l'Empereur *Julien*, le premier des Princes & des hommes après *Marc-Aurèle*, donne aux Pariſiens de ſon tems? *J'aime ce Peuple*, dit-il dans ſon *Miſopogon*, *parce qu'il eſt ſérieux & ſévère comme moi.* Ce ſérieux qui ſemble banni aujourd'hui d'une Ville immenſe, devenue le centre des plaiſirs, devait régner dans une ville alors petite, dénuée d'amuſemens : l'eſprit des Pariſiens a changé en cela, malgré le climat.

L'affluence du peuple, l'opulence, l'oiſiveté, qui ne peut s'occuper que des plaiſirs & des arts, & non du gouvernement, ont donné un nouveau tour d'eſprit à un peuple entier.

Comment expliquer encore par quels degrés ce peuple a paſſé des fureurs qui le caractériſèrent du tems du Roi *Jean*, de *Charles VI*, de *Charles IX*, de *Henri III*, & de *Henri IV.* même, à cette douce facilité de mœurs que l'Europe

rope chérit en lui ? C'eſt que les orages du Gouvernement & ceux de la Religion pouſſérent la vivacité des eſprits aux emportemens de la faction & du fanatiſme ; & que cette même vivacité, qui ſubſiſtera toujours, n'a aujourd'hui pour objet que les agrémens de la ſocieté. Le Pariſien eſt impétueux dans ſes plaiſirs, comme il le fut autrefois dans ſes fureurs. Le fond du caractère, qu'il tient du climat, eſt toujours le même. S'il cultive aujourd'hui tous les arts dont il fut privé ſi longtems, ce n'eſt pas qu'il ait un autre eſprit, puiſqu'il n'a point d'autres organes ; mais c'eſt qu'il a eu plus de ſecours ; & ces ſecours il ne ſe les eſt pas donnés lui-même, comme les Grecs & les Florentins, chez qui les arts ſont nés comme des fruits naturels de leur terroir : le Français les a reçus d'ailleurs ; mais il a cultivé heureuſement ces plantes étrangères ; & ayant tout adopté chez lui, il a preſque tout perfectionné.

Le gouvernement des *Français* fut d'abord celui de tous les peuples du Nord : tout ſe réglait dans les aſſemblées générales de la nation : les Rois étaient les Chefs de ces aſſemblées ; & ce fut preſque la ſeule adminiſtration des *Français* dans les deux premières races, juſqu'à *Charles le Simple.*

Lorſque la Monarchie fut démembrée dans la décadence de la race *Carlovingienne*, lorſque le Royaume d'*Arles* s'éleva, & que les provinces furent occupées par des Vaſſaux peu dépendans de la Couronne, le nom de *Français* fut plus reſtreint ; ſous *Hugues-Capet*, *Robert*,

 Henri

Henri & *Philippe*, on n'apella *Français* que les peuples en deçà de la Loire. On vit alors une grande diverſité dans les mœurs, comme dans les loix des provinces demeurées à la Couronne de France. Les Seigneurs particuliers qui s'étaient rendus les maîtres de ces provinces, introduiſirent de nouvelles coutumes dans leurs nouveaux Etats. Un Breton, un habitant de Flandres, ont aujourd'hui quelque conformité, malgré la différence de leur caractère, qu'ils tiennent du ſol & du climat : mais alors ils n'avaient entr'eux preſque rien de ſemblable.

Ce n'eſt guères que depuis *François I*, que l'on vit quelque uniformité dans les mœurs & dans les uſages. La Cour ne commença que dans ce tems à ſervir de modèle aux Provinces réunies ; mais en général, l'impétuoſité dans la guerre, & le peu de diſcipline, furent toûjours le caractère dominant de la nation.

La galanterie & la politeſſe commencèrent à diſtinguer les *Français* ſous *François I.* Les mœurs devinrent atroces depuis la mort de *François II.* Cependant au milieu de ces horreurs, il y avait toûjours à la Cour une politeſſe que les Allemands & les Anglais s'efforçaient d'imiter. On était déja jaloux des Français dans le reſte de l'Europe, en cherchant à leur reſſembler. Un perſonnage d'une comédie de *Shakeſpear* dit, qu'*à toute force on peut être poli, ſans avoir été à la Cour de France.*

Quoique la nation ait été taxée de légéreté par *Céſar* & par tous les peuples voiſins, cependant ce Royaume ſi longtems démembré, &

& si souvent prèt à succomber, s'est réuni & soutenu principalement par la sagesse des négociations, l'adresse & la patience. La Bretagne n'a été réunie au Royaume, que par un mariage; la Bourgogne, par droit de mouvance, & par l'habileté de *Louis XI*; le Dauphiné, par une donation qui fut le fruit de la politique; le Comté de Toulouse, par un accord soûtenu d'une armée; la Provence, par de l'argent. Un traité de paix a donné l'Alsace; un autre traité a donné la Lorraine. Les Anglais ont été chassés de France autrefois, malgré les victoires les plus signalées; parce que les Rois de France ont sû temporiser & profiter de toutes les occasions favorables. Tout cela prouve que si la jeunesse Française est légère, les hommes d'un âge mûr qui la gouvernent, ont toujours été très-sages: encore aujourd'hui la Magistrature, en général, a des mœurs sévères, comme le raporte *Aurélien*. Si les premiers succès en Italie du tems de *Charles VIII*, furent dûs à l'impétuosité guerrière de la nation, les disgraces qui les suivirent vinrent de l'aveuglement d'une Cour qui n'était composée que de jeunes gens. *François I.* ne fut malheureux que dans sa jeunesse, lorsque tout était gouverné par des Favoris de son âge, & il rendit son Royaume florissant dans un age plus avancé.

Les Français se servirent toûjours des mêmes armes que leurs voisins, & eurent à peu près la même discipline dans la guerre. Ils ont été les premiers qui ont quitté l'usage de la lance

& des piques. La bataille d'Yvri commença à décrier l'usage des lances, qui fut bientôt aboli; & sous *Louis XIV*, les piques ont été hors d'usage. Ils porterent des tuniques & des robes jusqu'au seiziéme siécle. Ils quittèrent sous *Louis le jeune* l'usage de laisser croitre la barbe, & le reprirent sous *François I*, & on ne commença à se raser entiérement que sous *Louis XIV*. Les habillemens changèrent toûjours, & les Français au bout de chaque siècle, pouvaient prendre les portraits de leurs ayeux pour des portraits étrangers.

La langue Française ne commença à prendre quelque forme, que vers le dixiéme siècle; elle naquit des ruines du Latin & du Celte, mêlée de quelques mots Tudesques. Ce langage était d'abord le *Romanum rusticum*, le Romain rustique; & la langue Tudesque fut la langue de la Cour, jusqu'au tems de *Charles le Chauve;* le Tudesque demeura la seule langue de l'Allemagne, après la grande époque du partage en 843. Le Romain rustique, la langue Romance prévalut dans la France occidentale; le peuple du Pays de Vaud, du Valais, de la Vallée d'Engadina & quelques autres cantons, conservent encore aujourd'hui des vestiges manifestes de cet Idiome.

A la fin du dixiéme siécle, le *Français* se forma; on écrivit en *Français* au commencement du onziéme; mais ce *Français* tenait encore plus du Romain rustique, que du *Français* d'aujourd'hui. Le Roman de *Philomena* écrit au dixiéme siécle en Romain rustique, n'est pas dans une

une langue fort différente des loix Normandes. On voit encore les origines Celtes, Latines & Allemandes. Les mots qui ſignifient les parties du corps humain, ou des choſes d'un uſage journalier, & qui n'ont rien de commun avec le Latin ou l'Allemand, ſont de l'ancien Gaulois ou Celte; comme *tête*, *jambe*, *ſabre*, *pointe*, *aller*, *parler*, *écouter*, *regarder*, *aboyer*, *crier*, *coutume*, *enſemble*, & pluſieurs autres de cette eſpèce. La plûpart des termes de guerre étaient Francs ou Allemans, *Marche*, *Halte*, *Maréchal*, *Bivouac*, *Reître*, *Lanſquenet*. Preſque tout le reſte eſt Latin; & les mots Latins furent tous abrégés, ſelon l'uſage & le génie des nations du Nord: ainſi de *Palatium*, Palais; de *Lupus*, Loup; d'*Auguſte*, Août; de *Junius*, Juin; d'*Unctus*, Oint; de *Purpura*, pourpre; de *Pretium*, Prix, &c..... A peine reſtait-il quelques veſtiges de la langue Grecque, qu'on avait ſi longtems parlée à Marſeille.

On commença au douziéme ſiécle à introduire dans la langue quelques termes de la philoſophie d'*Ariſtote*; & vers le ſeiziéme, on exprima par des termes Grecs toutes les parties du corps humain, leurs maladies, leurs remédes: de-là les mots de *cardiaque*, *céphalique*, *podagre*, *apoplectique*, *aſtmatique*, *iliaque*, *empième*, & tant d'autres. Quoique la langue s'enrichit alors du Grec, & que depuis *Charles VIII*, elle tirât beaucoup de ſecours de l'Italien, déja perfectionné, cependant elle n'avait pas pris encore une conſiſtance réguliere. *François I.* abolit l'ancien uſage de plaider, de ju-

 ger,

ger, de contracter en Latin, usage qui attestait la barbarie d'une langue dont on n'osait se servir dans les actes publics; usage pernicieux aux citoyens, dont le sort était réglé dans une langue qu'ils n'entendaient pas. On fut alors obligé de cultiver le *Français;* mais la langue n'était ni noble, ni réguliere. La Syntaxe était abandonnée au caprice. Le génie de la conversation étant tourné à la plaisanterie, la langue devint très-féconde en expressions burlesques & naïves, & très-stérile en termes nobles & harmonieux: de-là vient que dans les dictionnaires de rimes on trouve vingt termes convenables à la poésie comique, pour un d'un usage plus relevé; & c'est encore une raison pour laquelle *Marot* ne réussit jamais dans le stile sérieux, & qu'*Amiot* ne put rendre qu'avec naïveté l'élégance de *Plutarque.*

Le *Français* acquit de la vigueur sous la plume de *Montagne;* mais il n'eut point encore d'élévation & d'harmonie. *Ronsard* gâta la langue en transportant dans la poesie Française les composés Grecs dont se servaient les Philosophes & les Médecins. *Malherbe* répara un peu le tort de *Ronsard.* La langue devint plus noble & plus harmonieuse par l'établissement de l'Académie Française, & acquit enfin dans le siécle de *Louis XIV*, la perfection où elle pouvait être portée dans tous les genres.

Le génie de cette langue est la clarté & l'ordre: car chaque langue a son génie, & ce génie consiste dans la facilité que donne le langage de s'exprimer plus ou moins heureuse-
ment,

ment, d'employer ou de rejetter les tours familiers aux autres langues. Le *Français* n'ayant point de déclinaiſons, & étant toûjours aſſervi aux articles, ne peut adopter les inverſions Grecques & Latines ; il oblige les mots à s'arranger dans l'ordre naturel des idées. On ne peut dire que d'une ſeule manière, *Plancus a pris ſoin des affaires de Céſar*; voilà le ſeul arrangement qu'on puiſſe donner à ces paroles : exprimez cette phraſe en Latin, *Res Cæſaris Plancus diligenter curavit* ; on peut arranger ces mots de cent-vingt manières, ſans faire tort au ſens & ſans gêner la langue. Les verbes auxiliaires qui allongent & qui énervent les phraſes dans les langues modernes, rendent encore la langue Françaiſe peu propre pour le ſtile lapidaire. Les verbes auxiliaires, ſes pronoms, ſes articles, ſon manque de participes déclinables, & enfin ſa marche uniforme, nuiſent au grand entouſiaſme de la poéſie : elle a moins de reſſources en ce genre que l'Italien & l'Anglais ; mais cette gêne & cet eſclavage même la rendent plus propre à la tragédie & à la comédie, qu'aucune langue de l'Europe. L'ordre naturel dans lequel on eſt obligé d'exprimer ſes penſées & de conſtruire ſes phraſes, répand dans cette langue une douceur & une facilité qui plait à tous les peuples; & le génie de la nation ſe mêlant au génie de la langue, a produit plus de livres agréablement écrits, qu'on n'en voit chez aucun autre peuple.

La liberté & la douceur de la ſociété n'ayant été longtems connues qu'en France, le langage

en

en a reçu une délicateſſe d'expreſſion, & une fineſſe pleine de naturel qui ne ſe trouvent guère ailleurs. On a quelquefois outré cette fineſſe; mais les gens de goût ont ſû toûjours la réduire dans de juſtes bornes.

Pluſieurs perſonnes ont cru que la langue Française s'était apauvrie depuis le tems d'*Amiot* & de *Montagne*: en effet, on trouve dans ces auteurs pluſieurs expreſſions qui ne ſont plus recevables; mais ce ſont, pour la plûpart, des termes familiers, auxquels on a ſubſtitué des équivalens. Elle s'eſt enrichie de quantité de termes nobles & énergiques; & ſans parler ici de l'éloquence des choſes, elle a acquis l'éloquence des paroles. C'eſt dans le ſiècle de *Louis XIV*, comme on l'a dit, que cette éloquence a eu ſon plus grand éclat, & que la langue a été fixée. Quelques changemens que le tems & le caprice lui préparent, les bons Auteurs du dix-ſeptiéme & du dix-huitiéme ſiècle ſerviront toûjours de modèle.

On ne devait pas attendre que le *Français* dût ſe diſtinguer dans la Philoſophie. Un Gouvernement longtems Gothique étouffa toute lumière pendant plus de douze cent ans; & des maîtres d'erreurs, payés pour abrutir la nature humaine, épaiſſirent encor les ténèbres. Cependant aujourd'hui, il y a plus de philoſophes dans Paris que dans aucune ville de la Terre, & peut-être que dans toutes les villes enſemble, excepté Londres. Cet eſprit de raiſon pénètre même dans les Provinces. Enfin, le génie *Français* eſt peut-être égal aujourd'hui à celui des An-

Anglais en Philoſophie; peut-être ſupérieur à tous les autres peuples, depuis quatre-vingt ans, dans la littérature; & le premier, ſans doute, pour les douceurs de la ſociété, pour cette politeſſe ſi aiſée, ſi naturelle, qu'on appelle improprement *urbanité.*

Du mot GALANT.

CE mot vient de *gal*, qui d'abord ſignifia *gaieté* & *réjouïſſance*, ainſi qu'on le voit dans *Alain Chartier* & dans *Froiſſard*: on trouve même dans le Roman de la *Roſe*, *galandé*, pour ſignifier, *orné*, *paré.*

La Belle fut bien atornée,
Et d'un filet d'or *galandée.*

Il eſt probable que le *gala* des Italiens & le *galan* des Eſpagnols, ſont dérivés du mot *gal*, qui parait ordinairement Celtique; de-là ſe forma inſenſiblement *galant*, qui ſignifie *un homme empreſſé à plaire.* Ce mot reçut une ſignification plus noble dans les tems de Chevalerie, où ce deſir de plaire ſe ſignalait par des combats. *Se conduire galamment*, *ſe tirer d'affaire galamment*, veut même encore dire, *ſe conduire en homme de cœur.* Un *galant homme*, chez les Anglais, ſignifie un *homme de courage*: en France, il veut dire de plus, *un homme à nobles procédés.* Un *homme galant* eſt toute autre choſe qu'un *galant homme*; celui-ci tient plus de l'honnête

nête homme, celui-là ſe raproche plus du petit-maître, de l'homme à bonnes fortunes. *Etre galant*, en général, c'eſt chercher à plaire par des ſoins agréables, par des empreſſemens flatteurs. *Il a été très galant avec ces Dames*, veut dire ſeulement, *il a montré quelque choſe de plus que de la politeſſe* : mais *être le galant d'une Dame*, a une ſignification plus forte; cela ſignifie *être ſon amant* : ce mot n'eſt preſque plus d'uſage que dans les vers familiers. Un *galant* eſt non-ſeulement un homme à bonnes fortunes, mais ce mot porte avec ſoi quelque idée de hardieſſe, & même d'effronterie : c'eſt en ce ſens que *la Fontaine* a dit :

Mais un *galant* chercheur de pucelage.

Ainſi le même mot ſe prend en pluſieurs ſens. Il en eſt de même de *galanterie*, qui ſignifie tantôt *coquetterie* dans l'eſprit, paroles flatteuſes, tantôt préſent de petits bijoux, tantôt intrigue avec une femme ou pluſieurs; & même, depuis peu, il a ſignifié ironiquement, *faveurs de Vénus* : ainſi, *dire des galanteries*, *donner des galanteries*, *avoir des galanteries*, *attraper une galanterie*, ſont des choſes toutes différentes. Preſque tous les termes qui entrent fréquemment dans la converſation, reçoivent ainſi beaucoup de nuances qu'il eſt difficile de démêler : les mots techniques ont une ſignification plus préciſe & moins arbitraire.

Du mot GARANT.

GArant, eſt celui qui ſe rend reſponſable de quelque choſe envers quelqu'un, & qui eſt obligé de l'en faire jouir. Le mot *Garant* vient du Celte & du Tudeſque *Warrant.* Nous avons changé en *G* tous les doubles *W* des termes que nous avons conſervés de ces anciens langages. *Warrant* ſignifie encore, chez la plûpart des nations du Nord, *aſſurance*, *garantie*; & c'eſt en ce ſens qu'il veut dire en Anglais, *Edit du Roi*, comme ſignifiant *promeſſe du Roi.* Lorſque, dans le moyen âge, les Rois faiſaient des traités, ils étaient *garantis* de part & d'autre par pluſieurs Chevaliers, qui juraient de faire obſerver le traité, & même qui le ſignaient, lorſque par hazard ils ſavaient écrire. Quand l'Empereur *Fréderic Barberouſſe* céda tant de droits au Pape *Alexandre III*, dans le célèbre congrès de Veniſe en 1117, l'Empereur mit ſon ſceau à l'inſtrument que le Pape & les Cardinaux ſignèrent. Douze Princes de l'Empire garantirent le traité par un ſerment ſur l'Evangile; mais aucun d'eux ne ſigna. Il n'eſt point dit que le Doge de Veniſe *garantit* cette paix, qui ſe fit dans ſon palais.

Lorſque *Philippe-Auguſte* conclut la paix en 1200 avec *Jean*, Roi d'Angleterre, les principaux Barons de France & ceux de Normandie, en jurerent l'obſervation, comme cautions, comme parties *garantes.* Les Français firent ſerment

ment de combattre le Roi de France, s'il manquait à sa parole, & les Normands de combattre leur Souverain, s'il ne tenait pas la sienne.

Un Connétable de *Montmorenci* ayant traité avec un Comte de la *Marche* en 1227, pendant la minorité de *Louis IX*, jura l'observation du traité sur l'ame du Roi.

L'usage de garantir les Etats d'un tiers, était très-ancien sous un nom différent. Les Romains garantirent ainsi les possessions de plusieurs Princes d'Asie & d'Afrique, en les prenant sous leur protection, en attendant qu'ils s'emparassent des terres protégées.

On doit regarder comme une *garantie* réciproque, l'alliance ancienne de la France & de la Castille de Roi à Roi, de Royaume à Royaume, & d'homme à homme.

On ne voit guères de traités où la *garantie* des Etats d'un tiers soit expressément stipulée, avant celui que la médiation de *Henri IV.* fit conclurre entre l'Espagne & les Etats Généraux en 1609. Il obtint que le Roi d'Espagne *Philippe III.* reconnût les Provinces Unies pour libres & souveraines. Il signa, & fit même signer au Roi d'Espagne la *garantie* de cette Souveraineté des sept Provinces, & la République reconnut qu'elle lui devait sa liberté. C'est surtout dans nos derniers tems que les traités de *garantie* ont été plus fréquens. Malheureusement ces *garanties* ont quelquefois produit des ruptures & des guerres; & on a reconnu que la force est le meilleur *garant* qu'on puisse avoir.

DE

DE LA GAZETTE.

RElation des affaires publiques. Ce fut au commencement du dix-septiéme siécle que cet usage utile fut inventé à Venise, dans le tems que l'Italie était encore le centre des négociations de l'Europe, & que Venise était toûjours l'asyle de la liberté. On appella ces feuilles, qu'on donnait une fois par semaine, *Gazettes*, du nom de *Gazetta*, petite monnoie revenante à un de nos demi-sols, qui avait cours alors à Venise. Cet exemple fut ensuite imité dans toutes les grandes villes de l'Europe.

De tels Journaux étaient établis à la Chine de tems immémorial; on y imprime tous les jours la *Gazette* de l'Empire, par ordre de la Cour. Si cette *Gazette* est vraie, il est à croire que toutes les vérités n'y sont pas; aussi ne doivent-elles pas y être.

Le Médecin *Théophraste Renaudot* donna en France les premières *Gazettes* en 1631, & il en eut le privilège, qui a été longtems un patrimoine de sa famille. Ce privilège est devenu un objet important dans Amsterdam; & la plûpart des *Gazettes* des Provinces-Unies sont encore un revenu pour plusieurs familles de Magistrats, qui payent les écrivains. La seule ville de Londres a plus de douze *Gazettes* par semaine. On ne peut les imprimer que sur du papier timbré; ce qui n'est pas une taxe indifférente pour l'Etat.

Le

Les *Gazettes* de la Chine ne regardent que cet Empire ; celles de l'Europe embrassent l'Univers. Quoiqu'elles soient souvent remplies de fausses nouvelles, elles peuvent cependant fournir de bons matériaux pour l'histoire ; parce que d'ordinaire les erreurs d'une *Gazette* sont rectifiées par les suivantes, & qu'on y trouve presque toutes les piéces authentiques, que les Souverains mêmes y font insérer. Les *Gazettes* de France ont toûjours été revûes par le Ministère. C'est pourquoi les auteurs ont toûjours employé certaines formules, qui ne paraissent pas être dans les bienséances de la société, en ne donnant le titre de *Monsieur* qu'à certaines personnes, & celui de *Sieur* aux autres ; les auteurs ont oublié qu'ils ne parlaient pas au nom du Roi. Ces Journaux publics n'ont d'ailleurs été jamais souillés par la médisance, & ont été toûjours assez correctement écrits.

Il n'en est pas de même des *Gazettes* étrangères ; celles de Londres, excepté celles de la Cour, sont souvent remplies de cette indécence que la liberté de la Nation autorise. Les *Gazettes* Françaises faites en ce pays, ont été rarement écrites avec pureté, & n'ont pas peu servi quelquefois à corrompre la langue. Un des grands défauts qui s'y sont glissés, c'est que les Auteurs en voyant la teneur des Arrêts de France, qui s'expriment suivant les anciennes formules, ont cru que ces formules étaient conformes à notre sintaxe, & ils les ont imitées dans leur narration ; c'est comme si un Historien Romain eût employé le stile

de

de la Loi des douze tables. Ce n'eſt que dans le ſtile des Loix qu'il eſt permis de dire, *le Roi aurait reconnu, le Roi aurait établi une Loterie:* mais il faut que le *Gazetier* diſe, *nous aprenons que le Roi a établi*, & non pas *aurait établi une Loterie*, &c.... *nous aprenons que les Français ont pris Minorque*, & non pas *auraient pris Minorque.* Le ſtile de ces Ecrits doit être de la plus grande ſimplicité; les épithètes y ſont ridicules. Si le Parlement a une audience du Roi, il ne faut pas dire, *cet auguſte Corps a eu une audience du Roi, ces Pères de la Patrie ſont revenus à cinq heures préciſes.* On ne doit jamais prodiguer ces titres; il ne faut les donner que dans les occaſions où ils ſont néceſſaires. *Son Alteſſe dina avec Sa Majeſté, & Sa Majeſté mena enſuite Son Alteſſe à la Comédie; après quoi Son Alteſſe joua avec Sa Majeſté; & les autres Alteſſes & leurs Excellences Meſſieurs les Ambaſſadeurs aſſiſtèrent au repas que Sa Majeſté donna à leurs Alteſſes.* C'eſt une affectation ſervile qu'il faut éviter. Il n'eſt pas néceſſaire de dire que les termes injurieux ne doivent jamais être employés ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

A l'imitation des *Gazettes* politiques, on commença en France à imprimer des *Gazettes* littéraires en 1665; car les premiers Journaux ne furent en effet que de ſimples annonces des nouveaux imprimés en Europe; bientôt après on y joignit une critique raiſonnée. Elle déplut à pluſieurs Auteurs, tou-

te moderée qu'elle était. Nous ne voulons point anticiper ici l'article *Journal*; nous ne parlerons que de ces *Gazettes* littéraires, dont on ſurchargea le Public, qui avait déjà de nombreux Journaux de tous les Pays de l'Europe, où les ſciences ſont cultivées. Ces *Gazettes* parurent vers l'an 1723. à Paris ſous pluſieurs noms différens : *Nouvelliſte du Parnaſſe* : *Obſervations ſur les écrits modernes* &c. La plûpart ont été faites uniquement pour gagner de l'argent ; & comme on n'en gagne point à louer des Auteurs, la ſatire fit d'ordinaire le fond de ces écrits. On y mêla ſouvent des perſonalités odieuſes ; la malignité en procura le débit : mais la raiſon & le bon goût qui prévalent toûjours à la longue, les firent tomber dans le mépris & dans l'oubli.

DU GENRE DE STILE.

COmme le *genre* d'exécution que doit employer tout Artiſte dépend de l'objet qu'il traite, comme le *genre* de *Pouſſin* n'eſt point celui de *Teniers*, ni l'architecture d'un temple celle d'une maiſon commune, ni la muſique d'un Opéra-tragédie celle d'un Opera-bouffon ; auſſi chaque genre d'écrire a ſon ſtile propre en proſe & en vers. On ſait aſſez que le ſtile de l'Hiſtoire n'eſt pas celui d'une Oraiſon funèbre ; qu'une dépêche d'Ambaſſadeur ne doit pas être écrite comme un Sermon ; que la Comédie

médie ne doit point se servir des tours hardis de l'Ode, des expressions pathétiques de la Tragédie, ni des métaphores & des comparaisons de l'Epopée.

Chaque *genre* a ses nuances différentes : on peut au fond les réduire à deux, le simple & le relevé. Ces deux genres, qui en embrassent tant d'autres, ont des beautés nécessaires qui leur sont également communes ; ces beautés sont la justesse des idées, leur convenance, l'élégance, la propriété des expressions, la pureté du langage. Tout Ecrit de quelque nature qu'il soit, exige ces qualités ; les différences consistent dans les idées propres à chaque sujet, dans les figures, dans les tropes ; ainsi un personnage de Comédie n'aura ni idées sublimes, ni idées philosophiques ; un Berger n'aura point les idées d'un Conquérant ; une Epitre didactique ne respirera point la passion ; & dans aucun de ces Ecrits, on n'employera ni métaphores hardies, ni exclamations pathétiques, ni expressions véhémentes.

Entre le simple & le sublime, il y a plusieurs nuances ; & c'est l'art de les assortir, qui contribue à la perfection de l'Eloquence & de la Poesie : c'est par cet art que *Virgile* s'est élevé quelquefois dans l'Egloge ; ce vers,

Ut vidi ! ut perii ! ut me malus abstulit error !

serait aussi beau dans la bouche de *Didon*, que dans celle d'un berger ; parce qu'il est naturel, vrai & élégant, & que le sentiment qu'il

renferme, convient à toutes ſortes d'états ; mais ce vers,

Caſtaneæque nuces mea quas Amarillis amabat,

ne conviendrait pas à un perſonnage héroïque, parce qu'il a pour objet une choſe trop petite pour un Héros.

Nous n'entendons point par *petit*, ce qui eſt bas & groſſier ; car le bas & le groſſier n'eſt point un genre, c'eſt un défaut.

Ces deux exemples font voir évidemment dans quel cas on doit ſe permettre le mélange des ſtiles, & quand on doit ſe le défendre. La tragédie peut s'abaiſſer, elle le doit même ; la ſimplicité relève ſouvent la grandeur, ſelon le précepte d'*Horace* :

Et tragicus plerumque dolet ſermone pedeſtri.

Ainſi ces deux beaux vers de *Titus*, ſi naturels & ſi tendres,

Depuis cinq ans entiers chaque jour je la vois,
Et crois toujours la voir pour la première fois,

ne ſeraient point du tout déplacés dans le haut comique ; mais ce vers d'*Antiochus*,

Dans l'Orient déſert quel devint mon ennui !

ne pourrait convenir à un Amant dans une Comédie, parce que cette belle expreſſion figurée *dans l'Orient déſert*, eſt d'un genre trop relevé pour la ſimplicité des brodequins. Nous avons remarqué déja au mot *Eſprit*, qu'un Auteur

teur qui a écrit ſur la Phyſique, & qui prétend qu'il y a eu un *Hercule* Phyſicien, ajoute qu'on ne pouvait réſiſter à un Philoſophe de cette force. Un autre qui vient d'écrire un petit livre, (lequel il ſupoſe être phyſique & moral,) contre l'utilité de l'inoculation, dit *que ſi on met en uſage la petite verole artificielle, la mort ſerait bien attrapée.*

Ce défaut vient d'une affectation ridicule ; il en eſt un autre qui n'eſt que l'effet de la négligence, c'eſt de mêler au ſtile ſimple & noble qu'exige l'Hiſtoire, ces termes populaires, ces expreſſions triviales que la bienſéance réprouve. On trouve trop ſouvent dans *Mezeray*, & même dans *Daniel*, qui ayant écrit longtems après lui, devrait être plus correct ; *qu'un Général ſur ces entrefaites ſe mit aux trouſſes de l'ennemi, qu'il ſuivit ſa pointe, qu'il le battit à plate couture.* On ne voit point de pareille baſſeſſe de ſtile dans *Tite-Live*, dans *Tacite*, dans *Guichardin*, dans *Clarendon.*

Remarquons ici qu'un Auteur qui s'eſt fait un genre de ſtile, peut rarement le changer quand il change d'objet. *La Fontaine* dans ſes Opéra employe le même genre qui lui eſt ſi naturel dans ſes Contes & dans ſes Fables. *Benſerade* mit dans ſa traduction des Métamorphoſes d'*Ovide* le *genre* de plaiſanterie qui l'avait fait réuſſir dans des Madrigaux. La perfection conſiſterait à ſavoir aſſortir toûjours ſon ſtile à la matiere qu'on traite ; mais qui peut être le maître de ſon habitude, & ployer ſon génie à ſon gré ?

GENS DE LETTRES.

CE mot répond précisément à celui de *Grammairiens.* Chez les Grecs & les Romains, on entendait par *Grammairien*, non-seulement un homme versé dans la Grammaire proprement dite, qui est la base de toutes les connaissances ; mais un homme qui n'était pas étranger dans la Géométrie, dans la Philosophie, dans l'Histoire générale & particulière, qui sur-tout faisait son étude de la Poesie & de l'Eloquence ; c'est ce que sont nos gens de Lettres d'aujourd'hui. On ne donne point ce nom à un homme qui, avec peu de connaissances, ne cultive qu'un seul genre. Celui qui n'ayant lû que des Romans, ne fera que des Romans, celui qui sans aucune littérature aura composé au hazard quelques piéces de théâtre, qui dépourvu de science aura fait quelques Sermons, ne sera pas compté parmi les *gens de Lettres.* Ce titre a, de nos jours, encore plus d'étendue que le mot *Grammairien* n'en aurait chez les Grecs & chez les Latins. Les Grecs se contentaient de leur Langue, les Romains n'aprenaient que le Grec ; aujourd'hui *l'homme de Lettres* ajoute souvent à l'étude du Grec & du Latin, celle de l'Italien, de l'Espagnol & sur-tout de l'Anglais. La carrière de l'Histoire est cent fois plus immense qu'elle ne l'était pour les Anciens ; & l'Histoire naturelle s'est accrue à proportion de celle des Peuples. On n'exige pas

pas qu'un *homme de Lettres* aprofondiſſe toutes ces matières ; la ſcience univerſelle n'eſt plus à la portée de l'homme : mais les véritables *gens de Lettres* ſe mettent en état de porter leurs pas dans ces différens terreins, s'ils ne peuvent les cultiver tous.

Autrefois dans le ſeiziéme ſiécle, & bien avant dans le dix-ſeptiéme, les Littérateurs s'occupaient beaucoup de la critique grammaticale des Auteurs Grecs & Latins ; & c'eſt à leurs travaux que nous devons les Dictionnaires, les Editions correctes, les Commentaires des chefs-d'œuvre de l'Antiquité ; aujourd'hui cette critique eſt moins néceſſaire, & l'eſprit philoſophique lui a ſuccédé ; c'eſt cet eſprit philoſophique qui ſemble conſtituer le caractère des *gens de Lettres* ; & quand il ſe joint au bon goût, il forme un Littérateur accompli.

C'eſt un des grands avantages de notre ſiécle, que ce nombre d'hommes inſtruits qui paſſent des épines des Mathématiques aux fleurs de la Poëſie, & qui jugent également bien d'un livre de Métaphyſique & d'une piéce de Théâtre. L'eſprit du ſiécle les a rendus pour la plûpart auſſi propres pour le Monde que pour le Cabinet ; & c'eſt en quoi ils ſont fort ſupérieurs à ceux des ſiècles précédens. Ils furent écartés de la ſociété juſqu'au tems de *Balſac* & de *Voiture* ; ils en ont fait depuis une partie devenue néceſſaire. Cette raiſon aprofondie & épurée que pluſieurs ont répandue dans leurs converſations, a contribué beaucoup à inſtrui-

re & à polir la Nation : leur critique ne s'est plus consumée sur des mots Grecs & Latins ; mais apuyée d'une saine Philosophie, elle a détruit tous les préjugés dont la société était infectée : prédictions des Astrologues, divinations des Magiciens, sortilèges de toutes espèces, faux prestiges, faux merveilleux, usages superstitieux. Ils ont relégué dans les Ecoles mille disputes puériles, qui étaient autrefois dangereuses, & qu'ils ont rendues méprisables : par-là ils ont en effet servi l'Etat. On est quelquefois étonné que ce qui bouleversait autrefois le Monde, ne le trouble plus aujourd'hui ; c'est aux véritables gens de Lettres qu'on en est redevable.

Ils ont d'ordinaire plus d'indépendance dans l'esprit que les autres hommes ; & ceux qui sont nés sans fortune trouvent aisément dans les fondations de *Louis XIV.* de quoi affermir en eux cette indépendance. On ne voit point, comme autrefois, de ces Epitres dédicatoires que l'intérêt & la bassesse offraient à la vanité.

Un *Homme de Lettres* n'est pas ce qu'on appelle un *Bel-Esprit* : le bel-esprit seul supose moins de culture, moins d'étude, & n'exige nulle Philosophie ; il consiste principalement dans l'imagination brillante, dans les agrémens de la conversation, aidés d'une lecture commune. Un Bel-Esprit peut aisément ne point mériter le titre d'*Homme de Lettres*, & l'*Homme de Lettres* peut ne point prétendre au brillant du Bel-Esprit.

Il y a beaucoup de *Gens de Lettres* qui ne sont

ſont point Auteurs, & ce ſont probablement les plus heureux. Ils ſont à l'abri du dégoût que la profeſſion d'Auteur entraîne quelquefois, des querelles que la rivalité fait naître, des animoſités de parti, & des faux jugemens; ils jouiſſent plus de la ſociété; ils ſont Juges, & les autres ſont jugés.

Des mots GLOIRE & GLORIEUX.

LA *gloire* eſt la réputation jointe à l'eſtime; elle eſt au comble, quand l'admiration s'y joint. Elle ſupoſe toujours des choſes éclatantes, en actions, en vertus, en talens, & toujours de grandes difficultés ſurmontées. *Céſar*, *Alexandre* ont eu de la *gloire*. On ne peut guères dire que *Socrate* en ait eu: il attire l'eſtime, la vénération, la pitié, l'indignation contre ſes ennemis; mais le terme de *gloire* ſerait impropre à ſon égard. Sa mémoire eſt reſpectable plutôt que *glorieuſe*. *Attila* eut beaucoup d'éclat; mais il n'a point de *gloire*, parce que l'Hiſtoire, qui peut ſe tromper, ne lui donne point de vertus. *Charles XII.* a encor de la *gloire*, parce que ſa valeur, ſon déſintéreſſement, ſa libéralité ont été extrêmes. Les ſuccès ſuffiſent pour la réputation, mais non pas pour la *gloire*. Celle de *Henri IV.* augmente tous les jours, parce que le tems a fait connaître toutes ſes vertus, qui étaient incomparablement plus grandes que ſes défauts.

La

La *gloire* eſt auſſi le partage des inventeurs dans les beaux arts ; les imitateurs n'ont que des aplaudiſſemens. Elle eſt encore accordée aux grands talens, mais dans des arts ſublimes. On dira bien, la *gloire* de *Virgile*, de *Cicéron*, mais non de *Martial* & d'*Aulu-Gelle.*

On a oſé dire la *gloire* de Dieu : il travaille pour la *gloire* de Dieu ; Dieu a créé le Monde pour ſa *gloire* : ce n'eſt pas que l'Etre ſuprême puiſſe avoir de la *gloire* ; mais les hommes n'ayant point d'expreſſions qui lui conviennent, employent pour lui celles dont ils ſont le plus flattés.

La vaine *gloire* eſt cette petite ambition qui ſe contente des aparences, qui s'étale dans le grand faſte, & qui ne s'éléve jamais aux grandes choſes. On a vû des Souverains qui, ayant une *gloire* réelle, ont encore aimé la vaine *gloire*, en recherchant trop de louanges, en aimant trop l'aparcil de la repréſentation.

La fauſſe *gloire* tient ſouvent à la vaine, mais ſouvent elle porte à des excès ; & la vaine ſe renferme plus dans les petiteſſes. Un Prince qui mettra ſon honneur à ſe venger, cherchera une *gloire* fauſſe, plutôt qu'une *gloire* vaine.

Faire gloire, *faire vanité*, *ſe faire honneur*, ſe prennent quelquefois dans le même ſens, & ont auſſi des ſens différens. On dit également, *il fait gloire*, *il fait vanité*, *il ſe fait honneur de ſon luxe*, *de ſes excès.* Alors *gloire* ſignifie *fauſſe gloire.* Il fait *gloire* de ſouffrir pour la bonne cauſe, & non pas, il fait *vanité.* Il ſe fait *honneur* de ſon bien, & non pas, il fait *gloire* ou *vanité* de ſon bien.

Ren-

Rendre *gloire* ſignifie reconnaître, atteſter. *Rendez gloire à la vérité*, reconnaiſſez la vérité. *Au Dieu que vous ſervez, Princeſſe, rendez gloire*, (Athal.) atteſtez le Dieu que vous ſervez.

La *gloire* eſt priſe pour le ciel; il eſt au ſéjour de la *gloire*.

Où le conduiſez-vous? . . . à la mort. . . à la gloire.

POLYEUCTE.

On ne ſe ſert de ce mot pour déſigner le ciel que dans nôtre Religion. Il n'eſt pas permis de dire que *Bacchus*, *Hercule*, furent reçus dans la gloire, en parlant de leur apothéoſe.

Glorieux, quand il eſt l'épithete d'une choſe inanimée, eſt toujours une louange; bataille, paix, affaire *glorieuſe*. Rang *glorieux* ſignifie *rang élevé*, & non pas *rang qui donne de la gloire*, mais dans lequel on peut en acquérir. Homme *glorieux*. eſprit *glorieux*, eſt toujours une injure; il ſignifie celui qui ſe donne à lui-même ce qu'il devrait mériter des autres: ainſi on dit, un *régne glorieux*, & non pas un *Roi glorieux*. Cependant ce ne ferait pas une faute de dire au pluriel, les plus *glorieux* Conquérans ne valent pas un Prince bienfaiſant; mais on ne dira pas, les *Princes glorieux*, pour dire *les Princes illuſtres*.

Le *glorieux* n'eſt pas tout-à-fait le fier, ni l'avantageux, ni l'orgueilleux. Le fier tient de l'arrogant & du dédaigneux, & ſe communique peu. L'avantageux abuſe de la moindre déférence qu'on a pour lui. L'orgueilleux étale l'excès de la bonne opinion qu'il a de lui-même. Le

glo-

glorieux eſt plus rempli de vanité; il cherche plus à s'établir dans l'opinion des hommes; il veut réparer par les déhors, ce qui lui manque en effet. L'*orgueilleux* ſe croit quelque choſe; le *glorieux* veut paraître quelque choſe. Les nouveaux parvenus ſont d'ordinaire plus *glorieux* que les autres. On a apellé quelquefois les Saints & les Anges, les *Glorieux*, comme habitans du ſéjour de la *gloire*.

Glorieuſement eſt toujours pris en bonne part; il régne *glorieuſement*, il ſe tira *glorieuſement* d'un grand danger, d'une mauvaiſe affaire.

Se *glorifier* eſt tantôt pris en bonne part, tantôt en mauvaiſe, ſelon l'objet dont il s'agit. Il ſe *glorifie* d'une diſgrace qui eſt le fruit de ſes talens & l'effet de l'envie. On dit des martyrs qu'ils *glorifiaient* Dieu, c'eſt-à-dire, que leur conſtance rendait reſpectable aux hommes le Dieu qu'ils annonçaient.

DU GOUT.

LE *Goût*, ce ſens, ce don de diſcerner nos alimens, a produit dans toutes les langues connues, la métaphore qui exprime par le mot *goût*, le ſentiment des beautés & des défauts dans tous les arts: c'eſt un diſcernement prompt, comme celui de la langue & du palais, & qui prévient, comme lui, la réflexion; il eſt, comme lui, ſenſible & voluptueux à l'égard du bon; il rejette, comme lui, le mauvais avec ſoulévement;

ment ; il eſt ſouvent, comme lui, incertain & égaré, ignorant même ſi ce qu'on lui préſente doit lui plaire, & ayant quelquefois beſoin, comme lui, d'habitude pour ſe former.

Il ne ſuffit pas pour le *goût*, de voir, de connaitre la beauté d'un ouvrage ; il faut la ſentir, en être touché. Il ne ſuffit pas de ſentir, d'être touché d'une maniére confuſe, il faut démêler les différentes nuances : rien ne doit échaper à la promptitude du diſcernement ; & c'eſt encore une reſſemblance de ce *goût* intellectuel, de ce *goût* des arts, avec le *goût* ſenſuel ; car le gourmet ſent & reconnaît promptement le mélange de deux liqueurs : l'homme de *goût*, le connaiſſeur, verra d'un coup d'œil prompt le mélange de deux ſtiles ; il verra un défaut à côté d'un agrément ; il ſera ſaiſi d'entouſiaſme à ce vers des *Horaces* :

> Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ? Qu'il mourût.

Il ſentira un dégoût involontaire au vers ſuivant :

> Ou qu'un beau deſeſpoir alors le ſecourût !

Comme le mauvais *goût*, au phyſique, conſiſte à n'être flatté que par des aſſaiſonnemens trop piquans & trop recherchés ; ainſi le mauvais *goût* dans les arts, eſt de ne ſe plaire qu'aux ornemens étudiés, & de ne pas ſentir la belle nature.

Le *goût* dépravé, dans les alimens, eſt de choiſir ceux qui dégoûtent les autres hommes ; c'eſt une eſpèce de maladie. Le *goût* dépravé, dans les arts, eſt de ſe plaire à des ſujets qui révoltent

tent les eſprits bien faits, de préférer le burleſque au noble, le précieux & l'affecté au beau ſimple & naturel : c'eſt une maladie de l'eſprit. On ſe forme le *goût* des arts beaucoup plus que le goût ſenſuel ; car dans le *goût* phyſique, quoiqu'on finiſſe quelquefois par aimer les choſes pour leſquelles on avait d'abord de la répugnance, cependant la nature n'a pas voulu que les hommes en général apriſſent à ſentir ce qui leur eſt néceſſaire ; mais le *goût* intellectuel demande plus de tems pour ſe former. Un jeune homme ſenſible, mais ſans aucune connaiſſance, ne diſtingue point d'abord les parties d'un grand chœur de muſique ; les yeux ne diſtinguent point d'abord, dans un tableau, les gradations, le clair-obſcur, la perſpective, l'accord des couleurs, la correction du deſſein : mais peu à peu ſes oreilles aprennent à entendre, & ſes yeux à voir : il ſera ému à la première repréſentation qu'il verra d'une belle tragédie ; mais il n'y démèlera ni le mérite des unités, ni cet art délicat, par lequel aucun perſonnage n'entre ni ne ſort ſans raiſon ; ni cet art, encor plus grand, qui concentre des intérets divers dans un ſeul ; ni enfin les autres difficultés ſurmontées. Ce n'eſt qu'avec de l'habitude & des réflexions qu'il parvient à ſentir tout d'un coup, avec plaiſir, ce qu'il ne démèlait pas auparavant. Le *goût* ſe forme inſenſiblement dans une nation qui n'en avait pas, parce qu'on y prend peu à peu l'eſprit des bons artiſtes. On s'accoutume à voir des tableaux avec les yeux de *le Brun*, du *Pouſſin*, de *le Sueur* : on entend la déclamation no-

tée

tée des *ſcènes* de *Quinault*, avec l'oreille de *Lully*; & les airs & les ſymphonies, avec celle de *Rameau*. On lit les livres avec l'eſprit des bons auteurs.

Si toute une nation s'eſt réunie dans les prémiers tems de la culture des beaux-Arts, à aimer des Auteurs pleins de défauts, & mépriſés avec le tems, c'eſt que ces Auteurs avaient des beautés naturelles que tout le monde ſentait, & qu'on n'était pas encore à portée de démêler leurs imperfections. Ainſi *Lucilius* fut chéri des Romains avant qu'*Horace* l'eût fait oublier; *Regnier* fut goûté des Français avant que *Boileau* parût: & ſi des Auteurs anciens, qui bronchent à chaque pas, ont pourtant conſervé leur grande réputation, c'eſt qu'il ne s'eſt point trouvé d'écrivain pur & châtié chez ces nations, qui leur ait décillé les yeux, comme il s'eſt trouvé un *Horace* chez les Romains, un *Boileau* chez les Français.

On dit qu'il ne faut point diſputer des *goûts*; & on a raiſon, quand il n'eſt queſtion que du *goût* ſenſuel, de la répugnance que l'on a pour une certaine nourriture, de la préférence qu'on donne à une autre: on n'en diſpute point, parce qu'on ne peut corriger un défaut d'organes. Il n'en eſt pas de même dans les Arts; comme ils ont des beautés réelles, il y a un bon *goût*, qui les diſcerne, & un mauvais *goût*, qui les ignore: & on corrige ſouvent le défaut d'eſprit, qui donne un *goût* de travers. Il y a auſſi des ames froides, des eſprits faux, qu'on ne peut ni échauffer, ni redreſſer; c'eſt avec eux qu'il

ne

ne faut point diſputer des *goûts*, parce qu'ils n'en ont point.

Le *goût* eſt arbitraire dans pluſieurs choſes, comme dans les étoffes, dans les parures, dans les équipages, dans ce qui n'eſt pas au rang des beaux-arts : alors il mérite plutôt le nom de *fantaiſie.* C'eſt la fantaiſie, plutôt que le *goût*, qui produit tant de modes nouvelles.

Le *goût* peut ſe gater chez une nation; ce malheur arrive d'ordinaire après les ſiécles de perfection. Les Artiſtes, craignant d'être imitateurs, cherchent des routes écartées; ils s'éloignent de la belle nature, que leurs prédéceſſeurs ont ſaiſie : il y a du mérite dans leurs efforts; ce mérite couvre leurs défauts. Le public amoureux des nouveautés, court après eux; il s'en dégoûte, & il en parait d'autres qui font de nouveaux efforts pour plaire; ils s'éloignent de la nature encor plus que les premiers : le *goût* ſe perd; on eſt entouré de nouveautés, qui ſont rapidement effacées les unes par les autres; le public ne ſait plus où il en eſt, & il regrette en vain le ſiécle du bon *goût*, qui ne peut plus revenir : c'eſt un dépôt que quelques bons eſprits conſervent encore loin de la foule.

Il eſt de vaſtes pays où le *goût* n'eſt jamais parvenu; ce ſont ceux où la ſociété ne s'eſt point perfectionnée, où les hommes & les femmes ne ſe raſſemblent point, où certains Arts, comme la ſculpture, la peinture des êtres animés, ſont défendus par la Religion. Quand il y a peu de ſociété, l'eſprit eſt rétréci, ſa pointe s'émouſſe; il n'a pas de quoi ſe former le *goût*. Quand plu-

ſieurs

ſieurs Beaux-Arts manquent, les autres ont rarement de quoi ſe ſoutenir ; parce que tous ſe tiennent par la main, & dépendent les uns des autres. C'eſt une des raiſons pourquoi les Aſiatiques n'ont jamais eu d'ouvrages bien faits preſque en aucun genre, & que le *goût* n'a été le partage que de quelques peuples de l'Europe.

Du mot GRACE.

DAns les perſonnes, dans les ouvrages, *grace* ſignifie non-ſeulement *ce qui plaît*, mais *ce qui plaît avec attrait.* C'eſt pourquoi les Anciens avaient imaginé que la Déeſſe de la beauté ne devait jamais paraître ſans les *Graces.* La beauté ne déplait jamais ; mais elle peut être dépourvue de ce charme ſecret qui invite à la regarder, qui attire, qui remplit l'ame d'un ſentiment doux. Les *graces* dans la figure, dans le maintien, dans l'action, dans les diſcours, dépendent de ce mérite qui attire. Une belle perſonne n'aura point de *graces* dans le viſage, ſi la bouche eſt fermée ſans ſourire, ſi les yeux ſont ſans douceur. Le ſérieux n'eſt jamais gracieux ; il n'attire point ; il aproche trop du ſévere, qui rebute.

Un homme bien fait, dont le maintien eſt mal aſſuré ou gêné, la démarche précipitée ou peſante, les geſtes lourds, n'a point de *grace* ; parce qu'il n'a rien de doux, de liant dans ſon extérieur.

La voix d'un Orateur qui manquera d'inflexion & de douceur, ſera ſans *grace.*

Il en eſt de même dans tous les arts. La proportion, la beauté, peuvent n'être point gracieuſes. On ne peut dire que les pyramides d'Egypte ayent des *graces.* On ne pourrait le dire du coloſſe de Rhodes comme de la *Vénus* de Gnide. Tout ce qui eſt uniquement dans le genre fort & vigoureux, a un mérite qui n'eſt pas celui des *graces.*

Ce ſerait mal connaître *Michel-Ange* & le *Caravage*, que de leur attribuer les *graces* de *l'Albane.* Le ſixiéme livre de l'Enéïde eſt ſublime : le quatriéme a plus de *grace.* Quelques odes galantes d'*Horace* reſpirent les *graces*, comme quelques-unes de ſes épitres enſeignent la raiſon.

Il ſemble qu'en général le petit, le joli en tout genre, ſoit plus ſuſceptible de *graces* que le grand. On louerait mal une oraiſon funèbre, une tragédie, un ſermon, ſi on leur donnait l'épithète de *gracieux.*

Ce n'eſt pas qu'il y ait un ſeul genre d'ouvrage qui puiſſe être bon en étant opoſé aux *graces*; car leur opoſé eſt la rudeſſe, le ſauvage, la ſéchereſſe. L'*Hercule Farnèſe* ne devait point avoir les *graces* du *Belvedere* & de l'*Antinoüs*; mais il n'eſt ni rude ni agreſte. L'incendie de Troye, dans *Virgile*, n'eſt point décrit avec les *graces* d'une élégie de *Tibulle*; il plait par des beautés fortes. Un ouvrage peut donc être ſans *graces*, ſans que cet ouvrage ait le moindre deſagrément. Le terrible, l'horrible, la deſcription,

tion, la peinture d'un monſtre, exigent qu'on s'éloigne de tout ce qui eſt gracieux, mais non pas qu'on affecte uniquement l'opoſé. Car ſi un artiſte, en quelque genre que ce ſoit, n'exprime que des choſes affreuſes, s'il ne les adoucit pas par des contraſtes agréables, il rebutera.

La *grace*, en peinture, en ſculpture, conſiſte dans la molleſſe des contours, dans une expreſſion douce; & la peinture a, par-deſſus la ſculpture, la *grace* de l'union des parties, celle des figures qui s'animent l'une par l'autre, & qui ſe prêtent des agrémens par leurs attributs & par leurs regards.

Les *graces* de la diction, ſoit en éloquence, ſoit en poëſie, dépendent du choix des mots, de l'harmonie des phraſes, & encor plus de la délicateſſe des idées & des deſcriptions riantes. L'abus des *graces* eſt l'afféterie, comme l'abus du ſublime eſt l'ampoulé; toute perfection eſt près d'un défaut.

Avoir de la grace, s'entend de la choſe & de la perſonne: *Cet ajuſtement, cet ouvrage, cette femme a de la grace.* La bonne *grace* apartient à la perſonne ſeulement: *Elle ſe préſente de bonne grace. Il a fait de bonne grace ce qu'on attendait de lui. Avoir des graces*, dépend de l'action: *Cette femme a des graces dans ſon maintien, dans ce qu'elle dit, dans ce qu'elle fait.*

Obtenir ſa grace, c'eſt, par métaphore, obtenir ſon pardon, comme *faire grace* eſt pardonner. On fait *grace* d'une choſe, en s'emparant du reſte. *Les commis lui prirent tous ſes effets, & lui firent grace de ſon argent. Faire des*

graces, *répandre des graces*, eſt le plus bel apanage de la Souveraineté ; c'eſt *faire du bien*, c'eſt plus que juſtice. *Avoir les bonnes graces de quelqu'un*, ne ſe dit que par raport à un ſupérieur ; *avoir les bonnes graces d'une dame*, c'eſt être ſon amant favoriſé. *Etre en grace*, ſe dit d'un courtiſan qui a été en diſgrace : on ne doit pas faire dépendre ſon bonheur de l'un, ni ſon malheur de l'autre. On apelle *bonnes-graces*, ces demi-rideaux d'un lit qui ſont aux deux côtés du chevet. Les *Graces*, en Grec *Charites*, terme qui ſignifie aimable.

Les *Graces*, Divinités de l'Antiquité, ſont une des plus belles allégories de la Mythologie des Grecs. Comme cette Mythologie varia toûjours, tantôt par l'imagination des Poetes, qui en furent les Théologiens, tantôt par les uſages des peuples, le nombre, les noms, les attributs des *Graces* changèrent ſouvent. Mais enfin on s'accorda à les fixer au nombre de trois, & à les nommer *Aglaé*, *Thalie*, *Euphroſine*, c'eſt-à-dire, *brillant*, *fleur*, *gaieté*. Elles étaient toûjours auprès de *Vénus*. Nul voile ne devait couvrir leurs charmes. Elles préſidaient aux bienfaits, à la concorde, aux réjouïſſances, aux amours, à l'éloquence même ; elles étaient l'emblême ſenſible de tout ce qui peut rendre la vie agréable. On les peignait danſantes, & ſe tenant par la main : on n'entrait dans leurs temples que couronné de fleurs. Ceux qui ont conſulté la Mythologie fabuleuſe, devaient au moins avouer le mérite de ces fictions riantes, qui annoncent des vérités dont réſulterait la félicité du genre humain.

Du

Du mot GRACIEUX.

GRacieux eſt un terme qui manquait à notre langue, & qu'on doit à *Ménage*. *Bouhours*, en avouant que *Ménage* en eſt l'auteur, prétend qu'il en a fait auſſi l'emploi le plus juſte, en diſant :

Pour moi, de qui les vers n'ont rien de *gracieux*.

Le mot de *Ménage* n'en a pas moins réuſſi. Il veut dire plus qu'*agréable* ; il indique l'envie de plaire : des manières *gracieuſes*, un air *gracieux*. *Boileau* dans ſon *Ode ſur Namur*, ſemble l'avoir employé d'une façon impropre, pour ſignifier *moins fier*, *abaiſſé*, *modeſte* :

Et déſormais *gracieux*,
Allez à Liége, à Bruxelles,
Porter les humbles nouvelles
De Namur pris à vos yeux.

La plûpart des peuples du Nord diſent, *Notre gracieux Souverain* : aparemment qu'ils entendent *bienfaiſant*. De *gracieux* on a fait *diſgracieux*, comme de *grace* on a formé *diſgrace* ; des paroles *diſgracieuſes*, une avanture *diſgracieuſe*. On dit *diſgracié*, & on ne dit pas *gracié*. On commence à ſe ſervir du mot *gracieuſer*, qui ſignifie *recevoir*, *parler obligeamment* ; mais ce mot n'eſt pas employé par les bons Ecrivains dans le ſtile noble.

GRAND & GRANDEUR.

De ce qu'on entend par ces mots.

GRand est un des mots les plus fréquemment employés dans le sens moral & avec le moins de circonspection. *Grand* homme, *grand* génie, *grand* esprit, *grand* Capitaine, *grand* Philosophe, *grand* Orateur, *grand* Poëte; on entend par cette expression, *quiconque dans son art passe de loin les bornes ordinaires.* Mais comme il est difficile de poser ces bornes, on donne souvent le nom de *grand* au médiocre.

On se trompe moins dans les significations de ce terme au physique. On sait ce que c'est qu'un *grand* orage, un *grand* malheur, une *grande* maladie, de *grands* biens, une *grande* misère.

Quelquefois le terme *gros* est mis au Physique pour *grand*, mais jamais au moral. On dit, de *gros biens*, pour *grandes richesses*; *une grosse pluye*, pour *grande pluye*; mais non pas *gros Capitaine*, pour *grand Capitaine*; *gros Ministre*, pour *grand Ministre. Grand financier*, signifie *un homme très-intelligent dans les finances de l'Etat*; *gros financier*, ne veut dire *qu'un homme enrichi dans la finance.*

Le *grand homme* est plus difficile à définir que le *grand artiste.* Dans un art, dans une profession, celui qui a passé de loin ses rivaux, ou qui a la réputation de les avoir surpassés, est

eſt apellé *grand* dans ſon art, & ſemble n'avoir eu beſoin que d'un ſeul mérite ; mais le *grand homme* doit réunir des mérites différens. *Gonſalve* ſurnommé le *grand Capitaine*, qui diſoit, *la toile d'honneur doit être groſſiérement tiſſue*, n'a jamais été apellé *grand homme.* Il eſt plus aiſé de nommer ceux à qui l'on doit refuſer l'épitheèt de *grand homme*, que de trouver ceux à qui on doit l'accorder. Il ſemble que cette dénomination ſupoſe quelques *grandes* vertus. Tout le monde convient que *Cromwel* était le Général le plus intrépide de ſon tems, le plus profond politique, le plus capable de conduire un parti, un Parlement, une armée ; nul Ecrivain cependant ne lui donne le titre de *grand homme*, parce qu'avec de *grandes* qualités, il n'eut aucune *grande* vertu.

Il paraît que ce titre n'eſt le partage que du petit nombre d'hommes dont les vertus, les travaux & les ſuccès ont éclaté. Les ſuccès ſont néceſſaires, parce qu'on ſupoſe qu'un homme toûjours malheureux l'a été par ſa faute.

Grand tout court exprime ſeulement une dignité ; c'eſt en Eſpagne un nom apellatif, honorifique, diſtinctif, que le Roi donne aux perſonnes qu'il veut honorer. Les *Grands* ſe couvrent devant le Roi, ou avant de lui parler, ou après lui avoir parlé, ou ſeulement en ſe mettant en leur rang avec les autres.

Charles-Quint confirma à ſeize principaux Seigneurs les privilèges de la *Grandeſſe.* Cet Empereur, Roi d'Eſpagne, accorda les mêmes honneurs à beaucoup d'autres. Ses ſucceſſeurs en

Z 4 ont

ont toûjours augmenté le nombre. Les *Grands* d'Eſpagne ont long-tems prétendu être traités comme les Electeurs & les Princes d'Italie. Ils ont à la Cour de France les mêmes honneurs que les Pairs.

Le titre de *Grand* a toûjours été donné en France à pluſieurs premiers Officiers de la Couronne, comme *Grand*-Sénéchal, *Grand*-Maître, *Grand*-Chambellan, *Grand*-Ecuyer, *Grand*-Echanſon, *Grand*-Panetier, *Grand*-Veneur, *Grand*-Louvetier, *Grand*-Fauconier. On leur donna ces titres par prééminence, pour les diſtinguer de ceux qui ſervaient ſous eux. On ne le donna ni au Connétable, ni au Chancelier, ni aux Maréchaux; quoique le Connétable fût le premier des Grands Officiers, le Chancelier le ſecond Officier de l'Etat, & le Maréchal le ſecond Officier de l'Armée. La raiſon en eſt qu'ils n'avaient point de Vice-gérens, de Sous-Connétables, de Sous-Maréchaux, de Sous-Chanceliers, mais des Officiers d'une autre dénomination, qui exécutaient leurs ordres; au lieu qu'il y avait des Maîtres-d'Hôtel ſous le *Grand*-Maître, des Chambellans ſous le *Grand*-Chambellan, des Ecuyers ſous le *Grand*-Ecuyer, &c.

Grand, qui ſignifie *Grand-Seigneur*, a une ſignification plus étendue & plus incertaine. Nous donnons ce titre au Sultan des Turcs, qui prend celui de *Padisha*, auquel *Grand-Seigneur* ne répond point. On dit, un *Grand*, en parlant d'un homme d'une naiſſance diſtinguée, revêtu de dignités; mais il n'y a que les petits qui

qui le difent. Un homme de quelque naiffance, ou un peu illuftré, ne donne ce nom à perfonne. Comme on apelle communément *Grand Seigneur*, celui qui a de la naiffance, des dignités & des richeffes, la pauvreté femble ôter ce titre. On dit, un *pauvre Gentilhomme*, & non pas un *pauvre Grand Seigneur*.

Grand eft autre que *Puiffant*; on peut être l'un & l'autre; mais le *Puiffant* défigne une place importante; le *Grand* annonce plus d'extérieur & moins de réalité; le *Puiffant* commande, le *Grand* a des honneurs.

On a de la *grandeur* dans l'efprit, dans les fentimens, dans les manières, dans la conduite. Cette expreffion n'eft point employée pour les hommes d'un rang médiocre, mais pour ceux qui par leur état, font obligés à montrer de l'élévation. Il eft bien vrai que l'homme le plus obfcur peut avoir plus de *grandeur* d'ame qu'un Monarque; mais l'ufage ne permet pas qu'on dife, *ce Marchand, ce Fermier s'eft conduit avec grandeur*; à moins que dans une circonftance fingulière, & par opofition, on ne dife, par exemple, *le fameux Négociant qui reçut Charles-Quint dans fa maifon, & qui alluma un fagot de canelle avec une obligation de cinquante mille ducats qu'il avait de ce Prince, montra plus de grandeur d'ame que l'Empereur*.

On donnait autrefois le titre de *Grandeur* aux hommes conftitués en dignité. Les Curés en écrivant aux Evêques, les apellaient encore *Votre Grandeur*. Ces titres que la baffeffe prodigue, & que la vanité reçoit, ne font plus guères en ufage. La

La *hauteur* eſt ſouvent priſe pour la *grandeur.* Qui étale la *grandeur*, montre la vanité. On s'eſt épuiſé à écrire ſur la *grandeur*, ſelon ce mot de Montagne: *nous ne pouvons y atteindre, vengeons-nous par en médire.*

Des mots GRAVE & GRAVITÉ.

GRave, au ſens moral, tient toûjours du phyſique: il exprime quelque choſe de poids; c'eſt pourquoi on dit, *un homme*, *un auteur*, *des maximes de poids*, pour *homme*, *auteur*, *maximes graves.* Le *grave* eſt au ſérieux, ce que le plaiſant eſt à l'enjoué: il a un degré de plus, & ce degré eſt conſidérable. On peut être ſérieux par humeur, & même faute d'idées. On eſt *grave* ou par bienſéance, ou par l'importance des idées qui donnent de la *gravité.* Il y a de la différence entre être *grave* & être un homme *grave.* C'eſt un défaut d'être *grave* hors de propos. Celui qui eſt *grave* dans la ſociété, eſt rarement recherché. Un homme *grave* eſt celui qui s'eſt concilié de l'autorité, plus par ſa ſageſſe que par ſon maintien.

Pietate gravem ac meritis ſi forte virum quem.

L'air décent eſt néceſſaire par-tout; mais l'air *grave* n'eſt convenable que dans les fonctions d'un miniſtère important, dans un Conſeil. Quand la *gravité* n'eſt que dans le maintien, comme il arrive très-ſouvent, on dit *gravement* des inepties: cette eſpèce de ridicule inſpire de l'a-

l'averſion. On ne pardonne pas à qui veut en impoſer par cet air d'autorité & de ſuffiſance.

Le Duc de la *Rochefoucault* a dit que *la gravité eſt un myſtère du corps, inventé pour cacher les défauts de l'eſprit.* Sans examiner ſi cette expreſſion, *myſtère du corps*, eſt naturelle & juſte, il ſuffit de remarquer que la réflexion eſt vraie pour tous ceux qui affectent de la *gravité*, mais non pour ceux qui ont dans l'occaſion une *gravité* convenable à la place qu'ils tiennent, au lieu où ils ſont, aux matières qu'on traite.

Un auteur *grave* eſt celui dont les opinions ſont ſuivies dans les matières contentieuſes; on ne le dit pas d'un Auteur qui a écrit ſur des choſes hors de doute. Il ſerait ridicule d'apeller *Euclide*, *Archimède*, des Auteurs graves.

Il y a de la *gravité* dans le ſtile. *Tite-Live*, *de Thou* ont écrit avec *gravité*: on ne peut pas dire la même choſe de *Tacite*, qui a recherché la préciſion, & qui laiſſe voir de la malignité; encore moins du *Cardinal de Retz*, qui met quelquefois dans ſes écrits une gaieté déplacée, & qui s'écarte quelquefois des bienſéances.

Le ſtile *grave* évite les ſaillies, les plaiſanteries; s'il s'élève quelquefois au ſublime, ſi dans l'occaſion il eſt touchant, il rentre bientôt dans cette ſageſſe, dans cette ſimplicité noble qui fait ſon caractère; il a de la force, mais peu de hardieſſe. Sa plus grande difficulté eſt de n'être point monotone.

Affaire *grave*, cas *grave*, ſe dit plûtôt d'une cauſe criminelle que d'un procès civil. Maladie *grave* ſupoſe du danger.

HA-

HABILE, HABILETÉ.

HAbile, terme adjectif, qui, comme presque tous les autres, a des acceptions diverses selon qu'on l'employe. Il vient évidemment du Latin *habilis*, & non, comme le prétend *Pezron*, du Celte *abil.* Mais il importe plus de savoir la signification des mots que leur source.

En général il signifie plus que capable, plus qu'instruit, soit qu'on parle d'un Artiste ou d'un Général, ou d'un Savant, ou d'un Juge. Un homme peut avoir lû tout ce qu'on a écrit sur la guerre, ou même l'avoir vue, sans être *habile* à la faire. Il peut être capable de commander : mais pour acquérir le nom d'*habile* Général, il faut qu'il ait commandé plus d'une fois avec succès.

Un Juge peut savoir toutes les loix sans être *habile* à les apliquer. Le Savant peut n'être *habile* ni à écrire, ni à enseigner : l'*habile* homme est donc celui qui fait un grand usage de ce qu'il sait ; le capable peut, & l'*habile* exécute. Ce mot ne convient point aux arts de pur génie ; on ne dit pas, un *habile* Poete, un *habile* Orateur ; & si on le dit quelquefois d'un Orateur, c'est lorsqu'il s'est tiré avec habileté, avec dextérité, d'un sujet épineux.

Par exemple, *Bossuet* ayant à traiter dans l'oraison funèbre du grand *Condé*, l'article de ses guerres civiles, dit qu'il y a une pénitence aussi glorieuse] que l'innocence même. Il manie ce mor-

morceau *habilement*, & dans le reste il parle avec grandeur.

On dit, *habile* Historien, c'est-à-dire, Historien qui a puisé dans les bonnes sources, qui a comparé les rélations, qui en juge sainement, en un mot qui s'est donné beaucoup de peine. S'il a encor le don de narrer avec l'éloquence convenable, il est plus qu'*habile*, il est grand Historien, comme *Tite-Live*, *de Thou*, &c.

Le mot d'*habile* convient aux arts qui tiennent à la fois de l'esprit & de la main, comme la peinture, la sculpture. On dit, un *habile* Peintre, un *habile* Sculpteur, parce que ces arts supofent un long aprentissage, au-lieu qu'on est Poete presque tout d'un coup, comme *Virgile*, *Ovide*, &c., & qu'on est même Orateur sans avoir beaucoup étudié, ainsi que plus d'un Prédicateur.

Pourquoi dit-on pourtant *habile* Prédicateur? C'est qu'alors on fait plus d'attention à l'art qu'à l'éloquence, & ce n'est pas un grand éloge. On ne dit pas du sublime *Bossuet*, c'est un *habile faiseur d'oraisons funèbres*. Un simple joueur d'instrumens est *habile*. Un compositeur doit être plus qu'*habile*; il lui faut du génie. Le metteur-en-œuvre travaille adroitement ce que l'homme de goût a dessiné habilement.

Dans le stile comique *habile* peut signifier diligent, empressé. *Molière* fait dire à Mr. *Loyal*,

Que chacun soit habile
A vuider de céans jusqu'au moindre utencile.

Un *habile* homme dans les affaires est instruit, pru-

prudent & actif; si l'un de ces trois mérites lui manque, il n'est point habile.

Habile courtisan emporte un peu plus de blâme que de louange; il veut dire trop souvent *habile* flatteur; il peut aussi ne signifier qu'un homme adroit qui n'est ni bas, ni méchant. Le renard qui interrogé par le lion sur l'odeur qu'exhale son palais, lui répond qu'il est enrhumé, est un courtisan *habile*. Le renard qui pour se venger de la calomnie du loup conseille au vieux lion la peau d'un loup fraichement écorché pour réchauffer sa Majesté, est plus qu'*habile* courtisan. C'est en conséquence qu'on dit, un *habile* fripon, un *habile* scélérat.

Habile en jurisprudence, signifie reconnu capable par la loi; & alors *capable* veut dire ayant droit, ou pouvant avoir droit. On est *habile* à succéder; les filles sont quelquefois *habiles* à posséder une Pairie, elles ne sont point *habiles* à succéder à la Couronne.

Les particules *dans*, *à*, & *en*, s'employent avec ce mot. On dit, *habile* dans un art, *habile* à manier le ciseau, *habile* en Mathématique.

On ne s'étendra point ici sur le moral, sur le danger de vouloir être trop *habile*, ou de faire l'*habile* homme, sur les risques que court ce qu'on apelle une *habile* femme, quand elle veut gouverner les affaires de sa maison sans conseil. On craint d'enfler ce Dictionnaire d'inutiles déclamations. * Ceux qui président à ce grand & important ouvrage, doivent traiter au long

* Ces mots ont été composés pour le Dictionnaire Encyclopédique.

long les articles des arts & des ſciences qui inſtruiſent le public ; & ceux auxquels ils confient de petits articles de littérature doivent avoir le mérite d'être courts.

Habileté. Ce mot eſt à *capacité* ce qu'*habile* eſt à *capable* : *habileté* dans une ſcience, dans un art, dans la conduite.

On exprime une qualité acquiſe, en diſant, *il a de l'habileté.* On exprime une action, en diſant, *il a conduit cette affaire avec habileté.*

Habilement a les mêmes acceptions : il travaille, il joue, il enſeigne *habilement* ; il a ſurmonté *habilement* cette difficulté. Ce n'eſt guères la peine d'en dire davantage ſur ces petites choſes.

HAUTAIN.

HAutain eſt le ſuperlatif de *haut* & d'*altier*. Ce mot ne ſe dit que de l'eſpèce humaine : on peut dire en vers,

> Un courſier plein de feu levant ſa tête altière.
> J'aime mieux ces forêts altières
> Que ces jardins plantés par l'art :

mais on ne peut dire *forêt hautaine*, *tête hautaine* d'un courſier. On a blâmé dans *Malherbe*, & il parait que c'eſt à tort, ces vers ſi connus :

> Et dans ces grands tombeaux où leurs ames hautaines
> Font encore les vaines,
> Ils ſont mangés des vers.

On

On a prétendu que l'Auteur a ſupoſé mal-à-propos les ames dans ces ſépulcres ; mais on pouvait ſe ſouvenir qu'il y avait deux ſortes d'ames chez les Poetes anciens, l'une était l'entendement, & l'autre l'ombre légère, le ſimulacre du corps. Cette dernière reſtait quelquefois dans les tombeaux, ou errait autour d'eux. La Théologie ancienne eſt toûjours celle des Poëtes, parce que c'eſt celle de l'imagination. On a cru cette petite obſervation néceſſaire.

Hautain eſt toûjours pris en mauvaiſe part. C'eſt l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant : c'eſt le plus ſûr moyen de ſe faire haïr, & le défaut dont on doit le plus ſoigneuſement corriger les enfans. On peut être haut dans l'occaſion avec bienſéance. Un Prince peut & doit rejetter avec une hauteur héroïque des propoſitions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines*. Les hommes pardonnent quelquefois aux femmes d'être *hautaines*, parce qu'ils leur paſſent tout ; mais les autres femmes ne leur pardonnent pas.

L'ame *haute* eſt l'ame grande ; la *hautaine* eſt ſuperbe. On peut avoir le cœur haut avec beaucoup de modeſtie : on n'a point l'humeur *hautaine* ſans un peu d'inſolence ; l'inſolent eſt à l'égard du *hautain* ce qu'eſt le *hautain* à l'impérieux. Ce ſont des nuances qui ſe ſuivent, & ces nuances ſont ce qui détruit les ſynonimes.

On a fait cet article le plus court qu'on a pû, par les mêmes raiſons qu'on peut voir au mot *habile*. Le lecteur ſent combien il ſerait aiſé & ennuyeux de déclamer ſur ces matières. *HAU-*

HAUTEUR, Grammaire, Morale.

SI *hautain* eſt toûjours pris en mal, *hauteur* eſt tantôt une bonne, tantôt une mauvaiſe qualité, ſelon la place qu'on tient, l'occaſion où l'on ſe trouve, & ceux avec qui l'on traite. Le plus bel exemple d'une *hauteur* noble & bien placée, eſt celui de *Popilius*, qui trace un cercle autour d'un puiſſant Roi de Sirie, & lui dit, Vous ne ſortirez pas de ce cercle ſans ſatisfaire à la République, ou ſans attirer ſa vengeance. Un particulier qui en uſerait ainſi ſerait un impudent. *Popilius* qui repréſentait Rome, mettait toute la grandeur de Rome dans ſon procédé, & pouvait être un homme modeſte.

Il y a des *hauteurs* généreuſes; & le lecteur dira que ce ſont les plus eſtimables. Le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, preſſé par Mr. *Sum*, Envoyé de Pologne, de ne point recevoir le Roi *Stanislas*, lui répondit, Dites à votre Maître, que la France a toûjours été l'aſyle des Rois.

La *hauteur* avec laquelle *Louïs XIV.* traita quelquefois ſes ennemis eſt d'un autre genre, & moins ſublime.

On ne peut s'empêcher de remarquer ici ce que le Père *Bouhours* dit du Miniſtre d'Etat *Pompone*. Il avait une *hauteur*, une fermeté d'ame que rien ne faiſait ployer. *Louïs XIV.* dans un mémoire de ſa main, * dit de ce même Mi-

* On trouve ce mémoire tout entier dans le Siécle de *Louïs XIV.*

niſtre, qu'il n'avait ni fermeté, ni dignité.

On a ſouvent employé au pluriel le mot *hauteur* dans le ſtile relevé, les *hauteurs de l'eſprit humain*; & on dit dans le ſtile ſimple, Il a eu des *hauteurs*, il s'eſt fait des ennemis par ſes *hauteurs*.

Ceux qui ont aprofondi le cœur humain en diront davantage ſur ce petit article.

HEMISTICHE.

HEmiſtiche, ἡμίστιχος, *ſ. m.* moitié de vers, demi-vers, repos au milieu du vers. Cet article qui parait d'abord une minutie demande pourtant toute l'attention de quiconque veut s'inſtruire. Ce repos à la moitié d'un vers n'eſt proprement le partage que des vers Alexandrins. La néceſſité de couper toûjours ces vers en deux parties égales, & la néceſſité non moins forte d'éviter la monotonie, d'obſerver ce repos & de le cacher, ſont des chaînes qui rendent l'art d'autant plus précieux qu'il eſt plus difficile.

Voici des vers Tecniques qu'on propoſe (quelques faibles qu'ils ſoient) pour montrer par quelle méthode on doit rompre cette monotonie que la loi de l'*hémiſtiche* ſemble entrainer avec elle.

Obſervez l'*hémiſtiche*, & redoutez l'ennui
Qu'un repos uniforme attache auprès de lui.

Que

Que vôtre phrase heureuse, & clairement rendue,
Soit tantôt terminée, & tantôt suspendue,
C'est le secret de l'art. Imitez ces accens
Dont l'aisé *Geliotte* avait charmé nos sens:
Toûjours harmonieux, & libre sans licence,
Il n'apesantit point ses sons & sa cadence.
Sallé dont *Terpsicore* avait conduit les pas,
Fit sentir la mesure, & ne la marqua pas.

Ceux qui n'ont point d'oreilles n'ont qu'à consulter seulement les points & les virgules de ces vers, ils verront qu'étant toûjours partagés en deux parties égales, chacune de six sillabes, cependant la cadence y est toûjours variée, la phrase y est contenue ou dans un demi-vers, ou dans un vers entier, ou dans deux. On peut même ne compléter le sens qu'au bout de six vers ou de huit; & c'est ce mélange qui produit une harmonie dont on est frapé, & dont peu de lecteurs voyent la cause.

Plusieurs Dictionnaires disent que l'*hémistiche* est la même chose que la césure. Mais il y a une grande différence. L'*hémistiche* est toûjours à la moitié du vers. La césure qui rompt le vers, est partout où elle coupe la phrase.

Tien. le voilà. marchons. il est à nous. vien, frape.

Presque chaque mot est une césure dans ce vers.

Hélas quel est le prix des vertus? la souffrance.

La césure est ici à la neuviéme sillabe.

Dans les vers de cinq pieds ou de dix sillabes,

il n'y a point d'*hémiſtiche*, quoi qu'en diſent tant de Dictionnaires ; il n'y a que des céſures ; on ne peut couper ces vers en deux parties égales de deux pieds & demi.

Ainſi partagez — boiteux & mal faits.
Ces vers languiſſans — ne plairaient jamais.

On en voulut faire autrefois de cette eſpèce dans le tems qu'on cherchait l'harmonie qu'on n'a que très difficilement trouvée. On prétendait imiter les vers pentamètres Latins, les ſeuls qui ont en effet naturellement cet *hémiſtiche.* Mais on ne ſongeait pas que les vers pentamètres étaient variés par les ſpondées & par les dactiles, que leurs *hémiſtiches* pouvaient contenir ou cinq, ou ſix, ou ſept ſillabes. Mais ce genre de vers Français, au contraire, ne pouvant jamais avoir que des *hémiſtiches* de cinq ſillabes égales, & ces deux meſures étant trop courtes & trop raprochées, il en réſultait néceſſairement cette uniformité ennuyeuſe qu'on ne peut rompre comme dans les vers Alexandrins. De plus le vers pentamètre Latin venant après un hexamètre, produiſait une variété qui nous manque.

Ces vers de cinq pieds à deux *hémiſtiches* égaux pourraient ſe ſouffrir dans des chanſons ; ce fut pour la muſique que *Sapho* les inventa chez les Grecs, & qu'*Horace* les imita quelquefois, lorſque le chant était joint à la poëſie, ſelon ſa première inſtitution. On pourrait parmi nous introduire dans le chant cette meſure qui aproche de la Saphique.

L'amour

L'amour eſt un Dieu — que la terre adore,
Il fait nos tourmens — il ſait les guérir,
Dans un doux repos — heureux qui l'ignore,
Plus heureux cent fois — qui peut le ſervir.

Mais ces vers ne pourraient être tolérés dans des ouvrages de longue haleine, à cauſe de la cadence uniforme. Les vers de dix ſillabes ordinaires ſont d'une autre meſure; la céſure ſans *hémiſtiche* eſt preſque toûjours à la fin du ſecond pied, de ſorte que le vers eſt ſouvent en deux meſures, l'une de quatre, l'autre de ſix ſillabes. Mais on lui donne auſſi ſouvent une autre place : tant la variété eſt néceſſaire !

Languiſſant, faible, & courbé ſous les maux,
J'ai conſumé mes jours dans les travaux.
Quel fut le prix de tant de ſoins ? l'envie,
Son ſoufle impur empoiſonna ma vie.

Au premiers vers, la céſure eſt après le mot *faible*; au ſecond, après *jours*; au troiſiéme elle eſt encor plus loin, après *ſoins*; au quatriéme elle eſt après *impur*.

Dans les vers de huit ſillabes il n'y a ni *hémiſtiche* ni céſure.

Loin de nous ce diſcours vulgaire,
Que la nature dégénère,
Que tout paſſe & que tout finit.
La nature eſt inépuiſable,
Et le travail infatigable
Eſt un Dieu qui la rajeunit.

Au premiers vers s'il y avait une césure, elle ferait à la sixiéme sillabe. Au troisiéme elle serait à la troisiéme sillabe, *passe*, plutôt à la quatriéme *se*, qui est confondue avec la troisiéme *pas*. Mais en effet il n'y a point là de césure. L'harmonie des vers de cette mesure consiste dans le choix heureux des mots & dans les rimes croisées; faible mérite sans les pensées & les images.

Les Grecs & les Latins n'avaient point d'*hémistiches* dans leurs vers hexamètres. Les Italiens n'en ont dans aucune de leurs poesies.

Le donne, i cavalier, l'armi, gli amori,
Le cortesie, l'audaci imprese io canto
Che furo al tempo che passaro i mori
D'Africa il mar, & in Francia nocquer tanto. &c.

Ces vers sont comptés d'onze sillabes, & le génie de la langue Italienne l'exige. S'il y avait un *hémistiche*, il faudrait qu'il tombât au deuxiéme pied & trois quarts.

La poesie Anglaise est dans le même cas. Les grands vers Anglais sont de dix sillabes; ils n'ont point d'*hémistiches*, mais ils ont des césures marquées.

At tropington — not far from Cambridgè, stood
A cross a pleasing stream — a bridgè of would
Near it a mill — in low and plashi ground,
Where corn for all the neigbouring parts — was grownd.

Les césures différentes de-ces vers sont désignées par les tirets.

Au

Au reſte, il eſt inutile de dire que ces vers ſont le commencement de l'ancien conte Italien du Berceau, traité depuis par *La Fontaine.* Mais ce qui eſt utile pour les amateurs, c'eſt de ſavoir que non-ſeulement les Anglais & les Italiens ſont affranchis de la gène de l'*hémiſtiche*, mais encor qu'ils ſe permettent tous les *biatus* qui choquent nos oreilles, & qu'à ces libertés ils ajoutent celle d'allonger & d'accourcir les mots ſelon le beſoin, d'en changer la terminaiſon, de leur ôter des lettres; qu'enfin dans leurs piéces dramatiques & dans quelques poëmes, ils ont ſecoué le joug de la rime. De ſorte qu'il eſt plus aiſé de faire cent vers Italiens & Anglais paſſables que dix Français à génie égal.

Les vers Allemands ont un *hémiſtiche*, les Eſpagnols n'en ont point. Tel eſt le génie différent des langues, dépendant en grande partie de celui des nations. Ce génie qui conſiſte dans la conſtruction des phraſes, dans les termes plus ou moins longs, dans la facilité des inverſions, dans les verbes auxiliaires, dans le plus ou moins d'articles, dans le mélange plus ou moins heureux des voyelles & des conſonnes; ce génie, dis-je, détermine toutes les différences qui ſe trouvent dans la poëſie de toutes les nations. L'*hémiſtiche* tient évidemment à ce génie des langues.

C'eſt bien peu de choſe qu'un *hémiſtiche.* Ce mot ſemblait à peine mériter un article, cependant on a été forcé de s'y arrêter un peu. Rien n'eſt à mépriſer dans les arts: les moindres régles ſont quelquefois d'un très grand détail. Cet-

 te

te obſervation ſert à juſtifier l'immenſité de ce Dictionnaire, & doit inſpirer de la reconnaiſſance pour les peines prodigieuſes de ceux qui ont entrepris un ouvrage, lequel doit rejetter, à la vérité, toute déclamation, tout paradoxe, toute opinion hazardée. Mais qui exige que tout ſoit aprofondi ?

HEUREUX, HEUREUSE, HEUREUSEMENT.

CE mot vient évidemment d'*heur*, dont *heure* eſt l'origine : de là ces anciennes expreſſions, *à la bonne heure*, *à la mal-heure* : car nos pères n'avaient pour toute philoſophie que quelques préjugés : des nations plus anciennes admettaient des heures favorables & funeſtes.

On pourrait, en voyant que le bonheur n'était autrefois qu'une heure fortunée, faire plus d'honneur aux anciens qu'ils ne méritent, & conclurre de là qu'ils regardaient le bonheur comme une choſe très paſſagère, telle qu'elle eſt en effet. Ce qu'on apelle *bonheur* eſt une idée abſtraite, compoſée de quelques idées de plaiſir : Car qui n'a qu'un moment de plaiſir n'eſt point un homme *heureux*, de même qu'un moment de douleur ne fait point un homme malheureux. Le plaiſir eſt plus rapide que le bonheur, & le bonheur que la félicité. Quand on dit, Je ſuis *heureux* dans ce moment, on abuſe du mot ; & cela

cela ne veut dire que, j'ai du plaiſir. Quand on a des plaiſirs un peu répétés, on peut dans cet eſpace de tems ſe dire *heureux*. Quand ce bonheur dure un peu plus, c'eſt un état de félicité. On eſt quelquefois bien loin d'être *heureux* dans la proſpérité, comme un malade dégouté ne mange rien d'un grand feſtin préparé pour lui.

L'ancien adage, *on ne doit apeller perſonne heureux avant ſa mort*, ſemble rouler ſur de bien faux principes. On dirait par cette maxime, qu'on ne devrait le nom d'*heureux* qu'à un homme qui le ſerait conſtamment depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa dernière heure. Cette ſérie continuelle de momens agréables eſt impoſſible par la conſtitution de nos organes, par celle des élémens de qui nous dépendons, par celle des hommes dont nous dépendons davantage. Prétendre être toûjours *heureux* eſt la pierre philoſophale de l'ame; c'eſt beaucoup pour nous de n'être pas longtems dans un état triſte. Mais celui qu'on ſupoſerait avoir toûjours joui d'une vie *heureuſe*, & qui périrait miſérablement, aurait certainement mérité le nom d'*heureux* juſqu'à ſa mort, & on pourrait prononcer hardiment qu'il a été le plus *heureux* des hommes. Il ſe peut très bien que *Socrate* ait été le plus *heureux* des Grecs, quoique des Juges ou ſuperſtitieux & abſurdes, ou iniques, ou tout cela enſemble, l'ayent empoiſonné juridiquement à l'âge de ſoixante & dix ans, ſur le ſoupçon qu'il croyait un ſeul Dieu.

Cette maxime philoſophique tant rebattue, *nemo ante obitum felix*, parait donc abſolument

fauſſe

fauſſe en tout ſens ; & ſi elle ſignifie qu'un homme *heureux* peut mourir d'une mort *malheureuſe*, elle ne ſignifie rien que de trivial.

Le proverbe du peuple, *heureux comme un Roi*, eſt encore plus faux. Quiconque même a vécu doit ſavoir combien le vulgaire ſe trompe.

On demande s'il y a une condition plus *heureuſe* qu'une autre ? ſi l'homme en général eſt plus *heureux* que la femme ? Il faudrait avoir eſſayé de toutes les conditions, avoir été homme & femme comme *Tiréſias* & *Iphis*, pour décider cette queſtion ; encor faudrait-il avoir vécu dans toutes les conditions avec un eſprit également propre à chacune, & il faudrait avoir paſſé par tous les états poſſibles de l'homme & de la femme pour en juger.

On demande encor ſi de deux hommes l'un eſt plus *heureux* que l'autre ? Il eſt bien clair que celui qui a la pierre & la goutte, qui perd ſon bien, ſon honneur, ſa femme & ſes enfans, & qui eſt condamné à être pendu immédiatement après avoir été taillé, eſt moins *heureux* dans ce monde, à tout prendre, qu'un jeune Sultan vigoureux, ou que le ſavetier de *La Fontaine*.

Mais on veut ſavoir quel eſt le plus *heureux* de deux hommes également ſains, également riches, & d'une condition égale ? Il eſt clair que c'eſt leur humeur qui en décide. Le plus modéré, le moins inquiet, & en même tems le plus ſenſible, eſt le plus *heureux*. Mais malheureuſement le plus ſenſible eſt preſque toûjours le moins modéré. Ce n'eſt pas notre condition, c'eſt la trempe de notre ame, qui nous rend *heureux*.

reux. Cette diſpoſition de notre ame dépend de nos organes, & nos organes ont été arrangés ſans que nous y ayons la moindre part. C'eſt au lecteur à faire là-deſſus ſes réflexions. Il y a bien des articles ſur leſquels il peut s'en dire plus qu'on ne lui en doit dire. En fait d'arts, il faut l'inſtruire; en fait de morale, il faut le laiſſer penſer.

Il y a des chiens qu'on careſſe, qu'on peigne, qu'on nourrit de biſcuits, à qui on donne des jolies chiennes. Il y en a d'autres qui ſont couverts de galle, qui meurent de faim, qu'on chaſſe, qu'on bat, & qu'enſuite un jeune chirurgien diſſéque lentement, après leur avoir enfoncé quatre gros clous dans les pattes. A-t-il dépendu de ces pauvres chiens d'être *heureux* ou malheureux?

On dit, penſée *heureuſe*, trait *heureux*, repartie *heureuſe*, phyſionomie *heureuſe*, climat *heureux.* Ces penſées, ces traits *heureux* qui nous viennent comme des inſpirations ſoudaines, & qu'on apelle des bonnes fortunes d'homme d'eſprit, nous ſont inſpirés comme la lumière entre dans nos yeux, ſans effort, ſans que nous la cherchions. Ils ne ſont pas plus en notre pouvoir que la phyſionomie *heureuſe*, c'eſt-à-dire, douce & noble, ſi indépendante de nous & ſi ſouvent trompeuſe. Le climat *heureux* eſt celui que la nature favoriſe. Ainſi ſont les imaginations *heureuſes*; ainſi eſt l'*heureux* génie, c'eſt-à-dire, le grand talent. Et qui peut ſe donner le génie? qui peut, quand il a reçu quelque rayon de cette flamme, le conſerver toûjours brillant?

Puiſqu'*heureux* vient de la *bonne heure*, & *mal-*

heu-

heureux de la *mal-heure*, on pourrait dire que ceux qui penſent, qui écrivent avec *génie*, qui réuſſiſſent dans les ouvrages de goût, écrivent *à la bonne heure.* Le grand nombre eſt de ceux qui écrivent *à la mal-heure.*

Quand on dit, un *heureux ſcélérat*, on n'entend par ce mot que ſes ſuccès. *Félix Silla*, l'*heureux Silla*, un *Alexandre VI.*, un Duc *Borgia*, ont *heureuſement* pillé, trahi, empoiſonné, ravagé, égorgé. Mais s'ils ſe ſont crus des ſcélérats, il y a grande aparence qu'ils étaient très malheureux, quand même ils n'auraient pas craint leurs ſemblables.

Il ſe pourrait qu'un ſcélérat mal élevé, un Turc, par exemple, à qui on aurait dit qu'il lui eſt permis de manquer de foi aux Chrétiens, de faire ſerrer d'un cordon de ſoye le col de ſes Viſirs quand ils ſont riches, de jetter dans le canal de la Mer Noire ſes frères étranglés ou maſſacrés, & de ravager cent lieuës de pays pour ſa gloire; il ſe pourrait, dis-je, à toute force, que cet homme n'eût pas plus de remors que ſon Mufti, & fût très *heureux*. C'eſt ſur quoi le lecteur peut encor penſer beaucoup.

Il y avait autrefois des planetes *heureuſes*, d'autres malheureuſes; *heureuſement* il n'y en a plus.

On a voulu priver le public de ce Dictionnaire utile, *heureuſement* on n'y a pas réuſſi.

Des ames de bouë, des fanatiques abſurdes préviennent tous les jours les puiſſans, les ignorans contre les philoſophes. Si *malheureuſement* on les écoutait, nous retomberions dans la barbarie, dont les ſeuls philoſophes nous ont tirés.

HIS-

HISTORIOGRAPHE.

TItre fort différent de celui d'Hiſtorien. On apelle communément en France *Hiſtoriographe*, l'homme de lettres penſionné, & comme on diſait autrefois, apointé pour écrire l'hiſtoire. *Alain Chartier* fut *Hiſtoriographe* de *Charles VII.* Il dit qu'il interrogea les domeſtiques de ce Prince, & leur fit prêter ſerment, ſelon le devoir de ſa charge, pour ſavoir d'eux ſi *Charles* avait eu en effet *Agnès Sorel* pour maitreſſe. Il conclut qu'il ne ſe paſſa jamais rien de libre entre ces amans, & que tout ſe réduiſit à quelques careſſes honnêtes, dont ces domeſtiques avaient été les témoins innocens. Cependant il eſt conſtant, non par les *Hiſtoriographes*, mais par les Hiſtoriens apuyés ſur les titres de famille, que *Charles VII.* eut d'*Agnès Sorel* trois filles, dont l'aînée mariée à un *Brezé* fut poignardée par ſon mari. Depuis ce tems il y eut ſouvent des *Hiſtoriographes* de France en titre, & l'uſage fut de leur donner des brevets de Conſeillers d'Etat avec les proviſions de leur charge. Ils étaient commenſaux de la maiſon du Roi. *Mathieu* eut ces priviléges ſous *Henri IV.* & n'en écrivit pas mieux l'hiſtoire.

A Veniſe c'eſt toûjours un Noble du Sénat qui a ce titre & cette fonction; & le célebre *Nani* les a remplis avec une aprobation générale. Il eſt bien difficile que l'*Hiſtoriographe* d'un Prince ne ſoit pas un menteur; celui d'une Répu-

publique flatte moins, mais il ne dit pas toutes les vérités. A la Chine les *Hiſtoriographes* ſont chargés de recueillir tous les événemens & tous les titres originaux ſous une Dinaſtie. Ils jettent les feuilles numerotées dans une vaſte ſalle, par un orifice ſemblable à la gueule du lion, dans laquelle on jette à Veniſe les avis ſecrets qu'on veut donner ; lorſque la Dinaſtie eſt éteinte, on ouvre la ſalle, & on rédige les matériaux, dont on compoſe une hiſtoire autentique. Le journal général de l'Empire ſert auſſi à former le corps d'hiſtoire ; ce journal eſt ſupérieur à nos gazettes, en ce qu'il eſt fait ſous les yeux des Mandarins de chaque province, revû par un tribunal ſuprême, & que chaque piéce porte avec elle une autenticité qui fait foi dans les matiéres contentieuſes.

Chaque Souverain choiſit ſon *Hiſtoriographe*. *Vittorio Siri* le fut. *Péliſſon* fut choiſi d'abord par *Louïs XIV.* pour écrire les événemens de ſon règne, & il s'acquitta de cet emploi avec éloquence dans l'hiſtoire de la Franche-Comté. *Racine* le plus élégant des poëtes, & *Boileau* le plus correct, furent enſuite ſubſtitués à *Péliſſon*. Quelques curieux ont recueilli quelques mémoires du paſſage du Rhin écrits par *Racine*. On ne peut juger par ces mémoires ſi *Louïs XIV.* paſſa le Rhin ou non avec les troupes qui traverſérent ce fleuve à la nage. Cet exemple démontre aſſez combien il eſt rare qu'un *Hiſtoriographe* oſe dire la vérité. Auſſi pluſieurs qui ont eu ce titre ſe ſont bien donné de garde d'écrire l'hiſtoire : ils ont fait comme

Amiot,

Amiot, qui disait qu'il était trop attaché à ses Maitres pour écrire leur vie. Le Père *Daniel* eut la patente d'*Historiographe* après avoir donné son histoire de France ; il n'eut qu'une pension de 600 liv. regardée seulement comme un honoraire convenable à un religieux.

Il est très difficile d'assigner aux Sciences & aux Arts, aux travaux littéraires leurs véritables bornes. Peut-être le propre d'un *Historiographe* est de rassembler les matériaux, & on est Historien quand on les met en œuvre. Le premier peut tout amasser, le second choisir & arranger. L'*Historiographe* tient plus de l'annaliste simple, & l'Historien semble avoir un champ plus libre pour l'éloquence.

Ce n'est pas la peine de dire ici que l'un & l'autre doivent également dire la vérité ; mais on peut examiner cette grande loi de *Cicéron*, *ne quid veri tacere non audeat*, qu'il faut oser ne taire aucune vérité. Cette règle est au nombre des loix qui ont besoin d'être commentées. Je supose un Prince qui confie à son *Historiographe* un secret important auquel l'honneur de ce Prince est attaché, ou que même le bien de l'Etat exige que ce secret ne soit jamais revelé ; l'*Historiographe* ou l'Historien doit-il manquer de foi à son Prince ? doit-il trahir sa patrie pour obéir à *Cicéron* ? La curiosité du public semble l'exiger ; l'honneur, le devoir le défendent. Peut-être en ce cas faut-il renoncer à écrire l'histoire.

Une vérité deshonore une famille, l'*Historiographe* ou l'Historien doit-il l'aprendre au public ? non sans doute, il n'est point chargé de

ro-

revéler la honte des particuliers, & l'hiſtoire n'eſt point une ſatire.

Mais ſi cette vérité ſcandaleuſe tient aux événemens publics, ſi elle entre dans les intérêts de l'Etat, ſi elle a produit des maux dont il importe de ſavoir la cauſe, c'eſt alors que la maxime de *Cicéron* doit être obſervée; car cette loi eſt comme toutes les autres loix, qui doivent être ou exécutées, ou tempérées, ou négligées ſelon les convenances.

Gardons nous de ce reſpect humain, quand il s'agit des fautes publiques reconnues, des prévarications, des injuſtices que le malheur des tems a arrachées à des Corps reſpectables; on ne ſaurait trop les mettre au jour; ce ſont des phares qui avertiſſent ces Corps toûjours ſubſiſtans de ne plus ſe briſer aux mêmes écueils. Si un Parlement d'Angleterre a condamné un homme de bien au ſuplice, ſi une aſſemblée de Théologiens a demandé le ſang d'un infortuné qui ne penſait pas comme eux, il eſt du devoir d'un Hiſtorien d'inſpirer de l'horreur à tous les ſiécles pour ces aſſaſſinats juridiques. On a dû toujours faire rougir les Athéniens de la mort de *Socrate*.

Heureuſement même un peuple entier trouve toûjours bon qu'on lui remette devant les yeux les crimes de ſes pères: on aime à les condamner, on croit valoir mieux qu'eux. L'*Hiſtoriographe* ou l'Hiſtorien les encourage dans ces ſentimens, & en retraçant les guerres de la Fronde, & celles de la Religion, ils empêchent qu'il n'y en ait encore.

Fin de la ſeconde Partie.

TA-

TABLE
DES ARTICLES

contenus dans cette ſeconde Partie.

Extrait

